■ la météo

Pluie suivie de dégagement partiel. Maximum de 45 à 50. Vendredi: nébulosité croissante.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Sainte Cécile | VOL. LXIV - No 270 | Montréal, jeudi 22 novembre 1973 | 15 CENTS (Bas-du-Fleuve et Gaspésie: 20 CENTS)

La troisième voie au Québec: Roch LaSalle se dit disponible

— page 20

Québec ne profitera pas du mini-boom de 74

par Claude Lemelin

OTTAWA — Deux cents des plus grandes entreprises canadiennes se proposent de rajouter $1.7 milliard à leurs investissements en 1974 comparativement à cette année, a révélé hier le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie, pendant que son collègue des Finances attribuait cette hausse marquée des prévisions d'investissements du secteur privé (21.2%, comparativement à 14.8% cette année) aux avantages fiscaux que le dernier budget fédéral a octroyés aux entreprises.

Il semble toutefois que ni le Québec, ni les quatre provinces plus à l'est ne profiteront de ce "mini-boom" économique.

Les statisticiens fédéraux prévoient que près des deux tiers des nouveaux investissements, soit $744 millions, seront réalisés dans le secteur manufacturier, qui connaîtrait ainsi en 1974 une très forte expansion de sa capacité de production.

Globalement, les investissements manufacturiers passeraient de $1.6 à $2.3 milliards, soit une hausse de 46.5% (on estime que ces mêmes investissements n'augmenteront cette année que de 12%), "le programme des industries manufacturières fait état de vastes projets d'usines sidérurgiques, chimiques et de pâtes et papiers", commente le communiqué fédéral.

Les prévisions du ministère de l'Industrie et du Commerce comportent en outre une sévère accélération des investissements pétroliers et gaziers (le pourcentage d'augmentation passe de 24.8 à 28.3%). En revanche, la cadence d'expansion des sociétés d'électricité serait réduite des deux tiers (de 27.9 à 11.9% par année), tandis que les investissements miniers diminueraient pour la deuxième année consécutive, à un rythme de 13.4% en 1974.

Au total, les 200 entreprises sondées — elles effectuent habituellement environ 66% de tous les investissements industriels — dépenseraient l'an prochain $9.8 milliards en immeubles, machines et équipements nouveaux, comparativement à $8.1 milliards en 1973 et $7.8 milliards en 1972.

Bien que le communiqué fédéral ne contienne pas de précisions à cet égard on y fait remarquer que la hausse des investissements privés sera fortement concentrée en Ontario, en Colombie-Britannique et dans les Prairies, soit dans les régions les plus riches du pays. "Les investissements au Québec et dans les provinces de l'Atlantique se maintiendront au niveau record de 1973", affirme-t-on, c'est dire qu'ils piétineront.

Les prévisionnistes d'Ottawa signalent aussi que si l'expansion prévue pour 1974 se réalise, l'économie canadienne connaîtrait sa meilleure année depuis 1965 en ce qui a trait aux investissements privés. Les hausses de l'an prochain refléteraient en partie, cependant, le report de certains projets qui n'ont pu être réalisés en 1973 soit à cause de pénuries de main-d'oeuvre et de certai-

Voir page 2: Le mini-boom

C'est l'ex-Useco qui avait posé les microphones

par Jean-Pierre Charbonneau

L'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé (USECO) serait responsable de l'installation des deux microphones découverts mardi après midi dans les bureaux de trois avocats spécialisés dans la défense des membres de la pègre montréalaise, ont affirmé hier au DEVOIR des sources dignes de foi.

L'USECO n'existe cependant plus, à la suite d'une décision du ministre de la Justice du Québec, Me Jérôme Choquette, de qui elle relevait. Elle a été remplacée par le Service des enquêtes sur le crime organisé (SECO) de la Commission de police qui a, depuis la fin de l'été, l'entière et exclusive responsabilité de la préparation de l'enquête publique sur le crime organisé.

Selon les informations obtenues hier, les deux transmetteurs auraient été installés au printemps dernier par des policiers de l'équipe technique de l'USECO, lesquels relevaient du chef enquêteur, l'assistant-inspecteur-chef André De Luca de la police de la CUM. L'écoute électronique qui a suivi se serait poursuivie pendant quelques jours pour être bientôt interrompue à la suite d'un contre-ordre.

Toutefois, afin d'éviter des risques inutiles, on aurait décidé de ne pas récupérer les deux appareils.

Au sujet de l'écoute proprement dite, elle aurait été faite à partir d'un véhicule automobile stationné à proximité du 1255 Square Phillips, où sont situés les bureaux des trois avocats concernés, Mes Maurice S.-Hébert, Sidney Leithman et Rolland Blais. De ce véhicule automobile, (parfois stationné rue Aylmer) des policiers de l'USECO écoutaient et enregistraient les conversations.

Cette procédure était rendue nécessaire à cause du matériel utilisé; il s'agit de transmetteurs alimentés par six petites piles électriques d'une puissance et d'une durée limitée. Un ex-policier de l'USECO a d'ailleurs reconnu hier que les transmetteurs découverts chez les criminalistes étaient semblables à ceux qu'utilisait alors l'USECO.

Quant à savoir qui a autorisé cette écoute électronique, les informations obtenues laissent entendre qu'il pouvait s'agir de la haute direction de l'USECO, Me Charles Cliche en tête.

Nos informateurs ont même précisé que c'est à la suite d'une intervention

Voir page 2: L'ex-Useco

A l'Agence de Presse Libre du Québec, rue Beaudry, "quelqu'un" écoutait depuis un temps indéterminé ce qui se passait à la rédaction, à la documentation et dans la salle de réunion. M. André Lavoie exhibe ici l'un des cinq micros découverts dans des poutres, hier. (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Autre cas d'espionnage à l'agence Presse Libre

par Clément Trudel

L'Agence de Presse Libre du Québec (APLQ) a découvert hier dans ses locaux du 2074 rue Beaudry, à Montréal, cinq dispositifs d'écoute électronique: trois dans le plafond de la salle de rédaction, un au-dessus d'une salle de réunion et le cinquième dans la salle de documentation.

Il a fallu deux heures aux collaborateurs de l'APLQ pour compléter les fouilles amorcées vers midi. Il s'agit, selon M. André Lavoie, de micros ressemblant à ceux des appareils téléphoniques mais d'une sensibilité plus grande. Chacun des micros était inséré dans une poutre que recouvrait une autre pièce de bois et le tout était relié aux fils qui normalement servent aux lignes de la compagnie Bell, près de l'immeuble.

L'APLQ a l'intention de saisir le ministre québécois de la Justice de la présence de dispositifs d'écoute et d'aller aux renseignements auprès de la police de la CUM, de la SQ et de la GRC, en plus de porter plainte auprès de l'ombudsman.

En 1972, le 7 octobre, l'APLQ qui occupait alors un bureau rue Saint-Hubert notait la disparition de documents logeant dans 15 tiroirs de classeurs: documents, coupures de presse, etc. Avaient aussi disparu: les listes d'abonnés et une partie des dossiers d'administration de cette corporation à but non lucratif active depuis mars 1971. Les démarches entreprises par suite de ce vol de dossiers à l'APLQ n'ont pas donné de résultat satisfaisant, le ministre, M. Choquette, assurant que la police n'avait pas été impliquée dans ce nettoyage des dossiers de l'agence.

Les dossiers de l'APLQ paraissent de façon irrégulière. Ils ont souvent pour thème des points chauds de l'actualité internationale, comme le rôle de l'ITT au Chili sous le gouvernement Allende ou encore les tortures au Brésil. On y retrouve également des dépêches sur les questions sociales les plus débattues au Québec, comme les conflits de travail, les revendications de groupements populaires face aux Affaires sociales, etc.

L'APLQ a également suivi de très près les conditions offertes à la main-

Voir page 6: Espions

Drapeau assimile l'affaire des ormes à l'amorce d'une campagne électorale

par Jean-V. Dufresne

Le maire Jean Drapeau soupçonne derrière les protestations soulevées à la suite de la coupe des ormes, rue Sherbrooke est, l'amorce d'une campagne politique pour tenter de le déloger aux élections municipales de l'année prochaine.

"Appelons les choses par leur nom, il s'agit là d'une campagne électorale entreprise contre moi une année à l'avance", a déclaré hier soir le maire Drapeau qui venait de quitter le fauteuil de la présidence du conseil municipal à la toute fin de la séance pour répondre à une question soulevée par le conseiller Paul Lacoste.

Le maire Drapeau a opposé à ses détracteurs les réalisations de l'Hôtel de ville depuis 16 ans qu'il préside à ses destinées: le nombre d'arbres a triplé depuis son accession à la mairie.

"La coupe des 42 ormes sur la rue Sherbrooke était exigée par les règles les plus élémentaires de sécurité pour les centaines de milliers de citoyens qui déjà se rendent visiter le Jardin botanique, et on peut imaginer le nombre qu'ils seront durant les olympiques", a-t-il lancé aux conseillers qui l'écoutaient avec piété et admiration.

"Au reste, le Service des parcs de Montréal dispose d'une réserve de 5,000 arbres de 43 espèces distinctes, de diamètres de trois à six pouces, pour enjoliver tout ce secteur qui soulève aujourd'hui tant qu'inquiétudes."

Des ormes ont été coupés il y a deux semaines pour aménager un viaduc qui permettra aux piétons de traverser la

Voir page 6: Drapeau

La commission Plumptre:

Les marchands se fichent du consommateur

OTTAWA (CP) — La commission de révision des prix de l'alimentation, après une enquête de deux semaines chez les épiciers détaillants du Canada en septembre, en est venue à la conclusion que les marchands se fichent des consommateurs.

La présidente de la commission, Mme Beryl Plumptre, commentant hier les résultats de cette enquête, a noté qu'elle prouvait le manque de concurrence dans l'industrie de l'alimentation et qu'elle avait permis de mettre à jour des pratiques malhonnêtes d'étiquetage dans les épiceries.

Le rapport de l'enquête recommande que le gouvernement sévisse sévèrement contre ces pratiques, en augmentant par exemple le personnel qu'il affecte aux inspections dans les épiceries, en durcissant la loi sur la publicité trompeuse et en étudiant la possibilité de légiférer pour en arriver à une meilleure concurrence entre les détaillants.

Ces derniers, a révélé Mme Plumptre, ont été invités à une assemblée publique qui se déroulera à Ottawa le 10 décembre et au cours de laquelle on leur expliquera les résultats de l'enquête.

Le rapport de cette enquête de deux semaines, et qui a porté sur 1,689 épiceries, fait état de 1,890 cas de pratiques commerciales trompeuses. Quatre-vingts enquêteurs spéciaux avaient été affectés à cette tâche. Parmi les cas de pratiques commerciales trompeuses décelés, 159 ont été confiés au ministère de la Consommation, qui déterminera s'il s'agit de fait d'infractions passibles de poursuites devant les tribunaux.

Mme Plumtre a expliqué que les noms des magasins coupables de ces pratiques n'étaient pas divulgués dans le rapport pour la simple raison que leur énumération pourrait compliquer d'éventuelles poursuites.

Deux magasins seulement, la Salaison

Voir page 2: Les marchands

La session sera courte, fonctionnelle, technique

par Michel Roy

QUEBEC — La session qui s'ouvre aujourd'hui, la première de la trentième législature, sera brève, fonctionnelle, presque technique. Il est prévu qu'elle sera prorogée dès la mi-décembre. Elle n'aurait même pas eu lieu si le gouvernement de M. Bourassa n'était contraint d'entériner par des mesures législatives des ententes déjà intervenues et de respecter des échéances: c'est le cas des allocations familiales, dont le nouveau régime, plus généreux et plus souple, ne pourrait entrer en vigueur le 1er janvier si le Parlement du Québec n'adoptait pas les lois qui s'imposent avant la fin de 1973: c'est aussi le cas du programme de retraite des fonctionnaires qui apporte des améliorations notables au régime social des employés de l'Etat et qui a fait l'objet d'ententes conclues il y a quelques mois entre le gouvernement et les centrales syndicales; c'est aussi la création d'un tribunal des loyers en Cour provinciale, initiative qui découle de la réforme des rapports entre propriétaires et locataires, entreprise lors de la précédente cession, mais inachevée; c'est enfin un projet de loi visant à donner suite à une résolution budgétaire aux termes de laquelle sont abolis les droits hydrauliques payés par l'Hydro-Québec de façon à éviter toute majoration des tarifs d'électricité.

Prononcé par le lieutenant-gouverneur, M. Hugues Lapointe, le message inaugural sera bref: la lecture, dit-on, ne de-

Voir page 6: La session

■ au gré du temps

Double jeu

L'Association des consommateurs du Canada a raison de réclamer l'interdiction de la publicité destinée aux enfants par la voie des ondes.

L'organisme de protection fait valoir que les fabricants de jouets transforment ainsi les enfants en parfaits représentants de commerce auprès de leurs parents.

Mais il y a pire. Les petits vendeurs que sont les enfants deviennent, à leur insu, malhonnêtes, puisqu'ils font acheter à leurs clients des produits dont ils se saisissent.

Albert BRIE

La scission créditiste: un simple malentendu?

par Pierre Bellemare

QUEBEC (PC) — Le violent affrontement entre la direction créditiste et ses deux députés dimanche dernier à Drummondville ne serait qu'une tempête dans un verre d'eau provoquée par un simple malentendu, selon M. Fabien Roy.

Il a toutefois été seul hier au Parlement à subir un bombardement de questions de la part des journalistes, car son collègue Camil Samson "a été dans l'impossibilité" de participer à cette conférence de presse prévue depuis di-

Voir page 2: Les créditistes

WATERGATE

Un autre silence de 18 minutes est signalé sur les bandes enregistrées

WASHINGTON (d'après AP, AFP et Reuter) — Tout le bénéfice que le président Nixon aurait pu tirer de son "opération-survie" dans les Etats conservateurs du Sud risque d'être réduit à néant par l'annonce faite par la Maison-Blanche au juge Sirica qu'un fragment de dix-huit minutes manque à l'une des bandes magnétiques réclamées par la Cour.

La réaction du juge Sirica ne s'est guère fait attendre: il a aussitôt proposé que la Maison-Blanche lui remette volontairement et immédiatement la garde des bandes magnétiques, sinon il demanderait au procureur spécial chargé de l'enquête judiciaire sur l'affaire du Watergate de lancer une assignation.

"Ce n'est pas parce que ce tribunal ne fait pas confiance à la Maison-Blanche, a dit le juge Sirica, mais il s'agit là d'un nouvel exemple qui devrait convaincre que ces documents devraient m'être remis en garde".

C'est le conseiller juridique présidentiel, M. Fred Buzhardt, qui a fait part de cette découverte au juge Sirica, qui avait précédemment demandé comme pièces à conviction un certain nombre des enregistrements des conversations entre le président Nixon et ses proches collaborateurs. M. Buzhardt a précisé que ce n'était que le 11 novembre qu'on s'était aperçu de la disparition du fragment de bande magnétique sur une bobine enregistrée le 20 juin 1972.

La bande magnétique du 20 juin 1972 devait contenir l'enregistrement, effectué sur le système automatique d'écoute de la Maison-Blanche, d'une conversation entre le président Nixon et ses deux conseillers H.R. Haldeman et John Ehrlichman, qui faisait suite à un entretien que ces deux derniers avaient eu précédemment avec John Dean, John Mitchell et d'autres membres du personnel.

Ces entretiens ont eu lieu trois jours seulement après les tentatives d'effraction du quartier général du parti démocrate dans l'édifice du Watergate, et

Voir page 2: Watergate

Kissinger espère amener dès décembre Israël et les Arabes à négocier la paix

WASHINGTON (d'après AP, AFP et Reuter) — Le secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger, s'est dit confiant quant à la prochaine ouverture de la conférence de paix au Proche-Orient, déclarant en revanche que la politique américaine ne sera modifiée en rien par les pressions arabes sur les fournitures de pétrole.

Dans sa première conférence de presse depuis son périple au Proche-Orient et en Asie du sud-est, M. Kissinger a même évoqué la possibilité que son pays adopte des mesures de rétorsion si ces pressions persistaient "d'une façon déraisonnable". Il a aussitôt précisé qu'il nourrissait l'espoir qu'une telle "contre-mesure regrettable" ne sera pas nécessaire, d'autant moins que les Etats-Unis produisent, a-t-il dit, 85% de leurs besoins en énergie.

Cette conférence de la paix, à laquelle la Syrie a pour la première fois hier accepté de participer, M. Kissinger la prévoit dans le courant de décembre, sous les auspices américano-soviétiques et en présence du secrétaire général des Nations unies.

Pour sa part, le vice-ministre syrien des Affaires étrangères a déclaré hier à Damas que son pays, en acceptant la résolution 338 du Conseil de sécurité a accepté de participer à une conférence de la paix. Mais il semble que la Syrie a une vision quelque peu différente de cette conférence.

La date approximative avancée par M. Kissinger agrée également à l'Egypte. C'est ainsi que le porte-parole officiel a déclaré qu'il y avait une complète coordination entre Le Caire et Damas et que son pays espérait voir "la conférence débuter dans les prochaines semaines".

Il reste encore à arrondir les angles et à convaincre Israël d'accélérer le rythme. C'est pourquoi hier, M. Kissinger a demandé un certain délai pour

Voir page 6: Israël-Arabes

Rosé d'Anjou
Royal de Neuville
Pétillant... méthode Champenoise.

suites de la première page

LE MINI-BOOM

nes fournitures, soit à cause de la grève des chemins de fer. "La croissance de 1974 est liée au fort niveau des ventes actuelles au Canada et à l'étranger et à l'accroissement des bénéfices ainsi qu'aux perspectives encourageantes d'une prolongation des conditions favorables, dit encore le communiqué. En outre, une insuffisance de la capacité de production face à la demande a été signalée dans certains domaines. Les lois plus souples sur l'impôt des sociétés ont contribué à encourager la croissance."

Enfin, une évaluation des programmes d'investissements de 1975 à 1978 — certes beaucoup moins fermes que ceux de 1974 — indiquent que les prévisions quinquennales des entreprises en cause sont en hausse d'environ 25 pour cent.

WATERGATE

l'on pense que le président peut avoir été informé alors de toute l'affaire.

M. Buzhardt a encore précisé que l'enregistreur avait fonctionné sans interruption mais que, durant 18 minutes, seule une tonalité continue est audible et qu'on ne peut percevoir aucune conversation durant ce laps de temps. "Le phénomène survient au milieu de la conversation", a déclaré le conseiller juridique, qui a ajouté avoir fait procédé à des essais techniques, pour tâcher de trouver la raison de cette défaillance de l'enregistreur. Il a de plus certifié que tous les autres enregistrements réclamés par le juge Sirica avaient été testés et trouvés en bon état.

En octobre dernier, c'était déjà M. Buzhardt qui avait eu la responsabilité de révéler que l'enregistrement d'une conversation téléphonique entre le président Nixon et le procureur général John Mitchell n'existait pas parce que le téléphone n'était pas branché sur une table d'écoute et qu'une autre bande, qui aurait dû normalement contenir l'enregistrement d'une conversation entre le président et son conseiller juridique John Dean était inaudible, par suite d'ennuis techniques de l'équipement à ce moment-là.

Pendant ce temps, au Sénat, la commission judiciaire étudiait une proposition de M. Robert Bork, procureur général intérimaire, sur le statut à accorder à M. Leon Jaworski, nouveau procureur spécial nommé en remplacement de M. Archibald Cox. Cette proposition déclare que les pouvoirs du procureur spécial ne seront pas limités à moins que le président n'en décide autrement avec l'accord de huit parlementaires des deux partis.

Le sénateur Edward Kennedy s'est aussitôt élevé contre cette restriction qu'il a qualifiée de nouveau moyen "de poursuivre l'étouffement de l'affaire du Watergate".

D'autre part, la commission judiciaire de la Chambre des représentants a menacé de recourir à la justice fédérale si le procureur général par intérim Robert Bork refusait plus longtemps à des membres de la commission l'accès au dossier du FBI sur le vice-président désigné, M. Gerald Ford. En effet, le représentant républicain John Conyers qui avait cherché à consulter le volumineux dossier de 1,700 pages que le FBI a rassemblé sur M. Ford, a reçu une réponse négative de M. Bork. "Mon seul recours semble bien être la cour fédérale de district des Etats-Unis", a conclu M. Conyers.

L'EX-USECO

d'un avocat de la défense lors d'une séance publique de la Commission d'enquête, qu'on avait décidé de cesser l'opération. On aurait alors estimé que les avocats des témoins se doutaient de quelque chose et qu'il était plus prudent d'annuler l'opération en cours. On aurait aussi fait valoir à des policiers que cette affaire était plus dangereuse pour les procureurs que pour des policiers puisqu'elle risquait d'entraîner une radiation du Barreau.

Interrogé à ce sujet, Me Charles Cliche qui a depuis été nommé juge à la Cour des sessions de la paix a toutefois catégoriquement nié qu'il ait autorisé une telle opération. Il a précisé que les opérations policières de l'USECO relevaient strictement du chef enquêteur et que lui-même, à titre de coordonnateur de l'organisme, n'avait aucun contrôle sur les policiers qui avaient été prêtés au ministère de la Justice pour préparer l'enquête.

Pressé de préciser ses propos, le juge Cliche a dit qu'il n'était pas en mesure d'infirmer ou de confirmer les informations obtenues par LE DEVOIR mais que chose certaine, il n'avait jamais autorisé "une chose de la sorte".

Me Cliche a aussi confirmé que, lors des audiences publiques de la Commission d'enquête au printemps dernier, des avocats de certains témoins avaient laissé entendre qu'ils pouvaient être victimes de l'espionnage électronique pratiquée par la police.

Bien plus, il a dit se rappeler que, vers cette époque, il avait même reçu un appel téléphonique de Me Leithman ou de Me Hébert qui lui avait demandé: "Charles, est-ce vrai que je suis 'bugé?".

"Je lui ai alors répondu que j'allais m'informer", a dit Me Cliche en ajoutant qu'il l'avait fait et qu'on lui avait dit que ce n'était pas le cas.

Ces faits confirmés par Me Cliche tendraient d'autre part à confirmer d'autre informations obtenues hier d'autres sources et voulant que les trois avocats concernés connaissaient déjà depuis longtemps l'existence des appareils présentés au public mardi. On aurait attendu le "moment propice" pour dénoncer le fait.

Or, deux événements viennent ajouter cette semaine une dimension importante à cette affaire. D'abord l'enquête sur le crime organisé doit reprendre ses audiences publiques mardi prochain. D'autre part, c'est cette semaine que le Parlement canadien doit étudier en troisième lecture le projet de loi sur l'espionnage électronique.

Fondamentalement, ce projet de loi (qui a déjà été modifié à plusieurs reprises) veut interdire toute forme d'espionnage électronique, exception faite de celle pouvant être pratiquée par la police. Il prévoit d'ailleurs des peines en cas de violations. De plus, la police ne pourra utiliser ces méthodes qu'après avoir obtenu une permission spéciale d'un juge. Un article prévoit bien l'utilisation sans permission pour des cas d'urgence mais une forte opposition de certains députés est déjà prévue au sujet de cet article.

En somme, selon certaines sources, l'annonce mardi de la découverte des deux transmetteurs aurait fait partie d'une stratégie visant à discréditer l'enquête sur le crime organisé et à réduire au minimum les effets d'une éventuelle législation sur l'écoute électronique.

Hier, les autorités des trois corps policiers d'importance, la police de la CUM, la GRC et la SQ, ont fait savoir que leurs services étaient étrangers à l'écoute clandestine pratiquée chez Mes Hébert, Leithman et Blais. Ils ont été unanimes à réprouver un tel geste.

Rappelons en terminant que depuis la formation du SECO tous les services d'espionnage électronique de la défunte USECO ont été réintégrés sous l'autorité des trois corps policiers nommés. Le SECO et la Commission de police ne font plus de travail policier opérationnel. Leur rôle se limite maintenant à l'analyse des informations transmises par les services spéciaux des trois grands corps policiers.

LES MARCHANDS

Joanisse, rue Saint-Antoine, et Royal Butchers, rue Centre, ont été accusés jusqu'à maintenant de publicité trompeuse devant les tribunaux à la suite de cette enquête.

Aux Communes, le ministre de la Consommation, M. Herb Gray, a révélé que d'autres accusations seraient portées prochainement contre des épiceries qui se seraient livrées à des pratiques commerciales trompeuses.

Dans son rapport, la commission de révision des prix de l'alimentation recommande que le gouvernement et l'industrie élimine un certain nombre d'empaquetages de façon à en arriver à une certaine uniformité et à faciliter aux consommateurs l'achat des différents produits.

Les autorités, soulignent les auteurs du rapport, ont jusqu'à maintenant porté peu d'attention aux plaintes voulant que les pratiques commerciales courantes compliquent la tâche des consommateurs, qui ne sont pas sûrs de dépenser leur argent à bon escient.

"Le manque d'information, les pratiques trompeuses, les étalages, l'étiquetage incomplet et le manque de contact avec le personnel dans les épiceries modernes s'allient contre le consommateur quand il fait son marché de nos jours".

Si certains marchés et certaines épiceries font de grands efforts dans leurs relations avec les clients, l'enquête de septembre a permis de prouver qu'un "grand nombre de détaillants au Canada se préoccupent peu des consommateurs".

L'enquête a aussi montré que les prix étaient plus élevés à mesure qu'on s'éloignait des centres de distribution; que les habitants des provinces maritimes et ceux de la Colombie-Britannique payaient leurs produits alimentaires plus chers; que le coût de l'alimentation était plus élevé dans le nord du Canada qu'au sud et que dans les grands centres, les prix étaient inférieurs aux prix des petites localités et des régions rurales.

Cette différence de prix est attribuable aux coûts des transports, mais il est aussi possible que cette différence s'explique par un manque de concurrence entre les magasins.

La Commission poursuivra son travail pour déterminer dans quelle mesure la concentration dans le domaine de l'alimentation au détail et un système unique de prix exercent une influence sur le coût des aliments.

Le rapport de la commission sur la revision des prix de l'alimentation s'en prend aux épiciers qui ont accepté au mois d'août de faire payer le moindre prix quand un article portait deux étiquettes de prix. Cinq grands détaillants, Dominion, Food City, IGA, Canada Safeway et Woodwards ont par la suite manqué à leur parole, soulignent les auteurs du rapport.

Plus de la moitié des magasins qui ont reçu la visite des inspecteurs de la commission de revision des prix avaient augmenté les prix des articles déjà en rayon.

Le rapport s'en prend aussi aux détaillants qui utilisent des étalages spéciaux pour vendre un article plus cher, qui n'hésitent pas à disposer des revues et autres objets de façon à cacher la partie de la caisse-enregistreuse où le consommateur pourrait voir les prix marqués par la caissière, qui disposent des lampes rouges au-dessus des comptoirs de viande pour que celles-ci paraissent plus rouges, et qui annoncent des rabais sensationnels.

Dans chaque secteur de l'alimentation, on a constaté que la différence des prix entre les magasins à chaîne concurrents n'était pas suffisante pour justifier la publicité tapageuse qu'on fait autour de ces prix.

Cette publicité n'aide en rien le consommateur: elle le mêle, au contraire, et c'est le consommateur qui finit par payer à la fin le coût de cette publicité.

LES CRÉDITISTES

manche.

M. Roy a refusé de donner la raison de cette absence jugée "louche" par certains, d'autant plus que M. Samson était à son bureau du Parlement depuis le début de la semaine. Il avait laissé entendre en outre lundi qu'il aurait des révélations fracassantes à faire lors de cette conférence. Mais il voyageait entre St-Hyacinthe et Québec à ce moment précis.

Entre-temps, M. Yvon Dupuis, que M. Roy reconnait toujours comme le chef incontesté, prépare la réunion du conseil provincial qu'il a convoquée pour le week-end à Ville Brossard.

Avec l'appui fidèle d'une bonne grappe de candidats défaits, il espère renverser la décision de l'exécutif qui a majoritairement opté dimanche pour la tenue d'assises annuelles les 8 et 9 décembre à Québec.

Le chef créditiste veut également que le conseil, l'organe suprême du parti entre les assises générales, étudie le "statut" des députés Samson et Roy, "qui se prennent pour le chef du parti", selon M. Dupuis.

L'ancien ministre libéral, élu à la direction créditiste en février dernier et arrivant bon troisième dans son comté de Saint-Jean le 29 octobre, a cependant convaincu M. Phil Cossette, président du parti, de retenir jusqu'à dimanche sa démission qu'il a spontanément annoncée à Drummondville en guise de protestation contre MM. Roy et Samson.

De leur côté, ceux-ci comptent sur M. Gérard Perron, un organisateur, pour faire un succès des assises de décembre. M. Perron déclarait d'ailleurs mardi dans un communiqué que les 22,000 membres seraient convoqués à ce congrès d'ici la fin de semaine.

M. Roy a admis mercredi qu'on avait très peu de temps pour préparer ces assises, mais il a avancé une solution de compromis. Qu'on tienne le congrès dans quinze jours et on complètera le travail à l'occasion d'un autre congrès en mai 1974, date suggérée par le clan Dupuis. "De cette façon, ajoute le député de Beauce-nord, on donnera satisfaction à tout le monde".

Néanmoins, il conteste la légalité de la convocation envoyée par la réunion du conseil provincial. "C'est seulement et uniquement à la demande de l'exécutif que le conseil peut se réunir", prétend M. Roy, en se basant sur la constitution du parti. Or, la réunion de Brossard a été demandée officiellement par quatre exécutifs régionaux, "comme le veut la constitution du parti", dit-on du côté de M. Dupuis.

Il semblerait, du reste, que deux constitutions différentes sont en circulation dans les milieux créditistes et chacun s'appuie sur celle qui fait son affaire.

CHAUFFAGE

Suite de la page 3

reils de chauffage, des réparations et de la hausse du prix de l'huile. Aucune allocation spéciale n'est prévue pour ces groupes.

Le SOS lancé au public par le local populaire a porté fruit. Cinq citoyens ont promis de défrayer entièrement le coût d'achat et d'installation d'une fournaise dans autant de familles défavorisées. En plus, quelques dons ont été recueillis. Quant aux appareils envoyés par le public, la majorité sont désuets et dangereux. Mieux vaut s'abstenir d'envoyer une fournaise en mauvais état, a recommandé M. Pilon.

A ce sujet, M. Godbout, réparateur improvisé de fournaises, qui est arrivé à la conférence de presse tout barbouillé de suie, a souligné que dans la majorité des logements où il est allé, le système de chauffage était dans un état critique, dangereux, et que les conditions du logement entraîneraient pour ces familles des déboursés excessifs de chauffage: isolation insuffisante, fenêtres brisées, etc.

En amendant les règlements de la loi d'aide sociale, le ministre a bien souligné qu'il s'agissait d'une situation d'urgence très particulière mais qu'on ne doit pas y voir un précédent ou l'indication d'un retour possible à des besoins spéciaux plus nombreux, pour les assistés sociaux.

ESPIONNAGE

Suite de la page 3

cupations du Barreau visaient tous les organismes professionnels et le public en général relativement à l'écoute électronique et la menace d'atteinte à la vie privée qu'elle représente.

Quant à savoir s'il s'agit d'un coup monté par les avocats plaignants, Me Viau s'est contenté de dire que pour lui rien n'était impossible du moment qu'un président des Etats-Unis, élu par la majorité, avait abusé de l'écoute électronique."

L'Association des avocats du Québec a demandé également au Solliciteur général et au ministre de la Justice du Québec de faire enquête et de dire à la population si l'espionnage électronique fait aux dépens de Mes Leithman, Blais et Hébert était effectué par un ou l'autre des corps policiers.

La FAQ, par la voix de son président, Me François Chapados, demande aussi au Barreau de faire enquête et de démasquer les auteurs de cet attentat à la vie privée et au secret professionnel des avocats.

La FAQ propose même au gouvernement d'instituer une enquête publique présidée par un juge de la Cour supérieure pour mettre au jour les cas d'espionnage illégal commis depuis un an.

FORGET

Suite de la page 3

programmes sociaux depuis la dernière guerre mondiale.

M. Forget approuve-t-il le style de langage employé par certains de ses collègues, notamment le président du caucus libéral, M. Louis-Philippe Lacroix?

"J'ai beaucoup de réserves à l'endroit du langage utilisé en politique au Québec", répond le ministre libéral. Selon lui, on dévalue le langage en voulant frapper l'imagination.

Il espère qu'on fera preuve d'un peu plus de respect, dans les mots enmployés, à l'avenir.

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS

Faites à vos pieds une offre qu'ils ne peuvent refuser.

Caporicci.

Souliers Caporicci. Importés d'Italie.

En vente chez A. Gold & Sons

960 ouest, rue Ste-Catherine. Centre d'achat Fairview, Pointe Claire. 388 ouest, rue Ste-Catherine et Les Galeries d'Anjou.

LE DEVOIR

Forget visera à humaniser davantage les lois sociales

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Le successeur de M. Claude Castonguay aux Affaires sociales, M. Claude Forget, entend laisser aux gens le temps d'absorber les nombreuses réformes mises en branle dans ce secteur depuis 1970.

Lui-même associé à ces réformes (assurance-maladie, code des professions, allocations familiales et aide-sociale) en tant que sous-ministre adjoint responsable du financement, M. Forget parle de continuité au niveau des objectifs, mais de changement dans les méthodes de les atteindre.

Le nouveau ministre rencontrait, hier, les courriéristes parlementaires, alliés précieux de M. Castonguay de 1970 à 1973, pour faire connaissance et fournir un premier exposé de l'orientation de son ministère.

Avocat et économiste de 37 ans, M. Forget s'est révélé un interlocuteur renseigné mais très prudent devant les questions des journalistes, qui lui ont fait subir un premier test de réaction aux questions brûlantes de son secteur: salariat des médecins, avortement, chauffage pour les assistés sociaux, revenu minimum garanti, qualité du langage de certains de ses collègues libéraux, fluoration des eaux, relations de travail avec les employés des hôpitaux, etc...

Tout en refusant d'affirmer que le gros de la réforme soit accompli aux Affaires sociales, M. Forget a tenu un langage similaire aux successeurs de M. Gérin-Lajoie à l'Education.

"Depuis M. Castonguay, a-t-il dit, il y a eu beaucoup de changements. Ces objectifs éminemment valables ont été une source d'anxiété et d'inquiétude. Il faut un certain temps pour absorber ces changements."

Le nouveau ministre évalue présentement la manière employée pour atteindre ces objectifs. "La stratégie employée n'est pas nécessairement au-dessus de toute atteinte", ajoute-t-il, en précisant que les méthodes pourraient changer dans la poursuite de ces objectifs qui demeurent les mêmes.

"Je ne pense pas, précise-t-il, que le gros de la réforme soit établi, en ce sens que son impact sur la population ne s'est pas encore fait sentir. Il reste beaucoup à faire dans ce sens-là. Il faut humaniser le système, accroître la participation et l'intéressement."

Le nouveau ministre indiquait, par ailleurs, que son ancien patron, M. Claude

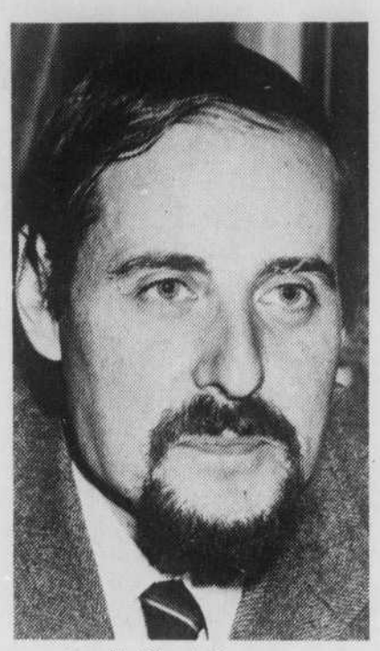

M. Claude Forget

Castonguay, retourné à la pratique privée dans son bureau d'actuaire, se verrait probablement confier des mandats spéciaux du gouvernement provincial comme il vient d'en obtenir du fédéral.

M. Forget entend également consulter à titre privilégié celui qui fut l'âme des réformes sociales au Québec de 1970 à 1973.

Reprendra-t-il le projet de fluoration des eaux que M. Castonguay avait dû abandonner devant l'opposition des créditistes en Chambre et des naturistes à l'extérieur?

M. Forget répond que cette question est liée à l'ensemble de la santé dentaire et qu'il attend un rapport de ses fonctionnaires sur l'action à entreprendre à court terme dans ce secteur.

M. Castonguay avait déclaré à l'Assemblée nationale qu'il était opposé à l'avortement sur demande. Qu'en pense M. Forget? A cause des procès intentés au docteur Morgentaler, l'affaire est sub judice et le nouveau ministre préfère ne pas en parler.

Il estime par ailleurs ne pouvoir intervenir dans la composition des comités d'examens, qui font que les avortements sont beaucoup plus nombreux dans les hôpitaux anglophones que francophones de Montréal. Ce serait, selon lui, faire preuve de trop de centralisation.

M. Forget justifie cependant les directives émises par son ministère, quant au stationnement et aux repas pour les employés des hôpitaux, en rappelant que cette question n'est pas entièrement réglée dans les conventions collectives.

Quant à l'établissement d'une politique cohérente en matière de revenu minimum garanti, M. Forget admet qu'il reste des étapes à franchir, mais il estime que le nouveau programme d'allocations familiales et d'aide sociale constitue un important pas en avant. Ce programme sera présenté durant la présente session et entrera en vigueur en janvier 1974.

"Il faudra un moment pour vivre cette expérience avant de parler des étapes subséquentes", a conclu M. Forget.

M. Forget n'a pas encore eu le loisir de lire entièrement le dernier rapport du Conseil du développement économique du Canada mais il met en doute le bien-fondé de sa recommandation de ralentir la croissance des sommes accordées à l'aide sociale.

"A la lecture de cette recommandation, a-t-il ajouté, voici la question que je me pose: Jusqu'à quel point ne s'est-on pas inspiré d'une conjonction dans le temps d'éléments accidentels".

Il faudrait, selon lui, situer cette question dans l'ensemble de l'évolution des

Voir page 2: Forget

M. Luc-André Godbout (à droite), réparateur bénévole de fournaises, a tenu à participer hier à la réunion d'une vingtaine de mères de famille qui rencontraient les journalistes, à Saint-Henri, afin de leur exposer la situation dramatique où elles se trouvent depuis l'arrivée du froid, situation que tente d'adoucir à sa façon M. Godbout en réparant gratuitement les fournaises des foyers les plus démunis. (Photo LE DEVOIR, par Alain Renaud).

Les assistés sans chauffage craignent que l'aide de Québec soit insuffisante

par Solange Chalvin

Au moment où le nouveau ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, confirmait à Québec que le Conseil des ministres avait accepté de modifier les règlements de l'aide sociale pour venir en aide aux personnes sans chauffage, une vingtaine de personnes — surtout des mères de familles avec enfants — exposaient aux journalistes, à Montréal, leur situation dramatique.

Les nouveaux amendements prévoient que les assistés sociaux pourront se faire rembourser, jusqu'à concurrence de $150, les frais d'installation d'un système de chauffage ou jusqu'à concurrence de $75, les frais de réparation d'un tel système. Même si ces règlements ne seront pas publiés dans la Gazette officielle avant demain, le ministre prend pour acquis que les fonctionnaires ont suffisamment de garanties pour autoriser le remboursement de tels frais aux assistés sociaux.

Au moins 86 familles ayant des problèmes de chauffage se sont adressées depuis une semaine au Local populaire du sud-ouest; sur ce nombre, quelque 40 foyers étaient complètement dépourvus de chauffage et de fournaise. "Dans les meilleurs cas, nous dit M. Luc-André Godbout, chômeur transformé en réparateur bénévole de fournaises, on réchauffait la cuisine en ouvrant la porte du four..."

Pour Madame X, cette situation inhumaine s'est soldée par une bronchite aiguë pour son bébé, actuellement hospitalisé, des crises d'asthme pour son autre enfant et une forte angine pour elle. Ce récit pourrait facilement être multiplié par dix, si nous faisions écho à tous les cas racontés au cours de la conférence de presse.

Les nouveaux règlements adoptés à Québec changeront peu de choses à la situation des assistés sociaux, a dit M. Jean Pilon, porte-parole du groupe. "Il en coûte en général plus cher pour faire installer ou réparer des appareils de chauffage que les allocations accordées, et de plus, le gouvernement ne rembourse pas l'achat des fournaises."

Notons enfin que les assistés sociaux ne sont pas les seuls groupes marginaux à avoir des difficultés avec l'hiver. Les chômeurs, les personnes âgées, certains invalides et les petits salariés doivent également faire face à des problèmes identiques face au coût élevé des appa-

Voir page 2: Chauffage

Le Barreau mènera sa propre enquête sur l'espionnage

par Guy Deshaies

Le Barreau du Québec mènera sa propre enquête et demandera à la Commission parlementaire sur la justice à Ottawa d'instituer la sienne au sujet de l'espionnage électronique dont Mes Sydney Leithman, Roland Blais et Maurice Hébert ont été victimes.

A la suite de la découverte d'appareils d'écoute électronique dans les plafonds des bureaux des avocats susnommés, le bâtonnier du Québec, Me Jacques Viau, a convoqué une conférence de presse, hier, pour faire part des intentions du Barreau de tirer cette affaire au clair.

"Il s'agit d'une menace sérieuse contre le droit reconnu du secret professionnel des avocats", a argué Me Viau.

Il importe de se rappeler néanmoins que c'est au nom du secret professionnel que Me Robert Lemieux, au printemps 72, avait refusé de révéler en Cour le nom de deux jurés qui l'avaient consulté dans son cabinet dans l'exercice de sa profession et il avait écopé de huit jours de prison pour ce refus.

La semaine dernière, Me Jacques Riou était condamné à huit jours de prison pour une affaire du même genre et en 1970 la police avait investi les bureaux de Me Lemieux pour lui subtiliser tous ses dossiers et papiers personnels y compris son testament qu'il n'a jamais revu.

Dans tous ces cas, ni le Barreau ni l'Association des criminalistes, dirigée justement par Me Roland Blais, n'ont cru bon de formuler la moindre protestation.

Cette fois, Me Viau a déclaré que le Barreau avait l'intention de s'attaquer au problème d'une façon beaucoup plus draconienne que dans le passé.

Il a rappelé les dispositions du bill Omnibus et le projet de loi sur la protection de la vie privée des citoyens, projet de loi soumis à la commission parlementaire sur la justice à Ottawa.

En vertu de cette loi, l'écoute électronique serait permise après autorisation par un juge de la Cour supérieure, elle se ferait durant une période déterminée et l'"écouté" serait averti après coup qu'il a été l'objet d'espionnage par la police.

Le bâtonnier a indiqué que les préoc-

Voir page 2: Espionnage

aujourd'hui

A compter d'aujourd'hui et jusqu'au 7 décembre, exposition des oeuvres du Frère Jérôme regroupant ses principaux travaux des années 1970-72 au collège Marie-Victorin, 7,000 Marie-Victorin, Rivière-des-Prairies.

•

A 10h, "teach-in" sur l'avortement, à l'auditorium du pavillon des humanités du Cegep de Trois-Rivières, 3500, de Courval, Trois-Rivières.

•

A 12h, conférence de M. Pierre Nadeau, président-directeur général de Pétrofina Canada, devant le Publicité-Club de Montréal, au Caf'Conc" du Château Champlain. Sujet: "Un aperçu de la question pétrolière".

•

A 18h, rencontre des anciens de l'école Vincent-d'Indy, à l'occasion de la Sainte-Cécile, au 200, Vincent-d'Indy.

•

A 20h, assemblée populaire d'information sur l'acquittement du Dr Morgentaler et sur le droit à l'avortement, à la polyvalente Jeanne-Mance, 4240, Bordeaux (coin Rachel). Invités: le Dr Morgentaler, Mme Lise Payette, le Dr Maurice Jobin, etc.

•

Réunion régulière du PSBGM à 20h, au 2387, Coleraine, Montréal.

•

A 20h, récital du soprano France Dion, à l'Ecole normale de musique, 4873, avenue Westmount, Montréal.

•

A 20h30, l'Académie canadienne-française reçoit dans ses rangs l'écrivain Andrée Maillet, à l'amphithéâtre M-415 de l'édifice principal de l'Université de Montréal.

SERVICE IMPECCABLE SUR
PEUGEOT
•
RENAULT
MÉCANIQUE GÉNÉRALE
CARROSSERIE PEINTURE
ESTIMÉ GRATUIT
Roger Automobile Ltée
4269 ouest, Ste-Catherine
Près de la station métro Atwater
Pour rendez-vous, M. Maurice
932-2925

MÉDITATION TRANSCENDANTALE
• REPOS PROFOND • CRÉATIVITÉ
• ÉNERGIE • BONHEUR
• TECHNIQUE SIMPLE, NATURELLE ET SANS EFFORT.
• ACCROÎT LA CLARTÉ DE PENSÉE, LA MÉMOIRE, L'INTELLIGENCE ET LA CRÉATIVITÉ.
• PROCURE UN REPOS PROFOND ET ÉLIMINE FATIGUE, TENSION, STRESS, NERVOSITÉ ET MALADIES PSYCHOSOMATIQUES
• DEVELOPPE L'HARMONIE ET L'AMOUR DANS LES RELATIONS HUMAINES.

Maharishi Mahesh Yogi
Conférences d'informations
JEUDI — 22 Nov. 8 p.m. — Université McGill, 3480 McTavish, Local 123
VENDREDI — 23 nov. 8 p.m. — Université Sir George Williams, 1455 de Maisonneuve ouest, Local 605
FRIDAY — English Lecture, Nov. 23 8 p.m. — Sir George Williams U. Hall Bldg. 1221
LUNDI — 26 nov. 8 p.m. — Université du Québec, 1100 B'leury, Local 2200
LUNDI — 26 Nov. 8 p.m. — Montréal-Nord, Salle du Conseil, 11711 Hébert
MARDI — 27 nov. 8 p.m. — Centre St-Edouard, 6518 St-Vallier, Sortie Métro Beaubien
DIMANCHE — 25 nov. 8 p.m. — Centre St-Edouard, 6518 St-Vallier, Sortie Métro Beaubien
MERCREDI — 28 nov. 8 p.m. — Université Laval, Pavillon de Koninck, Local 18, Québec
ENTRÉE LIBRE, ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS:
Montréal Français 279-6171 — Montréal Anglais 285-1298 — Québec 523-7130 — Sherbrooke 569-7741
Thetford Mines 335-2411 — Trois-Rivières 379-1799 — St-Jean 347-9432
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE MÉDITATION TRANSCENDANTALE

cours de THEMIS

Les Cours de Thémis, sous la direction de André Poupart, ont pour objectif de mettre à la disposition des étudiants en droit une doctrine de qualité au meilleur coût possible. Après deux ans, l'éventail des cours offerts demeure limité mais, sous peu, toutes les principales matières d'enseignement en Faculté auront fait l'objet d'une publication. Imprimés selon le procédé offset dans un format 7½" x 9½", ces cours, remis à jour périodiquement, intéresseront sans aucun doute tous les juristes.

Veuillez me faire parvenir immédiatement:
LES LIBÉRALITÉS (278 p. réimp.) Germain BRIERE ☐ $5.00
LES SUCCESSIONS (192 p. réimp.) Germain BRIERE ☐ $4.50
LA FAMILLE (237 p., nouveauté) Renée JOYAL-POUPART ☐ $4.75
LES BIENS (190 p., nouv. éd.) Pierre MARTINEAU ☐ $4.75
LES RÉGIMES MATRIMONIAUX (147 p., réimp.) Jean PINEAU ☐ $3.50
TOTAL:
Veuillez me faire parvenir dès leur parution (janvier 1974)
LA VENTE Michel POURCELET ☐
PRÉCIS DE CONTENTIEUX ADMINISTRATIF Yves OUELLETTE et Gilles PEPIN ☐

REVUE JURIDIQUE THÉMIS
FACULTÉ DE DROIT,
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C.P. 6128, MTL 101,
a/s Mlle ANDRÉE BOULIANE
NOM: .....
FIRME: .....
ADRESSE: .....
.....
TÉLÉPHONE: .....

éditorial

Le bilan de M. Claude Castonguay

Du long entretien que M. Claude Castonguay vient d'accorder au Devoir, on retiendra surtout chez les péquistes certains arguments qui relèvent d'une perception discutable de la réalité québécoise d'aujourd'hui. Chez les fédéralistes, on se réjouira surtout des remontrances que l'ancien ministre des affaires sociales adresse librement au Parti québécois.

Là ne réside pourtant pas l'intérêt premier de ces réflexions. Nous en retenons surtout, pour notre part, la lumière nouvelle qu'elles projettent sur la personnalité d'un homme qui avait su, jusqu'à maintenant, se voiler en quelque sorte derrière ses oeuvres. Pour la première fois, on découvre, par-delà le technicien prestigieux de la politique sociale, l'homme et le citoyen. Celui-ci apparait d'autant plus intéressant qu'il a laissé tomber sans effort ni nostalgie la mante dont il était revêtu et que, reprenant sa place parmi les citoyens ordinaires, il ne cherche pas pour autant refuge dans le dépit ou la neutralité.

•

En plein coeur d'une grave impasse constitutionnelle, nous écrivions ici même, il y a deux ans, que de la manière dont prendrait fin l'expérience de M. Castonguay, pourrait dépendre l'option ultime de milliers de ses concitoyens. M. Castonguay n'était pas venu à la politique par la porte de la partisanerie ou de l'ambition personnelle. Il s'était porté candidat en 1970 pour répondre à un appel précis qui lui avait été fait. On a pu voir, au cours des quatre dernières années, qu'il n'a pas agi à la manière d'un homme qui aurait été résolu à l'avance à prouver que le système fédéral était bon ou mauvais.

Il n'y avait pas chez lui ce "death wish" inconscient qui sembla parfois animer la démarche de certains technocrates qui devaient, au terme d'une expérience qu'on aurait parfois souhaitée plus complète, aboutir au Parti québécois. Il n'y avait pas davantage dans ses gestes la marque de l'homme déterminé, quoi qu'il arrive, à conclure qu'il faut garder le système intact. M. Castonguay ne fut pas exempt de faiblesse ou d'erreur. Il réussit néanmoins, jusqu'à la fin de son mandat, à conserver la confiance générale non seulement de ses amis mais aussi de ses adversaires politiques dont la plupart s'accordent à reconnaître en lui l'une des figures les plus remarquables qui aient siégé au gouvernement au cours de la dernière décennie.

Si M. Castonguay avait été un animal politique, il aurait cherché habilement à tirer profit de la légende qui s'est créée autour de son nom. On le croyait volontiers déçu et désabusé à la suite de son stage au sein du Parti libéral et du gouvernement Bourassa. Il eut été facile, pour lui, de se ménager des contacts agréables des deux côtés de la clôture, non pas en reniant ses convictions personnelles, mais en se réservant simplement de les exprimer dans le langage ambigu qui lui eut permis de garder ses anciens amis sans aliéner des admirateurs qui le connaissaient mal.

Au lieu de cela, M. Castonguay a choisi de parler un langage clair, de dire sans équivoque où il loge présentement. Non seulement cette attitude est-elle très intéressante en elle-même, mais elle oblige aussi les partisans de l'option indépendantiste à quitter le terrain des imputations de motifs et des accusations démagogiques où ils ont trop souvent cherché refuge depuis quelque temps et à reprendre le débat à partir d'un examen réaliste des faits.

•

Des hommes comme Claude Morin, Jacques Parizeau, Louis Bernard et combien d'autres n'ont cessé de répéter qu'ils sont venus au souverainisme après avoir tenté en vain l'expérience du fédéralisme. Sans souscrire à leurs conclusions, on a cherché — au DEVOIR à tout le moins — à les discuter avec respect.

Or, M. Castonguay a fait depuis dix ans une expérience qui dépasse en ampleur celle de la plupart des têtes d'affiche du Parti québécois. La conclusion qu'il en tire est différente. Elle est, au surplus, partagée, pour l'instant du moins, par une forte majorité de la population. Pourvu qu'on l'accepte sans en exclure aucun élément, il y a de fortes chances qu'elle soit, à l'heure actuelle, la plus sage. Car elle émane d'un homme chez qui jamais la passion du pouvoir n'a paru reléguer dans l'ombre ses convictions profondes.

"Malgré les difficultés que j'ai vécues — confie M. Castonguay à Michel Roy — je ne peux pas dire que mon bilan a été un bilan d'échecs répétés, de fermeture complète d'esprit à notre égard. Je ne pense pas seulement au gouvernement fédéral. Nous avons réussi à faire des ententes. Au cours de ces trois ans et demi, j'ai perçu une compréhension beaucoup plus grande de la part des autres provinces, un désir de la part du gouvernement fédéral de mieux comprendre, une attitude pas mal plus ouverte, beaucoup moins méfiante qu'en 1970".

M. Castonguay pourrait invoquer, à l'appui de son témoignage, le compromis non pas idéal sans doute mais néanmoins fort acceptable qui a pu être arrêté en matière d'allocations familiales. Mais il y a davantage dans son expérience. A force de patience et de ténacité, il a pu être le témoin actif de la conversion progressive d'à peu près tous les gouvernements du pays aux grandes idées qu'il définissait quelques années plus tôt dans le rapport qui porte son nom. Cela est aussi éloquent, à tout le moins, que les calculs de pouces carrés auxquels on avait fini par ramener les relations fédérales-provinciales.

M. Castonguay n'abandonne aucunement l'objectif de cohérence qu'il s'était fixé pour la société québécoise dans le domaine dont il avait la responsabilité et aussi dans d'autres domaines comme l'éducation et la vie culturelle. Il estime cependant que la cohérence dont a besoin la société québécoise "n'empêche pas qu'il existe, sur un autre plan, suffisamment de cohérence pour que le pays fonctionne". Il conclut même que "ces deux choses-là sont conciliables dans le respect du Québec et du Canada".

Comment expliquer, si tel est le cas, que les choses aient souvent semblé marcher si mal au plan des relations fédérales-provinciales? M. Castonguay glisse trop facilement, à notre gré, sur les multiples empiétements, sur les nombreux faits accomplis qu'il faut porter au dossier du pouvoir central pendant les années où il fut ministre. Lorsqu'il affirme, par contre, qu'au plan constitutionnel, l'erreur du Québec "a été d'aborder la question de façon trop globale", d'avoir "voulu englober trop de choses dans sa réforme, sans savoir très bien ce qu'il proposait", nous n'hésitons point à lui donner raison. Quand il soutient aussi que, dans plusieurs questions, "nous devons jouer le jeu suivant les mêmes règles que les autres pour autant que nous appartenons au Canada", il rappelle une loi qui a été souvent oubliée par maints critiques du fédéralisme.

A partir des mêmes faits sur lesquels s'appuie M. Castonguay, on pourrait facilement justifier des conclusions entièrement différentes. Mais il serait sot de soutenir que cet homme conclut sous l'empire de la peur ou de quelque sentiment semblable. Le bilan de M. Castonguay ramène le débat à son vrai niveau. C'est là que voudront le poursuivre les esprits sérieux qui n'ont pas de parti à servir ou à promouvoir.

•

On croyait devoir dire adieu à M. Claude Castonguay. On constate, au contraire, qu'il entend rester au coeur du débat public sur les grandes questions qui touchent l'avenir du Québec. Et l'on s'en réjouit sans réserve. Car on a l'impression qu'il a encore beaucoup à dire et que son intervention est nécessaire pour tenir en échec cette intolérance, cette passion, ce sectarisme à peine voilé qui menacent, constate-t-il justement, "de gagner les deux camps".

Claude RYAN

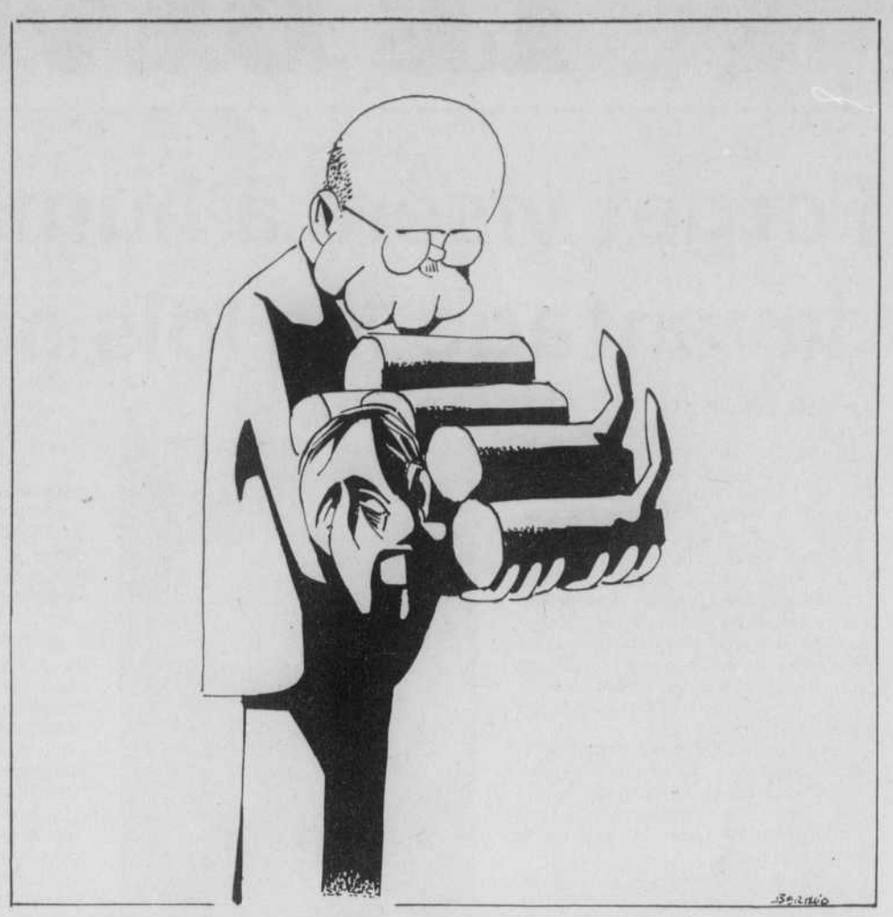

- On s'est parlé d'homme à orme

lettres au DEVOIR

Les ormes de la rue Sherbrooke

M. Jean Drapeau,
maire de Montréal

Le 27 juin dernier, vous receviez avec faste à l'hôtel de ville, quelque six cents jeunes venus de toute la province tenir au nom des 14,000 4-H du Québec leur congrès provincial à Montréal.

Le lendemain, ces mêmes jeunes vous ont chaleureusement accueilli à un inoubliable banquet.

A ces deux occasions, les 4-H vous ont manifesté leur culte pour la sauvegarde de l'environnement naturel, la protection des arbres et la mise en valeur de tout espace vert.

Ils vous ont offert leur macaron du congrès qui portait gravé le thème de l'année 4-H: "absolument des Espaces verts".

Vous avez arboré fièrement ce macaron et avec les 4-H vous avez proclamé le slogan: "absolument des Espaces verts"!

Dans votre discours, après avoir remercié les 4-H des services qu'ils avaient rendus à la ville de Montréal en participant à des corvées d'entretien d'arbres mutilés par un désastreux verglas, vous vous êtes posé en protecteur des Espaces verts, des Arbres et de la qualité de l'Environnement. Vous avez été jusqu'à inviter les 4-H à venir après les Olympiades constater que non seulement les Espaces verts n'auraient pas souffert des aménagements mais qu'au contraire "il y aurait davantage d'espaces verts au parc Viau.

Or, les 4-H constatent aujourd'hui que leur hôte, "protecteur des Arbres et des Espaces verts", ordonne la destruction des ormes de la rue Sherbrooke en prévision des Olympiades.

Meurtris par ces attitudes contradictoires, les 4-H protestent contre cette violation d'un patrimoine irremplaçable.

Malgré leur amertume, les 4-H vous présentent leurs salutations.

André HUVELIN,
agent de développement 4-H
pour LES CLUBS 4-H du QUEBEC
Montréal, le 10 novembre 1973

Contre la violence du régime grec

Le conseil exécutif de la Société Hellénique Canadienne des Diplômés Universitaires croit devoir condamner l'assaut récent des blindés et de la police contre l'Ecole Polytechnique d'Athènes, qui a amené la mort et les blessures des plusieurs étudiants assemblés pour demander l'amélioration de l'éducation en Grèce.

Quoique notre Société n'ait pas d'orientation politique, le conseil exécutif se sent obligé d'exprimer son indignation dans ce cas, parce qu'il croit que quand l'armée d'un pays tue ses étudiants, les citoyens responsables n'ont pas le droit de se taire.

Nous nous adressons à toutes les organisations étudiantes et professionnelles du Canada et nous leur demandons d'exprimer avec nous leur indignation devant l'emploi de la violence contre les étudiants grecs.

Pour le conseil exécutif de la
Société hellénique canadienne
des diplômés universitaires,
M.P. PAIDOUSSIS, président
Montréal, le 20 novembre 1973

Un pays qui a l'indifférence trop facile

M. Pierre Elliott Trudeau
premier ministre du Canada

Suite au reportage de W5 (réseau CTV, 22h., le 11 novembre) de dimanche dernier sur les conditions inhumaines qui ont cours dans certaines parties de l'Ethiopie, je voudrais apporter quelques renseignements additionnels sur les causes précises de ce tragique épisode. J'aimerais aussi que l'on m'explique pourquoi les organismes internationaux et les états occidentaux, dont le Canada, n'ont pas cru bon d'alerter la population sur les conséquences éminemment graves de la sécheresse dans ces parties de l'Afrique. Pourriez-vous également m'indiquer quelle est actuellement la part du Canada, en argent, en médicaments, en personnel et en vivres dans les plans de secours aux zones sinistrées?

Le sort réservé à ces milliers d'êtres humains, hommes, femmes et enfants, laissés mourants sous la surveillance d'une poignée de militaires indifférents au drame atroce qui se joue devant leurs yeux, m'a indigné, m'a acculé devant l'inévitable: la contemplation de l'intolérable et inacceptable misère humaine. Il me semble qu'en 1973 une telle déchéance ne saurait être tolérée par les états occidentaux et par les organismes internationaux d'entraide qui ont, selon toute apparence, décidé de fermer les yeux cette fois sur une immense détresse.

Nous, Canadiens, sommes-nous devenus sourds au cri de désespoir jailli du fond du désert?

Richard MILLETTE
enseignant de français

Curtis Park, Nouveau-Brunswick,
le 14 novembre 1973.

A MM. Barrett, Normandeau et autres et à certains publicistes du PQ

Vous vous étonnez de vous retrouver dans le même sac? C'est que vous avez un problème en commun. Vous n'avez pas compris pourquoi nous voulons faire l'indépendance de notre pays.

Ce n'est pas pour avoir des allocations familiales plus élevées, des transports en commun gratuits pour des personnes âgées, ni même des soins de santé plus étendus, bien que tout cela serait bien reçu. Ce n'est pas une question de piastres. C'est autre chose: C'EST DE LA FIERTE!

Cela fait deux cent ans qu'on nous dit que nous sommes nés pour un petit pain, que cela nous dérange à peine qu'on nous mange la laine sur le dos à condition qu'on ait notre petite sécurité. Que nous sommes peut-être compétents en philosophie, en catéchèse ou en histoire mais que les sciences économiques nous échappent complètement. On nous dit non seulement, que nous sommes nés pour un petit pain mais que même nos enfants sont nés pour un petit pain. Ce n'est pas vrai!

Si on n'est pas plus fin ou plus astucieux que les autres, on ne l'est pas moins.

Non seulement sommes-nous convaincus que nous ne sommes pas nés pour un petit pain, mais nous voulons faire notre propre boulangerie et diviser les pains (et même les gâteaux) à notre guise.

Bien sûr nous ferons des erreurs. Mais ce sera toujours mieux que de subir les erreurs des autres, situation dans laquelle on n'apprend jamais.

Aux élections du mois d'octobre, le Parti Québécois a essayé de persuader les électeurs que l'indépendance leur apporterait un niveau de vie plus élevé. Les adversaires essayaient de les convaincre du contraire. Ceci a induit certaines personnes a voir le Parti Québécois comme un parti socio-démocrate avec quelques tendances nationalistes. C'est inexact. Nous sommes un parti indépendantiste à tendance socio-démocrate!

200 pays ont fait leur indépendance, et dans aucun d'eux le niveau de vie a baissé après l'indépendance. On se débrouillera.

Sachez-le messieurs: On n'est pas plus cave que d'autres!

Depuis cent ans, le Canada paie le prix économique de son indépendance vis-à-vis des Etats-Unis. Ce prix (un manque d'économie d'échelle qui fait que nos produits manufacturés coûtent plus cher qu'aux Etats) est payé par les Canadiens anglais consciemment depuis cent ans. Malgré cela ou peut-être à cause de cela, le Canada a survécu. Sommes-nous moins fiers que les "canadians"?

L'indépendance aura ses avantages économiques mais la raison principale pour la faire est que nous ne voulons pas disparaître. L'indépendance ne se fait pas pour avoir un téléviseur en couleurs en plus mais parce que nous voulons être chez nous!

Paul UNTERBERG
candidat du PQ dans Fabre à l'élection du 29 octobre.
Montréal, le 21 novembre 1973

Sous le règne de l'ordinateur

Monsieur le directeur,

Si vous avez quelqu'influence au ministère des Postes du Canada, voulez-vous lui demander de corriger le nouveau code postal qu'il veut imposer prochainement?

Le système de mélange de chiffres et de lettres me paraît intolérable.

Il faut recommander au Ministère que le code comporte des chiffres uniquement. Par exemple: 001854 au lieu de G5L 7C9 dans le cas de ma propre adresse.

Dans ce système de chiffres et de lettres mêlés, j'ai remarqué que la confusion est facile entre certains chiffres et certaines lettres. Par exemple entre le 8 et le B, pour ne citer que cet exemple, quand c'est écrit à la main d'une façon imparfaite. Ce qui peut arriver fréquemment.

Et la mémoire semble retenir moins facilement un mélange qu'un groupe de chiffres.

Quant au travail sur la machine à écrire, il est sûrement ralenti par le mélange de lettres et de chiffres. Car les lettres et les chiffres sont groupés en deux endroits différents sur la machine; et pour les réunir il faut beaucoup de mouvement de la main; et il faut passer continuellement du minuscule au majuscule. Le travail est ralenti et la possibilité d'erreurs augmentée.

Pourquoi nos employeurs des Postes n'ont-ils pas pris pour leur code uniquement des chiffres comme nos voisins les Américains dont le sens pratique n'est pas à contester? Ou comme les Européens?

Ne trouvez-vous pas, monsieur le Directeur, qu'il est regrettable que des employés civils, sans consulter des spécialistes, ou le bon sens, osent imposer à tout un pays un code postal déficient comme ils l'ont fait?

Voilà pourquoi je vous prie d'exercer votre influence auprès du Ministère des Postes pour qu'il corrige son erreur.

Origène GRENIER
Rimouski, G5L 7C9
le 18 novembre 1973.

bloc-notes

L'apport fédéral à la justice

Sans plus attendre, M. Jérôme Choquette a déjà rouvert certains des dossiers qu'il avait constitués au cours de son premier mandat. Par exemple, il vient de rappeler à M. Warren Allmand que le Québec n'a encore reçu aucune réponse satisfaisante à ses observations sur le financement de la Gendarmerie royale. M. Allmand, fort habilement, a éludé à demi le problème; il a refusé d'inscrire ce sujet à un ordre du jour déjà déterminé, mais il s'est dit prêt à rencontrer M. Choquette pour discuter de la question.

Dans huit des dix provinces canadiennes, on le sait, la Gendarmerie royale constitue la seule "sûreté provinciale". Pour les services qu'elle rend à ces provinces, la Gendarmerie reçoit un paiement qui ne représente en fait qu'une partie des coûts réels. Il est vrai que la part payée par les provinces augmente régulièrement en vertu d'un accord décennal, mais il n'en demeure pas moins que les huit provinces ainsi desservies ne paient pas la totalité de l'administration policière provinciale.

De leur côté, le Québec et l'Ontario paient en totalité le coût de leur sûreté provinciale. M. Choquette en conclut, avec une certaine légitimité, que le Québec et l'Ontario devraient recevoir du gouvernement fédéral une somme de $50 à $60 millions par an à titre de compensation.

M. Allmand, qui a su garder jusqu'à maintenant une attitude conciliante face à cette proposition, ne montre pas d'empressement pour autant. On ne s'attendait d'ailleurs pas à ce qu'il trépigne d'enthousiasme à l'idée de verser des millions sur lesquels le gouvernement fédéral n'aurait aucun contrôle. M. Allmand souligne plutôt quant à lui que les provinces paient le gouvernement fédéral en proportion des services obtenus et il tente d'en déduire que les principes d'équité sont ainsi satisfaits. La démonstration, on s'en aperçoit, ne peut convaincre personne. Sans doute est-il vrai que la facture d'une province qui requiert davantage tient compte des besoins de cette province, mais là n'est pas la question.

La question, c'est que le gouvernement fédéral verse à certaines provinces une subvention indirecte chaque fois qu'il fournit à ces provinces un service policier dont il ne fait pas payer la pleine valeur. Si le gouvernement fédéral fournit ainsi des services policiers qui coûtent $100 par an aux contribuables de tout le pays et s'il met ces services policiers à la disposition de certaines provinces qui, en compensation, ne remboursent au trésor fédéral que $50 millions, les autres provinces, de toute évidence, ont raison de dire qu'on leur a chargé injustement les frais d'un service qui ne sert qu'à autrui.

Il semble d'ailleurs que le gouvernement veuille lui-même corriger peu à peu ce déséquilibre. C'est dans cet esprit que le contrat décennal exige des provinces avantagées par la formule qu'elles paient d'années en année un pourcentage plus considérable du coût réel. Nous sommes cependant encore fort loin de compte.

On devra également, au moment d'examiner ces chiffres, vérifier la situation qui prévaut du côté des accords entre la Gendarmerie et environ 150 municipalités canadiennes. A l'heure actuelle, en effet, des municipalités situées dans les huit mêmes provinces canadiennes ont adopté pour leur propre administration de la justice la même formule que leur gouvernement provincial. En d'autres termes, 150 municipalités ont bouclé des ententes selon lesquelles la Gendarmerie fournit à l'administration municipale le personnel et les services policiers nécessaires contre paiement d'une somme définie par les deux parties. Dans ce secteur, il semble que le mode de facturation ait davantage respecté le coût réel et que les municipalités aient, à toutes fins utiles, payé le plein prix.Cependant, peut-être sera-t-il utile de vérifier les modes de calcul, car on peut fort bien découvrir que, par le biais de ces accords, la Gendarmerie, et le gouvernement fédéral par son intermédiaire, subventionne des municipalités nombreuses.

Ce second secteur ne peut manquer d'attirer l'attention de M. Choquette, parce que les millions qu'il espère obtenir d'Ottawa sont en bonne partie destinés à soutenir le Conseil de sécurité de la Communauté urbaine de Montréal. A l'heure actuelle, on le sait, la nouvelle formule de régionalisation policière a fait grimper de façon astronomique les coûts de l'administration policière dans la banlieue. Même si le principe de la régionalisation fait peu à peu son chemin, malgré les inconvénients d'une machine alourdie, la flambée des coûts garde toujours la banlieue sur la défensive. D'autre part, M. Choquette n'a pas en mains les millions qui pourraient faire avaler la pilule. C'est dans ce contexte que les millions d'Ottawa prennent toute leur importance.

Si, par conséquent, on devait constater que nombre de municipalités canadiennes reçoivent de la Gendarmerie des services policiers qu'elles ne paient pas en totalité, M. Choquette pourrait plaider la cause de Montréal avec d'autant plus de conviction.

De toutes manières, qu'il s'agisse des services offerts aux provinces elles-mêmes ou des policiers mis à la disposition des municipalités par la Gendarmerie, il est temps que le gouvernement fédéral fasse savoir clairement s'il entend verser une certaine compensation aux deux provinces canadiennes qui paient des services qu'elles ne reçoivent pas. M. Allmand ne peut ni indisposer le Canada anglais en cédant au Québec, ni indisposer le Québec en refusant toute compensation. Peut-être voudra-t-il verser à M. Choquette une modeste "réparation" tout en le priant de n'en pas faire trop grand état sur la place publique...

Encore l'écoute électronique

On ne doit pas, assurément, imputer trop vite aux corps policiers toutes les manifestations d'écoute électronique qui peuvent se produire. D'autres intérêts reliés au monde interlope ou au monde de l'espionnage industriel surveillent, eux aussi, les nouveautés techniques de ce secteur et on peut les soupçonner autant et plus que les corps policiers de pratiquer clandestinement l'écoute électronique. Cependant, quelle que soit l'identité de ceux qui ont pu soumettre des avocats ou des journalistes à ce genre d'inquisition, il est clair que nous avons depuis belle lurette atteint en ces matières le point de saturation et qu'il est grandement temps d'y voir clair.

Il ne suffit plus, en somme, qu'un chef de police ou un ministre de la Justice accouche d'une dénégation ou s'excuse de l'erreur de jugement commise par un subalterne trop zélé. Il ne suffit pas non plus de jeter un voile pudique sur le fait que l'espionnage industriel aussi existe. Il s'agit, autant que faire se peut, de vider l'abcès. Qu'il soit difficile de détecter tous les cas d'espionnage industriel, c'est l'évidence même. En revanche, il devrait être relativement facile pour les chefs de police, même si on commence à s'interroger là-dessus, de mettre leur personnel au pas. Ainsi, une offensive sur les deux fronts devrait permettre de mettre fin au moins à une partie de ces abus. De façon concrète, il faudrait commencer par obtenir des policiers un respect parfait de la loi et des directives.

Il faut donc, même si la formulation laisse parfois à désirer, emboîter le pas à la proposition que la Fédération des avocats mettait de l'avant hier. Il faut, en clair, qu'une enquête soit menée et qu'elle soit confiée à des hommes qui ne soient pas directement reliés à l'administration courante de la chose policière.

C'est cependant faire preuve de naïveté que d'envisager le problème comme le fait la Fédération des avocats. Si l'écoute électronique pratiquée sans contrôle par des policiers continue ses méfaits même après qu'on a promis au public d'y mettre fin, il ne faut pas s'attendre à ce que les policiers viennent sur la place publique se vanter de leurs "initiatives". Pourtant, la FAC défend la position suivante: si les faits révélés cette semaine incriminent un corps policier de juridiction québécoise, que l'enquête soit déclenchée sous l'impulsion du gouvernement québécois; si l'écoute a été plutôt le fait de la Gendarmerie, que l'enquête relève plutôt du ministre de la Justice fédéral. En somme, la FAC réclame une enquête en prenant pour acquis que le ou les coupables doivent venir gentiment battre d'abord leur coulpe devant nous. Mieux vaudrait d'emblée une enquête menée à l'instigation des autorités provinciales de qui relève l'ensemble de l'administration de la justice et qui ont donc toute latitude pour déclencher une enquête adéquate.

La FAC se montre plus circonspecte quand elle évite de s'enliser dans les suaves distinctions. Différents groupes d'enquêteurs peuvent avoir ainsi pratiqué l'écoute électronique, depuis la Sûreté du Québec jusqu'à l'USECO ancienne et nouvelle versions. D'autre part, du fait de la loi 51, il n'est pas toujours facile de savoir si la Commission de police enquête ou évalue les enquêtes, si elle recueille la preuve, si elle l'apprécie ou si elle se juge elle-même. Dans ce contexte, mieux vaut d'emblée faire appel à une commission d'enquête à forte teneur judiciaire et lui confier la tâche de démêler l'écheveau. Il n'est d'ailleurs pas dit qu'elle y parviendrait, car on imagine difficilement une commission d'enquête intervenant maintenant pour juger du travail accompli par la Commission de police siégeant elle-même avec tous les pouvoirs d'une commission d'enquête.

S'il devait s'avérer que des policiers à l'emploi de la Commission de police ou de son Unité spéciale ont trempé dans cette affaire, M. Choquette recueillera plus vite encore qu'on ne le pensait les fruits

Voir page 6 : Bloc-notes

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Lariocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint Sacrement, Montréal H2Y-1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $35 par année, six mois $19. A l'étranger: $40 par année, six mois $22, trois mois $12. Éditions du samedi: $10 par année. Édition québécoise livrée à domicile par porteur 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement sensi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

Les problèmes de l'énergie au Québec

Pour une implantation accélérée de centrales nucléaires

par WLADIMIR PASKIEVICI

collaboration spéciale

● Professeur titulaire de génie nucléaire à l'Institut de génie nucléaire de l'Ecole polytechnique de Montréal, l'auteur de cet article livre aux lecteurs du Devoir la première tranche d'une série de réflexions qu'il a préparées sur l'avenir de la politique de l'énergie au Québec. Notre collaborateur traite aujourd'hui de l'avenir du projet de la baie James et plaide surtout pour l'implantation accélérée de centrales nucléaires. Dans des articles subséquents, qui paraîtront à intervalles d'environ une semaine chacun, il traitera aussi de "l'utilisation plus rationnelle des ressources non-renouvelables" et de la "création d'un Conseil supérieur de l'énergie".

Depuis le lancement du projet de la baie James, en 1971, une série d'événements ont eu lieu, dont plusieurs difficilement prévisibles, qui ont considérablement modifié les données du problème, tel qu'il se présentait il y a deux ans, et l'on est en droit de se demander aujourd'hui, non pas si la décision prise à l'époque était justifiée mais si elle le demeure encore et s'il n'existe par présentement une meilleure solution pour répondre à nos besoins croissants en énergie électrique.

Revoyons d'abord ces développements:

● La prise de conscience, par les autorités gouvernementales, fédérales et provinciales, de l'importance du secteur énergétique dans le développement économique et industriel du pays et de la nécessité de la planification dans ce domaine. Les "livres blancs" sur l'énergie du Québec, de l'Ontario et d'Ottawa montrent à la fois l'étendue du problème et les limites des pouvoirs publics dans la mise en oeuvre d'une vraie politique énergétique dans le domaine des ressources traditionnelles. Le secteur nucléaire, par contre, basé sur une richesse naturelle nationale restée majoritairement entre les mains de compagnies canadiennes, développé avec le concours soutenu du gouvernement fédéral, en harmonie avec les demandes provinciales, se prête bien à une politique d'ensemble.

● La crise du pétrole, prévue pour plus tard mais dramatiquement précipitée par la guerre au Moyen-Orient. Cette crise aura comme conséquence une telle augmentation des prix — sans parler d'un rationnement toujours possible — que la construction de centrales thermiques, à base de pétrole, deviendra prohibitive. De toute façon, l'absence de ressources fossiles au Québec ajoutée à l'insécurité des sources actuelles d'approvisionnement, excluent à elles seules tout développement énergétique majeur dans ce domaine.

● Le renforcement de la direction de la planification de l'Hydro-Québec, bien outillé maintenant, en hommes et méthodes de calcul, pour mieux prévoir à la fois les besoins futurs en électricité de la société québécoise et le coût de revient de différents projets. C'est ainsi qu'on réalise maintenant que le développement probable de nos réserves hydrauliques ne pourra suffire qu'à satisfaire la moitié environ des besoins estimés en l'an 2000 qui sont de 100,000,000 kilowatts, que l'énergie nucléaire sera appelée à fournir la presque totalité de l'autre moitié et que, de plus, le coût de l'énergie nucléaire devient rapidement concurrentiel.

● Le retrait, par l'Hydro-Québec, sous la pression des conservationistes, du projet de la rivière Jacques Cartier. Cela signifie clairement que dorénavant, tout projet majeur de modification de la nature — comme c'est le cas des barrages — devra tenir compte des impacts écologiques possibles, ce qui entraînera une diminution des choix possibles et une augmentation des coûts des projets hydro-électriques.

● L'arrêt provisoire des travaux de construction à la baie James, suite à une injonction des tribunaux. Sans préjuger des suites judiciaires de cette affaire ni de leurs répercussions économiques, il est évident qu'il faudra davantage tenir compte dorénavant des problèmes humains soulevés par la réalisation de gigantesques projets. Ici encore, ce facteur joue contre le développement des centrales hydro-électriques.

● La mise en marche, à la date prévue, et le fonctionnement impeccable de la centrale nucléaire de Pickering, en Ontario, qui bat actuellement tous les records mondiaux de taille (2,000,000 kilowatts) et de performance (fiabilité et coût). Ceci prouve que la technologie nucléaire est maintenant au point.

● La récente mise en chantier à Gentilly, par l'Hydro-Québec, de sa première centrale nucléaire commerciale, de 600,000 kilowatts, dont la mise en service est prévue pour 1979, soit avant la baie James. (L'autre centrale de 250,000 kilowatts, également située à Gentilly, est un prototype d'essais, appartenant à l'Energie Atomique du Canada Ltée, mais opéré par l'Hydro-Québec). Cette décision constitue une preuve que l'Hydro-Québec fait maintenant confiance à la technologie nucléaire et à ses ingénieurs nucléaires. Pour sa part, l'Hydro-Ontario vient de demander à son gouvernement l'autorisation d'ajouter 8,000,000 kilowatts nucléaires à son réseau.

Faut-il abandonner le projet de la baie James?

Maintenant que les élections provinciales sont derrière nous, il est permis de penser que le climat est plus favorable à un débat dépolitisé sur un sujet aussi complexe que celui de la production massive d'électricité. Les termes du débat peuvent s'exprimer comme suit:

a) faut-il persévérer dans la réalisation du projet de la baie James; si oui, à quel prix?

b) convient-il de le remplacer par un programme nucléaire d'envergure analogue?

c) existe-t-il d'autres solutions?

Aujourd'hui de larges segments de la population — y compris les Indiens, moyennant la reconnaissance de leurs droits — semblent être en faveur de la poursuite des travaux. Les raisons abondent: source d'énergie propre, fiable, à l'épreuve de l'inflation, technique québécoise éprouvée, grand nombre d'emplois, développement du Grand Nord, l'importance des sommes déjà investies... Ces raisons paraissent valables mais ne sont pas assez convaincantes, comme nous le verrons, pour écarter l'hypothèse nucléaire. Reste le prix. Combien coûtera l'électricité de la baie James? A combien s'élèveront les frais occasionnés par les délais dûs à l'arrêt des travaux et par des modifications éventuelles ou des compensations accordées aux Indiens en cas de solution négociée? Bref, à partir de quel montant le projet de la baie James n'est-il plus économique? L'est-il d'ailleurs maintenant avec les données de fin 1973?

Remplacer le projet de la baie James par un programme nucléaire est techniquement et économiquement faisable — à temps pour satisfaire les besoins du Québec — et serait probablement acceptable par la population si elle réalisait que l'énergie nucléaire est aujourd'hui sûre, propre et économique, avec un minimum d'impact sur l'environnement.

Le coût de construction d'une centrale nucléaire est inférieur à celui d'une centrale hydraulique et son coût d'exploitation est réduit: l'influence d'une augmentation du coût du combustible n'a qu'un faible effet sur le prix de revient de l'électricité. Le "contenu québécois" n'est pas beaucoup inférieur dans le cas d'une centrale nucléaire, par contre le nombre d'emplois permanents qu'elle crée est supérieur à celui d'une centrale hydraulique.

Les dangers éventuels, provenant de l'émission de substances radio-actives, des possibilités d'accident et des traitements des déchets, sont soit insignifiants, soit sous contrôle très sévère. Grâce à leurs caractéristiques technologiques particulières, les réacteurs canadiens présentent moins de problèmes que leurs homologues américains. En ce qui concerne le rejet de chaleur, improprement appelé "pollution thermique", ses effets ne sont pas inquiétants dans un pays possédant de vastes cours d'eau froide, comme le Canada.

Une centrale nucléaire est actuellement plus fiable qu'une centrale thermique et son degré de fiabilité s'approche de celui des centrales hydrauliques. La durée de vie d'une centrale nucléaire, estimée à un minimum de trente ans, est inférieure, certes, à celle d'une centrale hydraulique mais son remplacement par un modèle plus perfectionné ne pourra que faire diminuer le prix de revient de l'électricité. Finalement, la production industrielle d'eau lourde, ingrédient indispensable pour les réacteurs canadiens, ne présente plus de problèmes maintenant, les difficultés techniques rencontrées ayant été surmontées.

Si l'on jette un regard sur l'évolution des centrales nucléaires dans le monde, on s'aperçoit qu'actuellement il existe 121 réacteurs en fonctionnement répartis dans 16 pays, totalisant une puissance de 40,700,000 kilowatts, tandis que le nombre total de réacteurs en marche, en construction ou commandés atteint 374 pour une puissance totale de 263,000,000 kilowatts.

Malgré ce tableau encourageant, on ne trouvera probablement personne qui puisse sérieusement préconiser l'abandon pur et simple du projet de la baie James et son remplacement par un "crash program" en énergie nucléaire. Dans ce domaine, comme dans toute activité humaine d'ailleurs, à moins d'une raison péremptoire, un changement brutal va à l'encontre de la prudence dictée par la crainte de l'inconnu et se heurterait à la rédistance des hommes, des structures et des intérêts en place.

Une solution intermédiaire

Examinons maintenant une hypothèse intermédiaire: le ralentissement du rythme initialement prévu pour les travaux de la baie James et l'accélération du rythme d'introduction des centrales nucléaires. Cette solution permettrait à l'Hydro-Québec de diversifier ses sources d'électricité, avantage non négligeable en cas de difficultés imprévues, et permettrait aussi à l'industrie nucléaire de se développer plus graduellement. On voit mal, en effet, de quelle façon cette dernière pourra satisfaire aux besoins prévus sans étaler un échéancier qui, sous sa forme actuelle, exigerait quelque 3,000,000 kilowatts par année, de 1985 à 2000.

Les premières étapes de l'accélération du nucléaire au Québec pourraient se concrétiser par les mesures suivantes:

1) le développement, par l'Hydro-Québec, du potentiel nucléaire actuel de Gentilly. La construction en série, sur un même terrain, de quatre unités identiques aura comme effet de diminuer les coûts de revient unitaires et de diminuer la durée des travaux. De cette façon, 2 400 000 à 3 000 000 kilowatts pourront facilement s'ajouter au réseau, dès 1982,

2) la construction d'une usine d'eau lourde dans le but de satisfaire les besoins de la première tranche du programme nucléaire québécois suggéré,

3) attirer les industries nucléaires au Québec. Cela pourra se faire moins par des incitations financières que surtout par l'assurance de commandes régulières, à long terme,

4) le lancement, au Québec, d'un programme de recherche en génie nucléaire destiné à épauler les efforts de recherche et de développement en technologie nucléaire, avec emphase sur des problèmes tels que la sécurité, l'économie et l'impact sur l'environnement.

5) une campagne d'éducation du public en vue d'éliminer les craintes dûes à l'ignorance dans le domaine nucléaire.

En ce qui concerne le ralentissement du projet de la baie James, cela pourra avoir comme conséquence heureuse une meilleure planification, plus harmonieuse, qui puisse davantage respecter la nature et les hommes, sans devoir sacrifier quoi que ce soit aux impératifs d'un échéancier implacable.

La proposition suggérée sera-t-elle jugée acceptable? Et par qui? Il est évident que des études préliminaires sérieuses — techniques, économiques et écologiques — devront en examiner les divers aspects. Idéalement, les résultats devraient se présenter sous forme d'options et la population invitée à faire son choix. Afin de garantir l'impartialité des études, un organisme indépendant, que l'on pourrait désigner par "Conseil supérieur de l'énergie" par analogie au Conseil supérieur de l'éducation, devrait superviser les résultats des travaux et en faire des rapports publics. Les recommandations de ce Conseil, dont l'existence ne diminuerait en rien l'importance des comités parlementaires, se prêteront mieux à un débat public tout en facilitant la tâche des législateurs et des organismes décisionnels.

Bien entendu, dans une perspective plus large, sur laquelle nous reviendrons plus tard, le Conseil supérieur de l'énergie serait appelé à se prononcer également sur d'autres problèmes énergétiques.

A notre avis, la mise en place d'un tel Conseil, en plus de renforcer le processus de la démocratie de participation, pourra contribuer, par ses vues à long terme, à clarifier les sujets controversés et éviter ainsi les pires conséquences possibles de la crise de l'énergie: la confusion et l'affolement.

LIBRE OPINION

Les intellectuels péquistes et le directeur du Devoir

par GERARD ETIENNE

L'auteur de cette libre opinion est professeur au département de français de l'université de Moncton.

●

Il ne saurait être question de défendre Claude Ryan. Il a assez de courage pour justifier (comme il l'a fait) son option politique. Mais tout se passe aux yeux des intellectuels péquistes, depuis le 29 octobre, comme si le directeur du DEVOIR venait de vendre le territoire du Québec aux sociétés multi-nationales pour quelques sous. Tout se passe comme si M. Ryan venait de cautionner les injustices dont sont victimes des groupes de Québécois affectés à l'enseignement ou à la fonction publique. De là des interprétations unilatérales sur son option politique. La raison est simple. L'intellectuel péquiste n'a pas réussi à établir, chez Claude Ryan, une ligne de démarcation entre le journaliste et l'homme.

Que le journaliste intervienne dans les grands débats sociopolitiques; qu'il ait dénoncé les mesures de guerre comme des mesures anti-démocratiques; qu'il ait critiqué sévèrement l'administration de M. Robert Bourassa: cela fait partie du rôle d'un éditorialiste qui, tout en évitant l'extrémisme au niveau de l'analyse et de l'interprétation des faits, reste soucieux de la bonne marche de l'administration publique.

Là ne s'arrête pas le travail du journaliste. En dehors de son idéologie personnelle, il ne cherche pas à camoufler des faits.

Sur ce point, les intellectuels péquistes se rappelleront qu'en 1966, le journaliste Ryan a eu le courage de reconnaître la pertinence de l'idée d'indépendance telle que véhiculée par le R.I.N. Depuis 1966, le journal qu'il dirige a toujours accordé une place de choix aux textes indépendantistes. Le DEVOIR est le seul journal qui, sur le plan théorique, aura imposé l'image du P.Q. Claude Ryan est allé plus loin. Sans cautionner l'action du F.L.Q., il a fait de son mieux pour récupérer Pierre Vallières. Durant la crise d'octobre, il a défié la raison d'Etat et endossé un discours de M. Claude Castonguay qui, pour la première fois à l'Assemblée nationale, invoquait des phénomènes de frustration individuelle ou collective, phénomènes qui engendrent la violence.

Et si à plusieurs reprises, le journaliste insistait sur une révision constitutionnelle, une politique rationnelle de bilinguisme, c'était moins par opportunisme que par l'obsession des formules capables de garantir à la nation québécoise des libertés quant à la gestion des affaires découlant de la juridiction provinciale. De plus il s'est opposé fermement à la corruption politique, il a dénoncé les manoeuvres des libéraux en 1970, il s'est attaqué vigoureusement à la politique anti-démocratique de M. Jean Drapeau et aux menées provocatrices d'un ancien directeur de la police de Montréal. Tout cela ne peut laisser indifférent quiconque est sensible aux jeux de la droite, à la prostitution politique telle que nous la vivons en Amérique du Nord.

L'homme et son idéologie

A côté du journaliste, il y a aussi l'homme et son idéologie. Que cet homme soit le disciple des personnalistes chrétiens, et qu'à un moment de l'histoire, il décide, sans contrainte, de choisir une option politique, nous ne possédons pas encore dans le temps des données nous permettant de porter un jugement global sur cette option. Nous savons que l'homme Ryan s'est montré souvent sévère pour les thèses marxisantes (je ne dis pas marxistes; une référence aux déclarations d'Yvon Charbonneau prouvera qu'il n'a pas encore digéré les études de Marx, d'Engels ou de Lénine) sur le développement socio-économique de la collectivité québécoise, qu'il a maintes fois condamné des déclarations extrémistes qui d'après lui ne peuvent empêcher les enfants des quartiers défavorisés de Montréal d'être privés de pain. Sur le plan idéologique, la position de l'homme Ryan n'est pas différente de celle de Roger Garaudy.

Nous irons plus loin: Ryan eût-il choisi l'option indépendantiste, cela n'aurait pas modifié le comportement de l'électorat québécois. Au contraire. Il se serait même heurté à l'opportunisme de certains clans péquistes. Et puis il faut du courage pour s'opposer à la mode. Un psychiatre de la trempe de Camille Laurin pourrait facilement aboutir à cette conclusion: dans certains milieux petits bourgeois, le péquisme est plus un défoulement du moment (au sens sartrien du terme) qu'une conviction inébranlable axée sur une idéologie progressiste. Plus que cela: Ryan aurait pu, comme de nombreux bourgeois québécois, récupérer le mouvement indépendantiste. Dans un Québec indépendant, l'homme Ryan n'aurait rien perdu. Une fraction des classes moyennes dont il se fait souvent le porte-parole et qui auraient maintenu au même rythme leur niveau de vie (l'indépendance du Québec ne signifie pas la mort de l'enseignement, ni de la fonction publique voire un ralentissement dans la consommation du Coke, du lait, du pain et d'autres produits alimentaires ou vestimentaires) l'aurait mythifié à l'instar de Parizeau, de Morin, de Michaud etc...

Les fausses explications

En avril 1970, il y avait QUOI DE NEUF. Il y avait aussi les coups de la Brink's.

Suite à la page 6

De renommée internationale, l'artiste-peintre
FERNAND LABELLE
B.A., M.A., Bac. Péd., I.A.G.
expose ses récentes peintures
au REINE ELISABETH
de mercredi, le 21 nov. au samedi, 24 nov. inclusivement
Ouvert: de 10 à 22 heures, tous les jours sans interruption

VENTE D'ECOULEMENT
TRICOTS IMPORTES D'ITALIE
Robes, manches longues avec collet roulé. Rég. de $49. à $59. . . . . .SPECIAL $15.
Robes, chemisier, boutonnes à l'avant.. Rég. $48. . . . . .SPECIAL $15.
Robes de style classique avec fermoir. Finition à la main. Reg. $69. . . . .SPECIAL $15.
Ensembles deux pièces, jacquette et pantalon. Rég. $59. . . . . .SPECIAL $18.
Ensemble deux pièces, jaquette et pantalon. Rég. $59. . . . . .SPECIAL $5.
Tricots, blouses ou chandails, manches courtes. Rég. $15. . . . . .SPECIAL $2.99
CREATION DE MODE
ECUSSON Inc.
6970 rue St-Denis,
PRES DU METRO JEAN-TALON
angle rue Bélanger
Toutes les ventes sont finales. Pas de remboursement. Pas de retouches.

IMPORTATIONS FRANÇAISES
Jupes - pantalons - tricots faits main, pour les jeunes.
Appelez:
Viviane
844-2738

Vous avez peur que
VOTRE DENTIER
ne tienne pas?
Vous craignez que votre dentier ne vous "lâche" au mauvais moment? La poudre adhésive FASTEETH le tiendra plus solidement et plus longtemps. Evitez la gêne! Pour votre confort et votre tranquillité, employez la poudre adhésive FASTEETH. Un dentier qui tient est indispensable à votre santé. Consultez votre dentiste régulièrement.

HMH
Éditions Hurtubise - HMH,
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
849-6381
Gilles Marcotte
Un voyage
récit
Dans un B-747,
à distance égale de Montréal et de Paris,
de son passé et de son avenir,
un homme est assis.
Et voici, il lui semble qu'il entend, de très loin,
quelque chose qui se brise...
Collection L'arbre - $3.75

FAITES L'AMOUR ET RESTEZ MINCE
En vente partout
les éditions la presse

ANGLAIS-ESPAGNOL
ALLEMAND
COURS DE
CONVERSATION
OFFRE SPÉCIALE $89 VALABLE CETTE SEMAINE SEULEMENT
20 SEMAINES - JOUR - SOIR
DÉBUT DES COURS: JANVIER 1974
LPS®
Étage F.
Place Bonaventure
878-2821
Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 749766 (Culture personnelle)

Complets faits sur mesure
par Society Brand

Le chic jaillit d'un ensemble de petits détails qui se compénètrent et s'assortissent harmonieusement les uns aux autres. C'est donc à ceux-là qui recherchent le summum de l'élégance que nous offrons des complets taillés à la main et confectionnés par les habiles artisans de Society Brand, conformément à leurs mesures individuelles. À cette fin, nous tenons à leur disposition tout un choix de tissus nouveaux, de la plus haute qualité.

Magnifique choix de cravates "Langvin" se mariant à ces complets

À cent pas de la sortie du métro Berri et Ste-Catherine
COMPLETS Society Brand
SOCIETY BRAND
Stationnements gratuits coin Berri et Ste-Catherine
Tél.: 288-6153
Auparavant chez H. Prévost Ltée, coin Ste-Catherine et St-Denis

Jean Chrétien suivra de près les négociations avec les Indiens

par Claude Lemelin

OTTAWA — Fort soulagé d'apprendre que le gouvernement Bourassa, en plus de se prévaloir de ses recours légaux contre la décision du juge Malouf, c'est enfin résigné à négocier avec les Indiens et les Inuits du territoire de la baie James, le gouvernement fédéral a commencé à mobiliser les pouvoirs et les moyens considérables qui sont les siens — notamment au ministère des Affaires indiennes et au bureau du Conseil privé — pour trouver et appliquer dans les meilleurs délais une solution équitable du problème qui paralyse depuis jeudi dernier la Société de développement de la baie James ainsi que sa myriade d'associés et contractants.

Deux décisions prises par les autorités québécoises, sitôt qu'elles furent remises de leur désarroi initial, ont suscité des commentaires particulièrement favorables à Ottawa et permis à l'administration fédérale de se pencher sur le dossier de la baie James avec l'empressement qu'exige l'interruption des travaux par ordre de la cour. C'est d'abord l'invitation expresse, adressée par M. Bourassa au ministre fédéral des Affaires indiennes, M. Jean Chrétien, d'assister ou de se faire représenter à tous les pourparlers entre Québec et les porte-parole des communautés aborigènes; c'est ensuite la nomination du nouveau député de Mont-Royal et ancien sous-ministre adjoint des Affaires indiennes, M. John Ciaccia, comme représentant personnel du premier ministre québécois — donc négociateur en chef de la province dans cette affaire.

Ces deux initiatives québécoises ont enfin permis à M. Chrétien de s'occuper directement du litige qui oppose le gouvernement du Québec aux groupes indiens et inuits et d'assumer dans les conditions les plus favorables un rôle de médiation. Non pas celui d'un médiateur neutre, souligne-t-on dans les milieux fédéraux, car les devoirs du ministre comme tuteur des aborigènes et curateur de leurs biens l'oblige, comme M. Chrétien l'a répété encore hier aux Communes, à chercher "à maximiser les bénéfices sociaux et économiques des Indiens". Comme "les Indiens ne s'opposent pas systématiquement au développement de la baie James" a rappelé encore le ministre, sa médiation peut également tenter de hâter le plus possible la reprise des travaux.

C'est ainsi que M. Chrétien a passé presque toute sa journée de mardi à s'entretenir avec les représentants des Indiens et ceux du gouvernement du Québec. "J'ai passé quelque temps avec les Indiens seuls, puis avec les gens du gouvernement québécois seuls, et j'ai enfin réuni les deux parties", de commenter hier au sortir des Communes M. Chrétien, après avoir fait état de "progrès" sur le parquet de la Chambre, et nié avoir tenté de troquer les droits des aborigènes contre un règlement rapide et en espèces, comme l'en avait accusé le critique conservateur Flora Macdonald.

Ces pourparlers, a dit encore le ministre, s'accélèreront aussitôt que les procédures entamées en Cour d'appel laisseront quelque répit aux parties.

Et puisqu'il a reçu des Indiens une invitation expresse de s'intéresser directement à l'affaire, M. Chrétien ne craint plus d'être "paternaliste" en ce faisant.

L'ouverture de ces négociations a obligé le ministre à se cantonner à l'avenir dans un mutisme certes frustrant pour la presse mais nécessaire pour qu'agisse l'alchimie délicate du compromis.

Signalons que le gouvernement du Québec n'avait guère prisé, la semaine dernière, que M. Chrétien exprime sa satisfaction aussi ouvertement qu'il l'a fait à la suite du jugement Malouf; et Québec l'a fait savoir au ministre lui-même aussi bien qu'aux responsables de la diplomatie fédérale-provinciale à Ottawa, lesquels relèvent directement du premier ministre Trudeau. Ces protestations ont sans doute contribué aussi à inciter M. Chrétien à la prudence. On l'a d'ailleurs vu, aux Communes hier, se concerter avec M. Trudeau et avec le ministre Marc Lalonde, un vieux routier des tractations entre Québec et Ottawa.

Bref, on estime à Ottawa que tous les ingrédients nécessaires à la recherche d'un compromis, dans l'affaire de la baie James, sont maintenant réunis. Une force majeure — l'intervention de la cour, certes sujette à révision par des instances supérieures mais néanmoins fort éloquente — a amené le gouvernement Bourassa à la table de négociation, la nomination de M. Ciaccia, en qui les Indiens ont confiance, a effacé la bourde commise par Québec en se faisant représenter par des procureurs dont ceux-ci avaient des raisons de se méfier; la présence de M. Chrétien aux pourparlers, souhaitée désormais par Québec, qui avait d'abord cherché à l'évincer, contribue aussi à inspirer confiance aux Indiens tout en permettant au ministre fédéral d'user de son influence pour faciliter un règlement hâtif qui ne compromettra pas trop l'aménagement hydroélectrique du bassin de la baie James.

"Dans cette affaire, nous nous sommes toujours refusé à forcer la main à qui que ce soit, par exemple en pratiquant quelque chantage auprès de Québec où en usant d'autres compétences fédérales pour bloquer le projet de la baie James jusqu'à ce que le problème des droits indiens ait été résolu à notre satisfaction, de commenter un haut fonctionnaire d'Ottawa. Nous étions plutôt partisan d'une solution négociée, or il est maintenant permis tout au moins d'envisager la négociation d'un compromis."

Mais touchons du bois...

suites de la première page

LA SESSION

vrait pas dépasser un quart d'heure. Et, pour faire suite à une démarche concrète du chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin, le premier ministre a annoncé hier que le texte serait lu en entier en français; seuls, quelques courts passages seront lus en anglais, mais rien de ce qui sera dit en anglais ne devra revêtir un caractère inédit.

Lors de l'ouverture de la précédente session, on s'en souvient, le chef parlementaire du Parti québécois, M. Camille Laurin, avait vivement protesté non pas contre la lecture de quelques passages du discours en anglais, mais contre le fait que certaines décisions du gouvernement n'étaient annoncées qu'en anglais. Telle chose, dit-on, ne se reproduira pas cette année. Dans sa lettre à M. Jacques-Yvan Morin, le premier ministre précise que "le texte du lieutenant-gouverneur sera lu en entier en français et que, comme par le passé, des passages seront lus en anglais".

Le problème qu'a voulu soulever M. Morin dans une lettre adressée au chef du gouvernement cette semaine porte donc sur le contenu des passages anglais, non sur le principe de l'usage de l'anglais, principe reconnu par le PQ.

On précise dans l'entourage du premier ministre que la session sera, non pas ajournée dans la semaine du 14 décembre, mais bien prorogée, de telle sorte que le gouvernement aura tout le temps voulu pour préparer un nouveau message inaugural qui, à l'ouverture de la deuxième session, porterait davantage sur les grands thèmes auquel les libéraux ont attaché quelque importance lors de la campagne électorale: souveraineté culturelle, nouvelles mesures de développement économique, politique de la langue. Ainsi, M. Bourassa serait dispensé dans le discours qui sera lu aujourd'hui d'annoncer dès maintenant des mesures et des programmes qui ne sont pas encore au point. Mais peut-être voudra-t-il y faire des références en termes généraux.

A l'Assemblée nationale, où la majorité ministérielle écrasera la minuscule opposition du Parti québécois, les deux créditistes n'auront pas le statut de parti reconnu. Ainsi en a décidé hier le président de la Chambre, M. Jean-Noël Lavoie, dont le gouvernement proposera la réélection au fauteuil de la présidence cet après-midi, avec l'accord de l'Opposition. Par contre MM. Camil Samson et Fabien Roy seront pourvus d'un budget de recherches et de locaux plus spacieux que ceux auxquels ils auraient normalement eu droit.

Sur les 110 députés de la Chambre, on dénombre 38 nouveaux venus qui, au cours de cette première et courte session, pourront à loisir se familiariser avec la procédure parlementaire et les usages de la maison.

Outre M. Lavoie, deux vice-présidents de la Chambre seront aussi confirmés dans leurs fonctions: MM. Robert Lamontagne (Roberval) et Harry Blank (Saint-Louis).

ESPIONS

d'oeuvre étrangère au Québec et publié des informations sur les liens qu'elle disait exister entre des criminologues montréalais et des régimes répressifs ailleurs dans le monde.

Avant de convoquer les journalistes, hier, l'APLQ a tenu à s'assurer qu'il ne s'agissait ni de thermostats, ni de dispositifs d'alarme.

L'APLQ est propriétaire de cet immeuble qu'elle occupe depuis le 1er juillet. Depuis mai, un permis d'occupation demandé est à l'étude par la ville de Montréal. M. Lavoie affirme que les services de la santé et des incendies ont produit un rapport positif mais que l'état-major de la police de la CUM étudie toujours cette demande d'occupation. En plus d'une imprimerie de l'APLQ et des salles nécessaires à la documentation, aux réunions et à la rédaction, cet immeuble héberge la coopérative de déménagement du 1er mai ainsi qu'un local des étudiants de l'UQAM.

L'APLQ a un correspondant à Beyrouth et un autre à La Havane. Ses locaux servent périodiquement à des groupes populaires pour des réunions de citoyens ou de comités d'action politique. Au nombre des hypothèses non écartées, M. Lavoie retient que des "étrangers" (ni Québécois, ni Canadiens) aient demandé que l'on surveille ainsi les activités de l'APLQ; il rappelle toutefois que la procédure de retenir aussi longtemps un permis d'occupation est inhabituelle.

Les conseillers juridiques de l'agence n'éliminent pas la possibilité de procédures contre la compagnie Bell dont l'équipement aurait pu être utilisé pour des fins autres que celles que vise ce service public.

L'APLQ compte 17 collaborateurs à l'imprimerie et aux services de rédaction et de documentation; ce ne sont pas des salariés mais des sans-travail ou des travailleurs qui donnent bénévolement de leur temps pour assurer une permanence à l'agence, explique M. Lavoie.

Enfin, l'APLQ espère que la commission parlementaire (fédérale) se l'écoute électronique s'intéressera au plus haut point à la découverte de dispositifs d'écoute, 24 heures à peine après que trois criminalistes se soient plaints d'avoir été espionnés de la même manière.

En octobre, ce sont deux membres de la SSJB de Montréal qui avaient appris que depuis six mois environ, la police avait relié leurs lignes téléphoniques à des tables d'écoute.

DRAPEAU

rue Sherbrooke et de passer sans encombre et en toute sécurité du quadrilatère olympique au Jardin botanique.

M. Drapeau s'est adressé à ses conseillers sur le ton d'un général irrité de voir ses troupes peut-être flancher sous les attaques répétées "de l'opinion contestataire", a-t-il dit, dont toutes ne sont pas exprimées par l'opposition électorale dont j'ai parlé tantôt, mais dont on n'entend jamais la voix pour approuver Montréal quand Montréal plante des arbres, et Montréal en plante beaucoup.

"La coupe des arbres ne fut pas, comme on l'a dit, qu'une entreprise d'abattage; au contraire, ce fut un programme de sauvegarde, et nous avons en reaménageant le tracé de la rue Sherbrooke épargné 250 ormes que le premier tracé aurait condamnés à la disparition", a-t-il ajouté.

Quant à ceux que nous avons épargnés, vulnérables eux aussi comme tous les autres de leur espèce à cette maladie des ormes qui nous a obligés à en abattre 500 au cours du seul été dernier, si jamais la maladie les attaque il se trouvera bien quelqu'un ou quelque opposition pour soupçonner le maire Drapeau de les avoir contaminés, a-t-il poursuivi à la troisième personne du singulier.

Dans une allusion à une intervention précédente, où il était question des célèbres culottes à Vautrin, qui valurent la victoire à Duplessis en 1936, M. Drapeau a repris: "Et maintenant une opposition voudrait bien me coller avec les ormes à Drapeau".

La décision la plus importante hier au conseil: on a décrété le gel des permis de construction des bâtiments d'habitation jusqu'à la mi-janvier, date à laquelle le conseil examinera en deuxième lecture, et à la lumière de nombreuses suggestions qui ne tarderont pas à venir, les nombreux amendements du règlement 3411, qui, adopté en principe hier, modifie la superficie des planchers, la hauteur des conciergeries et les espaces d'implantation.

Suivant les amendements, l'implantation d'un bâtiment d'habitation, une conciergerie par exemple, ne devra pas occuper plus de la moitié de la superficie du terrain sur lequel elle est construite.

Dans l'attente de l'examen article par article du nouveau projet, salué comme un progrès notable pour améliorer les conditions de l'habitat à Montréal, mais déjà mis en doute par les constructeurs, aucun permis de construire ne sera donc délivré par l'hôtel de ville. Les nouvelles dispositions ne s'appliquent ni au commerce ni à l'industrie, ni par exemple au projet Concordia dont l'examen se fait suivant le mérite de son schéma global d'aménagement.

ISRAËL-ARABES

aplanir les divergences. De même, M. Kissinger a qualifié de question-clé la participation palestinienne à une telle conférence. On sait qu'une délégation de la Résistance, conduite par le leader de l'OLP, M. Yasser Arafat, se trouve en ce moment en Union soviétique. Quant aux modalités de participation palestinienne, M. Kissinger estime que cette question, touchant aussi bien Israël que la Jordanie et d'autres pays arabes, devrait être laissée, quant à son organisation, aux participants eux-mêmes.

Selon M. Kissinger, le règlement de paix doit comporter:

- le retrait des troupes israéliennes dans le cadre de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité;
- la sécurité des pays de la région;
- d'éventuelles garanties assurées par de tierces puissances;
- le statut de Jérusalem;
- le problème palestinien.

Ce sont ces points que le secrétaire d'Etat a évoqués hier avec son collègue israélien, M. Abba Eban, avant le départ de celui-ci pour Israël. M. Eban a déclaré que son gouvernement n'avait encore pris aucune décision sur la tenue de la conférence mais que les "idées utiles" exposées par M. Kissinger seraient étudiées avec soin dès son retour. M. Eban a ajouté que son gouvernement ne pouvait prendre aucun engagement fondamental avant les élections générales du 31 décembre. Ce qui ne veut pas dire qu'Israël n'engagera pas le "processus des négociations" plus tôt.

De même, le ministre israélien a souligné pour ce qui est de la Syrie, le préalable à assurer est l'échange des prisonniers et, à ce propos, M. Eban a souhaité que Moscou exerce son influence sur Damas. De même, si Israël juge "naturel que le problème palestinien trouve sa solution dans le contexte israélo-jordanien", M. Eban ne trouve aucune "justification à la participation de la Résistance palestinienne."

Dans ce contexte, on rappelle que M. Kissinger, lors du dîner donné lundi par l'ambassadeur d'Israël, M. Simha Dinits, a déclaré: "Il n'y a pas de paix dans le monde si la sécurité d'Israël venait à être menacée. Ensemble nous bâtirons une paix juste et durable comme nous avons ensemble fait face aux défis du passé".

Le premier obstacle à vaincre sur le chemin de la paix est justement constitué par la rencontre, aujourd'hui, au kilomètre 101, entre les généraux Yariv (Israël) et Gamassy (Egypte), en présence du commandant des Casques bleus, le général Ensio Siilasvuo.

Cette rencontre, qui porte en particulier sur le "désengagement des forces" risque d'aboutir à une impasse du fait de l'interprétation différente qu'en donnent les deux parties.

Et à la veille de cette réunion décisive, alors que le président Sadate d'Egypte tenait un conseil suprême de ses chefs militaires pendant près de quatre heures, Mme Meir déclarait qu'Israël "n'a pas l'intention de se suicider". Elle s'est étonnée qu'on veuille par exemple proposer des garanties à Israël en dépit de la paix souhaitée pour la région.

Dans cet ordre d'idées, un sondage publié hier en Israël indique que la majorité des Israéliens est favorable au retrait de presque tous les territoires occupés en échange de la paix. Toutefois, 83% de ces personnes interrogées croient qu'il y aura une nouvelle guerre avec les Arabes.

Pendant ce temps, le rapatriement des prisonniers israéliens et égyptiens s'est poursuivi et un porte-parole de l'ONU a annoncé hier que l'opération serait terminée aujourd'hui. Le nombre total des prisonniers sera en définitive de 230 Israéliens et de 8,104 Egyptiens. Le même porte-parole a ajouté que le ravitaillement en eau et en vivres de la 3e armée égyptienne et de la ville de Suez se poursuit de manière satisfaisante en dépit de quelques accrochages entre Israéliens et Egyptiens marqués par des tirs de blindés et de mortiers.

Au moment où arrive au Caire une délégation de 22 membres du Congrès américain, on était perplexe hier soir quant à l'issue de la rencontre d'ajournement au Km 101. Avec un sommet arabe dans quelques jours à Alger, le président Sadate pourra-t-il consentir un compromis? De même, à la veille d'élections législatives, le gouvernement Meir pourra-t-il céder sur le point majeur du retour aux lignes du cessez-le-feu du 22 octobre qu'il avait précédemment jugées "illusoires et hypothétiques"?

Il reste également un grand point d'interrogation que les démentis officiels n'ont en rien explicité. Est-il vrai que Moscou a fourni récemment des armes nucléaires à l'Egypte? Le porte-parole officiel égyptien a démenti hier cette nouvelle alors que le secrétaire d'Etat américain estimait que c'était là une "évidence non confirmée". On rappelle qu'une telle possibilité aurait été à l'origine de l'alerte nucléaire déclenchée par les Etats-Unis. M. Kissinger a refusé de publier la correspondance échangée à ce sujet en octobre entre MM. Brejnev et Nixon, pour éviter ce qu'il a appelé "l'esprit de confrontation" avec Moscou à un moment où la collaboration de l'Union soviétique est nécessaire au processus de la paix.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

de la fameuse 51. Nous aurions, ainsi qu'on le redoutait en certains milieux dès l'adoption de la loi en question, une commission occupée à mener sa propre enquête et devenant ainsi incapable de se prononcer sur les excès que peuvent commettre ses hommes.

En somme, une enquête s'impose, mais il se peut, si l'on découvre dans les derniers événements la trace de la commission d'enquête sur le crime organisé, que cette enquête se révèle encore plus délicate que ce qu'imagine la Fédération des avocats.

Laurent LAPLANTE

la météo

Le système de haute pression qui a persisté au-dessus du Québec ces derniers jours se déplace lentement vers l'est. Il laisse en arrière une circulation du sud qui entraînera un réchauffement marqué pour les prochains jours. Une perturbation qui se trouvait hier après-midi au-dessus des Grands-Lacs amènera des nuages puis de la pluie sur le sud-ouest du Québec. En avant de la perturbation les vents seront forts allant jusqu'à 25 milles à l'heure. Le Bas-du-Fleuve connaîtra ces mêmes conditions durant la journée de jeudi. L'air plus sec et plus chaud en arrière de la perturbation amènera un dégagement graduel jeudi sur le sud-ouest de la province.

•

Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est, Laurentides: pluie cessant durant la matinée. Dégagement partiel en après-midi. Venteux. Maximum de 45 à 50. Aperçu pour vendredi: nébulosité croissante.

•

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, St-Maurice, Chibougamau: pluie cessant en après-midi et demeurant nuageux par la suite. Venteux. Maximum près de 45. Aperçu pour vendredi. Généralement nuageux.

•

Lac St-Jean, Québec: pluie cessant en après-midi suivi d'un dégagement partiel en soirée. Venteux. Maximum près de 45. Aperçu pour vendredi: nébulosité croissante.

•

Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé, Sept-Îles: périodes de pluie et venteux. Maximum près de 40. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.

La Cour d'appel entend les représentations des Indiens

par Guy Deshaies

Les juges Lucien Tremblay, Paul Casey et Jean Turgeon, de la Cour d'appel du Québec, décideront probablement aujourd'hui s'ils suspendent l'injonction interlocutoire prononcée par le juge Albert Malouf jeudi dernier arrêtant tous les travaux à la baie James.

Hier, les trois juges ont entendu les représentations des avocats des Indiens de la baie James à l'encontre de cette requête en suspension d'injonction et ils ont ajourné à ce matin pour reprendre les auditions.

"Nous verrons alors si nous avons besoin d'autre chose", a déclaré le juge en chef Lucien Tremblay au moment d'ajourner.

Car la Cour d'appel est saisie d'une double demande de suspension d'injonction. En premier lieu la Société de développement de la baie James lui demande de suspendre immédiatement en attendant son jugement sur la requête principale de suspension, puis elle demande à la Cour d'appel de suspendre l'injonction jusqu'au jugement final qui doit suivre l'émission de l'injonction interlocutoire.

Il est arrivé en de très rares cas que la Cour d'appel ait suspendu l'application d'une injonction lorsqu'il y avait preuve d'une erreur manifeste en droit du premier juge mais le cas d'une suspension immédiate avant jugement au mérite sur la requête de suspension ne semble pas se retrouver dans notre jurisprudence.

Hier, les avocats des Indiens, Mes O'Reilly et Litvack, ont consacré la journée à démontrer par les faits et par la jurisprudence que l'injonction doit, selon un principe général de notre droit, demeurer en vigueur durant les instances instituées pour la contester. Ils ont invité les juges de la Cour d'appel à respecter la discrétion que le législateur a donné au juge de la Cour supérieure en matière d'injonction et ils ont fait valoir que si la Cour d'appel suspendait l'injonction elle statuerait automatiquement sur le fond du jugement de première instance, ce qui signifierait d'ores et déjà qu'elle s'est prononcée définitivement sur la requête principale.

Le juge Tremblay a déclaré que la Cour d'appel pourrait entendre dès janvier prochain la requête principale mais Me O'Reilly s'est employé à démontrer que le tort subi par les Indiens depuis le début des travaux se poursuivrait durant ces deux mois et que la suspension du jugement Malouf, attendu pendant un an par les Indiens, aboutirait à une situation de fait qu'on ne pourrait plus corriger.

Citant abondamment le jugement Malouf, Me O'Reilly a fait une longue preuve que le poids des inconvénients faisait pencher la balance du côté des Indiens et Inuits pour qui l'intégrité du territoire occupé par la SDBJ constitue non seulement un moyen de survivance mais la principale valeur spirituelle et culturelle de ces populations.

Reprenant les propos du juge Malouf, Me O'Reilly a répété que la destruction du gibier, de la flore, de la faune aquatique, de la forêt par plus de 5,000 Blancs et des tonnes de machineries constituait un envahissement d'un territoire sur lequel les Indiens ont un droit de propriété apparent tout au moins et modifiait la situation d'avant les procédures d'injonction contrairement à la règle générale du maintien du statu quo en matière d'injonction.

Le juge Tremblay s'est cependant intéressé soudainement au sort des travailleurs en cause à la baie James et il a cédé à l'impatience devant les répétitions des arguments de Me O'Reilly qu'il a rappelé à l'ordre à plusieurs reprises.

Le juge Casey a vainement tenté de convaincre Me O'Reilly qu'il n'avait pas à faire la preuve des droits des Indiens non plus que celle du poids des inconvénients puisque d'une part ces points étaient contenus dans le jugement Malouf et que d'autre part la Cour d'appel n'était pas saisie de ce jugement à ce stade-ci des procédures.

Mais comme Me O'Reilly est convaincu que l'ordonnance de suspension, au cas où elle émanerait, équivaudrait à un jugement sur le fond il a tenu à faire valoir ses arguments exactement comme s'il avait à plaider à l'encontre de la demande principale.

Me Litvack pour sa part a cité une abondante jurisprudence sur des questions plus pertinentes de droit quant au maintien des injonctions durant l'appel.

En réalité la voie qui s'offre à la Cour d'appel est très étroite puisqu'elle doit, pour suspendre l'injonction du juge Malouf, décider que les conséquences de cette injonction sont désastreuses pour les appelants en vertu d'une preuve extérieure aux faits examinés par le juge Malouf.

Ou bien la Cour d'appel se prononce immédiatement sur le fond et alors elle peut prendre argument d'une erreur manifeste du juge Malouf, si tel est le cas à son avis, où alors elle apprécie différemment la balance des inconvénients si, encore là, elle est d'avis contrairement au juge Malouf, que le poids des inconvénients passe avant le droit de propriété des Indiens.

Mais puisqu'il s'agit d'une requête en suspension provisoire et que la SDJB n'a pas apporté de faits nouveaux par rapport à la situation qui existait au moment de l'émission de l'injonction il ne reste que peu d'avenues à l'octroi d'une suspension provisoire basé sur une preuve qui n'affecterait pas le fond du litige.

Il se peut qu'aujourd'hui la Cour d'appel exprime le désir d'entendre de nouveau les procureurs de la SDJB ou de l'Hydro-Québec et les avocats des Indiens qui ont indiqué hier qu'elle pourrait tout au plus accorder la suspension très partielle de l'injonction en permettant à certains travailleurs déjà sur place de poursuivre certains travaux précis durant une période bien limitée.

Des propriétaires de taxi demandent que les tarifs soient plus élevés

Au nom de la Conférence du taxi de la CUM Inc., M. Gérard Brunet vient de saisir la Commission des Transports du Québec d'une demande de tarifs plus élevés que ceux qu'envisage la commission pour la région de Montréal.

La Conférence du taxi désire 60 cents en début de course et 60 cents par mille parcouru ainsi que 10 cents par minute d'attente d'une voiture-taxi. L'analyse transmise à la Commission des Transport pour justifier ces nouveaux tarifs fait état de l'augmentation du revenu personnel des Québécois depuis 1969, augmentation dont n'a pas bénéficié le chauffeur de taxi en fonction de la hausse de l'essence, du coût des réparations et d'obligations nouvelles pour les propriétaires de taxi, telles les cotisations à l'assurance-chômage et à la Régie des rentes. M. Brunet mentionne aussi le fait que les voitures, en raison de l'obligation d'acquérir le dispositif antipollution et de posséder un moteur huit-cylindres, de sorte que le nombre de milles parcouru au gallon diminuait d'autant.

La Conférence du taxi suggère pour l'avenir que les tarifs pour le taxi soient indexés par rapport aux ventes au détail et par rapport à l'indice des prix à la consommation.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

GAGNON Cécile. A Québec, le 21 novembre 1973, à l'âge de 78 ans, est décédée Dame Cécile Desautels, épouse de feu l'Honorable Onésime Gagnon, ancien Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec. Elle demeurait au Château St-Louis, Québec. Elle laisse dans le deuil ses enfants: André, Claude, Renée (Mme Bernard Guimond), Jean, France (Mme Claude Pratte), Marie, Cécile (Mme Michel Bergeron); ses soeurs: Mme Burroughs Pelletier, Mme Adolphe Routhier de Québec, son frère M. Jacques Desautels de Montréal et 21 petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 novembre à 14:30 heures, sous les soins de la Maison Cloutier Limitée, départ de la résidence de son fils M. André Gagnon, 1335 avenue Pelletier, Sillery, à 14:15 heures pour l'église St-Coeur de Marie, et de là au cimetière Belmont. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Compenser l'envoi de fleurs par un don à l'Institut de Cardiologie de Québec, 2725 chemin Ste-Foy, Ste-Foy.

Les intellectuels péquistes et le Devoir

Suite de la page 5

Aujourd'hui, c'est Ryan et la peur. La peur! parlons-en. Si l'on étudie sérieusement la question québécoise de 1963 à nos jours, on se rendra compte que les intellectuels eux-mêmes ont engendré la peur dans la cité. Ils avaient peur de Pierre Bourgault, de Mme Feretti, de Chartrand, de tous les anciens ministres lesquels avaient compris que l'indépendance du Québec devait se faire avec et pour les masses urbaines et rurales. Ils avaient peur de nombreux militants qui ont créé des comités de citoyens, essayé de faire l'éducation politique des masses de Montréal.

Mais cette peur a été dissipée lorsque des bourgeois québécois ont récupéré le mouvement indépendantiste. Dès lors, puisque les structures sociales ne sont pas remises en question, on sait que nos privilèges sociaux seront sauvegardés, que nous continuerons à jouir de tous les avantages accordés aux classes moyennes québécoises de 1960 à nos jours. Et si les masses urbaines et rurales du Québec faisaient à rebours le même calcul? Notre comportement l'aura justifié.

Elles ne se reconnaissent pas dans notre évolution intellectuelle. Dans nos centres culturels nous leur imposons des schèmes de valeurs opposés à leur niveau culturel. Par manque d'esprit critique, nous contribuons à la désagrégation de leur cellule familiale. Nous élargissons quotidiennement le fossé qui nous sépare des bûcherons, des fermiers, des pêcheurs, de tous les ruraux dont nous sommes issus et que nous méprisons. Alors entre deux équipes d'hommes, séparés seulement par des réformes de superstructure, le choix s'impose de lui-même. Les masses ne sont pas aussi démunies qu'on le pense. Instinctivement elles sont témoins de nos ambivalences sociales, de nos déchirements. Et puis ne l'oublions pas: les masses assument toujours leur choix politique. Au prix de tous les sacrifices. Si elles n'ont pas totalement répondu à l'appel du PQ, c'est moins par un phénomène de peur ou d'insécurité que par cette barrière qu'inconsciemment certains intellectuels péquistes auront dressée entre poètes, sociologues, économistes d'avant-garde et les travailleurs qui, pour l'heure, identifient leur cause à celle des travailleurs de l'Amérique du Nord et non à la cause d'un groupe de bourgeois opportunistes (...)

Nous ne croyons pas que le DEVOIR soit responsable de l'échec, dans certains secteurs de la population québécoise, du séparatisme. Ce journal est le seul au Canada dont la contribution au réveil de la petite bourgeoisie ne saurait être mise en doute. MM. Jean-Marie Poupart, Claude Jasmin, Hubert Aquin, François Hébert, André Major voudront bien retenir ceci: dans une lutte politique donnée, il vaut mieux faire un demi-pas en avant avec une équipe comme celle du DEVOIR que cent pas en arrière avec des intellectuels petits bourgeois dont l'attitude consiste à frustrer, traumatiser, écraser les autres ou réduire ces derniers à l'état de sous-hommes. Sur ce point nous ne ferons aucune concession. Au niveau politique, bien entendu.

Georges-Emile Lapalme entreprend une lutte contre le "joual"

par Pierre O'Neill

Celui qui fut surnommé "le père de la révolution tranquille", M. Georges-Emile Lapalme déclare que la langue française est sérieusement menacée au Québec.

Ancien ministre des Affaires culturelles sous le régime Lesage, M. Lapalme a entrepris ces derniers mois de combattre le joual qu'il associe à l'anglicisation dans la détérioration et la disparition de la langue française.

Devenu président de la Commission des biens culturels du Québec, Georges-Emile Lapalme s'adressait hier aux membres du Club Kiwanis-Outremont. Cette intervention s'inscrit dans la croisade que M. Lapalme a amorcée pour la sauvegarde de la langue et qui l'amène à prononcer jusqu'à deux et trois conférences chaque semaine. L'opération a pour but ultime de dramatiser le phénomène de dégradation et d'obliger les élites de la société à prendre conscience et s'impliquer. "J'entends revigorer la conscience collective".

Bien avant sa contribution à la révolution tranquille, M. Lapalme fut témoin des noirceurs du duplessisme et il se propose d'ailleurs d'aller voir la pièce de John Thomas McDonough "Charbonneau et le Chef" mettant en vedette Jean Duceppe et Jean-Marie Lemieux à la Place des Arts de Montréal. Mais du même souffle, il dénonce "Les Belles-Soeurs" de Michel Tremblay qu'il compte au nombre des principaux responsables de l'avilissement de la langue.

Pour atteindre l'objectif qu'il s'est donné de sauver la langue française, Georges-Emile Lapalme fait appel à tous ceux-là qu'il accuse de trahir la culture; auteurs dramatiques, enseignants, journalistes et combien d'autres. Il a pris connaissance des recommandations de la Commission Gendron mais préfère retenir son appréciation. Il se dit pour l'instant convaincu que l'unilinguisme ne serait pas efficace comme tentative de freiner l'anglicisation au Québec. Dans l'absolu, l'unilinguisme est une hypothèse discutable, explique-t-il, dans dans la pratique, c'est impensable à réussir.

Dans la même mesure qu'il reproche aux élites de contribuer à la dégradation de la langue, M. Lapalme reconnaît que c'est à l'école que devra s'amorcer l'essentiel du travail de revalorisation. Il observe que le joual emprunte ses infirmités de la langue anglaise et il ne parvient pas à s'expliquer pourquoi tant d'intellectuels se font du joual une sorte de "gloriette". Il souligne que certains journaux bien vus font campagne pour sauver des monuments historiques et des vieilles pierres dans les mêmes pages où ils se prêtent à l'avilissement de la langue. "Cela me met en colère." Ceci dit, il reconnaît que LE DEVOIR et notamment Omer Héroux ont joué jadis le rôle de "hérauts" de la langue française au Québec.

Georges-Emile Lapalme

Pour Georges-Emile Lapalme, la révolution tranquille du début des années '60 ne fut pas autre chose qu'une véritable "explosion culturelle". Mais le régime Lesage n'a pas cru bon de fournir les moyens à l'Office de la langue française dont il était responsable comme ministre des Affaires culturelles. Et ce fut la principale raison de son départ du gouvernement.

En résumé, M. Georges-Emile Lapalme réclame l'éveil de la conscience collective et croit qu'il est encore temps d'agir en suivant l'exemple d'autres pays plus petits que le Québec et qui sont parvenus à l'épuration intégrale de leur langue. Et en terme de conclusion, il déclare "Un peuple qui perd sa langue est un peuple qui se dégrade."

Barrett en mission au Québec

VICTORIA (CP) — Le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. David Barrett, qui voit le 30% des voix accordées au PQ le 29 octobre non comme un appui à l'indépendance du Québec mais un signe de la tendance socialiste des partisans du PQ, quitte son gouvernement insulaire aujourd'hui en direction de Montréal où il s'entretiendra avec M. René Lévesque dans le but avoué de le "gagner" au Nouveau parti démocratique.

Cette curieuse mission de M. Barrett sera sans nul doute intéressante, mais on peut mettre en doute ses résultats dès maintenant. M. Lévesque a déjà déclaré que, malgré toute la sympathie qu'il éprouvait pour M. Barrett, il n'avait pas l'intention d'abandonner la cause de l'indépendance pour ses beaux yeux.

De son côté, M. Barrett, interrogé sur les résultats qu'il attendait de cette rencontre, a dit: "Que peut-on attendre d'une première rencontre entre deux hommes politiques?

Néanmoins, il souhaite que cette rencontre ait un résultat positif. En faisant un premier pas vers M. Lévesque, M. Barrett est d'avis qu'il fait un effort pour assurer l'avenir du Canada.

Puisque le Parti québécois tend fortement vers le socialisme, il n'aurait qu'à abandonner sa thèse de l'indépendance pour se joindre au Nouveau parti démocratique pour défendre le socialisme démocratique.

Si tel était le cas, prédit M. Barrett, le PQ pourrait former le prochain gouvernement au Québec. Ce dernier estime que les Québécois sont un terrain fertile pour la semence du NPD que jetterait le PQ, même si ce parti n'a remporté que six sièges aux dernières élections.

Les observateurs ont analysé les motifs qui poussent M. Barrett à faire ce voyage vers M. Lévesque. Certains soutiennent que le premier ministre de la Colombie-Britannique est sincère. D'autres sont d'avis qu'il nourrit des ambitions politiques à l'échelle nationale. Enfin, des mauvaises langues expliquent que M. Barrett a imaginé de se rendre à Montréal pour distraire ses électeurs qui commencent à se demander si les politiques provinciales en Colombie-Britannique sont énoncées par le NPD ou par le gouvernement.

D'Ottawa, le premier ministre du Canada, M. Trudeau, a fait remarquer que M. Barrett était d'une grande naiveté s'il croyait pouvoir convertir M. Lévesque au fédéralisme, fusse-t-il socialiste.

Pour la formation en assistance sociale

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a annoncé hier la mise sur pied d'un programme de séjour de professeurs, destiné à aider les écoles et à améliorer les programmes de formation en assistance sociale.

Les institutions admissibles pourront ainsi s'assurer, à compter de l'année fiscale 1974-75 et pour une période de cinq ans, les services de spécialistes qui ont grandement contribué au progrès de l'assistance sociale.

Le ministère de la Santé offrira deux bourses de séjour annuellement, et la direction des subventions nationales au bien-être social assurera la réalisation financière du programme.

Les universités intéressées choisiront le professeur qu'elles veulent inviter et définiront son rôle, en plus de prendre les dispositions en vue de son séjour.

Les demandes doivent parvenir à la direction des subventions nationales au bien-être social avant le 1er janvier 1974 pour l'année académique 1974-75.

Le troisième secrétaire de l'ambassade canadienne au Caire est rappelé à Ottawa

Le troisième secrétaire de l'ambassade du Canada au Caire, M. Pierre Brisson, a été rappelé à Ottawa pour expliquer la critique qu'il a faite de la politique canadienne au Moyen-Orient par le biais d'une lettre au Devoir — la lettre, rédigée le 26 octobre, a paru le 10 novembre.

Dans une dépêche d'Ottawa publiée dans la Gazette d'hier, le correspondant Charles Lynch affirme qu'il y a peu de précédents pour ce geste du ministère canadien des affaires extérieures. Il croit aussi que l'Association professionnelle des fonctionnaires en poste à l'étranger (PAFSO), dont fait partie M. Brisson, ne protestera vraisemblablement pas contre ce rappel qui survient par suite de ce que Lynch appelle une atteinte évidente aux règles protocolaires du service.

M. Pierre Brisson parlait, dans sa lettre, du temps où Lester B. Pearson s'efforçait de trouver une solution aux problèmes du Moyen-Orient et du changement qui serait intervenu depuis, le ministère des Affaires extérieures ayant choisi de "s'asseoir sur ses lauriers avec "un parti pris à peine dissimulé pour la cause israélienne". M. Brisson reproche au ministère dont il relève de ne pas prendre suffisamment de mesures pour que les Palestiniens sortent de leur état de dépendance, et de ne pas favoriser leur entrée dans un pays bien à eux.

M. Brisson écrit: On se donne une bien belle image qui fond comme du beurre au soleil lorsque les pays arabes décident de couper le pétrole aux pays qui, comme le Canada, se refusent à voir la réalité et à rechercher des solutions normales et qui, de plus, ferment les yeux lorsque 3,000 "travailleurs bénévoles" canadiens s'en vont en Israël en apprentissage (probablement dans l'art de la guerre)."

M. Brisson est Montréalais. Il était rattaché à l'ambassade du Caire comme agent d'immigration envoyé par le ministère fédéral de la main-d'oeuvre et de l'immigration. Il faisait partie du service diplomatique depuis deux ans.

L'autre développement que mentionne la Gazette en rapport avec le personnel diplomatique se retrouve dans une lettre que le président de la PAFSO, M. John Harker, vient de faire parvenir au président de la Fédération ontarienne du travail (OFL), M. David Archer, qui dans un discours prononcé au dernier congrès de l'OFL, avait dit qu'Andrew Ross, ambassadeur canadien à Santiago du Chili "puait le fascisme".

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE À AIDER

Avec une canadienne Antartex même les grands froids n'entravent pas l'élégance.

Il y a 18 ans, nous fournissions déjà à Sir Edmund Hillary et aux explorateurs les chaudes peaux et les tapis de sol qui leur étaient nécessaires lors de leurs randonnées polaires.
Aujourd'hui, après tant d'années, la famille Macdonald non seulement fabrique des vêtements en peaux de mouton mais possède 11 magasins Antartex répartis aux quatre coins du globe.
De Saville Row à Manhattan, ces vêtements sont recherchés pour leurs lignes exclusives, leur conception et leur originalité.
Le premier magasin Antartex ouvert au Canada est situé à Montréal, au 1624 ouest rue Sherbrooke.
Nous y présentons les plus récents modèles de notre collection.
Vous y trouverez que des vêtements conçus et confectionnés par nos soins, avec des peaux de toute première qualité, soigneusement sélectionnées.
Pour nous, chaque détail compte, du simple bouton renforcé à la petite chainette en laiton massif pour suspendre le vêtement, rien n'est laissé au hazard.
Toutes nos canadiennes, toujours de mode, représentent chaleur et élégance.
De plus, notre service de nettoyage spécial contribue à accroître leur durée et leur conserve leur totale imperméabilité.
Une visite vous convaincra!
En magasin, nous avons toutes les tailles en plus d'un assortiment complet de chapeaux en mouton, tricots, pantoufles, gants, bottes, couvertures et tapis de sol.
En sommes, tout ce qu'il faut pour affronter les rigueurs des grands froids avec élégance.

antartex
SHEEPSKIN SHOPS
1624 ouest, rue Sherbrooke. Tél.: 933-4142

Pour un dollar, nous vous expédierons port payé notre catalogue couleur 1974.

Le pin.
Quel agrément!

D'un ton gai, et de texture chaude et agréable, le pin apporte une note de distinction et d'élégance accrue à la création du meuble contemporain. Importé du Danemark pour les gens au goût simple et raffiné, des gens qui aiment s'entourer de confort, dans une ambiance sans prétexte, ni prétention. Le pin, léger, vibrant... le pin, qui garde son unique attrait même à l'état naturel, sans vernis, sans laque... sans autre traitement. Venez, visitez une de nos trois succursales, et voyez de vos yeux notre grand éventail de choix de pin importé... ne serait-ce que pour le plaisir de l'admirer!

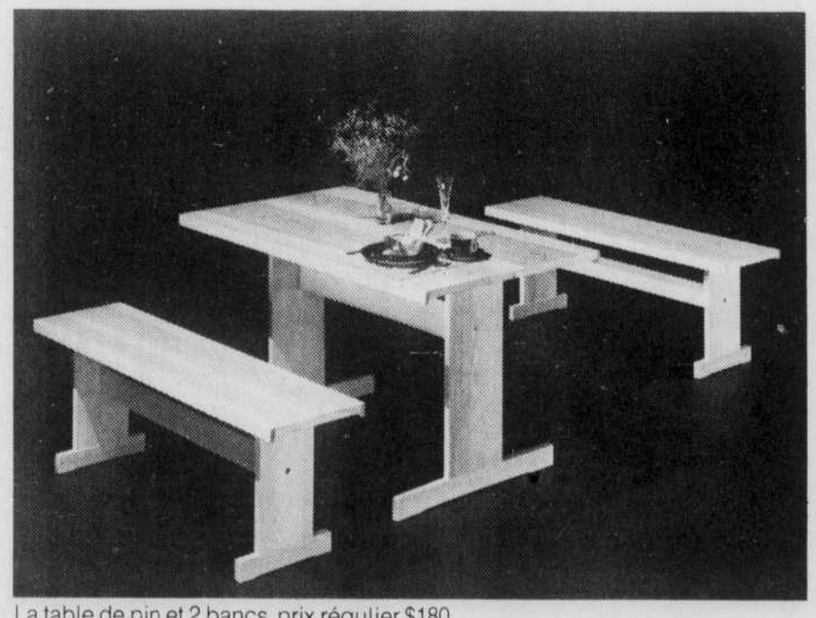

La table de pin et 2 bancs, prix régulier $180.
Prix spécial pour l'ensemble $169.

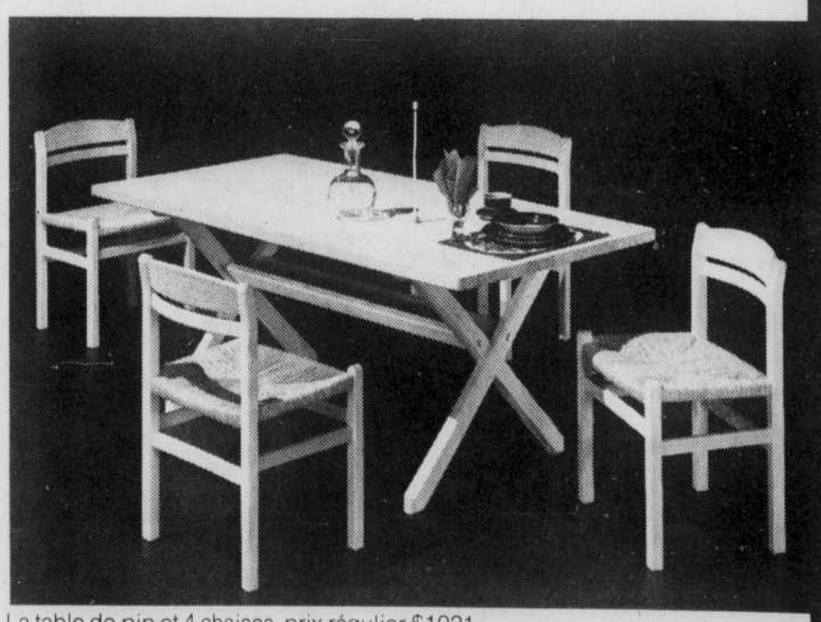

La table de pin et 4 chaises, prix régulier $1021.
Prix spécial pour l'ensemble $895.

La table de pin et 4 chaises, prix régulier $415.
Prix spécial pour l'ensemble $389.

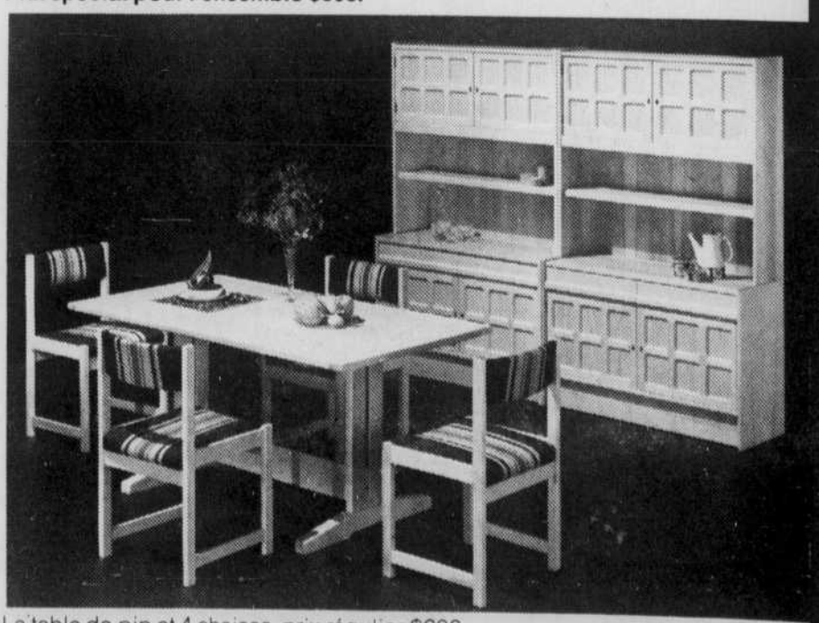

La table de pin et 4 chaises, prix régulier $606.
Prix spécial pour l'ensemble $568.
Le buffet de pin, la table et 4 chaises, prix régulier $1550.
Prix spécial pour l'ensemble $1395.

LA MAISON DANOISE
THE DANISH HOUSE

9501 CÔTE DE LIESSE, DORVAL 631-3591
CENTRE D'ACHAT FAIRVIEW, POINTE CLAIRE 697-1899
1, PLACE VILLE MARIE, MONTRÉAL 861-3734

HEURES: Lun Mar Mer jusqu'à 6 PM · Jeu Ven 9 PM · Sam 5 PM

L'Afrique veut unifier sa lutte avec celle des pays arabes

ADDIS ABEBA (d'après l'AFP) — Après trois jours de débats, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) semble avoir donné une nouvelle orientation à la politique africaine, en adoptant à l'unanimité trois résolutions sur le Moyen-Orient, sur la coopération entre la Ligue arabe et l'Afrique et sur la Guinée Bissau.

Dans leur déclaration, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OUA ont lancé le slogan: la lutte des pays arabes et celle de l'Afrique est une. Les "colonialistes portugais, les minorités racistes et le sionisme" sont désormais les ennemis communs, et c'est pourquoi "les moyens des uns et des autres doivent être mis en commun".

Les ministres arabes, — et en particulier M. Abdelaziz Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères — n'ont pas caché qu'ils ont déjà obtenu des assurances des pays arabes que l'appel à un embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud, le Portugal et la Rhodésie sera entendu.

En ce qui concerne l'action de l'Afrique en faveur des pays arabes, les ministres ont été formels: la rupture des relations diplomatiques avec Israël sera maintenue "jusqu'à ce que tous les territoires occupés soient évacués et "pas avant que le peuple palestinien ait recouvré ses droits légitimes nationaux".

En ce qui concerne le cessez-le-feu imposé par le Conseil de sécurité, le document "souligne que celui-ci est étroitement lié à la mise en application immédiate de la résolution 242 demandant le retrait d'Israël de tous les territoires occupés".

Le texte rejette en outre "toute modification du statut de Jérusalem et déclare nulles les mesures d'annexion de la ville sainte conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations unies".

D'autre part la résolution condamne avec indignation "les récentes manoeuvres du Portugal pour obtenir un surcroît d'aide militaire et financière des Etats-Unis, en contrepartie de son appui total à Israël".

Les ministres ont également constaté dans une résolution politique la "précarité de toute politique de détente hors du contexte d'universalité garantissant une participation égale de tous les Etats". Dans cette perspective, les ministres ont d'ailleurs rendu discrètement hommage à l'attitude "indépendante" de l'Europe dans la crise du Moyen-Orient. Ils ont enfin exprimé le voeu de "développer une coopération fructueuse" avec les neuf pays de la Communauté européenne qui, dès lors, font figure de partenaires potentiels dans une trilogie qui permettrait aux pays du Moyen-Orient, à ceux d'Afrique et du vieux continent de jouer un rôle efficace en dépit de l'hégémonie des deux super-puissances.

Le conseil extraordinaire des ministres de l'OUA a décidé d'autre part la création d'un comité de sept membres (Tanzanie, Ghana, Cameroun, Mali, Botswana, Somalie et Zaïre) qui sera chargé d'établir des contacts avec les pays arabes pour aménager la coopération entre les pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

Au terme d'une résolution adoptée par le Conseil des ministres, ce comité aura pour mission particulière d'étudier les conséquences de l'embargo du pétrole sur les pays africains et d'examiner avec les pays arabes les moyens d'atténuer les effets de ce boycottage.

La résolution recommande "l'établissement d'une coopération économique entre les Etats de la Ligue arabe et ceux d'Afrique" et préconise "des consultations périodiques à tous les niveaux entre la Ligue arabe et l'OUA de manière à assurer une coopération continue en vue de renforcer notre unité d'action et nos objectifs communs".

Un accord se fait en Ulster pour un exécutif provincial collégial

BELFAST (d'après AFP et AP) — Après dix heures de discussions ininterrompues, les trois principales formations politiques d'Irlande du Nord (SDLP, parti unioniste et alliance) ont réussi à trouver un accord sur la formation d'un exécutif collégial pour la province.

Un bref communiqué émanant du secrétariat de M. William Whitelaw, le "proconsul" britannique, indique que les détails de l'accord seront exposés ce matin à Londres devant la Chambre des Communes.

Cet accord, qui survient après plus de deux mois de négociations, devrait constituer un important pas vers la paix dans cette province où pas moins de 900 personnes sont mortes durant les quatre années de ce conflit confessionnel. L'Irlande du Nord compte plus d'un million de protestants et quelque 500,000 catholiques.

L'accord d'hier fait suite à la décision, prise mardi par le conseil unioniste, de partager le pouvoir avec les catholiques.

Le chef unioniste Brian Faulkner, grâce à un vote très serré (379 contre 369), revenait de loin, puisque tous les pronostics le donnaient battu.

Ses adversaires ont toutefois proclamé qu'ils avaient remporté "une victoire morale" et ont promis de continuer avec plus d'ardeur leur campagne contre les catholiques.

Emeutes au Pérou

LIMA (par l'AFP et Reuter) — Deux personnes ont été tuées et 17 autres blessées au cours des incidents qui se sont déroulés mardi à Arequipa, à 1000 kilomètres au sud de Lima, incidents à la suite desquels les autorités ont décrété un couvre-feu entre 22 heures et 6 heures et la suspension des garanties constitutionnelles.

Le département voisin de Puno fait également l'objet d'un couvre-feu et de la suspension des garanties constitutionnelles. La semaine dernière, les classes avaient été suspendues après que les autorités aient découvert des stocks d'armes illégales dans le quartier général de l'Union des Travailleurs de l'Education. Des manifestations de rue avaient suivi.

Une commission coréenne devenue inutile?

NATIONS UNIES (AFP) — Renonçant à voter les divers textes qui lui étaient présentés, la Commission politique a décidé hier par consensus de proposer la dissolution de la Commission des Nations unies pour l'unification de la Corée (UNCURK). La commission, dans une déclaration lue par son président, M. Otto Borch (Danemark), a exprimé l'espoir que le dialogue engagé entre le Nord et le Sud continuera et s'élargira.

La commission a pris note "avec satisfaction" du communiqué conjoint publié le 4 juillet 1972 par le Nord et le Sud et qui proclame trois principes pour la réunification nationale:

- la réunification du pays devrait être réalisée dans l'indépendance, sans recours à une force ou une ingérence extérieures;
- la réunification du pays devrait être réalisée par des voies pacifiques sans recours à l'emploi des armes contre l'autre partie;
- la grande union de la nation devrait être favorisée.

Quatre séries de propositions avaient été soumises à la commission:

- une proposition émanant de 32 pays du tiers monde et socialistes prévoyait l'abolition du droit des troupes étrangères stationnées en Corée du Sud d'utiliser le drapeau de l'ONU et de dissoudre le "commandement de l'ONU". L'Assemblée générale aurait également reconnu que "toutes les troupes étrangères stationnées en Corée du Sud doivent se retirer de façon que de nouvelles mesures puissent être prises pour accélérer la réunification indépendante et pacifique de la Corée".

Une proposition émanant de 18 pays principalement occidentaux exprimait l'espoir que la République de Corée et la République démocratique de Corée envisageront de devenir membres de l'Organisation des Nations unies, ce qui sera un moyen supplémentaire de favoriser le maintien de la paix et de la sécurité dans la région et ainsi la réalisation de l'objectif de l'unification pacifique.

- Une proposition de l'Arabie Séoudite invitant toutes les puissances, en particulier les grandes puissances, à s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures de la Corée et à s'engager à respecter la souveraineté du peuple coréen dans son ensemble.
- Enfin, une proposition, émanant de six pays africains: Gabon, Haute-Volta, Nigeria, Rwanda, Tchad et Tunisie qui souhaitaient que l'assemblée décide la dissolution de l'UNCURK et invite les deux parties à poursuivre et intensifier leur dialogue dans le cadre de la Commission de réunification et des principes énoncés dans la déclaration du 4 juillet 1972.

Un détraqué menacerait la RFA d'extermination par botulisme

MUNSTER (d'après Reuter) — Le journal ouest-allemand à grand tirage "Bild" a révélé hier que des inconnus auraient menacé d'enlever des membres du gouvernement et de répandre à travers toute l'Allemagne des bactéries mortelles, s'ils ne recevaient pas la somme de $8.5 millions.

"Bild" écrit que la réponse du gouvernement est parue dans une brève annonce du magazine "Der Spiegel", ainsi libellée: "Nous acceptons". De plus, quatre lettres adressées à la chancellerie fédérale de Bonn annonçaient des attaques à la bombe contre des édifices publics.

Un peu plus tard, la police a admis avoir placé cette annonce, en réponse à une lettre anonyme qui annonçait des attentats contre des voitures sur les autoroutes, si l'auteur ne recevait pas $400,000. Il semble que toutes ces menaces émaneraient d'un savant "à l'esprit dérangé" de la région de Hambourg.

La guerre du riz

SAIGON (d'après l'AFP) — La "guerre du riz", qui se développe dans le delta du Mékong depuis le début de la récolte a connu une de ses plus violentes batailles dans la province de Dinh Tueng, à 50 milles au sud-ouest de Saigon.

Des forces communistes, qui avaient attaqué deux bataillons gouvernementaux à proximité de la route numéro quatre, ont été repoussées. Le général Mguyen Vinh Nghi, commandant de la quatrième région militaire et responsable du grenier à riz du Mékong, a affirmé que les "communistes" manquaient actuellement de riz et qu'ils essayaient de s'emparer de la récolte. Le blocus économique des zones contrôlées par les "communistes", a poursuivi le général, les a obligés depuis trois mois à lancer des opérations pour gagner à la fois du terrain et des céréales.

...et sans avion

PHNOM PENH (d'après l'AFP) — Pour la première fois depuis le début de la guerre, les forces gouvernementales khmères ont dû se battre sur plusieurs fronts sans appui aérien.

En effet, à la suite du bombardement de la résidence présidentielle, tous les chasseurs-bombardiers khmers ont été cloués au sol et les pilotes consignés. Une enquête est en cours pour établir les éventuelles responsabilités de l'armée de l'air dans cet attentat.

L'Europe veut créer un comité de planification nucléaire

PARIS (Reuter) — L'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale a adopté hier une résolution invitant les gouvernements membres à mettre sur pied un comité de planification nucléaire représentant le premier jalon de la constitution d'une force nucléaire européenne.

A une majorité de 31 voix contre zéro et 21 abstentions, les parlementaires des six pays fondateurs de la CEE et de la Grande-Bretagne ont exprimé le voeu que les forces de frappe britannique et française soient, à terme, soumises à un commandement unique et que le comité envisagé soit aux états-majors des deux pays ce que le comité de planification nucléaire de l'OTAN est actuellement au commandement américain.

L'argument-clé avancé à l'appui de ce projet a tourné sur l'affaiblissement du parapluie nucléaire et conventionnel américain, circonstance amenant les Européens à prendre en main leur propre défense. La résolution, qui a été adoptée au terme d'un débat de trois heures, a été combattue par les travaillistes britanniques ainsi que par les socialistes ouest-allemands et néerlandais.

Ces députés ont cependant dû s'incliner face au front solide des conservateurs britanniques et des gaullistes français qui avaient proposé la résolution.

Parmi les seconds, M. Julian Critchley, auteur d'un rapport incorporant le texte de la résolution, a souligné que "les Européens se sont contentés d'une dépendance à l'égard des Etats-Unis, à une époque où la supériorité américaine était évidente. Nous avons persisté dans notre position alors que cette supériorité allait en diminuant face à l'accroissement du potentiel soviétique. Aujourd'hui, notre politique de dépendance à l'égard des Etats-Unis n'est plus crédible".

M.Critchley a ajouté qu'il importait pour l'Europe de moins dépendre des Etats-Unis, ne serait-ce que par respect de soi, sans pour autant desserrer ses liens avec Washington. Il a soutenu que le concept de défense linéaire reposant sur un parapluie nucléaire américain et des forces conventionnelles insuffisantes devait être remplacé par un dispositif en profondeur, comportant des fortifications, une force de milice sur le modèle suisse, et un réapprovisionnement massif en armements anti-chars et antiaérien.

De son côté, M. Bernard Destremeau, républicain indépendant, a souligné que l'Alliance atlantique demeurerait l'épine dorsale du dispositif défensif de l'Occident.

"Nous ne pouvons renoncer au parapluie nucléaire américain pour un verre de vodka", a-t-il déclaré.

M. Destremeau a lancé un appel à la création d'un Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement européens. Ce conseil se réunirait régulièrement et prendrait les mesures qui s'imposeraient dans les cas d'urgence, tels que la récente crise au Proche-Orient.

Parmi les adversaires de la résolution, M. John Roper, travailliste britannique, a affirmé que le comité de planification envisagé entretiendrait l'illusion suivant laquelle l'Europe occidentale serait en mesure de se doter d'une arme de dissuasion nucléaire, illusion qui aurait un effet perturbateur sur les affaires mondiales.

Le social-démocrate ouest-allemand Olaf Schwencke a, quant à lui, souligné qu'on ne saurait débattre d'un accord nucléaire franco-britannique avant de réaliser l'union politique de l'Europe.

La grève se poursuivra dans les houillères de G-B

LONDRES (AFP) — Le comité exécutif du syndicat des mineurs britanniques a repoussé hier à l'unanimité, les nouvelles propositions avancées par la direction des houillères. Le syndicat est donc décidé à appeler ses membres à poursuivre leur grève des heures supplémentaires.

Cette grève qui a commencé le 12 novembre dernier a déjà provoqué une diminution de 20 à 25% de la production de charbon.

La poursuite de ce conflit venant s'ajouter aux difficultés de ravitaillement en pétrole en raison du conflit du Proche-Orient aggravera par conséquent en ce début d'hiver le problème de l'énergie en Grande-Bretagne.

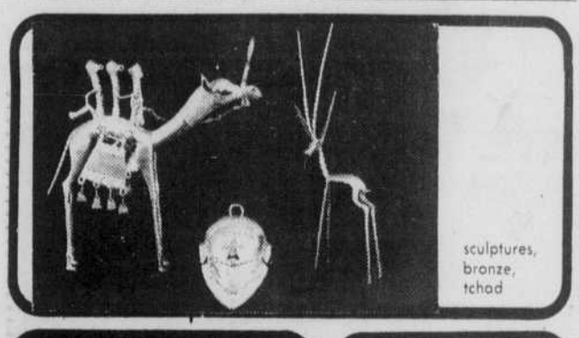

CENTRE D'ARTISANAT INTERNATIONAL
1452, RUE PEEL
TEL. 844-2537
Paul BOUVRETTE dir. gén.

nous vous offrons les plus vastes collections d'art indien, africain et esquimau au canada

FAÍSCA
vin rosé pétillant

534-G Faisca rosé pétillant Bout. $2.25
534-C Faisca rosé pétillant 1/2 Bout. $1.35
535-G Faisca blanc pétillant Bout. $2.25

Faites lire dans votre main lors du diner à la chandelle au
Maharajah Restaurant
2124 Drummond 844-5702
Stationnement gratuit a l'intérieur

Menus à prix fixe
Faites votre choix

$6.00 taxe et pourboire non inclus

Choix de :
Crêpe au Homard - Sauce Moutardine
½ Doz. Escargots à la Provençale
ou à la Bourguignonne
Soupe aux Palourdes
Soupe à l'Oignon, au Gratin
Vichyssoise

Choix de :
Petoncles de Digby, Sauce Tartare
Éperlans de l'Atlantique, Meunière
Filet de Perche Océan, Grillé
Croquettes au Thon, Sauce du Chef
Filet de Sole, Frit,
Pâtisserie

$9.00 taxe et pourboire non inclus

Choix de :
Crêpe au Homard - Sauce Moutardine
Coquetel de Crevettes

Choix de :
Soupe à l'Oignon, au Gratin
Soupe aux Huitres, Crémeuse,

Choix de :
Daurade de Floride filetée
Sautée aux Champignons
Sole Anglaise, Meunière
Steak Minute, Maître d'Hôtel
Scampi
Cuisses de Crabes Alaska Grillées, Beurre Fondu

Choix de :
Pâtisserie
Meringue Glacée

Chez Desjardins
1175 rue Mackay, Montréal
RÉSERVATIONS : 866-9741

Les "bleus" de l'impôt...

...prendront une teinte plus gaie, si vous diminuez vos impôts et préparez vos "vieux jours" à l'aide d'un plan enregistré d'épargne-retraite. Vous pouvez toujours en parler avec l'agent de la Manufacturers. C'est un ami ... qui s'y connaît!

ROGER TARTRE
Édifice C.I.L.
Suite 1660
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 101
875-5540

ManufacVie
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

Vous partez pour Québec? Alors, partez par Québecair!

Le plus court, le plus confortable et le plus rapide moyen de se rendre à Québec, c'est en passant par Québecair.

Et puis, cet hiver, pourquoi vous risquer sur les routes. C'est tellement plus sûr et plus intéressant par Quebecair.

De plus, Québecair vous assure chaque semaine 5 vols quotidiens à partir de Dorval. On a augmenté de 40% le nombre de places disponibles comparativement à l'hiver dernier, et 80% des envolées se font par jet.

Alors, cet hiver, on prend les airs. Et les airs, au Québec, c'est Québecair!

Identité de vue Markezinis-Papadopoulos

Athènes dissout 29 associations d'étudiants

ATHENES (d'après Reuter, AFP et AP) — Par décision du général Dimitrios Zagorianakos, commandant en chef des forces armées grecques, vingt-neuf associations estudiantines, corporatives et culturelles sont dissoutes à Athènes, Salonique, Patras, Inannina, Kalamata et Corfou.

De même, leurs biens sont confisqués alors que toutes les universités sont fermées jusqu'au 16 décembre.

En outre, l'instauration de la loi martiale a entraîné la suspension de plusieurs articles de la constitution concernant les libertés civiles, allant de pair avec la sévère censure sur la presse.

Les chars et les éléments blindés surveillent les points névralgiques de la capitale grecque où le couvre-feu demeure en vigueur entre 22 heures et 5 heures du matin.

On sait que trois personnalités d'opposition sont assignées à résidence. Ainsi, M. Markezinis, président du conseil désigné dont la tâche principale était d'organiser l'année prochaine des élections générales, a ordonné l'assignation à résidence de l'ancien premier ministre Kanellopoulos, ainsi que le libéral George Mavros et l'ancien ministre Ioannis Zigdis.

La répression a en outre été marquée notamment par des arrestations massives de jeunes gens, mais dont il est impossible de chiffrer le nombre à défaut d'informations officielles.

A Athènes, on apprend également la mort d'un ouvrier de 24 ans, blessé lors des affrontements; c'est le douzième mort selon le bilan officiel.

Athènes reste la ville des rumeurs qui se répandent rapidement. Tantôt on signale que des unités militaires auraient refusé d'obéir aux ordres, tantôt on rapporte que les personnes arrêtées sont concentrées dans le stade du Pirée à Athènes. Mais des journalistes ont pu constater que ce stade est entièrement vide et qu'aucune des personnes arrêtées ne s'y trouve.

Sur le plan politique, il semble bien qu'il y ait une entente pleine et entière entre le président du conseil, M. Markezinis, un civil, et les autorités militaires.

C'est ainsi que le général Zagorianakos, chef des forces armées, a reçu mardi soir le président du conseil, M. Markezinis. L'entrevue, télévisée, a montré le chef du gouvernement assis devant le commandant en chef, debout, qui lui a fait rapport. Lors de cette entrevue, M. Markezinis a pris soin de souligner la parfaite identité de vues entre le président de la République, M. Papadopoulos, l'armée et lui-même, quant à la nécessité de restaurer l'ordre et la sécurité.

Dans plusieurs pays européens, on a signalé des manifestations de solidarité avec les étudiants grecs.

A Paris, plusieurs milliers de personnes, suivant un mot d'ordre de quelques organisations gauchistes, ont manifesté leur "solidarité à la lutte du peuple grec."

A Florence, la faculté des lettres a été occupée mardi par des étudiants grecs et florentins. A Naples et à Gênes, des étudiants ont également occupé des locaux universitaires, afin de témoigner leur solidarité avec les étudiants grecs, et à Bonn des milliers de manifestants ont réclamé "la liberté pour le peuple grec."

A Oslo, le ministre norvégien des Affaires étrangères, M. Knut Frydenlund, a déclaré qu'il évoquerait le problème de la situation en Grèce dans le cadre de l'OTAN et que le gouvernement d'Oslo exerçait "de fortes pressions sur le gouvernement grec pour éviter toute représaille contre la population."

Enfin, l'actrice Melina Mercouri a affirmé hier à Paris, au cours d'une conférence de presse, que la répression des récentes manifestations d'étudiants en Grèce, a fait "400 morts et des milliers de blessés". Elle a d'autre part diffusé le texte d'un télégramme qu'elle vient d'adresser au secrétaire d'Etat américain, Henry Kissinger, dénonçant la responsabilité des Etats-Unis dans la politique du gouvernement grec. "Vous avez créé et nourri cette dictature. Vous êtes l'ennemi du peuple grec", déclare notamment Mme Mercouri à M. Kissinger.

Les blindés montent la garde devant le siège du Parlement à Athènes. (Téléphoto AP)

Mme Sakharov menacée à son tour par la police d'Etat

MOSCOU (par l'AFP) — Mme Elena Bonheur — Sakharov, l'épouse du savant soviétique Andrei Sakharov a déclaré hier, au cours d'une conférence de presse, qu'elle avait été menacée d'arrestation par le KGB.

Mme Sakharov, qui recevait chez elle — en compagnie de son mari — un groupe de correspondants étrangers, a déclaré que lors de trois interrogatoires les 13, 19 et 20 novembre, le KGB avait déclaré qu'elle était "malade mentalement", et l'avait menacée de s'en prendre à ses enfants.

Mme Sakharov attribue les menaces dirigées contre elle par le KGB au fait que, l'été dernier, elle avait aidé à faire parvenir en Occident le journal écrit en captivité par le dissident Edouard Kouznetsov, condamné en 1970 à quinze ans de travail.

Elle a fait passer son journal en Occident en même temps que d'autres documents, parce qu'il n'y avait pas d'autre moyen de sauver ces "pages tragiques", fruit de la pensée d'un homme "entre la vie et la mort".

Kouznetsov, qui est âgé d'environ 35 ans, a été condamné à mort le 24 décembre 1970, après avoir été arrêté une deuxième fois, mais la sentence a été commuée en quinze ans de camps, une semaine plus tard par une Cour d'appel.

Il a écrit son journal dans le camp à régime sévère où il est détenu, près du village de Sosnouska, en Mordanie.

Selon Mme Sakharov, l'officier qui l'a interrogé lui a laissé entendre que Kouznetsov pourrait à nouveau faire l'objet d'une condamnation à mort, si elle refusait de coopérer.

Mme Sakharov a déclaré qu'elle devait se rendre au KGB pour un nouvel interrogatoire vendredi.

Devant les douze correspondants massés dans la petite pièce principale de leur appartement, l'épouse du savant a dit: "Je ne fais pas cette déclaration dans le but d'attirer l'attention sur moi. Il est vrai que j'ai peur pour mon sort, pour ma famille, et spécialement pour mes enfants. Pourtant le but principal de ma déclaration est d'expliquer que tout cela peut arriver simplement parce que je n'ai pas détruit le journal d'Edouard Kouznetsov et parce que je ne soumets pas au KGB ce journal".

Selon Mme Sakharov, l'enquête du KGB où elle se trouve impliquée concerne les deux dissidents Viktor Khaustov (arrêté en janvier dernier) et Gabriel Superfine (arrêté en juillet), accusés d'activités et de propagande antisoviétiques, l'un des chefs d'accusation concernant apparemment le journal de Kouznetsov.

Le budget français : 220 milliards

PARIS (par l'AFP) — Le budget français pour 1974, 220 milliards de francs (environ 55 milliards de dollars), a été voté hier matin par l'Assemblée nationale.

Cette année, un changement important a été noté dans le comportement des députés, changement dû à l'arrivée, à la suite des élections législatives de mars 1973, d'une opposition socialiste et communiste nombreuse et combative. Aiguillonnée, la majorité n'a pas ménagé ses critiques au gouvernement. Elle a même contribué parfois à le mettre en difficulté, avant d'adopter finalement les crédits qu'il proposait.

Le budget 1974 veut avant tout garantir la croissance économique et le plein emploi. Ce budget est donc "neutre", autrement dit, il n'est pas déflationniste.

Le débat a permis à deux orateurs de l'opposition, M. Jean Lecanuet, leader centriste, et M. François Mitterrand, leader socialiste, de prononcer des discours de politique étrangère qui ont été remarqués même sur les bancs de la majorité.

Enfin, trois sujets ont été âprement discutés; les droits de contrôle du Parlement à l'occasion du refus opposé par l'administration de communiquer certains dossiers aux rapporteurs spéciaux; la recherche de renseignements sur "l'adversaire intérieur", effectuée par l'armée et par la police; la crise de la télévision, office public, qui a valu au gouvernement les critiques de l'ensemble des députés.

Grève générale en France, le 6 déc.

PARIS (par Reuter) — Trois centrales syndicales françaises, la CGT, la CFDT et la FEN, ont appelé les travailleurs de tous les secteurs privés, publics, nationalisés à une grève générale de 24 heures, le jeudi 6 décembre, afin de donner à la campagne d'action sur les prix et le pouvoir d'achat "une ampleur exceptionnelle".

La normalisation avec la Chine dépend de la stabilité du Sud-Est

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'Etat M. Henry Kissinger, a rappelé hier au cours d'une conférence de presse que la normalisation des relations entre les Etats-Unis et la Chine populaire dépendait toujours de la stabilisation de la situation en Asie du Sud-Est.

M. Kissinger, qui a eu récemment trois jours d'entretiens à Pékin, a affirmé que cette visite n'avait pas eu pour objet d'établir des relations diplomatiques avec la Chine et que les relations entre les Etats-Unis et Taïwan demeuraient inchangées.

Comme on lui demandait les conséquences que sa visite à Pékin pourraient avoir pour le rétablissement définitif de la paix en Indochine, M. Kissinger a répondu: "Il a toujours été entendu que le mouvement vers la normalisation (des relations) serait aidé par la stabilité générale en Asie".

En ce qui concerne l'Indochine, il a exprimé l'espoir qu'aucune puissance extérieure ne viendrait exacerber la situation.

Il a ajouté que ses conversations à Pékin avaient fait ressortir "certaines indications" sur les perspectives de normalisation des relations avec la Chine, mais que ces indications "restent à explorer".

L'atlantisme demeure la pierre angulaire de la politique américaine

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger a déclaré que les récentes difficultés survenues entre les Etats-Unis et certains de leurs alliés européens à propos du Proche-Orient, soulignaient la nécessité de parvenir à une nouvelle définition des relations inter-atlantiques.

M. Kissinger a regretté que certains pays européens aient jugé leurs intérêts tellement différents de ceux des Etats-Unis qu'ils se soient séparés d'eux sur une question aussi grave que celle de la paix au Proche-Orient.

"Ces dernières semaines ont rendu évident le besoin de déclarations pour définir ce que les nations de l'Atlantique-nord devraient faire ensemble et ce qu'elles devraient faire séparément", a dit le secrétaire d'Etat.

Il a annoncé qu'il discuterait de ces questions d'une manière constructive et sincère avec les autres ministres des Affaires étrangères de l'Alliance atlantique lors de la prochaine conférence ministérielle de l'OTAN les 10 et 11 décembre.

Le secrétaire d'Etat a affirmé que les relations inter-atlantiques demeuraient la pierre angulaire de la politique étrangère américaine. Mais il a fait remarquer que si les nations atlantiques ne pouvaient régler leurs relations entre elles, elles pourraient encore plus difficilement parvenir à régler leurs problèmes avec les autres parties du monde.

M. Kissinger a contesté que le manque de consultations des alliés par Washington ait été la cause des divergences pendant la crise du Proche-Orient. Il a fait observer que les gouvernements qu'il avait le plus consultés, mais qu'il n'a pas nommés, avaient été les moins coopératifs alors que des pays qu'il n'avait jamais consultés avaient coopéré avec les Etats-Unis.

"Il faut se rendre compte que les sérieuses difficultés qui sont survenues au cours des récentes semaines n'ont pas été accidentelles mais qu'elles ont résulté de tensions qui étaient apparentes pendant une bonne partie de cette année", a-t-il dit.

Il a conclu en disant que si l'on était maintenant persuadé de l'autre côté de l'Atlantique, comme on l'est aux Etats-Unis, qu'une nouvelle définition des relations inter-atlantiques est nécessaire, les difficultés récentes pourraient avoir été une bonne chose.

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS

Cette année les Lavigne recoivent les Bowin !

Mme Lavigne n'a pas ménagé ses efforts afin de régaler ses invités au réveillon. Elle a tout prévu, tout préparé avec soin, depuis les hors-d'oeuvre jusqu'au dessert. Rien ne manque et pour que ses convives soient en mesure d'apprécier plus encore ses talents de cordon-bleu, Mme Lavigne a décidé de servir du vin, car elle sait que le vin rehaussera le goût de toutes les bonnes choses qu'elle a cuisinées.

Voici quelques suggestions pour vous guider:

HORS-D'OEUVRE: En général, sauf avec des hors-d'oeuvre à la vinaigrette, un vin blanc sec ou demi-sec.
PLAT PRINCIPAL: Dinde ou poulet rôti: Vin rouge sec, léger pas trop fruité ni corsé.
Tourtière ou pâté à la viande ou ragoût de pattes de porc: Le même qu'avec la dinde ou le poulet rôti, ou un vin sec plus corsé ou encore un vin blanc ni trop sec ni trop sucré.
Jambon froid: Vin blanc pas trop sec ou un vin rouge fruité et léger.
Rôti de boeuf: Vin rouge sec assez étoffé et ayant du corps.
DESSERTS: Vin doux et liquoreux (sucré).
Enfin il est très possible de servir le même vin du commencement à la fin du repas, s'il s'agit d'un vin rosé sec ou d'un vin mousseux de type champagne brut (très sec).
Nos gérants de magasin peuvent guider votre choix.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

Discographie de julien clerc

Disques Pathé
(Distribution Capitol)

SPAM-67353 - Heureux le marin qui nage - Le secret de l'amour - Je sais que c'est elle - Bec de lièvre - Radeau de pierre - Poissons morts - Ce n'est pas - Ça fait pleurer le Bon Dieu - Cécile - Vous. Spéc. 4.49

SPAM-67349 - Si on chantait - Elle a au fond des yeux - Des mots d'ailleurs. Spéc. 4.49

SPAM-67329 - Ce n'est rien - Adélita - La fée qui rend les filles belles - Les tout petits détails - L'Éléphant est déjà vieux - La fille de la véranda - Niagara - Et surtout - Rolo le Baroudeur - Chanson pour mémère - Coeur de Dieu - Les enfants et les titres. Spéc. 4.49

SPAM-67328 - Olympia 70 - Carthage - Si tu reviens - Des jours entiers à t'aimer - Laissons entrer le soleil (HAIR) Zucayan - 4 heures du matin - C'est pour toi - Le Caravanier - Ivanovitch - La cavalerie - Yann et les dauphins - Le petit vieillard qui chantait mal - La Californie. Spéc. 4.49

SPAM-67318 - Des jours entiers à t'aimer - La Californie - Carthage - 4 heures du matin - Des larmes sucrées - Les Menhirs - Zucayan - Si tu reviens - Faillite - La veuve de Joe Stan Murray - Bourg La Reine. Spéc. 4.49

Julien Clerc sera au Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts les 26 et 27 novembre à 20h30.

COMMANDES POSTALES

S.V.P. ajouter les frais postaux suivants: DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.
1 microsillon ..... .27
2 microsillons ..... .45
3 microsillons ..... .75
4 microsillons ..... .85
5 microsillons 1.05

Ontario et Maritimes: tarif Québec plus .05
Saskatchewan et Manitoba tarif Québec plus .10
Alberta et Col.-Britannique tarif Québec plus .15
Résidants du Québec: S.V.P. ajouter 8% taxe.

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES
849-6201
Livraison gratuite, partout sur l'île de Montréal et dans la banlieue immédiate de toute commande de $5.00 ou plus.

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA
Ed Archambault INC.
500 EST, STE-CATHERINE, angle Berri
2 terrains de STATIONNEMENT VOISINS DU MAGASIN
849-6201
A la sortie du MÉTRO Berri-Ste-Catherine
La musique, c'est notre seule raison d'être !

La cour refuse l'habeas corpus à Frank Cotroni

par Guy Deshaies

Le juge James Hugessen a statué hier qu'il n'avait pas juridiction en matière d'habeas corpus pur un détenu incarcéré par un commissaire en extradition non plus qu'en matière de certiorari et il a conséquemment rejeté la demande en habeas corpus et en certiorari que lui ont présentée Francesco Cotroni et Guido Orsini, recherchés par la police américaine pour une affaire d'importation de cocaïne.

Aujourd'hui, le juge Rustan Lamb entendra les représentations du ministère public fédéral et de la défense avant de refuser ou d'accorder l'extradition des deux détenus aux Etats-Unis.

Une demande d'extradition est toujours examinée par un juge de la cour supérieure qui siège dès lors au titre de commissaire en extradition avec des pouvoirs spécifiques.

Son rôle est de s'assurer que le pays qui demande l'extradition d'une personne a une bonne raison de le rechercher pour tel crime.

Une preuve prima facie, généralement faite sous forme d'affidavit dûment assermenté, suffit et c'est le cas actuellement puisque la GRC a présenté un affidavit signé de la main d'un certain Giuseppe Catania, arrêté aux Etats-Unis et qui affirme avoir pris part à une transaction de neuf kilogrammes de cocaïne avec Cotroni et Orsini.

Ces derniers ont été arrêtés il y a deux semaines à Montréal en vertu d'un mandat de la cour supérieure et ils ont tout de suite fait l'objet d'une enquête pour extradition conformément à la demande faite en ce sens par les Etats-Unis qui ont une entente avec le Canada en ces matières.

Ils ont vainement demandé un cautionnement et hier ils ont entrepris de demander l'émission d'un bref d'habeas corpus qui consiste à demander au représentant du solliciteur général pourquoi il garde en prison tel détenu. Faute d'explication suffisante, le juge peut alors accorder un cautionnement en déclarant la détention illégale.

Mais le juge Hugessen a émis l'opinion que le droit de détention conféré au commissaire en extradition, en l'occurrence le juge Lamb, est intouchable par habeas corpus.

Il a décidé en même temps qu'il n'avait pas non plus juridiction sur une motion en certiorari qui consiste à faire reconnaître que le juge saisi de l'instance n'a pas la juridiction qu'il exerce.

Orsini et Cotroni sont donc retournés dans leurs cellules et ils apprendront sans doute durant les prochains jours s'ils doivent entreprendre un voyage qui pourrait être assez long aux Etats-Unis.

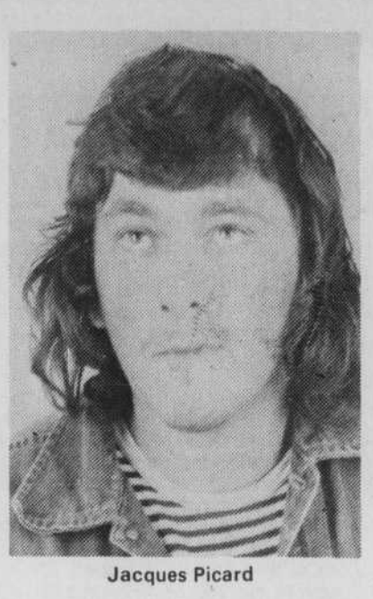

Jacques Picard

J. Picard est recherché en relation avec le meurtre de la famille Côté

Les enquêteurs chargés de faire la lumière sur le triple meurtre de Sainte-Anne-des-Plaines qui a décimé la famille du bijoutier montréalais Donald Côté le 9 novembre dernier ont demandé hier la collaboration de la population pour retrouver un individu nommé Jacques Picard.

Ce personnage est en liberté sous caution depuis qu'il a été impliqué dans l'importation de près d'une tonne de hachish d'une valeur d'environ $8 millions. Ses deux complices dans cette affaire, Robert De Courcy et Edouard Chiquette, étaient aussi recherchés pour le meurtre de Sainte-Anne-des-Plaines quand on a trouvé leur cadavre criblé de balles dans la malle arrière d'une voiture en flamme, à Saint-Léonard, la semaine dernière.

L'hypothèse selon laquelle ces deux séries de meurtres sont intimement liées prend donc de plus en plus de vraisemblance, d'autant que Donald Côté connaissait très bien Courcy, Chiquette et Picard pour les avoir rencontrés à de nombreuses reprises au cours des dernières semaines. Donald Côté est lui-même très bien connu des policiers chargés de lutter contre le crime organisé et il vient d'être libéré sous cautionnement après avoir été impliqué dans une affaire d'obligations volées d'une valeur de $1 million.

Pour revenir à Jacques Picard, toutes les personnes qui disposeraient de renseignements à son sujet sont priées de communiquer avec l'escouade des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec, avec le caporal Rock Gaudreault ou encore l'agent Gilles Ayotte au numéro 395-4004. On peut aussi appeler l'officier de service à 395-4120. La confidentialité est assurée aux informateurs.

L'UdQ donnera à la tv un cours d'initiation à la coopération

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Six ans après sa fondation, l'Université du Québec redonnera, en janvier 1974, de l'espoir à ceux qui l'avaient crue destinée à devenir une vraie université populaire.

A compter du 13 janvier, tous les Québécois pourront en effet suivre sur leur petit écran un cours universitaire d'initiation au monde des coopératives, diffusé sur les ondes de 16 postes privés de télévision.

En annonçant, hier, ce premier projet populaire de télé-université, M. Robert Després, ex-président de la Régie d'assurance-maladie et président de l'Université du Québec depuis quelques mois, a indiqué qu'il était maintenant réaliste d'envisager des programmes universitaires complets à la télévision.

Après avoir prolongé le réseau universitaire à toutes les régions du Québec (Hull, Rouyn-Noranda, Chicoutimi, Rimouski, Trois-Rivières) et avoir ouvert grandes ses portes aux étudiants à temps partiel (60% de sa clientèle actuelle), la benjamine des universités québécoises fait donc un nouveau pas pour atteindre les clientèles ne pouvant fréquenter les universités.

Tablant sur l'ampleur du phénomène de la coopération au Québec, l'Université du Québec a décidé de consacrer son premier cours offert à l'échelle du Québec au monde des coopératives.

Le cours porte sur la naissance et la pratique des coopératives, les différents types de coopératives, l'implantation du mouvement coopératif au Québec et dans le monde, les procédures à suivre lors de la fondation d'une coopérative et l'avenir de la coopération au Québec.

Le programme vise trois objectifs principaux: 1) la performance: améliorer la performance professionnelle du personnel des coopératives; 2) formation: accroître le nombre de personnes aptes à travailler en milieu coopératif: 3) information: provoquer chez le public une réflexion sur la réalité socio-économique des coopératives.

Directeur et cheville ouvrière de ce projet, Mme Francie Chartrand-McKenzie, insiste pour indiquer que l'initiation vise non seulement à la connaissance de ce secteur mais à la préparation à s'y engager.

Peu importe son niveau de scolarité, tout Québécois pourra s'inscrire à l'une ou l'autre des constituantes de l'Université du Québec, s'il désire obtenir les crédits ou les certificat, moyennant un déboursé de 50 dollars.

D'approche multi-média, le cours comporte une série de 13 émissions télévisées d'une demi-heure, un document de référence, des dossiers d'appoint, des séminars dans les diverses régions et des examens de contrôle. Il permettra l'obtention de trois crédits universitaires.

Les émissions télévisées, diffusées par 16 stations privées (le 10 à Montréal) et des compagnies de câble dans trois ou quatre régions, révéleront d'ailleurs, selon Mme McKenzie, que le Québec représente, peut-être après la Suède, le paradis de la coopération.

Réalisées par une équipe de la Télé-université de l'Université du Québec, ces émissions comporteront des entrevues avec des spécialistes québécois et étrangers. Elles seront animées par le journaliste Laurent Laplante et comporteront probablement une participation originale du monologuiste Yvon Deschamps.

Sorte de manuel nouveau style, le document de référence contiendra l'essentiel de la matière et servira de guide pour l'utilisation des autres moyens disponibles. L'étudiant aura à se tracer un plan de travail et il devra préparer un travail écrit ainsi qu'un bilan personnel de sa performance. Deux contrôles objectifs sont prévus à l'intérieur du cours.

L'encadrement sera assuré par les constituantes de l'Université du Québec avec l'aide des personnes-ressources fournies par le Conseil de la coopération du Québec. Des séminars seront organisés dans les diverses régions, en nombre suffisant pour satisfaire les étudiants inscrits.

Ce nombre d'inscriptions constitue d'ailleurs la seule inconnue qui pourrait causer des maux de tête aux organisateurs du projet. Comment en effet organiser des séminars pour deux, cinq ou dix milles étudiants?

Rappel de l'expérience TEVEC au Lac-Saint-Jean, il y a quelques années, ce projet de l'Université du Québec semble devoir réaliser ce que nous avait promis Multi-Media.

Les producteurs réclament une nouvelle hausse du prix du lait

Les producteurs de lait du Québec, qui reçoivent présentement $8.65 les cent livres, demandent à la Régie des marchés agricoles d'augmenter d'un cent le prix de détail du lait — de 34 à 35 cents — afin de bénéficier pleinement du subside de 5.25 cents la pinte versé par Ottawa. La séance publique de la Régie se tiendra à 10h. le 5 décembre, au motel Fontainebleau, à Montréal.

D'ores et déjà, le Conseil de l'industrie laitière du Québec Inc. s'emploie à justifier la hausse demandée.

De son côté, le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, qui avait rencontré mardi son homologue fédéral pour discuter cette question du prix du lait, a fait savoir hier que Québec pourrait éviter toute hausse nouvelle du prix du lait en renégociant avec Ottawa les subsides accordés aux producteurs de lait. Si les producteurs devaient toucher une augmentation pour le lait, le Québec s'organiserait pour que cette hausse n'atteigne pas le consommateur, a laissé savoir hier un porte-parole de M. Toupin.

La séance de la Régie, le 5, est publique. Tout groupement intéressé à faire valoir ses vues peut y soumettre un mémoire. Le président de la Régie des marchés agricoles, M. Benoit Lavigne, et les six autres régisseurs, doivent jauger le bien-fondé de la demande du Conseil de l'industrie laitière qui parle au nom des producteurs de la ferme. Ces derniers disent ne pas avoir leur juste part des subsides versés par Ottawa.

Le 27 septembre, la Régie avait accordé un cent de plus la pinte aux distributeurs de lait mais avait conservé à $8.65 le prix versé aux producteurs. Peu auparavant, Ottawa avait annoncé sa politique de subsides, à condition que n'augmente pas le prix du lait; il était alors question que le lait coûte 38 cents la pinte au Québec, la Régie ayant accordé précédemment l'autorisation d'une hausse de trois cents la pinte.

Un camion heurte un train: un mort

TROIS-RIVIERES (d'après CP) — Un chauffeur de camion a été tué sur le coup, hier matin, lorsque son véhicule est entré en collision avec un train, à Pointe-du-Lac, à une dizaine de milles de Trois-Rivières.

Une vingtaine de personnes à bord du train ont été blessées sous la violence de l'impact, dont l'ingénieur et le conducteur responsables du convoi, a précisé un porte-parole du CN. Deux blessés ont dû être hospitalisés d'urgence à Trois-Rivières. Les autres voyageurs pouvaient regagner leur domicile après avoir reçu les premiers soins.

Selon les policiers-enquêteurs de la SQ et le CN, les lumières clignotantes ainsi que l'avertisseur sonore du passage à niveau fonctionnaient au moment de la collision. Il a fallu près de deux heures aux employés du CN pour dégager la voie obstruée par les débris.

L'Association coopérative d'information a son projet de loi visant Le Soleil

L'Association coopérative d'information québécoise (ACIQ), a déposé hier au secrétariat de l'Assemblée nationale un projet de loi privé prévoyant les structures de gestion et de participation devant lui permettre de se porter acquéreur du quotidien LE SOLEIL.

Le projet de l'ACIQ comporte la constitution, parmi ses membres, d'un conseil de gestion financière, d'un conseil de gestion de l'information et de conseils régionaux, définit les pouvoirs et fonctions de chacun de ces conseils et établit pour chacun d'eux un comité exécutif.

Devant servir d'amorce aux discussions qui s'engageront avec le ministère des Institutions financières et le Conseil de coopération du Québec, le texte dote en outre l'Association de pouvoirs plus étendus concernant la composition du conseil d'administration, établit le mode de répartition du trop perçu annuel et prévoit que le taux d'intérêt sur les parts sociales ne doit pas excéder 9 pour cent.

Tout en souhaitant que les parties concernées entreprennent l'étude préliminaire du projet dans les plus brefs délais, l'ACIQ exhorte le premier ministre Bourassa de convoquer la Commission parlementaire de la liberté de presse de sorte que les députés puissent étudier les problèmes que poserait la vente du quotidien LE SOLEIL à Power Corporation et afin que tous les groupes intéressés au projet de transaction soient admis à faire valoir leur point de vue.

L'Association coopérative d'information québécoise souligne par ailleurs que le temps que prendront ces délibérations à la Commission parlementaire de la liberté de presse lui permettrait de bénéficier d'un délai pour compléter son recrutement et donnerait à d'autres, tels le Mouvement coopératif Desjardins, des semaines additionnelles pour évaluer leur participation éventuelle au projet.

Par delà les intentions gouvernementales, l'ACIQ entend poursuivre intensément ses travaux de recherche et d'élaboration pour arriver à faire la preuve que la population de la région de Québec est intéressée à prendre possession de son principal médium d'information.

Jadis attaché au Mouvement Desjardins, le député libéral de Taschereau à l'Assemblée nationale, M. Irénée Bonnier, a accepté de participer aux discussions. Fort d'une longue expérience au sein du coopératisme, M. Bonnier aurait même consenti à parrainer en Chambre le projet de loi de l'ACIQ à la condition que toutes les parties impliquées y souscrivent.

Décès de madame Onésime Gagnon

QUEBEC (PC) — Mme Onésime Gagnon, épouse de feu l'ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec, est décédée, hier, à sa maison de Québec.

Mme Gagnon était âgée de 78 ans. Elle laisse dans le deuil sept fils et filles, dont le juge Claude Gagnon, de la Cour d'appel du Québec.

Les funérailles auront lieu demain après-midi, à l'église Saint-Coeur-de-Marie, à Québec.

M. Gagnon a été lieutenant-gouverneur du Québec de 1958 jusqu'à sa mort, en 1961.

Colloque sur les groupes linguistiques

Un colloque sur l'avenir des groupes linguistiques au Québec, organisé par l'Association des démographes du Québec, se tiendra samedi prochain à l'Université de Montréal.

Le professeur Yvan Bordeleau traitera du processus des choix linguistiques chez l'immigrant. M. Serge Carlos parlera de l'utilisation du français dans le monde du travail et les aspects démographiques des groupes linguistiques sera le thème d'un exposé de M. Robert Maheu.

Trois ateliers de travail sont prévus; sur le monde du travail, sur l'éducation et sur l'immigration.

A la table ronde, à 16 h, participeront notamment le sous-ministre de l'Education, Mlle Thérèse Baron, le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, le directeur du DEVOIR, M. Claude Ryan, le vice-doyen de la Faculté des études supérieures (U de M), M. Jacques Brosseau, le professeur Jacques Henripin, du Département de démographie de l'U de M, le député du comté de Sauvé, Me Jacques-Yvan Morin, et quelques autres invités. La table ronde sera animée par M. Jean Paré, journaliste au Maclean.

Le colloque est ouvert à tous, sans frais d'inscription. Il se tient au pavillon des sciences sociales de l'U de M, 3200 rue Jean-Brillant.

IMPORTATIONS DU DANEMARK ET DE LA NORVEGE
Ligne exclusive d'ameublement en bois de teck et palissandre et accessoires muraux

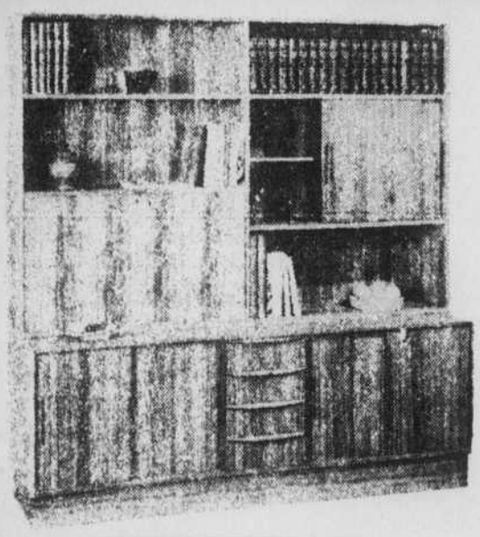

Buffet à multiples usages en bois de teck
avec bar ou secrétaire, idéal pour salon ou salle à manger. Dimension 75" longueur x 71" hauteur x 18¾" profondeur.
Rég. $699. VENTE $450.

Buffet à multiples usages en palissandre
Similaire à l'illustration, 80" longueur, avec bar et secrétaire, espace pour tv, radio, hauts-parleurs et table tournante, rayons ajustables et tiroirs à l'intérieur.
Rég. $1199. VENTE $799.

Mobilier de chambre à coucher en bois de teck
Bureau triple 76", commode, lit européen complet avec tête de lit de 100" et 2 tables de chevet. Lit double ou grandeur Queen.
Rég. $1000. VENTE $599.

VISITEZ NOTRE SALLE DE MONTRE DE NOTRE ENTREPÔT
même pour un de nos nombreux items . . . incroyablement réduit.
375 Ave. Victoria, Westmount 486-9601

• Entreposage gratuit • Plan budgétaire disponible

4860 rue Sherbrooke ouest 481-2513
coin Ave Victoria, Westmount 481-3054

Distribué exclusivement par EFS
EUROPEAN FURNITURE
SALON LIMITED
Ouvert jeu. & vend. soir jusqu'à 9 p.m.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE À AIDER

Montréal-Toronto
Horaire complet
et réservations: 861-9361
Service d'abord
CPAir

Tia Maria...
Un peu de soleil et du café de la Jamaique avec nous à l'année longue...

Cette chaleur de Jamaique s'appelle Tia Maria... et complète si bien un dessert

220-A $7.60

Distribué par
J. M. Douglas et Cie Ltée,
une filiale des
Distilleries Corby Ltée,
Montréal

La quatrième usine canadienne d'eau lourde sera construite à Gentilly

par Gilles Provost

Le Globe and Mal de Toronto a annoncé hier matin en primeur que le gouvernement fédéral a finalement décidé de construire la quatrième usine d'eau lourde canadienne (d'une valeur de $250 millions) à Gentilly, sur la rive-sud du Saint-Laurent près de Trois-Rivières.

On a déjà parlé abondamment de ce projet pendant la récente campagne électorale provinciale, mais Ottawa a longuement hésité avant d'annoncer qu'il avait préféré le site québécois à ses deux principaux concurrents situés en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick.

Le site de Gentilly est particulièrement favorable à l'implantation d'une telle usine, puisque c'est dans cette petite municipalité que le Québec a l'intention de construire ses cinq premières centrales atomiques. Gentilly I a déjà commencé à faire ses preuves même si elle est présentement inactive faute de l'eau lourde nécessaire. Gentilly II doit être mise en chantier au cours des prochains mois. Enfin, l'Hydro-Québec a déjà réservé l'espace nécessaire pour construire trois autres centrales sur le même terrain.

L'usine d'eau lourde sera aussi construite au même endroit de façon à s'alimenter à même la vapeur encore disponible après avoir fabriqué l'électricité. L'eau du Saint-Laurent a aussi une concentration relativement élevée en eau lourde, ce qui permettra d'obtenir un meilleur rendement que dans les autres emplacements suggérés. Les arrivées d'eau déjà nécessaires pour refroidir les centrales atomiques pourront aussi servir pour la production d'eau lourde.

L'eau lourde est un produit chimique tout à fait semblable à l'eau ordinaire et elle existe d'ailleurs en faible quantité dans l'eau naturelle. La seule différence, c'est que les atomes d'hydrogène contenus dans la molécule d'eau lourde comportent dans leur noyau un neutron de plus que les atomes de l'hydrogène normal. Cet hydrogène "lourd" (aussi appelé deutérium) a exactement les mêmes propriétés chimiques que l'hydrogène ordinaire.

L'eau lourde est essentielle au fonctionnement des réacteurs nucléaires canadiens même si elle ne s'use pas et si elle n'a pas besoin d'être remplacée (sauf pour compenser les fuites éventuelles). Elle sert à ralentir suffisamment les neutrons produits dans le réacteur pour qu'ils puissent déclencher d'autres réactions atomiques en chaîne.

Pour l'instant, le Canada ne dispose que de deux usines d'eau lourde en fonctionnement. La troisième, à Glace Bay, en Nouvelle-Ecosse, n'a jamais produit une goutte du précieux liquide et on travaille présentement à la reconstruire au coût additionnel de $100 millions. Les difficultés techniques rencontrées à Glace Bay sont à la source des problèmes d'approvisionnement canadiens depuis quelques années.

Par contre, la crise de l'énergie actuelle obligera le Canada à construire un très grand nombre de centrales atomiques (il en faudrait une vingtaine simplement pour remplacer la baie James). Cela exigera que l'on mette en chantier plusieurs usines d'eau lourde.

Cette usine prendrait une importance cruciale si le développement de la baie James devait être retardé d'un ou deux ans, ce qui obligerait le Québec de construire trois ou quatre centrales atomiques entre-temps. Sans cette usine, il serait impossible de mettre les centrales atomiques en marche!

La perspective de constructions prochaines de plusieurs autres usines d'eau lourde au Canada a sans doute été un facteur important pour persuader les autres provinces qu'elles ne perdaient pas grand chose même si le Québec est maintenant favorisé. On se souvient que le ministre canadien de la Défense, M. James Richardson, a menacé de démissionner si cette usine n'était pas construite dans les Prairies.

Par contre, les experts soulignent que les sites proposés en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick sont moins propices que le site québécois et qu'ils exigeraient la construction de sources d'énergie spéciales, ce qui augmente considérablement le coût de l'usine.

Au Nouveau-Brunswick, pourtant, on considère cette nécessité comme un avantage parce qu'on n'a pas besoin de la pleine puissance d'une nouvelle centrale atomique. On estimait donc qu'il serait rentable de construire à la fois une centrale atomique et une usine d'eau lourde: la deuxième usine prendrait le surplus d'énergie dont la province n'a pas besoin.

Enfin, il est aussi possible que l'on ait tenu compte du fait que la construction de l'usine sera confiée à une compagnie de Montréal: Canatom, une sorte de consortium qui réunit les plus importantes firmes d'ingénieurs québécoises.

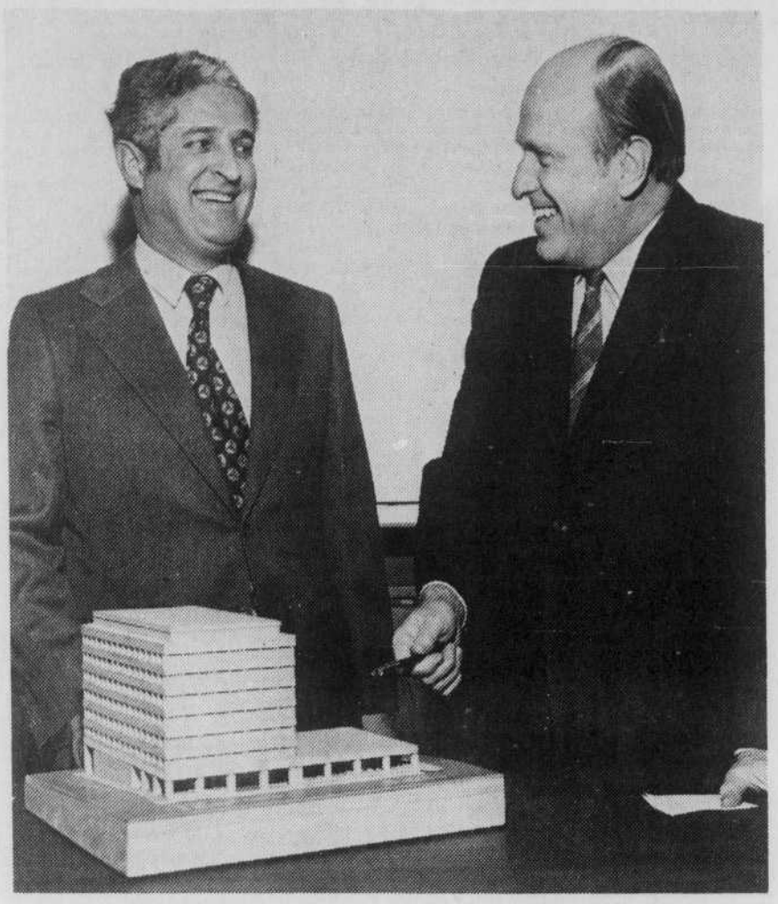

Le directeur de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, le Dr Jacques Genest (à droite), montre au président de la Fédération québécoise des maladies du coeur, M. Jonathan Ballon, l'aspect qu'aura l'immeuble de la rue des Pins quand on aura doublé sa superficie en y ajoutant trois étages et une annexe.

L'Institut de recherches cliniques sera agrandi au coût de $5.5 millions

Le directeur de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, le Dr Gustave Gingras, a annoncé mardi soir un programme d'expansion de $5.5 millions qui permettra à son centre de recherches de doubler à la fois les effectifs de son personnel et l'espace dont il dispose afin de diversifier davantage les centres d'intérêt de l'établissement.

Affilié à la faculté de médecine de l'université de Montréal et à l'Hôtel-Dieu, l'Institut de recherches cliniques a été inauguré en 1967 afin de promouvoir la recherche médicale appliquée et de regrouper dans le centre de Montréal l'équipement et les chercheurs qualifiés dans le domaine de la médecine appliquée.

En ce moment, l'Institut dispose d'un personnel de 150 personnes et consacre la majeure partie de ses efforts à des recherches sur l'hypertension et sur les maladies de l'appareil circulatoire.

Le docteur Genest a expliqué que cette trop grande spécialisation est dangereuse parce qu'elle oblige à négliger d'autres domaines importants et parce qu'un tel institut de recherches devrait avoir des bases plus diversifiées.

Pourtant, les locaux actuels de l'Institut situé sur l'avenue des Pins près de l'Hôtel-Dieu, ne permettent même plus de développer les recherches en cours ni d'accueillir les nombreux chercheurs qui voudraient venir y travailler.

Les gouvernements de Québec et d'Ottawa fourniront chacun environ la moitié des sommes requises pour l'agrandissement des laboratoires. La construction coûtera environ $4 millions et l'équipement nécessaire devrait valoir $1.5 million.

Les nouveaux laboratoires seront situés dans les trois étages que l'on ajoutera au sommet de l'édifice actuel. On construira aussi une annexe sur un terrain adjacent à la face ouest de l'édifice actuel.

On prévoit que ces travaux d'expansion seront terminés en septembre 1974.

Une crise de la radioactivité peut suivre celle de l'énergie *(Nader)*

NEW YORK (AFP) — Ralph Nader, l'avocat des consommateurs américains, s'est élevé hier contre la proposition du président Nixon d'accélérer la réalisation du programme de centrales nucléaires. Si ce programme est appliqué, a dit M. Nader "la crise de l'énergie sera remplacée par une crise de la radioactivité à long terme".

Il a souligné notamment le danger que pouvaient constituer, pour la population, les accidents éventuels dans ces centrales. Ralph Nader intervenait lors d'une assemblée de "l'Union of Concerned Scientists". Un rapport publié à cette occasion par cette organisation s'intéressant aux problèmes de l'environnement a dénoncé le "polluant ultime" qu'est la radioactivité. Celle-ci constituera un problème de sécurité pour "des milliers d'années", a déploré le rapport.

Ces prises de position hostiles au développement de l'énergie nucléaire ont aussitôt provoqué des réactions très vives du président de la Commission de l'énergie atomique, Dixy Lee Ray et de certains représentants de l'industrie atomique privée.

C'est une "nouvelle tentative pour effrayer le peuple américain" au sujet de l'énergie nucléaire, a dit M. Ray.

Après avoir qualifié les affirmations de M. Nader et de "l'Union of Concerned Scientists" d'"erronnées", M. Ray a défendu les centrales atomiques dont il a démontré, statistique à l'appui, la rentabilité.

De son côté, le président de "l'Edison Electric Institute" a estimé que l'énergie nucléaire est "une ressource intérieure vitale pour la demande en électricité toujours grandissante des Américains".

Les architectes pressent Bourassa de sauver à tout prix le golf Viau

L'Association des architectes du Québec accorde tout son appui au projet du village olympique temporaire rejeté cavalièrement par le maire Drapeau. Aussi réclame-t-elle maintenant l'intervention du premier ministre Bourassa "avant que des gestes irrémédiables ne soient posés par l'administration de la ville de Montréal".

Dans une lettre au chef du cabinet, l'association écrit: "Il faut éviter à tout prix qu'un ghetto soit construit et qu'un espace vert inestimable qui apartient à la collectivité soit sacrifié à des intérêts privés".

Dans une deuxième lettre, adressée celle-là au maire lui-même, l'association considère que "la proposition de M. Goldbloom mérite plus que le traitement qu'on lui a infligé jusqu'à ce jour".

Les architectes du Québec ignoraient encore au moment où ils écrivaient à M. Drapeau, la teneur du document que ce dernier faisait parvenir au ministre des Affaires municipales, opposant une fin de non-recevoir tout simplement insultante, au dire de plusieurs éditorialistes, à la proposition du ministre chargé de l'Environnement.

L'association rappelle succinctement des arguments que d'autres organismes ont fait valoir à l'encontre du projet de village permanent dans le golf Viau. Elle signale donc à l'attention du maire "qu'il ne s'agit pas, dans ce projet, de logements sociaux, mais plutôt de logements à loyers moyen et élevé, comme en réalise couramment l'entreprise privée".

Les architectes soulignent par exemple que, suivant les documents de l'appel d'offres, 79% des logements projetés auront deux chambres à coucher et moins, 12% trois chambres à coucher, et le 9% résiduel, quatre et cinq chambres.

"Il s'agit donc dans l'ensemble de petits logements comparativement à ceux qui sont construits par l'Office municipal d'habitation de Montréal".

Selon l'association, les conditions de l'appel d'offres entraîneront un coût de construction très élevé pour ce type de logements, soit environ $18,000 l'unité, ce qui représente à peu près $5,000 de plus que ce que coûteraient des logements construits dans les cadres du programme d'habitation de l'Office municipal".

Les architectes signalent d'autre part que les logements devront être construits dans un laps de temps assez court, alors qu'une sérieuse pénurie de matériaux et de main-d'oeuvre est prévue.

Autre aspect du projet: la mise en marche d'un seul coup, à de taux de locations relativement élevés, d'une quantité de logements quatre ou cinq fois supérieur à ce que le secteur peut absorber.

L'association rappelle l'expérience des jeux Olympiques de Munich: "Il faudra, selon toute probabilité, de quatre à cinq ans pour assurer la location de tous ces logements, et l'entreprise qui en sera propriétaire devra prévoir un coût additionnel d'au moins $2,000 par logement pour entretenir les unités non occupées, et en payer les versements hypothécaires avant qu'ils ne soient tous loués.

"L'argument utilisé, c'est que le village ne coûtera rien à la ville de Montréal. Peut-être, disent les architectes, mais que coûtera-t-il à la société? Chaque logement coûtera de six à sept mille dollars de plus que ne coûteraient des logements érigés suivant une planification rationnelle des besoins".

"Il s'agit dans l'ensemble d'un coût additionnel de dix à douze millions, dont la monnaie d'échange est un espace vert qui appartient à la collectivité et qu'on s'apprête à sacrifier à des intérêts privés", ajoute encore la lettre.

Les architectes estiment que rien dans les règlements olympiques ne s'oppose à la construction d'un village temporaire, et que Montréal possède tous les pouvoirs de réglementation pour y donner suite. Ils rappellent que l'argument sécurité-incendie n'est pas valable. A vrai dire, les risques sont aussi élevés dans un bâtiment qu'on dit à l'épreuve du feu que dans la majorité des bâtiments combustibles. Au fait, les pertes de vie attribuables à l'incendie sont presque toujours causées par l'asphyxie à cause des gaz toxiques générés principalement par le contenu des logements et les finis intérieurs.

En terminant, l'association rappelle que Montréal a une occasion unique d'innover et de faire valoir une fois de plus son dynamisme sur le plan international.

"Il ne faudrait pas que cette occasion soit manquée, et nous espérons, se termine la lettre au maire Drapeau, que vous éviterez le scandale d'un sacrifice inutile et tellement discutable, celui du golf Viau".

McGill lance une campagne de $25.3 millions

L'université McGill a lancé officiellement hier une campagne de souscription de $25,300,000 afin, a expliqué son recteur, M. R.E. Bell, de "ré-outiller l'université".

Cette somme que l'on compte recueillir d'ici cinq ans s'avère nécessaire pour améliorer la "qualité" du développement de McGill. Les fonds seront appliqués uniquement aux projets requérant immédiatement des capitaux. En somme, a dit M. Bell, il ne s'agit pas pour l'université de prendre de l'expansion mais de se renouveler. Il constate d'ailleurs que McGill avec ses 16,000 étudiants a atteint, du moins de ce point de vue, un certain plafond.

"Nous devons avant tout, a-t-il poursuivi, nous élever au-dessus du niveau de qualité moyenne que permettent les frais de scolarité et les subventions du gouvernement québécois. McGill ne s'est jamais satisfait d'une qualité moyenne et elle ne s'en satisfera pas plus dans l'avenir. Pour maintenir et améliorer notre niveau de qualité, il nous faut compléter les octrois gouvernementaux avec des fonds de développement, pour nos propres projets de ré-outillage. Nous avons déjà reçu du premier ministre, M. Robert Bourassa, une lettre nous assurant généreusement que les fonds donnés aux fins de ce programme ne réduiront pas les subventions du gouvernement".

Sur les $25,000,000 à recevoir, quelque $9,000,000 seront consacrés à des fins purement académiques tels le développement du Centre d'apprentissage et de développement, l'amélioration des fonds de bibliothèque, le remplacement du matériel audio-visuel.

Le reste de cette somme sera affecté à la rénovation de certains bâtiments, (physique, pavillon des étudiants, etc) et au relogement de la bibliothèque actuellement dispersée dans 13 édifices différents.

Etait aussi présent, hier après-midi, à la conférence de presse, M. C.F. Harrington, le président de la campagne, et président du conseil d'administration du Trust Royal. Celui-ci a révélé que depuis que la campagne est officieusement lancée, on a déjà recueilli quelque 6.5 millions de dollars venant de 35 donateurs.

M. Harrington, en réponse à une question d'un journaliste, a démenti le mythe selon lequel McGill serait une université riche en raison des fondations dont elle bénéficie. Les sommes dont nous disposons grâce à ses fondations sont déjà toutes utilisées, a-t-il ajouté.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 13

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-039521-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

L. TOMMASO, autrefois de 7261, 14e Ave., St-Michel, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à L. TOMMASO à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-040386-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

MIDDLE EASTERN INVESTMENT CORPORATION, corporation légalement constituée ayant autrefois son siège social à 1460 Ave. Union, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à MIDDLE EASTERN INVESTMENT CORPORATION à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitailles, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-038271-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

LES HERITIERS DE LA SUCCESSION LEO BISSON, de son vivant domicilié à Senneterre, district d'Abitibi, les dits héritiers de lieux inconnus,

défendeurs

IL EST ENJOINT à les HERITIERS DE LA SUCCESSION LEO BISSON à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-040391-73

LA COMMISSION SCOLAIRE DES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

G. CHARLEBOIS, autrefois domicilié à St-Adèle, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à G. CHARLEBOIS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-040383-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

Z. ORBACH INC., corporation légalement constituée ayant autrefois sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à Z. ORBACH INC. à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet et Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-040393-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

420 INCORPORATED, corporation légalement constituée ayant autrefois sa principale place d'affaires à suite 735, 1010 ouest Ste-Catherine et à suite 104, 360 Victoria, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à 420 INCORPORATED à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

VILLE DE HAMPSTEAD
AVIS PUBLIC
ROLE D'EVALUATION 1974

AVIS PUBLIC est par le présent donné aux contribuables de la Ville de Hampstead que le rôle d'évaluation, préparé par la Communauté Urbaine de Montréal, pour l'année 1974, a été déposé au bureau du soussigné. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance en s'adressant à l'hôtel de ville, 5569 Chemin Reine Marie, du lundi au vendredi inclusivement entre 8:30 et 16:30. Tout contribuable qui désire contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription du rôle relative à un immeuble peut formuler une plainte écrite à ce sujet et en saisir le Bureau de Revision. Le dépôt d'une plainte peut s'effectuer par poste recommandée au soussigné avant le 1er mai 1974.

Telle plainte doit exposer brièvement les motifs invoqués à son soutien; si elle allègue que la valeur de l'immeuble inscrite au rôle est trop élevée, elle doit indiquer la valeur marchande selon le plaignant.

DONNE A HAMPSTEAD ce 15ième jour de novembre, 1973.

D.W. Armstrong,
Assistant-Trésorier

Transports Canada Transport Canada

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

appel d'offre

Projet no 600-359 — Construction des postes au contact "Aeroquai"

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées à
Bureau des Appels d'Offres,
Bureau d'Aménagement du
Nouvel Aéroport International de Montréal,
3e Aile, 3e Étage,
Édifice du Port de Montréal,
Cité du Havre,
Montréal, Québec, H3C 3R4
seront reçues jusqu'à 15:00 heures (Heure de Montréal)

MERCREDI, LE 19 DÉCEMBRE 1973

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent, peuvent être obtenus par les entrepreneurs généraux à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de $100.00 émis au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions.

Les sous-traitants et autres intéressés pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal, Québec;
Association de la Construction de Québec, 675 Marguerite-Bourgeoys, Québec, Québec;
Association des Constructeurs de la Mauricie Inc., 400 rue William, Trois-Rivières, Québec;
Association des Constructeurs du district de Hull, 3 rue Cholette, Hull, Québec.

Pour information supplémentaire, prière d'appeler le Bureau des Appels d'Offres, à (514) 283-6824.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Benoit Baribeau
Administrateur délégué

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-036739-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

V. NAVARRO, domicilié à 145 Chas Moretti Prolonge, Marseille 14, France,

défendeur

IL EST ENJOINT à V. NAVARRO à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-036742-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

J. A. CHOQUETTE, autrefois de 1795 St-Christophe, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à J. A. CHOQUETTE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-039540-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

N. MARKAKOS, autrefois de 376 St-Viateur, app. 7, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à N. MARKAKOS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-040380-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ST-MARTIN DEVELOPMENT CORP., corporation légalement constituée ayant autrefois sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à ST-MARTIN DEVELOPMENT CORP., à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-039529-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

G. LAFOND, autrefois de 495, Saraguay, Pierrefonds, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à G. Lafond à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-036740-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège oocial à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

PIETRO MARGOGLIESE, autrefois de 8841, 83 Avenue, St-Michel district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à PIETRO MARGOGLIESE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

Claude Dufour
Greffier Adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-038277-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

P. MURRAY, autrefois de 315 Jubinville, Pont-Viau, ville de Laval, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à P. Murray à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-040394-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

PROGRESS CONSTRUCTION LTD., corporation légalement constituée ayant autrefois une principale place d'affaires à 60 ouest, St-Jacques, et autrefois une place d'affaires à 401, Boul. St-Joseph, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à PROGRESS CONSTRUCTION LTD à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau,
Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Bruno de Montarville, à une assemblée tenu le 19 novembre 1973 a adopté le règlement portant le numéro 842 concernant l'amendement des règlements nos 431 et 638 relativement à un emprunt supplémentaire de $7,000.00 pour des travaux d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc et de pavage sur la rue Costain.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le 3 décembre 1973 entre 19:00 et 21:00 heures, afin de prendre ledit règlement en considération.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 20ième jour du mois novembre mil neuf cent soixante-treize.

ROLAND COULOMBE,
GREFFIER.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Bruno de Montarville, à une assemblée tenue le 19 novembre 1973 a adopté le règlement portant le numéro 843 concernant l'amendement du règlement no. 290 en annulant les zones RAB-17-4, RB 1-5 et RA/C 1-3 et les remplaçant par les zones RAB-17-5 et RA/C 1-4 pour permettre la construction de maisons uni-familiales de 1 ou 2 étages dans le territoire borné par les rues Héroux, Pontbriand, D'Argenteuil et Gifford et des maisons unifamiliales de 2 étages dans une partie du territoire compris entre les rues Héroux et De Meulles, tel que montré au plan no. Z-93 faisant partie du règlement no. 843.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu le 3 décembre 1973 entre 19:00 et 20:00 heures, afin de prendre ledit règlement en considération.

DONNE en la ville de Saint-Bruno de Montarville, ce 20ième jour du mois novembre mil neuf cent soixante-treize.

ROLAND COULOMBE,
GREFFIER.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-038288-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

COLOGERO BUSCEMI, de 159 Blackthorn, Toronto, Ontario,

défendeur

IL EST ENJOINT à COLOGERO BUSCEMI à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-038292-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ISIDORO LIONTI, de 65 McKay Avenue, Toronto, Ontario,

défendeur

IL EST ENJOINT à ISIDORO LIONTI à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-039515-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

L. DOUCET, autrefois de 1728, St-Hubert, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à L. DOUCET à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier Adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-039517-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal

demanderesse

-contre-

R. GELINAS, autrefois de 3800 Cambrai, St-François, Ville de Laval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à R. GELINAS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
550 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-039522-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

P. BOISVERT, autrefois de 5428, 12e Ave., Rosemont, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

defendeur

IL EST ENJOINT à P. BOISVERT à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-039548-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

P. SAMUEL, autrefois de 8400 Levrard, St-Léonard, district de Montral, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à P. SAMUEL a l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-038272-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

J. ESTEPA, autrefois de 254 ouest Fairmount, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à J. ESTEPA à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-038285-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

G. VECCHIARELLI, de 217 Rosemount, Toronto, Ontario,

defendeur

IL EST ENJOINT à G. VECCHIARELLI à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-039507-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

D. MICHETTI, autrefois de 5421, Belmore, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à D. MICHETTI à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO 02-039525-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

— contre —

R. CHARLEBOIS, autrefois de 1946 est, Sauvé, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à R. CHARLEBOIS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

VILLE DE BAIE D'URFE
COMTE POINTE-CLAIRE

Avis public est par les présentes donné que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère à l'Hôtel de Ville de Baie d'Urfé, JEUDI, le dixième jour du mois de JANVIER, mil neuf cent soixante et quatorze (1974) à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais subséquemment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Noms des propriétaires	Cadastre	Subdivision
Gilles Brisebois	325	163
Les Entreprises Miron Ltée	325	215
" " " "	325	216-2
" " " "	325	216-1
" " " "	325	217
" " " "	326	5
" " " "	326	6
" " " "	326	7
" " " "	326	8
" " " "	328	88
" " " "	328	86
" " " "	328	87
L. Goldberg, A. Dunkleman, A. Feiler & H. Mendelson	Pt. 328 Est	—

Les immeubles susdits sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne du Bout de l'Ile, et situés dans le territoire de la Ville de Baie d'Urfé.

La dite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées aux dits immeubles.

Donné dans la ville de Baie d'Urfé, ce vingt-deuxième jour de novembre, mil neuf cent soixante-treize (1973)

ALICE HOPGOOD
Secrétaire Trésorière

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-036744-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

GIUSEPPE ZACCALO, domicilié à 20 Renshaw à Downsview, Ontario,

défendeur

IL EST ENJOINT à GIUSEPPE ZACCALO à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-039534-73

LA COMMISSION SCOLAIRE DES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

M. E. Barber, autrefois de 445 Galland, Dorval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à M. E. BARBER à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissé au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-038290-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

F. LOFASO, de 275 Symington, Toronto, Ontario,

défendeur

IL EST ENJOINT à F. LOFASO à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-039545-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

PAUL GUERIN, autrefois de 30 ouest Fleury, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à PAUL GUERIN à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
Greffier Adjoint

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-039547-73

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

FOOK YUEN YOW, autrefois de 82 ouest, Lagauchetière, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à FOOK YUEN YOW à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 19 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Robitaille, Dansereau, Brunet & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

DISTRICT FINANCE CORPORATION
(MONTREAL) LIMITEE
maintenant COFIAD INC.

AVIS D'UN DEUXIEME PAIEMENT PARTIEL

Aux détenteurs de billets garantis 6¾% à fonds d'amortissement série "A" datés du 1er janvier 1965 et échéant le 1er janvier 1975.

AVIS est par les présentes donné que TRUST GENERAL DU CANADA, es-qualité de fiduciaire en possession des biens affectés à la garantie des billets garantis Série "A" de DISTRICT FINANCE CORPORATION (MONTREAL) LIMITEE, maintenant COFIAD INC., en défaut, effectuera, le 15 décembre 1973 à même le produit de la réalisation des biens affectés qu'il a actuellement en mains, un deuxième paiement partiel représentant 19% des montants totaux dus à cette date sur chacun des billets et coupons y attachés et s'y rapportant en capital, intérêts, prime, intérêts sur intérêts sans préférence, priorité ni distinction entre tels principal, intérêts, prime et intérêts sur intérêts.

Les détenteurs des dits billets garantis sont en conséquence requis de présenter leurs billets avec coupons No 7 et les suivants attachés, au bureau du TRUST GENERAL DU CANADA, 10 ouest, rue St-Jacques, Montréal. Le paiement sera fait par chèque à l'ordre du déposant et les billets seront retournés en même temps après avoir noté sur iceux le montant dont ils se trouveront réduit en principal, intérêts, prime et intérêts sur intérêts, ainsi que ladite date de paiement.

Après ladite date fixée pour le deuxième paiement, les détenteurs n'auront droit à des intérêts que sur le solde du principal, intérêts, prime et intérêts sur intérêts qui leur sont encore dus sur les dits billets garantis déduction faite de ce deuxième paiement.

TRUST GENERAL DU CANADA
Fiduciaire.

Montréal, le 15 novembre 1973.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No. 05-014254-73

DAME HELEN McLEAN, veuve non remariée de John Powis, domiciliée et résidant au numéro 3970 rue Newmarch à Verdun, district de Montréal,

Demanderesse

-vs-

DAME GABRIELLE GAUTHIER, épouse présumée commune en biens de Monsieur Gauthier ce dernier pour autoriser son épouse aux fins des présentes si besoin est, ou fille majeure, domiciliée et résidant au numéro 111 DeSalaberry à St-Jean, district d'Iberville, et maintenant de lieux inconnus,

-et-

SERGE FONTAINE, domicilié et résidant au numéro 111 DeSalaberry à St-Jean, district d'Iberville, et maintenant de lieux inconnus,

Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour supérieure à Montréal à leur intention.

MONTREAL, le 20 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Villeneuve Pigeon Clément & Guilbeault,
235 est, Boulevard Dorchester,
Suite 501,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
DIVISION DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Greffe des divorces)

No: 12-35735-73

DAME MARIE-PAULE SAVOIE-CHARLAND, ménagère, épouse contractuellement séparée de biens de Maurice Charland, résidant et domiciliée au 4712, rue Marguette, à Montréal dit district,

REQUERANTE,

-VS-

MAURICE CHARLAND, actuellement de lieu inconnu,

INTIME

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Maurice Charland, est, par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de la dernière publication.
Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 19 novembre 1973

JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

ST-LOUIS-LABELLE, LAFONTAINE
& CHARBONNEAU
4935, est Beaubien, suite 103
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES,
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO. 12-034728-73

DAME MARGARET MULLINS, épouse de DONALD SHEEHAN, domiciliée au no 773 ave. Egan, Cité de Verdun, District de Montréal,

Requérante

-vs-

DONALD SHEEHAN, autrefois résidant et domicilié à Rennel Sound Sandspit, Colombie Britannique et maintenant de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé DONALD SHEEHAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai ce soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la Requête en Divorce, de l'Affidavit, de la Déclaration de l'Avocat, de l'Avis relatif à la Contestation, et du Certificat du Régistraire, a été laissée au Greffe des Divorces, Division de Montréal, de la Cour Supérieure, Division des Divorces, Palais de Justice, 10 est, rue Craig, Montréal, à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 16 novembre 1973

Jean-Guy Vaugeois
Régistraire

Me Ervin Orbach,
Procureur de la Requérante,
Ch. 1028,
800 est, boul. de Maisonneuve,
Montréal H2L 4L8
Tél. 842-2233, poste 240

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
PMS-73-10386
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi le 18 décembre, 1973

Région Maisonneuve

FOURNITURE D'HERBICIDE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS ($3,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 14 novembre, 1973

Dernier dimanche de griserie de l'automobiliste américain?

WASHINGTON (AFP) — Le prochain week-end sera peut-être le dernier où les Américains pourront se promener si la Maison-Blanche décide finalement, comme envisagé, d'interdire à son tour la circulation automobile le dimanche.

Le moment approche en effet où l'administration Nixon devra prendre des mesures additionnelles pour faire face à l'embargo sur les livraisons de pétrole arabe, dont le plein impact aux Etats-Unis devrait commencer à se faire sentir dans les prochaines semaines.

Jusqu'ici, malgré les avertissements alarmistes des milieux pétroliers et des experts, la crise de l'énergie n'a guère créé plus d'inconvénients aux Etats-Unis que l'hiver dernier à la même époque.

Un sondage de la très sérieuse association américaine des usagers de l'automobile (AAA), effectué cette semaine, concluait que les Américains pouvaient se lancer sur les routes, à la veille du long week-end de Thanksgiving qui débute demain, sans crainte de manquer d'essence. Un certain nombre de stations-service fermeront le dimanche, mais c'est déjà le cas depuis quatre mois.

C'est un fait que les importations américaines de produits pétroliers n'avaient pas encore, il y a deux semaines, marqué de chute spectaculaire, et se situaient encore à plus de 6 millions de barils par jour, contre 7 en temps normal, ce qui tendrait à prouver que les compagnies américaines ont trouvé des sources de remplacement au pétrole arabe.

La situation est plus tendue dans le secteur du mazout et du kérosène, et les entreprises et particuliers ne sont déjà plus en mesure de se faire livrer les mêmes quantités que l'année dernière. La pétrochimie, faute de matières premières, a dû, de son côté, réduire sa production de plastique et de fibres synthétiques, mais même dans ce cas la situation est loin d'être dramatique.

Ce n'est qu'une question de temps, répètent les experts de l'administration. Si l'embargo arabe, qui a déjà réduit les approvisionnements américains de 17 à 18 pour cent se prolonge, ce qui paraît inévitable, alors la pénurie commencera à "faire mal" au début de 1974. Les plus pessimistes chiffrent le déficit américain en produits pétroliers à cette époque entre 25 et 30 pour cent. Il atteindrait même 50 pour cent pour le fuel domestique sur la côte-est des Etats-Unis, qui dépend plus que les autres régions des Etats-Unis des importations.

Jusqu'ici, l'administration s'est contentée de recommandations qui sont inégalement observées. Les compagnies aériennes ont effectivement réduits leur nombre de vols et les administrations dans l'ensemble respectent les limites de chauffage et de vitesse pour leurs véhicules mais les particuliers sont loin de respecter les mêmes consignes données il y a deux semaines par la Maison-Blanche.

Seuls quelques Etats ont jusqu'ici accepté de décréter une vitesse-limite de 50 milles, et le président Nixon devra attendre que le Congrès ratifie, sans doute la semaine prochaine, les pleins pouvoirs qu'il a demandés, pour imposer cette limite à l'ensemble des Etats-Unis.

Les conseillers de la Maison-Blanche proposent qu'en attendant M. Nixon interdise la circulation automobile le dimanche, ou décrète une fermeture des pompes à essence le même jour et des parcs publics et nationaux pour dissuader les Américains de s'y rendre.

Si ces mesures s'avèrent insuffisantes, la Maison-Blanche devrait avant la fin de l'année disposer des pouvoirs législatifs nécessaires pour imposer un rationnement des produits pétroliers, mesure à laquelle elle n'aura recours qu'en dernière extrémité, ou réduire les horaires de travail.

Plusieurs professeurs d'université américains (voir page 8) ont publié hier une déclaration suggérant des représailles des pays consommateurs de pétrole contre les pays arabes. L'administration Nixon avait confirmé la veille qu'elle avait renoncé à un tel "contre-embargo" économique, envisagé il y a quelques semaines.

télévision

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire c
9.15 En mouvement c
9.30 Les Oraliens c
9.45 Les 100 tours de Centour c
10.00 Minute Moumoute c
10.15 Fablio Le Magicien c
10.30 Vers l'an 2000 c
11.00 Le gourmet farfelu c
11.30 Histoires sans paroles
12.00 Lance Lot, agent secret c
12.30 Boubou c
1.30 Téléjournal c
1.35 Femme d'aujourd'hui c
2.30 Cinéma: "Napoléon Bonaparte, empereur des Français" (documentaires, français 1951)
4.00 Bobino c
4.30 Grujot et Délicat c
5.00 La feuille d'érable c
6.00 Les chevaux du soleil c
6.30 Actualités 24 c
7.30 Les grands films: "Matt Helm règle son comte" (espionnage — américain 1968) c
9.30 Le travail à la chaîne c
10.00 Consommateurs avertis c
10.30 Téléjournal c
10.50 Nouvelles du sport c
11.00 Appelez-moi Lise c
12.00 Les Espions c
1.00 Téléjournal

CFTM 10

7.40 Horaire-bienvenue
7.45 Bonjour Montréal c
8.45 36-24-36 c
9.00 Les bouts d'chou c
9.30 Pour vous mesdames c
11.00 Les Tannants c
12.00 Les p'tits bonshommes c
12.15 Ligne ouverte c
1.15 Ciné-Jeudi: "La vie en rose" (comédie — Français 1939)
3.00 Adèle c
3.30 Personnalités c
4.00 Patofville c
4.30 Banana Split c
5.00 Mission impossible c
6.00 Pierre, Jean jasent c
7.00 Le 10 vous informe c
7.30 Cinéma Kraft: "L'Odyssée d'un sergent" (drame — Américain 1963)
9.00 Au secours mon amour c
9.30 Toute la ville en parle c
10.00 Monnaie olympique c
10.15 Loto-Perfecta c
10.30 Les nouvelles TVA c
11.00 La Normandise c
11.30 Sans pantoufles: "Coup de foudre" (comédie — Allemand 1939)
1.00 Le 10 vous informe c

CBMT 6

8.23 Standby six and religious thoughts c
8.30 Mon ami c
8.45 Friendly giant c
9.00 Répondez s'il-vous-plaît c
9.30 Quebec school telecasts c
10.30 Mr. Dressup c
11.00 Sesame street c
12.00 The Phil Silvers Show c
12.30 Elwood Glover's luncheon date c
1.00 One o'clock report c
1.15 Job Line c
1.30 Corwin presents c
2.00 Juliette and friends c
2.30 Coronation street c
3.00 Take 30 c
3.30 The Edge of Night c
4.00 Family Court c
4.30 A place of your own c
5.00 What's new c
5.30 Gilligan's Island c
6.00 City at six c
7.30 Maude c
8.00 Carol Burnett Show c
9.00 Delilah c
9.30 Countrytime c
10.00 Take 30 c
10.30 CBC News magazine c
11.00 The National c
11.22 Viewpoint c
11.30 Montreal tonight c
11.48 Ciné-Six: "Last plane to Baalbeck"

CFCF 12

6.00 University of the air c
6.30 Hercules
7.00 Canada A.M. c
8.30 Romper Room c
9.00 Yoga c
9.30 The Community c
10.00 Eye Bet c
10.30 The Art of cooking c
11.00 Pay Cards c
11.30 McGowan and Co. c
12.00 The Flintstones c
12.30 Movie Matinée: "Kona Coast"
2.30 Somerset c
3.00 Another world c
3.30 What's the good word c
4.00 Anything you can do c
4.30 The Flintstones c
5.00 Truth or consequences c
5.30 Beat the Clock c
6.00 Pulse c
7.00 The Ian Tyson Show c
7.30 Sports Beat 73 c
8.00 Kung Fu c
9.00 The Undersea world of Jacques Cousteau c
10.00 The Streets of San Francisco c
11.00 The CTV National News c
11.22 Pulse c
11.50 Loto-Perfecta c
12.00 Thursday night feature movie: "Lillith" (drame — 1964)
2.00 Grand prix of wrestling c

cinéma

ALOUETTE: "Pink Floyd" 12.40, 2.20, 4.05, 5.50, 7.35, 9.20.
ANJOU: "Le violon sur le toit" 8.00.
ARLEQUIN: "Triangle" 12.30, 5.30, 6.25, 9.35 et "La fille à la peau de lune" 1.55, 4.55, 8.55.
ATWATER: (Cinema II): "Festival de films erotiques de New York" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
ATWATER: (Cinema I): "The way we were" 1.05, 3.05, 5.15, 7.20, 9.20.
AVENUE: "Darn cat" 12.45, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
BEAVER: "Roadside service" 12.00, 1.45, 3.30, 5.15, 7.00, 8.45, 10.30.
BERRI: "L'Heritier" 2.30, 6.00, 9.30 et "La Saignée" 1.00, 4.30, 8.00.
BIJOU: "Maman Dolores" 2.25, 6.03, 9.41, "S... comme salaud" 12.50, 4.28, 5.06.
CANADIEN: "Le jour du jugement" 1.00, 4.30, 8.05 et "Les Négriers" 2.40, 6.10, 9.40.
CHAMPLAIN: "L'Agonie d'une mere" 12.15, 3.30, 6.45, 10.00 et "Il était une fois un flic" 1.45, 5.00, 8.15.
CHATEAU: "La reine de la lutte" 3.05, 6.20, 9.40 et "Alleluia Santana" 1.10, 4.25, 7.45.
CHEVALIER: "Il n'y a pas de fumée sans feu" 1.05, 3.49, 6.33, 9.16.
CINEMA DE PARIS: "La grande bouffe" 12.00, 2.20, 4.45, 7.10, 9.35.
CINEMA V: "King queen knave" 7.30, 9.30.
CINEMA 7e ART: "Les diables" 7.15 et "Les damnés" 9.20.
CLAREMONT: "A touch of glass" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CREMAZIE: "La grande Java" 6.30, 9.50 et "L'Arbre de Noël" 8.00.
DALPHIN: (Salle McLaren) "Il était une fois dans l'ouest" 8.00 (Salle Renoir): "Etat de siège" 7.30, 9.40.
ELECTRA: "La reine de la lutte" 12.40, 3.45, 6.55, 10.00 et "Alleluia Santana" 2.00, 5.05, 8.15.
ELYSEE: (Salle Eisenstein) "La bonne année" (Salle Resnais) "Maison de poupée" 7.30, 9.30. (Pour les deux salles).
FESTIVAL: "Cris et chuchotements" 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: "La grande bouffe" 12.00, 2.20, 4.45, 7.10, 9.35.
IMPERIAL: "Strange vengeance of Rosalie" 12.30, 4.10, 8.00 et "Kid Blue" 2.30, 6.20, 10.05.
JEAN-TALON: "Viva Django" 6.30, 9.50 et "Django porte sa croix" 8.10.
KENT: "Ten from your show of shows" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.
LOEW'S: "Cops and Robbers" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
LUCERNE: "Kid Blue" 6.10, 9.50 "Strange vengeance of Rosalie" 8.00.
MERCIER: "La grande Java" 6.30, 9.50 "Soleil rouge" 8.00.
MIDI-MINUIT: "Tentations de Marianne" 12.30, 3.30, 6.30 et "Les affames" 3.25, 6.25, 9.25.
MONKLAND: "Pete N'Tillie" 3.05, 6.35, 10.10 "High plains drifter" 1.15, 4.40, 8.20.
OUTREMONT: "Jules et Jim" 7.00 et "The Misfits" 9.30.
PALACE: "Scalawag" 1.15, 3.20, 5.20, 7.20, 9.30.
PAPINEAU: "Y'a toujours moyen de moyenner" 2.50, 6.15, 9.40 et "Joe" 1.15, 4.40, 8.00.
PARISIEN: "Les démons" 12.00, 3.15, 6.30, 9.45 et "La classe de sexe" 1.55, 5.10, 8.25.
PIERROT: "Il était une fois la revolution" 12.20, 3.15, 6.00, 9.45.
PLACE DU CANADA: "Midnight cowboys" 6.30, 9.50 et "Where is papa" 8.20.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma): "Undermilk Wood" 12.15, 2.00, 3.40, 5.20, 7.05, 8.50.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma): "Slipstream" 12.50, 2.35, 4.15, 5.55, 7.40, 9.30.
PLAZA: "Le jour du jugement" 1.00, 4.30, 8.05 et "Les Negriers" 2.40, 6.10, 9.40.
PUSSYCAT: "Lisa's Folly" 12.05, 2.34, 5.05, 7.35, 10.05 et "Hedonistic pleasures" 1.25, 3.55, 6.30, 9.00.
RIVOLI: "Le silencieux" 1.30, 5.30, 9.15 et "L'insolent" 3.35, 7.40.
SAINT-DENIS: "O.K. Laliberte" 2.01, 5.52, 9.43 et "Le Bar de la fourche" 12.30 4.21, 8.12.
SEVILLE: "Romeo and Juliet" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00.
SNOWDON: "Student teacher" 1.00, 3.45, 6.40, 9.30 "Big bust out" 2.15, 5.05, 7.55.
VAN HORNE: "Mr. Superinvisible" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.
VENDOME: "Rejeanne Padovanie" 1.00, 3.05, 5.05, 7.10, 9.15.
VERSAILLES: (Salle rouge): "La reine de la lutte" 8.05 et "Laisse aller c'est une valse" 6.15, 9.30.
VERSAILLES: (Salle bleue): "Y'a toujours moyen de moyenner" 6.55, 9.55 et "Jo" 8.30.
VERDUN: "L'Agonie d'une mère" 8.00 et "L'Homme qui sortait du bagne" 6.00, 9.20.
VIDEOGRAPHE: "Le temps d'y penser et "Euphorikabouche" 8.00.
VIEUX-MONTREAL: (Studio A): "Sambizanga" 6.30, 8.15, 10.00.
VIEUX-MONTREAL: (Studio B): "Family life" 7.00, 9.30.
VILLERAY: "La Nuit Americaine" 7.30, 9.40.
WESTMOUNT SQUARE: "The Pyx" 12.50, 2.50, 4.50, 7.00, 9.15.
YORK: "American graffiti" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: "The covered wagon" (de J. Cruze — U.S.A. — 1923) — 8h.00.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: "Pour la suite du monde" (de P. Perrault et M. Brault — 1964) 7.00 et "Drylanders" (de D. Haldane — 1964) 9.00.
SOCIETE DES FILMS DE McGILL: Relâche.

théâtre

L'AMORCE: Le Jazz libre du Québec — 21h.
REVUE THEATRE: "One flew over the cuckoo's nest" de Dale Wasserman 21h.
RIDEAU-VERT: "La dame aux Camélias" de Alexandre Dumas — 20h.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: "L'Affront Commun" de J. C. Germain — 20h30.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "Le malade imaginaire" 20h.
THEATRE DE QUAT'SOUS: "La céleste Gneba" de R. Tremblay — 20h30.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Maynard Ferguson and Stan Kenton, Jazz — 20h30.
THEATRE MAISONNEUVE: Yvon Deschamps — 20h30.
THEATRE PORT-ROYAL: "Charbonneau et le chef" de J. T. MacDonough — 20h30.

Avis légaux - Avis publics

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

Commissions des Transports du Québec

Avis pour permis spécial

Prenez avis que Pelletier Transport Ltée, 295 rue Albert, Rawdon, P. Q., demande la modification suivante de son permis de Transport.

Ajouter à la clause "C" qui se lit comme suit:

c) Transport général, longue distance, route restrainte, régulier, service de Rawdon et Ste-Julienne à Montréal et retour.

Ajouter le droit additionnel suivant:

Remorquage, avec ses tracteurs dûment enregistrés, des remorques américaines vides ou remplies arrivant à la rampe Piggyback du C.N.R. ou du C.P.R. à Montréal en destination des endroits permis à la clause "C".

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la dite Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports, 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132.

J. Jacques Lane, Prés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No. 05-014436-73

RAYMOND ROMPRE, gentilhomme, domicilié à 4, Avenue du Collège, Ste-Anne de Bellevue, district de Montréal,

demandeur

-contre-

MICHEL BERTHIAUME, autrefois de 128 Chemin du Fleuve, Pointe des Cascades, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à MICHEL BERTHIAUME à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 20 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Asselin & Asso'c
suite 701
1010 ouest Ste-Catherine
Montréal 110
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-026549-73

RHONA BALTIN, résidant au 4536, 8e avenue, Chomedey, dans le District de Montréal

demandeur

-vs-

ISRAEL ARMON, des Cité et District de Montréal et demeurant antérieurement au 4995 avenue Plamondon.

défendeur

AVIS

Avis est par les présentes donné au Défendeur de comparaître personnellement ou par son procureur devant le Greffier de cette Cour et ce dans un délai d'un mois à partir de la dernière publication de ces deux avis, publiés à des jours successifs dans ce journal, et qu'une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été laissée à votre intention au bureau du Greffier de cette Cour.

Le Greffier de la Cour Provinciale
MONTREAL, 15 novembre 1973

SHRIAR, POLAK & COOPERSTONE
1010 ouest, Ste-Catherine, suite 620,
Montréal, Qué. H3B 1G9
PROCUREURS DU DEMANDEUR

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 13 novembre 1973 par lequel McGoun Chemicals Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 15 novembre 1973 sous le numéro 2474768 Banque de Montréal, le 15 novembre 1973".

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 octobre 1973, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SEPTUS LABORATORIES LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 1er jour de novembre 1973, sous le numéro 2471745. Ce 13e jour de novembre, 1973.

La Banque Toronto-Dominion

Avis est par les présentes donné qu'en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montreal sous le numero 2473536, La Banque de Nouvelle Ecosse (ci-après appelée "la Banque"), a nouveau cédé et transporté à Rae Artistic Press Inc., (ci-après appelé "le client"), 7275 St. Urbain, Montreal, manufacturier, tous les droits, titres et intérêts de la Banque, en vertu d'un acte de transport de l'universalité des recevables consenti par le client en faveur de la Banque en date de 5 janvier, 1972 et enregistré au bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 23223288.

Donné à Montréal ce 25ième jour de septembre, 1973.

LA BANQUE DE NOUVELLE ECOSSE

Avis est par les présentes donné qu'en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2473535 La Banque de Nouvelle Ecosse (ci-après appelée "la Banque") a de nouveau cédé et transporté à Rae Import Corporation (ci-après appelé "le client"), 7275 St-Urbain, Montréal, importateur et destributeur, tous les droits, titres et intérêts de la Banque, en vertu d'un acte de transport de l'universalité des recevables consenti par le client en faveur de la Banque en date du 19 décembre 1966 et enregistré au bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1958866

Donné à Montreal ce 25ième jour de septembre, 1973.

LA BANQUE DE NOUVELLE ECOSSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Greffe des Divorces)

NO: 12-032787-73

DAME PIERRETTE CASTONGUAY, ménagère, de Montréal, district de Montréal, résidant et domiciliée à 5188 De Gaspé.

Requérante,

VS

ALBERT POLIQUIN, présentement de lieux inconnus,

Intimé,

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, ALBERT POLIQUIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 15 novembre 1973
JEAN-GUY VAUGEOIS
Registraire-Adjoint

ME ANDRE BIBEAU
10e ETAGE,
800 est Boul. de Maisonneuve
Montréal.

Voir autres Avis légaux, en page 12

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 12 novembre, 1973 à Canadian Affiliated Financial Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à Plasco Corporation Limited a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 14 novembre, 1973, sous le numéro 2474536.

Le 19 novembre 1973
Canadian Affiliated Financial Corp.

AVIS

Nous donnons avis que FERDINAND LALONDE, mécanicien, domicilié au 620, rue Evariste Leblanc, à Laval, province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de: "FERNAND LALONDE".

Laval, ce 7ième jour de novembre 1973

GONTHIER, BARRIERE & CHARBONNEAU
Avocats du requérant

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Bodex Chemical Canada Ltd. ayant sa seule place d'affaires à Terrebonne, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 29 novembre 1972, a été enregistré à St-Jérôme, le 4 décembre 1972, sous le numéro 412263.

Banque Canadienne Nationale
Montréal, 21 novembre 1973.

STEM INVESTMENTS LTD.

AVIS vous est donné par les présentes que STEM INVESTMENTS LTD., corporation dûment incorporée en vertu de la Loi des Compagnies et ayant son siège social en la Cité de Montréal, Province de Québec, demandera au ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies.

DATEE A MONTREAL,
ce 15ième jour de novembre 1973

Secrétaire
(Alice Cohen)

AVIS

Avis est par les présentes donné que le vingtième jour de novembre 1972, sous le No. 2390440, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par Bio-Vita Inc. à la Banque de Nouvelle Ecosse, une banque canadienne à charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite compagnie.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'Article 1571 (d) du Code Civil de la Province de Québec.

Ce 29ième jour de novembre 1973.

LA BANQUE DE NOUVELLE ECOSSE

AVIS est par les présentes donné que PHILIP SCHULMAN, résidant au 1404 Webb, Laval, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, pour changer son nom pour celui de "PHILIP SHEARS", ledit changement de nom sera aussi au bénéfice de son épouse, née Anne Goldstein, et de ses enfants mineurs, Hal Steve et Danny Fred, tous de la même adresse. Avis est aussi donné que WENDY SUE SCHULMAN, de la même adresse, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour changer son nom pour celui de "WENDY SUE SHEARS".

MONTREAL, le 19 novembre 1973
DAVID LITNER, C.R.
Procureurs des requérants

CARRIÈRES PROFESSIONS ET SONS

DIRECTEUR DES SERVICES AUXILIAIRES

L'administration d'un grand hôpital représente maintenant un véritable défi même pour les professionnels de haute compétence. Nous cherchons en ce moment une personne capable de relever un tel défi et de diriger les principaux services auxiliaires d'un établissement important de Montréal. Ces services comprennent en l'occurrence le fonctionnement et l'entretien des installations matérielles, la sécurité, la prévention des incendies, l'entretien de l'équipement, etc. En plus de voir à ce que l'établissement fournisse des services de haute qualité à un coût minimum, le titulaire du poste sera responsable de la planification et de la surveillance des travaux de construction et de réparation, de la préparation des budgets, de la planification à long terme et de la réalisation des contrats.

Répondez-vous à ces exigences? Avez-vous acquis une expérience de cette nature dans un autre hôpital et (ce qui serait encore mieux) détenez-vous un diplôme en administration hospitalière? Ou bien, possédez-vous une expérience comparable dans l'industrie avec une connaissance de l'ingénierie? Venez nous rencontrer si vous êtes en mesure de travailler en anglais et en français et si vous avez le sens des relations humaines et des communications. La rémunération tiendra compte et de l'expérience et de la compétence du candidat.

Vous référant au dossier 34-11-5981, veuillez adresser votre demande à

M. R.B. Haley, suite 835, 1 Place Ville Marie, Montréal, Québec H3B 1Z8

P. S. ROSS ET ASSOCIES
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION.

PROFESSEUR DEMANDÉ

Une institution d'enseignement privé de la région de Montréal désire engager un professeur de **Sciences religieuses** en Secondaire III, IV et V.

Poste, à temps complet ou à temps partiel, disponible immédiatement.

Qualification exigée: diplôme de premier cycle universitaire.

Faire parvenir son "curriculum vitae" à:

Case 2132
LE DEVOIR, Montréal

REPRÉSENTANT DES VENTES DANS L'ÉQUIPEMENT DE FORAGE AU DIAMANT

Manufacturier d'équipement de forage au diamant, recherche un représentant dynamique pour s'occuper des ventes et du service dans le Québec et les Maritimes.

Le candidat devra posseder de l'experience dans le forage au diamant ou dans l'équipement du forage au diamant. Doit être bilingue et pouvoir apporter une garantie par obligation.

Faire parvenir en toute confiance, curriculum vitae complet et expérience antérieure à:

CASE 2134
LE DEVOIR, MONTRÉAL

INGÉNIEUR/SURVEILLANT DE CHANTIER DESSINATEURS

Spécialisés dans les travaux de béton armé et de charpente métallique, demandés pour bureau d'ingénieurs-conseils.

Salaire suivant les qualifications.

Prière de s'adresser à:

1, Place Ville Marie, ch. 2425
878-3021

LE COLLÈGE DE THETFORD MINES
RECHERCHE

POUR LA DEUXIÈME SESSION 1973-74

UN OU UNE BIBLIOTHÉCAIRE

NATURE DU TRAVAIL:
— applique les politiques relatives à son service
— supervise l'ensemble des opérations touchant l'acquisition et le traitement technique des documents
— coordonne l'inventaire

QUALIFICATIONS REQUISES:
— diplôme universitaire en bibliothéconomie
— l'expérience sera considérée

TRAITEMENT:
Selon la politique administrative et salariale en vigueur

EXPÉDIER CURRICULUM VITAE ET DOCUMENTS ATTESTANT LA SCOLARITÉ ET L'EXPÉRIENCE, LE PLUS TÔT POSSIBLE, À:

GÉRARD LEMAY
Directeur Général
COLLÈGE DE THETFORD MINES
671 sud, boul. Smith
Thetford Mines, Qué.
G6G 1N1

BRÉSIL

POSTE:

Ingénieur électricien sénior

EXPÉRIENCE RECHERCHÉE:
Conception de systèmes de contrôle de moteurs et d'équipements mécaniques utilisés dans les silos à grain.

LIEU DE TRAVAIL:
Rio de Janeiro ou Saô Paulo, Brésil.

TRAITEMENT:
A la mesure de la qualité et de l'expérience du candidat.

La plus grande discrétion est assurée aux postulants. S'il vous plaît, faire parvenir votre curriculum vitae au:

Département des Ressources Humaines
Tecsult International Limitée
4200 ouest, boulevard Dorchester
Montréal, Québec
H3Z 1V3

BIBLIOTHÉCAIRE

Pour l'Institut de recherche appliquée sur le travail, organisme s'occupant de recherche, de formation et d'information dans des domaines intéressant les travailleurs et leurs organisations.

Fonctions:
Responsable de la mise sur pied et du fonctionnement d'un centre de documentation; effectuer des travaux de recherche documentaire.

Exigences:
— Diplôme en bibliothéconomie ou expérience particulièrement valable dans le domaine.
— Connaissance de l'anglais.
— Aptitude à la collaboration avec une équipe.

Traitement:
Selon l'expérience et les qualifications.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 30 novembre à l'adresse suivante:

Institut de recherche appliquée sur le travail
2801, Edouard-Montpetit
C.P. 6128
Montréal H3C 3J7

CARRIÈRE D'INSTRUCTEUR-GÉRANT

La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie, affiliée au Mouvement des Caisses populaires Desjardins, recherche deux instructeurs-gérants.

Fonction: Recruter, entraîner et former des assureurs-vie de carrière.

Territoires: Montréal-Métropolitain et Hull-Ottawa

Qualifications: Environ 30-35 ans, expérience suffisante, de préférence A.V.A.

Nous offrons: Salaire de base, bonis, automobile, sécurité sociale complète et prestige d'une Institution financière hautement reconnue.

Présenter "CURRICULUM VITAE" au:

Directeur des ventes
a/s La Sauvegarde,
152 est, rue Notre-Dame
Montréal H2Y 1C4

Discrétion absolue assurée.

RADIO·QUÉBEC

recherche un

TECHNICIEN D'ENTRETIEN MAGNÉTOSCOPIE

Fonctions:
— Entretien et répare tous les appareils magnétoscopiques, tant électroniques qu'électro-mécaniques.
— Vérifie, teste, mesure, règle et répare les appareils électroniques.
— Installe ou modifie les appareils techniques sur demande.

Qualifications:
— Diplôme de cegep en électronique.
— Connaître à fond le système vidéo et avoir une expérience pratique de 3 ans dans le milieu technique de la magnétoscopie.
— Détenir un permis de chauffeur.
— Le candidat devra subir un examen préalable à l'acceptation.

Traitement:
Selon les normes établies.

Veuillez adresser votre curriculum vitae au:

Service du personnel
Radio-Québec
800, rue Fullum
Montréal, Qué.
H2K 3L7
Tél.: 873-4611 poste 123

COMMISSION SCOLAIRE DAVIGNON
recherche

— UN PROFESSEUR D'ANGLAIS
De plein temps, pour le Secondaire III, IV.
Qualifications:
Brevet d'enseignement.

— UN PROFESSEUR DE MENUISERIE
Plein temps, pour la fabrication industrielle, Secondaire IV, et l'exploration, Secondaire II et III.
Qualifications:
Cours technique ou une très bonne expérience dans la fabrication du meuble.

— UN PROFESSEUR D'ÉCONOMIE
Temps partiel, 2/5 de tâche.
Qualifications:
Formation en économie ou en administration.

Envoyer votre candidature au:

Directeur du personnel,
112, rue John,
Cowansville, Qué.

20 novembre, An XXXIV des Ice Capades

par Gisèle Tremblay

Ils ont 34 ans cette année. Camil Desroches, qui les a connus au berceau, était là, à son poste. Ils n'ont pas changé, se disait-il en lui-même, presque attendri. Ses invités, à sa droite, mus par un infaillible ressort, tapaient bruyamment des mains à tous les dix tic-tac d'horloge, dès qu'un coup de patin leur paraissait hors du commun ou qu'un gag avait supris leur bonne foi. Je sursautais. Ça et là, des rires d'enfants.

En bas, sur la surface glacée, ils patinaient. Dans des costumes féeriques, des costumes flamboyants, des costumes phosphorescents. Des centaines de verges de tissus, précise le Programme, ainsi que des milliers de perles, de pierres du Rhin, de paillettes et de bijoux. Plus de 500 costumes fabriqués à Hollywood. Sans compter les chapeaux, les gants, les guêtres, les perruques.

Camil Desroches, qui les a connus au berceau, accueille toujours avec attendrissement les nouveaux venus dans la famille. "Peter Gordon et Barbara Wilson sont nés à quatre jours d'intervalle, mais il leur a fallu traverser tout un continent et franchir des frontières internationales avant de se retrouver ensemble, comme un des couples vedettes des Ice Capades dont la magnifique édition '74 nous sera offerte au Forum du 20 au 26 novembre."

Ses invités, à sa droite, claquaient des mains, Je sursautais. Ça et là, des rires d'enfants.

Le cirque se glisse dans le music-hall avec le clochard et l'automate. A ces facéties, elle répond rigidement, en levant mécaniquement le bras, en penchant mécaniquement le buste, en tournant mécaniquement sur elle-même. Un numéro éventuellement remarquable, la patineuse se dédouble pour exécuter avec souplesse des pirouettes où elle paraît rigide. Boileau-Narcejac, dans "Les Louves", ont écrit des passages remarquables sur un cas pareil: artiste de music-hall, il se vide au profit de son personnage d'automate; il est amoureux d'une jumelle identique, laquelle?

Camil Desroches a quitté son siège. Ses invités, à droite, partent une vague d'applaudissement. Je sursaute. Ça et là, des rires d'enfants.

Deux numéros plus tard, le Japonais aux flambeaux revient. Spectaculaire! Sashi Kuchiki était déjà là l'an passé. Il courtise le danger, en exécutant des acrobaties étonnantes, une torche dans chaque main. Avec des attitudes de samouraï au combat, en tout cas une énergie qui rappelle les gros plans sur Toshiro Mifume dans quelque oeuvre de Masaki Kobayashi. Sabre au clair. Les flammes tracent des hiéroglyphes dans la nuit provoquée du Forum. Il les tiens hautes, mais il ne les avalent pas.

Camil Desroches a regagné sa place. Ses invités, à sa droite, n'y tiennent plus et trépignent des mains. Je sursaute vraiment. Ça et là, des rires d'enfants.

Les singes arrivent. Ils sont deux, sous la férule d'un cowboy et de sa dame. Ils ont chaussé les patins et c'est pas de la blague, ils patinent. En sus, sans jamais abandonner leurs lames, ils jouent à saute-moutons, conduisent un cyclo-patin, dansent, dansent à la corde, jouent au badminton, pratiquent la course à obstacles, exécutent des exercices d'équilibre. Tout le monde rit. Je ris aussi. Je pense: curieux comme ce que d'autres font en suscitant l'admiration paraît d'une drôlerie irrésistible dès que ce sont eux qui le font. Je n'en conclus rien.

Camil Desroches termine un sourire. Ses invités, à sa droite, terminent une salve d'applaudissements. J'ai sursauté un peu en retard. Ça et là, des rires d'enfants.

C'est peu de temps après que se produisent les Romanos. Une famille où tout le monde roule à bicyclette. Le fils, onze ans, arrive même à se promener sur la glace, toujours — chaussé de deux minuscules bicyclettes. Mais c'est le père, Tony, qui sidère l'auditoire. Il se livre, à bicyclette, aux déplacements les plus compliqués et les plus périlleux. C'est connu. Ce qui ajoute au charme, toutefois, c'est qu'il enfourche chaque fois une bicyclette de plus en plus petite. Il les conçoit et les fabrique lui-même, dit le programme. On pense que ce sera la plus petite et la dernière, une autre surgit toujours qui éblouit par ses proportions.

A la fin, à six pouces au-dessus de la place, il pédale dans le vide. Des gradins, on ne voit rien. Mais il ne salue pas là-dessus. Il reprend une bicyclette moins petite, qui avait étonné en son temps, pour se diriger vers la coulisse, sa femme et son fils sur ses épaules.

Cet engin est sans doute très rapide. Car arrivée à la maison — j'ai une Datsun 1600 — j'ai ouvert la télévision à "Appelez-moi Lise": il y était déjà, sur sa miniature. Mais il a dû arriver quelque chose en chemin: sa femme et son fils n'y étaient plus.

Un stand québécois particulièrement animé

PARIS (AFP) — Le stand des écrivains québécois était particulièrement animé à la vente annuelle de l'"Association des écrivains de langue française" qui a eu lieu hier après-midi dans les salles de l'UNESCO.

Parmi les auteurs présents, on remarquait M. Pierre De Grandpré, conseiller culturel auprès de la délégation du Québec et Mme Irène De Grandpré; M. Victor Levy-Beaulieu; M. Gerald Robitaille; M. Robert-Lionel Séguin, lauréat du prix France-Québec 1973, etc. S'y étaient joints deux écrivains québécois d'adoption; M. Pierre-Louis Mallen, qui fut longtemps correspondant de l'O.R.T.F. au Canada et qui présentait sous le titre "Victoire sur le Nahanni" le récit vécu d'une exploration dans le nord canadien; et M. René Le Tenneur, auteur de "Les Normands et les origines du Canada français."

Accueilli par le président de l'Association, M. Robert Cornevin, le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Jean De Lipkowski, a inauguré la vente et parcouru les stands derrière lesquels se tenaient, cette année, quelque cent trente auteurs appartenant au monde francophone.

Le France-Canada à Rina Lasnier

PARIS (PC) — Le prix littéraire France-Canada a été attribué, hier, à Rina Lasnier pour ses recueils de "Poèmes" (tomes 1 et 2) parus dans la collection du Nénuphar, chez Fides.

Rina Lasnier a obtenu cinq voix d'un jury de neuf membres qui s'était réuni à la Délégation générale du Québec, à Paris. L'écrivain-compositeur Félix Leclerc a, pour sa part, recueilli deux voix pour son oeuvre "Carcajou" et Gilles Hénault deux voix également pour l'ensemble de son oeuvre poétique.

Le jury a considéré des oeuvres d'une dizaine d'auteurs canadiens.

Née en 1915, dans le village de St-Grégoire d'Iberville, Rina Lasnier a été bibliothécaire, journaliste et publiciste. Son abondante production lui a valu le prix David en 1943, puis le prix Duvernay, en 1957. L'écrivain est membre fondateur de l'Académie canadienne-française et elle fait aussi partie de la Société des écrivains canadiens depuis 1940. En 1962, elle a été nommée membre du Conseil des arts de la province de Québec.

Auteur dramatique, Rina Lasnier est surtout un poète d'inspiration religieuse, mystique; son oeuvre a une grande unité spirituelle et atteint une densité et une profondeur toujours accrues.

Le prix France-Canada a été créé en 1958 par l'Association France-Canada. En 1961, le ministère des Affaires culturelles du Québec offrait une somme de 1,000 francs au lauréat de ce prix qui est depuis décerné annuellement.

Depuis cette date, le prix, qui est décerné par un jury composé d'écrivains et de critiques français, a été remis, dans l'ordre, aux écrivains suivants: Yves Thériault, Jean Le Moyne, Alain Grandbois, Jean-Paul Pinsonneault, Georges-André Vachon, Roland Giguère, Jean Ethier-Blais, Jacques Brault, Jean-Guy Pilon, Gaston Miron, Naim Kattan et Fernand Ouellette.

Passe donc au Salon!

"Passe donc au salon"; c'est en ces termes que les promoteurs du sixième Salon des métiers d'art du Québec sollicitent la présence du public à la Place Bonaventure, du 8 au 22 décembre. A cette occasion, le Salon, qui avait attiré quelque 170,000 visiteurs l'an dernier, sera de nouveau ouvert gratuitement.

Le sixième Salon des métiers d'art du Québec réunira cette année quelque 300 exposants: bois, textiles, silicates, métaux et arts graphiques. Toutes les formes d'artisanat pratiquées au Québec seront représentées à cette gigantesque exposition-vente. En 1973, cependant, les responsables du Salon, dont M. Pierre Garnier est le directeur, ont insisté moins sur le nombre d'exposants que sur la qualite de leurs produits.

Le Salon des métiers d'art du Québec a été créé, il y a six ans, par "Métiers d'art du Québec", fédération d'artisans québecois sans but lucratif et non-subventionnée par l'Etat. Le consel d'administration de Métiers d'art du Québec est composé du potier Jacques Marsot, président; du ferronnier Jean-Michel, vice-président; du céramiste Jean-Claude Gagnon, secrétaire; du bijoutier et émailleur Micheline de Passillé-Sylvestre, directeur-exécutif; du céramiste Maurice Savoie, directeur-exécutif; de l'orfèvre-émailleur Jean-Guy Monette, directeur-exécutif et du sandallier Jean-Claude Aubin, président du comité consultatif.

Aide au musicien amateur

La société CAMMAC (Canadian Amateur musicians — Musiciens Amateurs Canadiens) bénéficiera d'une subvention de $7,000. de la part du ministère des Affaires culturelles.

Depuis vingt ans, les membres de CAMMAC tiennent leurs sessions estivales à leur centre musical bilingue du Lac Macdonald, au Québec. Des musiciens professionnels y dirigent les activités musicales de plusieurs centaines d'amateurs de tout âge et de toute condition.

La subvention facilitera la poursuite de ces activités tant au Québec qu'en différentes villes du Canada. Elle répondra en partie aux divers besoins du camp d'été: auditions musicales, musicothèque, bourses aux jeunes amateurs ou à Montréal en hiver rejoignent plus de 500 étudiants; le centre musical Macdonald en reçoit plus de 700 durant l'été.

Les Ateliers de Françoise Graham Enrg.
5110 avenue du Parc (Coin Laurier)
• Expression corporelle
• Danse contemporaine
Aucun prérequis — Tarif : $12 par mois
Janvier 1974
Renseignements : 273-2213

COMÉDIE — COMÉDIE — COMÉDIE — COMÉDIE — COMÉDIE
COMÉDIE DE R. TREMBLAY
MUSIQUE et CHANSONS F. DUPUIS
La céleste Brette
après "Georges et les Étoiles de l'est"
UN SPECTACLE J. P. MÉNARD
BILLETS EN VENTE au théâtre et dans les centres TRS
4 SOUS THÉÂTRE DE QUAT'SOUS 100 EST. AVENUE DES PINS - 845-7277

À ÉLIMINER ... POUR TOUS
Lino Ventura
LE SILENCIEUX
2 GRANDS FILMS D'ACTION
4e Semaine
CINEMA LAVAL CENTRE D'ACHATS LAVAL 688-8200
RIVOLI 6906 ST. DENIS 277-4129
GRANADA 4353 STE. CATHERINE E. 255-2428

SOCIETE NOUVELLE DE CINEMATOGRAPHIE
"ON A ÉTÉ RAREMENT, AUSSI LOIN." ROBERT CHAZAL
"PROVOQUE LA COLÈRE DE DEUX SPECTATEURS SUR TROIS."
18 ANS Adultes
SPECIAL DERNIÈRE
LA GRANDE BOUFFE
12 00 2 20 4 45 7 10 9 35
4e SEM.
MARCELLO MASTROIANNI — MICHEL PICCOLI — PHILIPPE NOIRET — MARCO FERRERI
896, O. STE-CATHERINE, 861-2996 — CINÉMA DE PARIS
858, E. STE-CATHERINE, 288-3303 — FLEUR DE LYS

3e SEM.
TOUTE LA VÉRITÉ SUR LA TRAITE DES NOIRS
18 ANS
EN COULEURS
Réalisé par l'équipe de 'MONDO CANE'
LES NÉGRIERS
De JACOPETTI et PROSPERI
2e GRAND FILM
LE JOUR DU JUGEMENT
CANADIEN 523-5180 · 274-6155 PLAZA

LES PRODUCTIONS BOBEC PRÉSENTENT
EN SPECTACLE OUTREMONT au cinéma 1248 Bernard 277-4145
PAULINE JULIEN — 1er déc. à 8h.30 et 11h. $1.99
LOUISE FORESTIER — 14 déc. à 8h.30 et 11h. $1.99
LES SÉGUIN — 12 janv. à 8h.30 et 11h. $1.99
FÉLIX LECLERC — 25 janv. à 8h.30 $2.49
billets EN VENTE au cinéma et à L'ALTERNATIF

STUDIO A $1.50 TOUS
après Le Sang du condor 3e Semaine
voici ... SAMBIZANGA
S.T. ANG.
réalisé par Sarah MALDOROR (Angola 1972)
Sem.: 6:30 - 8:15 - 10:00 h.
Dim.: 2:00 - 4:30 - 6:30 - 8:15 et 10:00 h.
STUDIO B 7e SEMAINE 14 ANS
Un film bouleversant
FAMILY LIFE
(LA VIE DE FAMILLE)
UN FILM DE KENNETH LOACH
EN COULEURS S.T. FRANÇAIS
SEM. 7, 9:30 h. DIM. 2, 4:30, 7, 9:30 h.
Vieux Montréal
136 est, St-Paul - 861-7863

SELECTION OFFICIELLE CANNES 73
JANE FONDA POUR TOUS
TREVOR HOWARD EDWARD FOX DELPHINE SEYRIG
dans un film de JOSEPH LOSEY
Maison de Poupée
d'après le chef-d'oeuvre de IBSEN
V.O. sous-titres français
COULEUR
Elysée 39 MILTON 842-6053
SALLE EISENSTEIN POUR TOUS
LA BONNE ANNEE
film de CLAUDE LELOUCH
LINO VENTURA FRANÇOISE FABIAN

Luce Guilbeault, Jacques Godin, Jean Lapointe
Lucille Papineau, René Caron, Denise Proulx et Denis Drouin
POUR TOUS
AMOUR et HUMOUR à la QUEBECOISE
Un film de Marcel Carrière
OK... LALIBERTE
2e FILM JACQUES BREL LE BAR DE LA FOURCHE
Cinéma ST-DENIS 594, Rue St-Denis
OK ... LALIBERTÉ: 2.01 - 5.52 - 9.43.
LE BAR DE LA FOURCHE: 12.30 - 4.21 - 8.12.

La CROIX-ROUGE C'EST VOUS C'EST MOI C'EST NOUS TOUS

Voulez-vous recevoir gratuitement et régulièrement les programmes-calendrier ?
CINÉ OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145

Dans la Tradition de "Z" et de "L'AVEU" le cinéma Vendôme est heureux de présenter
14 ANS
LA RÉVÉLATION DU FESTIVAL DE CANNES
Incontestablement le meilleur film projeté au cours de la quinzaine des réalisateurs
REJEANNE PADOVANI
VENDÔME 8e Sem.

MENACES + CHANTAGE + PHOTO TRUQUÉE...
tous les moyens sont bons pour éclabousser une réputation!
14 ANS
"il n'y a pas de fumée sans feu"
Le meilleur film d'ANDRÉ CAYATTE
ANNIE GIRARDOT MIREILLE D'ARC
BERNARD FRESSON MATHIEU CARRIÈRE
Cinéma CHEVALIER 1590, rue Saint-Denis, Mtl
1.05 - 3.49 6.33 - 9.17

ICE CAPADES
En vedette La championne mondiale
Karen Magnussen
et
JoJo Starbuck
Ken Shelley
et aussi
ANNA GALMARINI SASHI KUCHIKI — TERRY HEAD — LABRECQUE & MAC — LES CHIMPANZÉS DE LUCIEN MEYER ET L'ÉCRAN MAGIQUE
SPLENDEUR ! ENCHANTEMENT ! CE SOIR
à 8 h et jusqu'à lundi 26 nov. incl.
En soirée à 8 h de lundi à vendredi incl.
Samedi soir à 9 heures p.m.
Billets: $2.50, $4.00, $5.50
MATINÉES
Samedi et dimanche à 1 h 30 et 5 h 30 p.m.
Billets en vente au Forum - Mtl. Trust (PVM) et chez Sauvé Frères
Procurez-vous les vôtres aujourd'hui
FORUM

FRANÇOISE CHARTRAND INC. présente
REPRÉSENTATION SUPPLÉMENTAIRE
CONCERT THEODORAKIS
Mardi 27 novembre à 20 h.
AUDITORIUM DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Billets: $4.00 Étudiants: $3.00
En vente: Centre sportif de l'U. de M. Montreal Trust, P.V.M.

Cinémas ODEON
Toute ressemblance avec des événements réels ou avec des personnes existantes, ou ayant existé, n'est ni fortuite ni accidentelle.
POUR TOUS
10e SEM.
Yves Montand
ETAT DE SIEGE
UN FILM DE COSTA-GAVRAS
ÉCRIT PAR FRANCO SOLINAS. MUSIQUE PAR MIKIS THEODORAKIS
UNE PRÉSENTATION LES FILMS MUTUELS EN ASSOCIATION AVEC CINEVIDEO
7.30 - 9.40 le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
DE SERGIO LEONE IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST 14 ANS
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060 Ce soir: 8.00
UN FILM DE FRANÇOIS TRUFFAUT
LE TRIOMPHE DU FESTIVAL DE CANNES
POUR TOUS
LA NUIT AMERICAINE
VILLERAY ST-DENIS JARRY 388-5577 Lun au Ven 7.30 9.40

2 Concerts Seulement
PHILHARMONIQUE DE LENINGRAD
27 NOVEMBRE - 20H30
Au pupitre: Neeme Yarvi
TOCCATA — Tamberg
CONCERTO NO. 3 — Prokofieff
Sol.: A. Slobodyanik (pianiste)
SYMPHONIE NO. 3 — Rachmaninoff
28 NOVEMBRE - 20H30
Au pupitre: Maris Janson
SYMPHONIE NO. 9 — Shostakovich
CONCERTO NO. 5 — Mozart
la majeur K219
Sol.: V. Spivakov (violoniste)
SYMPHONIE NO. 4 — Tchaikovsky
Billets $8 $7 $6 $4.50 $3.50
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol) et Place des Arts. Demi-tarif sur billets $7: étudiants - Âge d'Or en vente à CCA seulement.
Agences et CHARGEX 932-2234
SALLE WILFRID-PELLETIER

Le Conseil de la femme réclame une commission des droits de l'homme

Le Conseil consultatif de la situation de la femme, réuni à Ottawa ces jours derniers, a souligné la nécessité de créer rapidement une commission fédérale des droits de l'homme. Ce point de vue a été de nouveau mis en évidence dans l'affaire Lavell-Bédard, alors que la Déclaration des droits de l'homme a été mise à l'épreuve et menacée par les tribunaux.

Le Conseil consultatif étudie actuellement le type et la teneur de la législation que doit faire observer une commission des droits de l'homme, sa composition, les attributions et la compétence d'une telle commission.

Les membres du Conseil consultatif ont été indignés par la décision rendue récemment, à la majorité, par la Cour suprême dans l'affaire Murdoch, décision qui rejette le droit d'une fermière de l'Alberta à recevoir une part des biens que son mari a acquis avec son aide pendant la durée de leur mariage. Le Conseil consultatif de la situation de la femme recommande que les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que le gouvernement fédéral prennent sans délai des mesures pour assurer, lors de la dissolution d'un mariage par divorce ou séparation légale, une répartition équitable, proportionnelle à l'ensemble des contributions matérielles et personnelles des deux époux, des avoirs acquis pendant la durée du mariage. Le Conseil recommande en outre que toutes les associations féminines interviennent pour faire adopter une législation protégeant les droits de la propirété de la femme.

Le Conseil a également décidé de solliciter une entrevue avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-Etre social, M. Marc Lalonde, et avec le comité de la Chambre qui étudie les modifications au régime de pensions du Canada proposées dans le Bill C-224 pour protester contre le fait que ce projet de loi ne fait pas disparaître les inégalités du régime.

Après avoir discuté de la situation des infirmières à l'emploi du gouvernement fédéral, le Conseil recommande qu'une lettre soit envoyée au président du Conseil du Trésor, M. Drury, désapprouvant la décision arbitrale rendue à l'endroit des infirmières, du fait que l'application des salaires au niveau régional entraîne de fortes disparités de rémunération entre des infirmières qui accomplissent les mêmes tâches dans différents endroits au pays. Le Conseil consultatif déplore d'autre part que l'étude ordonnée par le ministre sur la profession d'infirmière ne comporte pas de comparaisons évaluant le travail, la compétence et la formation des intéressés, ce que recommandait la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme.

La prochaine réunion du Conseil consultatif de la situation de la femme aura lieu à Toronto les 15 et 16 janvier prochain.

Un psychiatre voit le monde accepter un jour l'euthanasie

Le Dr Gerald Sarwer-Foner, psychiatre de l'Université d'Ottawa, soutient que, de plus en plus, le monde acceptera l'euthanasie, théorie selon laquelle il est préférable d'abréger les souffrances des malades incurables en mettant fin doucement à leurs jours.

Le Dr Sarwer-Foner, parlant devant les délégués, à la conférence internationale sur les perspectives de la médecine et de la société, à Montréal, dit que, pour faire cet avancé, il se fonde sur deux facteurs: la tendance qui se manifeste dans le monde vers l'hédonisme, ou la civilisation de la jouissance, et le fait que, de plus en plus, on cherche à atteindre le point de croissance zéro.

Le point de croissance zéro signifiant la stabilité mathématique de la population, explique-t-il, donc l'absence de croissance démographique; il n'y aura plus, dans une trentaine d'années, assez de jeunes gens capables de porter le lourd fardeau des impôts consacrés aux programmes de santé.

Il en conclut que l'ordre des valeurs va se transformer en ce qui concerne la vie humaine: n'ayant plus assez d'argent pour soulager toutes les souffrances, la société sera peut-être portée à accepter l'euthanasie. Et, par "société", il semble viser plus les gouvernements que l'ensemble de la collectivité elle-même.

Pour parer à cette éventualité, dit le Dr Sarwer-Foner, il serait impératif que le gouvernement fasse savoir à la population de combien de fonds il dispose pour les programmes de santé, de façon qu'elle puisse décider elle-même quelles sont les priorités, en d'autres mots, à quoi dépenser au juste ces fonds.

Dix conseils pour épargner l'huile à chauffage

Devant la perspective de nouvelles hausses de prix de l'huile à chauffage, chacun s'inquiète des factures exorbitantes qu'il faudra payer durant la saison froide. Daniel-J. Albert et Norman Spector affirment pourtant dans **L'homme et sa maison,** (Popular Library, **$1.95**) petit guide du parfait propriétaire, qu'il y a des mesures à prendre qui contribuent à réduire sensiblement la consommation d'huile à chauffage.

Voici, quelques trucs tirés de leur manuel:

● faites inspecter et nettoyer votre système de chauffage régulièrement par un technicien expérimenté et compétent. Une mauvaise combustion gaspille l'huile. Non seulement cela vous coûte plus cher, mais vous polluez l'air environnant;

● Placez le thermostat dans un secteur de libre circulation d'air ou sur un mur intérieur à 5 pieds du sol. Vous économiserez de la chaleur en baissant le thermostat de 5 degrés la nuit; vous pouvez le baisser davantage, mais jamais de plus de 10 degrés. Pour récupérer plus de 10 degrés durant le jour, vous dépenserez plus d'huile à chauffage que vous n'en aurez économisé la nuit. Il existe un thermostat à deux phases qui atteint cet objectif automatiquement. Ce thermostat jour-nuit abaisse la température la nuit et la remonte le jour automatiquement et à l'heure choisie, grâce à un dispositif de pré-réglage;

● Calfeutrez le tour des portes et des fenêtres. Attention aux courants d'air. La perte de chaleur qu'ils occassionnent peut représenter 15% de votre compte de chauffage, sans parler de l'inconfort provoqué par l'admission d'air trop sec. Vous pouvez reconnaître l'efficacité de votre calfeutrage si une légère buée apparaît sur les vitres par temps très froids;

● Vérifiez l'état de vos doubles fenêtres et remplacez celles qui ferment mal ou qui sont brisées. Dans plusieurs cas, les doubles fenêtres peuvent réduire les pertes de chaleur de 50%. Quand la température intérieure est de 70° et qu'il fait 0° à l'extérieur, une fenêtre de dimension moyenne perd 900 BTU l'heure. Une bonne fenêtre double coupera les pertes à 375 BTU (British Thermal Unit — unité standard de mesure);

● Si vous avez un foyer, fermez toujours le registre. Un registre ouvert est comme une fenêtre ouverte;

● Assurez-vous que les murs et le plafond sont suffisamment isolés: vérifiez le terrain autour de la maison après une chute de neige. Deux à trois pouces de terre nue est normal tandis qu'un pied ou plus signifie que l'isolation de la fondation est insuffisante;

● Aérez et fermez hermétiquement les chambres inutilisées et le grenier. En hiver, la chaleur et l'humidité ont tendance à monter au point le plus élevé de la maison. Vous chauffez alors le grenier sans le savoir. Pour minimiser les pertes de chaleur, veuillez à ce que les escaliers, les portes, les fenêtres et toutes autres ouvertures menant au grenier soient bien fermées. Assurez-vous aussi que l'aération suffira à prévenir la possibilité de dommages causés par l'humidité;

● La nuit, fermez les rideaux. Moins efficaces que les fenêtres doubles, ils peuvent cependant arrêter quelque peu les courants d'air venant de fenêtres mal ajustées. Si vous avez l'habitude de dormir une fenêtre ouverte, fermez la porte de la chambre. Autrement, l'air froid influencera le thermostat et même si la chambre est froide, les autres parties de la maison seront surchauffées à grands frais de carburant.

● Faites circuler l'air. Au lieu d'ouvrir les fenêtres pour avoir de l'air froid, laissez la soufflerie fonctionner continuellement à l'aide des commandes manuelles du système. La circulation constante de l'air prévient la stratification (manque d'air) et maintient une température égale du plancher au plafond. Assurez-vous que cet air contient assez d'humidité;

● Maintenez des températures modérées. La plupart des gens sont confortables à 70-72°. Si cela ne vous semble pas assez chaud, c'est probablement à cause d'un manque d'humidité. Bien sûr, certaines personnes seront plus à l'aise à 80°, mais si vous visez à l'économie, vous seriez plus avisé de laisser le thermostat à 70° et de porter un chandail et des chaussures d'intérieur fourrées.

Ce tableau éloquent mérite qu'on s'y arrête:

Consommation annuelle moyenne d'huile à chauffage	Carburant consommé en plus, si le thermostat est réglé à des températures supérieures à 70°F.		
(gallons)	A 76°F.	gallons	A 80°F.
800	115		230
1,000	143		285
1,200	170		340
1,400	200		400
1,600	230		460
1,800	258		515
2,000	285		570
3,000	430		860
4,000	570		1,140
5,000	715		1,430

Plaisirs de la Table

Pour un vrai Festin
un **Bifteck**
chez
Moishe's
STEAK HOUSE
STATIONNEMENT GRATUIT SUR NOTRE TERRAIN
Les meilleurs biftecks grillés sur charbon de bois à Montréal
3961, boul. St-Laurent - Permis complet - VI. 5-3509
Déjeuners pour hommes d'affaires tous les jours, à compter de midi

À **Magog,** une bonne adresse
l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

Restaurant Au Quinquet
LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

Au Bouvillon
SALLE À MANGER
BAR-TERRASSE
5414 Gatineau
Montréal
Tél.: 733-2125

nous agrandissons...

au poulet doré
340 EST, STE-CATHERINE
861-9495

Chez Son Père
5316, avenue du Parc, 272-8224
Déjeuners d'affaires
du lundi au vendredi de midi à 2:30 P.M.
Dîners de 6 P.M. à Minuit
Tous les jours, sauf le dimanche
Salons particuliers sans frais
DISCO BAR LE PÈRE MOUSSE
Tous les jours à partir de 9:00 P.M.

la porte ouverte à la Qualité
à la tendreté
toujours égalée
Anjou Québec est la clé du succès
Livraison gratuite
La Boucherie Charcutérie Française de Montréal
depuis 20 ans à votre service
Anjou Québec est
807 rue Laurier
272-4086 272-5440 272-4065

EATON
Un cadeau à l'accent canadien pour vos cadeaux de fin d'année ? Offrez des gravures esquimaudes reproduites sur panneau aggloméré à revêtement laqué noir ou blanc avec endos de feutre. Les "Walking Birds" sont tirés de la collection 1964-65 de Sharni du Cap Dorset. Sous-assiette 11½" x 15" env. **12.00** sous verre 4½" x 3½" env. **3.95. Achat en personne seulement.** Une idée-cadeau originale? Visitez la **Boutique du Cadeau,** sixième étage chez Eaton Centre-ville et Cavendish Côte St-Luc. Rayon 218
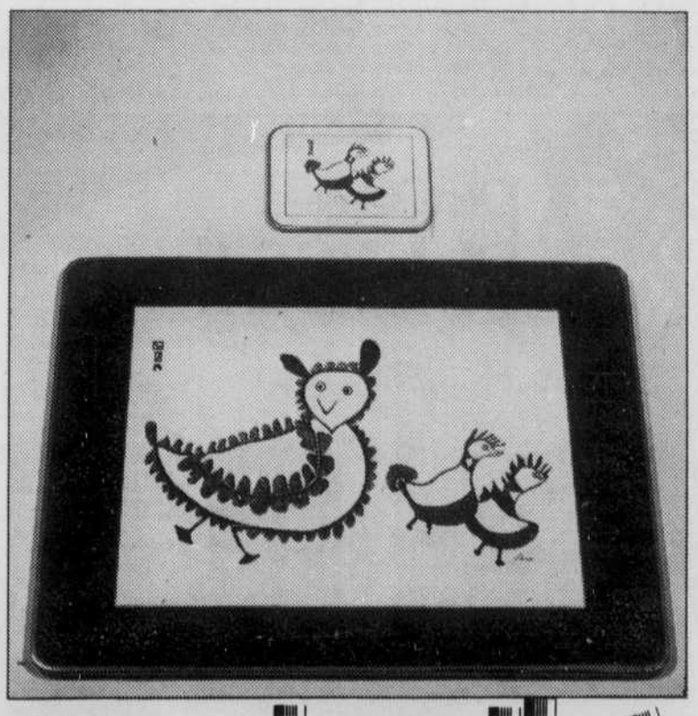
curiosité

"Distinction de la Bonne Table par Holiday Magazine".
Le Vert Galant
RESTAURANT FRANÇAIS
ouvert à 11h30 a.m.
table d'hôte et à la carte
Réservations: 844-4155
1425 rue Crescent

EATON

L'Inédite
Chez Eaton la mode-boutique est pour la femme qui aime l'originalité. À **La Diligence** vous aimerez ces coordonnés de soirée de France, en acétate et viscose vert ou rouille. Chemisier à poche-poitrine et plissé au dos **45.00** jupe avec deux poches en biais et plissé devant **60.00** Tout simplement élégant! Tailles 38 à 44. Achat en personne seulement. EATON Centre-ville (**La Diligence,** troisième étage) seulement. Rayon 546

toronto

Une avance de 1.8 point

La Bourse de Toronto a repris hier une partie du terrain qu'elle avait perdu au cours de séances précédentes et l'activité a été assez considérable sur ce marché.

Les industrielles montent de 1.80 et parviennent à 219.67. Elles avaient perdu 7.73 points plus tôt cette semaine.

Les pertes l'ont emporté légèrement sur les gains par 289 contre 269 alors que 263 valeurs demeuraient inchangées.

Le virement a été de 2.76 millions d'actions, au regard de 3.07 millions la veille et la valeur totale des actions transigées se situe à $32.30 millions, au regard de $38.89 millions la veille.

L'immeuble, les raffineries de pétrole, les aciéries et les mines industrielles sont au nombre des plus grands gagnants et les communications, l'industrie alimentaire, les manufactures et les grands magasins perdent du terrain.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Industrielles

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	27290	$12½	11⅞	11⅞	−⅜
Abitbi 7½p	25	$51⅛	51⅛	51⅛	−½
Acklands	3000	$12½	12¼	12½	+¼
Acme Gas	1000	13½	13½	13½	
Acres Ltd	4320	$11⅞	11¼	11⅞	−⅛
Acres A pr	320	$44	43½	43½	−½
Acres wt	1950	185	175	185	+10
Adanac M	800	38	38	38	+2
Advocate	1200	130	125	125	−5
Afton Min	6215	760	750	750	−25
A.G.F.M	2000	375	365	365	
Agnico E	500	520	500	520	+20
Agra Ind	2251	$12⅝	12⅛	12¼	
Akaitcho	2000	112	112	112	
Albany	3650	87	86	86	−1
Alt East G	3200	755	740	745	+5
Alta Gas A	2720	$11⅝	11½	11⅝	+⅛
Alta G C p	z20	$68	68	68	
Alcan	45008	$36	35½	35⅞	+½
Alcan pr	320	$24¾	24½	24½	−¼
Algo Cent	2175	$13⅜	12⅞	13	
Algma	22902	$20¾	19⅞	20¾	+1
Algonq pr	z96	425	425	425	
Alliance B	1050	$8	8	8	−⅛
Alminex	3070	725	690	710	
Alum 4½ p	140	$35½	35	35	
Am Larder	2000	60	59	59	
Am Leduc	4500	5½	5½	5½	−½
A Quasar P	100	$14¼	14¼	14¼	−½
Andres W	600	$26½	26	26¼	+1
Anglo-cn	650	$17¾	17½	17¾	+¼
Anglo-c pr	50	$28	28	28	+4
Ang UD	11500	90	85	87	+4
Aquitaine	2053	$25⅛	25	25	+¼
Argus	647	$20¼	20¼	20¼	
Args 250 p	100	$33¼	33¼	33¼	+½
Argus C pr	1295	$12⅝	12½	12⅝	+⅛
Asama	18250	$13	12⅛	13	+⅜
Asbestos	1800	$18½	18	18	
Ashland C	1900	$12⅝	12¼	12⅜	−⅜
Ashland pr	125	$25	25	25	−2
Asoc Porc	z279	73	73	73	
Atco Ind	700	$15½	15¼	15¼	−¼
Ballndery	1000	95	95	95	
Bankeno	3600	655	625	640	−10
Bk Mtl	14939	$20	19⅝	20	+⅜
Bank N S	9805	$38½	37½	38	−¼
B Cdn Nat	2090	$19⅜	19⅛	19¼	−⅛
Baton B	1750	$9½	9	9	−¾
Beavr Eng	300	$5½	5½	5½	−¼
Becker B p	350	425	400	400	−20
Bell Canad	8685	$40½	40	40¼	
Bell A pr	669	$44⅞	44⅝	44⅝	
Bell B pr	125	$47¼	47	47¼	+¼
Bell C pr	550	$31	30¾	30¾	−¼
Betlm	1100	$15½	15¼	15¼	+⅛
Big Nama	2500	14	14	14	−½
Bl Hawk	2000	70	70	70	−2
Blkwod A	300	$5	5	5	
Block Bros	7700	335	320	335	+10
Bombrder	2110	255	240	240	−15
Bonanza I	2100	280	275	280	+5
Bunty	42998	82	75	82	+8
Bovis Cor	2370	210	205	210	+5
Bow Valy	3215	$32⅜	31	32¼	+1¼
Bow Vly pr	400	$13½	13½	13½	−½
BP Can	7825	$14⅛	13⅞	14⅛	+⅜
BP Can p	z10	$65¾	65¾	65¾	
Bralor Res	1500	160	150	150	−20
Bramalea	9300	$6¼	6	6¼	
Brameda	1000	54	54	54	−1
Brascan	6264	$18½	18	18½	+⅜
Brnda	11375	815	800	800	−15
Bright A	210	$17¾	17¾	17¾	
Brinco	4635	$5⅜	5¼	5⅜	+⅛
BC Forest	6300	$21	20⅜	20½	+½
BC Pack B	75	$40	40	40	−2
BC Sugar A	775	$19	18¾	19	+¼
BC Phone	100	$53½	53½	53½	
BCPh 4⅜ p	125	$53¼	53	53	−½
BCPh 4½ p	25	$55⅜	55⅜	55⅜	
BCPh 4¾ p	z20	$59	59	59	
BCPh 1956	z10	$58	58	58	
BCPh 5.15	25	$63	63	63	+½
BCPh 5¾ p	z10	$70¾	70¾	70¾	
BCPh 6.80	z50	$21¾	21¾	21¾	
BCP 7.04 p	100	$22⅝	22⅝	22⅝	
Brooke pr	z40	$19	19	19	
Brunsk	21500	550	535	540	+10
Budd Auto	1325	$10⅝	10¼	10½	−½
Budd A w	1400	650	600	600	−25
Burns Fds	150	$16	16	16	
Bushnell	z40	$8⅛	8⅛	8⅛	
Cad Dev	700	$14⅞	14¼	14⅞	+⅜
Cad Dev b p	z40	$21	21	21	
CAE Ind	3510	$9⅛	9	9	−⅛
Cal Pow	525	$23⅜	23⅜	23⅜	+⅜
Cal P 5.40 p	75	$88¼	88¼	88¼	
Calmor IB	1000	63	63	63	
Calvrt Dle	100	205	205	205	+5
Calvert	2000	18	17	17	−1
Cam Mine	5000	17	17	17	
Cambridg	200	$15	15	15	−⅛
Camflo	3100	860	850	850	−15
Cam Chib	5500	660	635	650	+10
Camp RL	200	$52	52	52	+¼
Campau A	5816	$9¾	9	9¾	+¾
Campu 7p	800	$11	11	11	+½

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Can Cem L	1792	$12½	12¼	12½	
CCem r	89240	6	4	6	
C Cem L p	304	$19	18¾	19	+¼
C Geother	4500	215	210	215	+5
Can Malt A	270	$28⅜	28⅜	28⅜	−⅛
C Nor West	2200	760	735	755	+15
C Pakrs C	400	$23¾	23¾	23¾	−¼
Can Perm	1292	$20½	20½	20½	
CS Pete	9700	540	520	530	+10
CSPet w	23600	55	44	52	+7
CSL pr	100	470	470	470	−5
C Tung	4750	310	295	300	
Cdn Arrow	3000	17½	17½	17½	−½
C Bonza	12300	166	156	163	−2
C Cablesy	350	$16⅞	16⅞	16⅞	+⅜
C Cable w	800	320	320	320	−5
Cdn Can A	z50	$9	9	9	
Cdn Cel	8370	$6¼	5¾	6¼	+¼
C Curtis	600	63	61	61	−3
Cdn Equty	5200	$15½	15¼	15½	
C Ex Gas	4550	400	390	400	
C Found pr	z12	$10¾	10¾	10¾	
CG Invest	50	$75	75	75	+½
C Homestd	4100	735	725	725	−10
C Hydr	1005	$7⅞	7⅝	7⅞	−⅛
C Imp Bank	7130	$29½	29	29½	+⅞
C Ind Gas	4819	$9¼	9	9	−⅛
CIL	1675	$18¼	17⅞	18⅛	
C Int Pow	300	$13	13	13	−⅛
C Lencour	3500	14	14	14	
C Manoir	2540	370	350	350	−25
C Malart	4500	36	35	36	+1
C Marconi	300	360	360	360	
C Memoial	1000	350	350	350	−25
C Merrill	2300	500	500	500	
C Ocdental	1700	$12⅞	12¾	12⅞	
CP Inve pr	9838	$32	31⅝	31¾	+½
CPIn w	39400	345	320	335	+20
CP Ltd	19383	$15¾	15⅜	15¾	+⅛
CPL A p	625	$10⅞	10⅞	10⅞	−⅛
CPL UK p	1000	$7	7	7	
C Reserve	950	550	530	550	+20
Cdn Salt	z18	$13¾	13¾	13¾	
Cdn Sup O	2330	$57½	57½	57½	+½
Cdn Tire	100	$51	51	51	−¼
C Ti A	25238	$52½	51½	52	+⅝
C Uilties	300	$9⅞	9½	9⅝	−⅛
C Util $1.25	135	$20¾	20¾	20¾	−¼
C Util w	400	300	300	300	
CWN G 4 pr	z15	$10	10	10	
CWN 5½ p	200	$14⅝	14⅝	14⅝	+⅝
Canron	175	$19½	19½	19½	−½
Capit Div	3100	37	36	37	
Cara	250	$6¾	6½	6½	−⅜
Carling	5400	425	415	415	−5
Carling B p	425	$30	30	30	−⅛
Carma D	300	$9	8⅞	8⅞	−⅛
Carrier w	100	85	85	85	
Cassiar	1610	$11½	11¼	11½	+⅛
Cassidy L	300	$5½	5½	5½	
Cassidy p	200	$9¼	9¼	9¼	
CC Yachts	700	335	330	335	+10
Celanese	5408	$5⅜	5¼	5⅜	+⅛
Celan 175 p	235	$20½	20½	20½	−½
Cent Pat	z200	93	93	93	
CFCN	1000	$8¾	8½	8¾	+¼
Charter Ol	z25	390	390	390	
Chmly	29900	325	310	320	+15
Chesvl	29500	16½	14	16½	+1½
Chib-K	39550	37	32	35	+1
Chieftan D	3200	$11¼	10¾	11	+¼
Chrys	16540	$19⅛	18⅛	19	+¾
CHUM	200	$9	8⅝	8⅝	
CHUM B	550	$11¼	11⅛	11⅛	−⅜
Clarcan	660	320	320	320	
Coch Will	5000	69	64	64	−1
Cckfield	z10	$5⅞	5⅞	5⅞	
Coin Lake	1000	12	12	12	−2
Coldstm	3481	275	260	260	−10
Coles Book	500	$7½	7½	7½	−¼
Compro	1200	375	375	375	
Cmnc	12255	$36⅜	35¼	35¾	−½
Com Cap	100	285	285	285	+15
C Holiday I	290	$8⅝	8⅜	8⅜	−⅜
Comtech	1900	355	350	350	
Coniagas	2000	70	69	70	+3
Conn Bath	6090	$27¾	26½	26½	−½
Con Bath p	100	$18⅝	18⅝	18⅝	−⅛
C Bah w	18535	275	230	260	+10
C Bath 68 w	1930	$15¼	14¾	15	+¾
Con Bldg	4525	265	260	260	
Con Fardy	2000	95	91	91	−4
C Durm	19500	52	50	52	+2
C Marben	2800	94	88	94	+7
C Morisn	4400	174	168	168	−2
Cons Pipe	550	315	315	315	−10
C Rambler	2100	299	287	287	−3
Con Textle	200	375	375	375	
Con Distrb	7795	$17¾	16¾	17¼	
C Gas	15636	$16⅛	15⅝	16⅛	+⅝
Con Gas B	220	$73¼	72¼	72¼	−2¾
Con Glass	900	$8⅝	8½	8½	
Control F	600	205	200	205	+5
Conwest	200	460	460	460	
Cooper C	600	$12½	12½	12½	+½
Cop Fields	1100	135	130	130	
Corby vt	800	$20	20	20	+¼
Cornat Ind	5787	$5	470	475	−15

Les indices de Toronto

	Industr.	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	+1.80	−0.66	+1.53	+3.92
Cloture	219.57	290.76	98.87	265.77
Semaine dernière	220.96	283.08	100.97	265.07
Mois dernier	233.43	278.92	111.16	265.63
1973 haut	238.26	327.00	112.67	298.00
1973 bas	200.44	184.99	85.02	198.18

cpa

LE CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT EN ADMINISTRATION

MANAGEMENT et DIRECTION DES ENTREPRISES

Un programme pour cadres intermédiaires et supérieurs

Du 1er février au 16 mars 1974

- 6 mardis de 18 heures à 22 heures
- 4 fins de semaines:
  - le vendredi, de 19 heures à 22 heures
  - le samedi, de 9 heures à 16 heures

Thèmes:

- L'entreprise dans son milieu socio-économique
- Direction et organisation des entreprises
- Dynamique de l'entreprise dans son environnement
- Décision administrative dans l'incertitude
- Leadership et style de gestion
- Outils scientifiques de gestion
- Orientation de l'entreprise et planification à long terme

Les inscriptions se terminent le 20 janvier 1974

RENSEIGNEMENTS: (514) 343-4497

École des Hautes Études Commerciales

5255, avenue Decelles, Montréal H3T 1V6

hec

CELANESE CANADA LIMITED NOMINATION

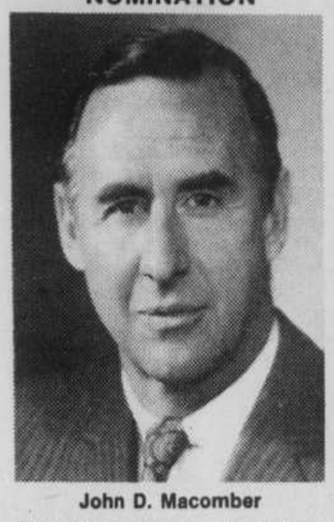

John D. Macomber

Monsieur W. R. Clerihue, Président et Chef de la direction de Celanese Canada Limitée annonce la nomination de Monsieur John D. Macomber au conseil d'administration de la compagnie. Il sera également membre du comité exécutif et du comité de vérification du conseil d'administration. Monsieur Macomber est Président et chef de la gestion de Celanese Corporation, dont le siège social est à New York.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Coronatn	z37	250	250	250	
Corp Food	200	$5¼	5¼	5¼	−¼
Coseka R	2400	258	250	250	
Costain R	300	$6¾	6¾	6¾	+¼
Costin R w	200	260	250	260	+10
Craigmt	4050	700	690	700	
Crain R L	1930	$9	8⅝	8¾	+⅜
Crestbrk	1560	$9½	8⅞	9½	
Crwn Life	180	$74¼	74	74	
Crwn Trst	375	$26	26	26	
Crush Intl	200	$10⅝	10⅝	10⅝	−⅛
Dale R	260	$9¼	9¼	9¼	−¼
Dale-R pr	z40	$7¼	7¼	7¼	
Dalmy A	100	$5½	5½	5½	+½
Decca R	2000	650	635	650	+5
D Eldona	2400	40½	40½	40½	
Delhi	15000	7	6½	6½	−1½
Denison	3040	$49	48¼	49	+1
Dicknsn	1300	310	295	295	−25
Distl Seag	9831	$42½	41¼	42	−¼
Doman I	2200	$9	8¾	9	+¼
Dome	315	$103½	103½	103½	−¼
Dome Pete	3618	$37½	36½	36⅞	−⅛
D Bridge	5355	$35½	35½	35½	
D Explor	6275	60	57	60	+2
Dofasco	4128	$30¼	29½	30	+¼
Dofasco p	60	$70	70	70	
Dom Glass	1875	$12⅜	12	12¼	−¼
Dom Store	z98	$14	13⅝	13⅝	
D Textie	1680	$9	8¾	9	+¼
Domtar	9615	$23⅛	22⅝	22¾	
Douglas L	400	310	305	310	+10
Dover Ind	100	$11	11	11	
DRG Ltd A	100	$8½	8½	8½	−¼
Dr Mc C A	100	$14⅛	14⅛	14⅛	+⅛
Dunde Pal	500	43	43	43	
Dunraie	500	23	23	23	−½
Du Pont	145	$27¼	27	27¼	+¾
Dylex Ltd	100	$7⅝	7⅝	7⅝	−⅜
Dylex L A	8100	$7¾	7¾	7¾	
Dynasty	3775	$11¾	11¼	11¾	+½
Estn Can S	312	$15½	15¼	15½	−½
Estn Prov	1400	480	475	480	
East Mal	100	345	345	345	−15
East Sull	700	255	253	253	+2
E-L Fin	1000	$8¼	8¼	8¼	−¼
E-L Fin w	1800	255	230	230	−35
Electro ltd	1175	$10⅝	10½	10½	
Elks Stors	400	$14½	14¼	14¼	−⅜
Emco	100	$5¾	5¾	5¾	−¼
Exquisite	126	275	275	275	
Fairview	800	$20½	20¼	20¼	
Falcon C	5048	$12⅞	12½	12¾	+¼
Falcon	4698	$72½	71	72¼	+¾
Farm Mer	400	$5⅝	5⅜	5⅜	−¼
Fed Diver	100	98	98	98	−1
Fed Ind Ltd	600	$6¼	6¼	6¼	
Fields S	200	$16¼	16¼	16¼	−¼
Finning T	200	$11¾	11¾	11¾	
F City F wt	350	420	420	420	−30
F Mar	2500	75	69	69	−6
Foodex S	600	$6⅞	6½	6⅞	
Ford Cnda	280	$88	87½	88	
FortReinc	500	23	23	23	+½
F Seasons	1050	$6¾	6⅝	6¾	
F Sea A pr	600	$8⅞	8⅝	8⅝	−½
F Season w	500	350	350	350	

les obligations

Hausse des cours

Les prix ont pour la plupart monté hier à la Bourse canadienne des obligations et l'activité a été grande sur ce marché. Le court terme progresse d'environ 10 cents, le moyen et le long terme et les valeurs des compagnies montent d'environ un quart de point. Trans Canada Pipe Lines a offert $100 millions d'obligations non garanties à intérêt de neuf p.c. et pour fonds d'amortissement.

GOUVERNEMENT DU CANADA		Achat	Vente
7½, 1er déc.	1930	101¼	101¾
5½, 1er déc.	1974	98½	99
7¾, avril 1	1975	—	101
5½, oct. 1	1975	98	98½
3¾, juin 1	1976	92¼	92¾
7, juillet 1	1977	100¼	100¾
6½, juin 1	1979	96¾	97¼
3¼, oct. 1	1979	81	81½
6¼, avril 1	1980	95¼	95¾
4½, sept. 1	1983	81	81½
6¼, avr. 1	1980	95	95¾
3¾, mars 15	1998	58	59
CN, 4 fév. 1	1981	81	81½
CN, 5 oct. 1	1987	75¾	76¼
Perpétuel	1996	38	40
6½, avril 1	1977	98¼	98¾
6½, oct. 1	1995	86½	87½
Canada 7¾% 1er oct.	1978	102¾	103¼
PROVINCIALES			
A.G. 7½, 15 oc.	1991-87	92½	93½
AM-FC, 8, 1er n.	1974-69	99½	100
Pr. N.B. 7¾, ms	1966-94	92	93
Ont. Hyd. 7, 18 s.	1992-88	87½	88½
Ont. Hyd. 9, 30 jn	1995-90	105	106
Qué. 8¾, 15 oct.	1998-95	101	102½
T.-N. 8½, 15 sept.	1994	101½	102
MUNICIPALES			
Com. Ur. Mil 8% 1 mai		90	92
Mét. Tor. 8¾% 20 oct.	1993	98¾	99¼
SERVICES PUBLICS			
Alb. Gas 9¼ 15 déc.	1990	101	103
Bel. Tél. 9⅜, 14 août	1970	103	105
N & C 9⅜, Jan. 5	1990	102	103
TCP Line 9¾ 20 Jn	1990	104	106
Mar. Tel & Tel.		—	100
INDUSTRIELLES			
Alb. Gas 8⅛	1992	95	95
Bq. de Mont. 7¼	1987	95	96
Bq. de Mont. 7½-7¼	1982	96	97
Bq. N.-E. 7½	1988	95½	96½
BNS Mge 8	1979	96	98
Bq. Royale 7	1987	95½	96½
Bq. Tor.-Dom. 7¼	1993	95½	96½
BM-RT 6⅞	1973	93	93½
Bell Tél. 8¼	1994	94½	95½
Bell 8	1997	93	94
B.C. Tél. 8½	1993	98	100
Bell Tél. 8⅛	1994	95	96
Can. Util. 8⅞	1993	94	95
Cal. Power 8½	1993	97½	98½
Can. Cement 8¾	1992	98	100

CIBC 7½	1993	95½	96½
Cominco 8½	1991	98	99
Const. Gas 8¾	1992	98	99
DCS 7⅝	1991	90	91
Eaton Acc. 9	1993	100	101
Falconbridge 7¾	1991	90	92
Hudson Bay Acc 8¼	1993	94	95
Hudson Bay Acc 8¾	1991	98	—
Husky Oil 8½	1991	96	97
Inland 8⅜	1991	96	97
Int. Nickel 8⅝	1991	99	100
IPL 8⅛	1993	95	96
MEPC, 9⅛	1995	100	101
Pann. Cann. 8¾	1992	99	100
Steinberg 8⅝	1992	97½	98½
Steinberg Realty 8⅞	1993	99	100
Trader 9	1991	93	99
TRP 8½	1993	96	97
TRP 8⅞	1993	98½	99½
TRP 8¾	1992	98½	99½
Union Carbide 8¾	1992	95	97
WTC 8	1991	92	93
WTC 8½	1993	96	97
Union Gas 8½	1993	95½	96½
Woodward 8¾	1993	100½	101½
CONVERTIBLES			
Acklands 7½	1988	94	103
Allarco 7	1989	76	79
A.G.	1990	115	120
Dawson 8½	1985	105	—
AXH 5	1993	95	97
CGT 5½	1989	84½	85½
DTX 5¾	1992	97	99
Hudson Bay 6	1993	102½	103½
Dynasty 7	1982	100	—
GPD	1993	86	88
Pac Pete 5	1992	94	96
N. West 8¾	1991	104	—
SSR 4½	1988	126	—
Scurry 7¼	1988	92	94
TDRI 5	1993	120	—
W. Coast Tr 7½	1991	101	102
NOUVELLES EMISSIONS			
BC Tel. 9	1997	102	102½
Trader 9	1993	100¼	100¾
Polysar 9	1993	100⅛	100⅝

MATTAGAMI LAKE MINES LIMITED

(No Personal Liability)

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende par interim de trente cents (30) par action et un dividende supplémentaire de trente cents (30) par action ont été déclarés par le Conseil d'Administration de Mattagami Lake Mines Limited sur les actions, en circulation, de la Compagnie, payables le 17ième jour de décembre 1973, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 23ième jour de novembre 1973.

Par ordre du Conseil
R.C. ASHENHURST
Secrétaire & Trésorier

Toronto, Ontario
14 novembre 1973.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Francana	950	$11⅞	11¾	11⅞	+⅜
Fraser	3400	$23¼	22¾	22¾	−¼
Frobex	z214	23	23	23	
Fruehauf	1100	$9	9	9	−½
GH Steel	250	$6⅝	6⅝	6⅝	
Galt Ml Irn	200	$6	5½	5½	−¾
Gaz Metr	2285	$5⅛	5⅛	5⅛	−¼
Gaz 5.40 p	50	$67½	67½	67½	
Gaz 5½ p	50	$66¼	66¼	66¼	−¼
Gaz M 66w	2500	100	85	100	−10
Gen Distrb	4400	$11¼	11	11	−¼
GMC	2889	$53¼	51	52¼	+¼
Gerin 1st p	200	$9	9	9	
Genstar L	3900	$18	18	18	−⅛
Gnstar L w	100	550	550	550	−25
Gesco Dis	200	$6¼	6¼	6¼	
Gnt Masct	6850	285	275	275	−1
Gibral	25550	$11¾	11	11	−⅜
Glendale	5250	$9	8¾	8¾	−¼
Gold Crest	300	$5	5	5	−⅜
Goldund M	1200	87	87	87	−2
Goldray	500	42	42	42	
G Mckay A	200	$6	6	6	+⅛
Gozlan	400	$9½	9⅛	9½	+⅜
Graft G	1475	$29¾	29½	29½	−¼
Granduc	2500	365	365	365	+5
Gt COilsds	5050	$10½	10	10⅜	+57
GL Nickl	2600	258	255	255	
GL Paper	3210	$24	23⅝	23¾	
GL Pap w	300	710	690	690	−35
GN Capital	450	$6⅝	6½	6½	+⅛
Gr Plains	260	$29	29	29	
Gt W Life	85	$61	60¼	61	+¾
Gt West S	400	290	280	290	
G West wt	1000	80	80	80	
Greb I B	100	$11¾	11¾	11¾	+⅛
Grey G	200	480	480	480	+5
Greyhnd C	1700	75	70	75	+3
Greyhnd	3376	$17¾	17½	17¾	
GSW Cl B	100	$5½	5½	5½	
GSW C pr	500	$84	84	84	
Guar Trst	3145	$11⅞	11½	11¾	+¼
Guard Cap	2000	$5½	5¼	5¼	−¼
Gulf Can	7316	$34⅜	32	32¾	+¾
Gulf Corp	1000	$20⅝	20⅝	20⅝	−2⅜
Halifax D	1700	230	225	230	+20
Hambro C	508	$6¼	6	6¼	+¼
H Group	1000	$8	8	8	−¼
Ham Tr	2000	$11⅛	11	11	
Hardee	550	110	110	110	+5
Hard Crp A	250	$6⅜	6⅜	6⅜	−½
Hard Crp B	300	$6½	6½	6½	
Hard Crp C	100	$6⅝	6⅝	6⅝	−⅜
Harlequin	400	$15	15	15	
Harris J S	790	$5½	5½	5½	−¼
Harveys F	1700	135	130	130	−5
Hawker S	2875	$5	490	495	+10
Hays Dna	496	$8⅛	8	8⅛	+⅛
Hedway C	150	435	435	435	−15
Hollinger	390	$46	46	46	−½
Home A	3215	$53¼	52⅜	52⅜	+¼
Home B	400	$48	48	48	
Horne Pit	400	460	460	460	
H Bramor	300	$6¼	6¼	6¼	
Huston	11487	330	315	330	+10
Hoden DH	400	$5⅜	5⅜	5⅜	
Hud B	12735	$26½	26	26¼	+¼
H Bay Co	5264	$19⅝	19¼	19¼	−⅜
HB Oil Gas	1505	$44¾	44	44⅝	+⅝
Huron Eri	250	$30⅜	30	30¼	+¼
Husky Oil	7331	$27¼	26⅞	27⅛	+⅛
Husky B pr	z20	$42¼	42¼	42¼	
Husky D w	6000	$11⅛	10¾	11	
Husky E w	3600	$12¾	12⅜	12⅜	+⅜
Hy's Ltd	400	360	360	360	−15
IAC	1945	$17⅞	17⅝	17⅝	
IAC 4½ p	z10	$60⅞	60⅞	60⅞	
IAC wt	620	555	550	555	−5
Imasco	3587	$29⅜	28¾	29⅜	−⅛
Imasco A p	z56	400	400	400	
Imp Gen	600	475	475	475	−5
Imp O	31964	$43	42⅛	42¾	+1
Indal Can	200	$13½	13⅜	13½	
Ind Adhes	700	$14½	14	14⅜	−⅞
Inglis	1000	$15	15	15	
Inland Gas	610	$9½	9½	9½	+⅛
Inter-City	760	465	460	465	+10
Inter C A p	250	$17	17	17	+⅜
Inter C B w	1150	305	300	305	−15
Intrmetco	1200	475	465	475	
Int Bibis T	7000	12	12	12	−½
IBM	496	$275	270⅛	273	+5
IMC	z30	$34½	34½	34½	
Int Mogul	1717	925	910	915	−5
I Mogul A	100	$15	15	15	−⅜
Inco	53556	$34½	33¼	34	+1⅛
Int Obaska	2500	21½	21½	21½	−1½
Interpool	700	$14	13⅝	14	+¼
Int Div	1460	250	245	250	
Intpr Pipe	2910	$23⅜	23	23⅛	−¼
Int Pipe w	725	800	795	800	
Ipsco	630	$13¼	13¼	13¼	
Inv Group	z25	$9	9	9	
Inv Grp A	5510	$9¼	9⅛	9¼	+⅛
Inv Grp 5 p	100	$20⅛	20⅛	20⅛	−½
Irish Cop	5000	6	6	6	−1
Iron Bay T	1300	360	360	360	
Irwin T A	225	495	475	475	−25
Iso	11800	190	180	185	−1
ITL Ind	1000	340	330	330	−10
IU Intl	15190	$21⅞	20¾	20¾	−⅜
Ivaco Ind	300	$10¾	10⅜	10¾	
IWC Com	600	220	220	220	−5
Jannock	875	$6⅝	6⅝	6⅝	
Jannock D	150	$6⅝	6⅜	6⅜	−⅜
Janock 6 p	107	$69	69	69	+⅞
Janock B	250	$12½	12½	12½	
Jelex	3500	19	18	19	
Joliet	2500	22	22	22	
Jonsmith	4000	8	8	8	−½
Jorex Ltd	500	66	65	66	−4
Joutel	6500	38	37	38	
Kaiser	12850	465	440	460	+15
Kam Kotia	800	52	52	52	+2
Kaps Tran	5865	$5¼	5	5	
Keen Ind	1100	$11⅞	11¾	11⅞	+⅛
Keeprite B	1025	$8⅞	8⅝	8⅞	+⅛
Kelly D A	100	$5⅛	5⅛	5⅛	
Kelsey H	600	$10	10	10	

DISTILLERS CORPORATION–SEAGRAMS LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par la présente donné qu'un dividende de vingt cents (20c) par action, en argent canadien, a été déclaré sur les actions ordinaires en cours de la Compagnie, payable le 14 décembre 1973 aux actionnaires enregistrés le 26 novembre 1973, à la fermeture des bureaux.

Par ordre du conseil d'administration

ALAN A. SHARP
secrétaire

Montréal,
le 15 novembre 1973

NOMINATION A LA SOCIETE DES EVALUATEURS EN IMMEUBLE

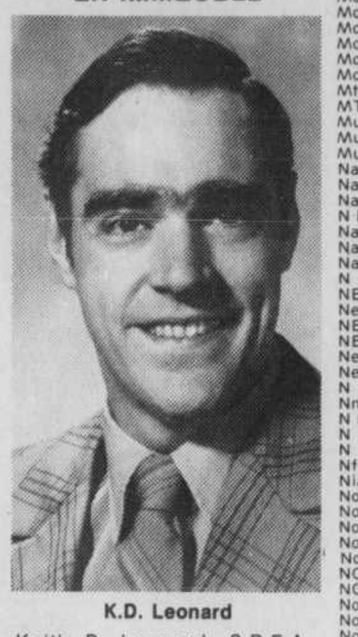

K.D. Leonard

Keith D. Leonard, S.R.E.A., fut récemment élu gouverneur de l'est du Canada pour la Société des Evaluateurs en Immeuble. Bien connu dans le milieu de l'évaluation en immeuble depuis plusieurs années, M. Leonard est le président de K.D. Leonard & Associés Inc., évaluateurs conseils et analystes en immeuble. En plus de son éminente contribution à la formation des évaluateurs, M. Leonard fut président des Chapitres de Montréal de la S.R.E.A. ainsi que de l'Institut Canadien des Evaluateurs. Il est également membre agréé de la Corporation des Evaluateurs Agréés du Québec.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Kenting r	700	15	15	15	−1
Kerr Add	6065	$11¾	11¼	11¾	+½
K Anacon	2100	30½	30½	30½	−½
Kilembe	100	225	225	225	
Koffler	700	$6⅜	6¼	6¼	
Labatt A	4065	$24¾	24⅝	24⅝	+¼
Labatt A p	2825	$24⅞	24½	24¾	+½
Lab Min	100	$45	45	45	−1
Lacanex	4000	42	39½	39½	−1½
Lacanex w	100	15	15	15	+3
Lacroix I	100	$5	5	5	
Laidlaw T	4825	$12½	11⅛	12⅛	+1⅛
Lailaw A p	100	$34	34	34	−5⅛
Lailaw B p	550	$10	9½	10	
LOnt Cem	5780	430	425	425	
L Osu	1000	4½	4½	4½	
L Shore	z200	263	260	263	
La Luz	300	285	285	285	
LambdaM	500	180	175	175	−5
Lamb M A	100	160	160	160	
La Vrndr	100	$6	6	6	−⅜
Langis	3000	5	5	5	
Lasitr Km	600	107	104	104	−5
Laura Sec	650	$5¾	5⅝	5⅝	
Lau Fin	350	$10¾	10¾	10¾	
Lau Fn 6¼	z5	$15⅜	15⅜	15⅜	
Lau F 1.25	z30	$15⅞	15⅞	15⅞	
Lau F 2.00	100	$25	25	25	−⅛
Leigh Inst	1275	$5⅜	5¼	5¼	−⅛
Leons Frn	400	$11¾	11¾	11¾	−¼
Levy A pr	325	$6	6	6	+⅛
Life Inv	500	90	90	90	−1
Life Inv A	1000	8	8	8	
LL Lac	1200	205	205	205	
Livingsto	600	$8	8	8	+½
Living w	240	510	500	510	+10
Lob Co A	1600	$5½	5⅜	5½	+⅛
Lob Co B	1200	$5½	5⅜	5½	+⅛
Lob Co pr	125	$27¼	27¼	27¼	
Lob G A pr	z50	$16⅝	16⅝	16⅝	
Lob G B pr	100	$17⅝	17⅝	17⅝	−⅛
Lob G 2pr	50	$67	67	67	+1
Lob Inc	z500				
Lochiel	1000	295	290	290	−5
Loeb M	300	440	440	440	+10
Lost River	2400	310	295	295	−15
Lytton M	2200	140	135	135	−6
Maclarn A	100	$31⅝	31⅝	31⅝	+⅛
Mclan H A	822	$12	12	12	+¼
MH Cable	1250	$13¾	13¼	13¼	−½
MB Ltd	10637	$35⅛	34⅜	35	+¾
Madeline	3950	490	475	475	
Madsen	900	115	112	115	+4
Magna Int	3100	$9½	9⅜	9⅜	−⅛
Magnason	700	$7½	7½	7½	
Magnetcs	500	70	70	70	−1
Maislin I	500	$7⅛	7⅛	7⅛	−½
Major H D	1300	375	365	375	+10
Man Bar	z210	50	50	50	
Maritime	157	$19⅝	19⅝	19⅝	
Mrkbro	25799	$18⅜	17¾	18⅜	+⅜
Markel F	400	$6¼	6¼	6¼	
Martin	12000	19	17½	17½	+½
Mas F	27845	$20¾	20	20⅝	+½
Matchan	1000	7½	7½	7½	
Mattgmi	350	$33¾	33¾	33¾	
Mc Intyre	785	$57¾	57	57¾	+¾
McLaghln	300	$17⅞	17⅞	17⅞	+⅛
McLagn w	200	800	800	800	−75
MDS Helth	900	325	325	325	
Melchers	z50	$6⅝	6⅝	6⅝	
Melton R E	500	310	305	305	
Melton A w	300	180	180	180	−20
Mentor	4500	105	105	105	
MEPC	108	$10	10	10	
MEPC w	1400	400	400	400	
Mercantil	2257	$21¼	21	21¼	+¼
Mercant r	4993	285	280	280	
Merland E	4250	202	200	200	
Met Stores	330	$12⅞	12⅝	12⅞	−⅜
Met Stors p	z10	$18¼	18¼	18¼	
MICC	350	$29¼	29¼	29¼	+¼
Micsys	12086	$7⅛	6¾	7⅛	+⅛
Micrsys w	2700	430	415	420	+5
Midcon	2000	72	72	72	
Midrim	4000	18	17	18	
Mindamr	4800	400	385	390	

Société d'Ingénierie Shawinigan Limitée

L. L. Loiselle

Monsieur K. J. Gray, président de la Société d'Ingénierie Shawinigan Limitée, a le plaisir d'annoncer, à la suite de la réunion du conseil d'administration, la nomination de **M. Léo L. Loiselle** comme vice-président de la Société.

M. Loiselle a eu la responsabilité d'études de centrales thermiques d'envergure construites au Québec, en Alberta et dans les Maritimes. Il a depuis occupé successivement, au sein de la Société, les postes de directeur-adjoint de l'ingénierie et de directeur-adjoint des opérations. Il est maintenant directeur des opérations.

La Société d'Ingénierie Shawinigan Limitée, qui a son siège social à Montréal, est la société mère du Groupe Shawinigan qui offre des services d'ingénierie et de gestion de projets à l'échelle mondiale. Les sociétés du Groupe possèdent des bureaux à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Dartmouth et St-Jean (Terre-Neuve) au Canada, ainsi qu'en Malaisie, Tanzanie, Guyane et au Nigéria.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Molson A	1485	$23¾	23½	23¾	−⅛
Molson B	100	$23½	23½	23½	+¼
Mon Inv	2100	$9½	9½	9½	
Mon Inv w	800	275	275	275	
Monarc W	1400	300	300	300	
Monenco	350	$10⅜	10⅜	10⅜	
Montrey A	4500	48	47	47	−2
Moore	14930	$53¼	52¼	52½	
Morse A	1125	$18¼	18¼	18¼	+¼
Morse B	100	$18	18	18	+1¼
Morse pr	100*	$38	38	38	+1
Morse B pr	100	$35	35	35	
Mt Wright	1000	20	20	20	+1
MTS Inter	400	46	46	46	−1
Multi	13527	61	58	59	+2
Murphy	800	$9½	9¼	9¼	−¼
Murritt P	100	225	225	225	−15
Nabrs Dlg	400	$13	13	13	−¼
NaChrs I	4900	$12¾	12¼	12¾	+¾
Nat Drug	1205	$6	5¾	5¾	−¼
N Hees Ent	1500	230	215	230	+10
Nat Pete	2000	50	46	46	−1
Nat Sea A	1000	$15	14⅝	15	+½
Nat Trust	z20	$20⅝	20⅝	20⅝	
N B Cook	2100	220	210	220	+5
NBU Mine	2400	290	290	290	
Neonex	17726	290	280	290	
NB Tel	200	$13¾	13¾	13¾	
NB Tel A p	600	$19⅜	19¼	19¼	−⅛
New Cal	1300	25	25	25	−½
Newconx	950	510	505	510	+5
N Gvue	14000	14	13½	14	+½
Nnor	18500	7	5	7	+2
N Provid O	1100	29	29	29	+3
N Senator	2000	10	9½	10	+1
N York Oil	500	91	91	91	+5
Nfld LP	100	$11½	11½	11½	−¼
Nia Wire B	100	$14	14	14	−1
Noble	11900	96	90	94	−1
Noma Ind	600	$7½	7½	7½	−¼
Nor-Ac	10000	15	14	14	−½
Noranda A	9351	$51¾	50¾	51¼	+¼
Norlex e	6000	45	45	45	
NC Oils	1400	655	650	655	+25
NCtrl G	12080	$11⅛	11	11	
Nor Ctl B p	141	$22¼	22¼	22¼	−¼
Nor Ct 150 p	1050	$22⅝	22½	22½	−½
Nor Ctl w	1500	380	370	380	+10
Northgat	4675	490	475	490	+10
Nowsco W	825	$10⅛	10	10	+¼
NSI Mark	1200	175	170	175	+5
Numac	5000	$16¼	15¾	16¼	+¾
NuWest D	100	$9½	9½	9½	
NW Fin	3000	150	135	135	−20
Oakwood P	7442	171	165	171	+1
Obrien	12350	96	86	94	+9
Ocdentl Pt	600	$9½	9⅜	9½	+¼
Oceanus I	215	86	86	86	
Ocelot Ind	900	505	500	500	−15
Oil Patch	400	310	305	305	−15
Okanagan	300	$7¾	7¾	7¾	−¾
Ontario Tr	100	$8¼	8¼	8¼	−⅛
Orchan	4400	455	440	450	−5
Orlando R	1630	$12½	12½	12½	
OSF Ind	850	$6⅞	6⅜	6⅞	+⅛
Oshawa A	2005	$7¾	7½	7¾	
Oshawa w	1520	60	55	55	−5
Pac Coper	700	136	135	135	
Pac Pete	8550	$34	32⅝	34	+1⅝
Pac West A	950	$8⅜	8¼	8¼	−⅛
Page Pet	450	360	350	350	−10
Pamour	2900	545	530	545	+5
Pancana I	2000	185	170	185	+10
Pan Centr	5950	135	127	133	−2
P Ocean	39587	$17¼	16⅝	17¼	+¾
PanCdn P	1525	$14½	14¼	14½	+⅜
Patino N V	837	$23¾	23¾	23¾	
Paulin	100	430	430	430	−5
Pe Ben O	1400	$6½	6½	6½	−¼
Peel Elder	700	$10	10	10	
Peerless	700	$6⅝	6⅜	6⅝	+⅛
Pembin A	1300	400	395	395	−5
Pembin B	150	385	385	385	−15
Pemb D p	z10	$24½	24¼	24¼	
Pennant r	5932	3	3	3	−1
Penningtn	200	$10⅜	10¼	10¼	
P Dept S	5500	$10	9¾	10	+½
P Jewl A	200	$7⅜	7⅜	7⅜	+⅜
Petrofina	4400	$24¾	24⅝	24¾	+⅛
Petrol	11600	180	178	180	+3
Peyto Oils	6780	675	655	675	+25
Phillips Cb	310	$11⅝	10¾	11⅝	+⅛
Phillips P	100	$62½	62½	62½	+¾
Photo Eng	200	$21½	21½	21½	−¾
Pick Crow	6500	57	55	56	
Pine Point	3490	$36½	36¼	36½	+⅜
Pinn P	10000	21	20½	21	
Pitt Eng C	250	$12	12	12	−⅜
Place G	3400	56	55	55	−3
Placer	6280	$24¼	23½	24	+⅞
Pow Cp	12175	$12⅝	12¼	12½	+⅜
Pow Crp pr	275	$30¼	30	30	−1½
Pow C 5 pr	500	$13⅜	13⅜	13⅜	
Prado Exp	1800	160	160	160	−5
Pre Cable	z50	$10½	10½	10½	
Pre Trst	25	$40	40	40	−3
Prem Iron	100	150	150	150	
Preston	2650	$17	16	16⅞	+⅞
Price Com	3725	$16	15¾	16	+¼
Provigo	300	$8½	8½	8½	+¼
Prov B Can	515	$15¾	15¾	15¾	−¼
Pure Sil	10150	237	235	235	−5
Pursides	2500	75	70	70	
Q Brdcast	300	380	380	380	
Qasar Pet	700	675	675	675	−25
Que Man	4500	13	13	13	−1
Que Sturg	5200	400	385	390	−5
Quenswe	700	410	400	410	+30
Quinte C	1500	41	35	35	−6
Ram	2500	193	192	193	+1
Ranger	2200	$31¼	30½	31⅛	+⅜
Rank Org	1400	$9¼	9	9	+¼
Rapid Dta	8600	325	300	305	−10
Rayrock	7250	100	95	95	−1
Readers D	200	$16	15	15	−2¼
Realty C A	1625	450	450	450	
Redpath I	718	$26	26	26	−¼
Redstone	1000	15	15	15	
Reed Oslr A	4940	$10¼	10	10	−¼
Reichhold	1600	$16⅞	16	16⅞	+⅞
Reich wt	100	850	850	850	−50
Reid Litho	z10	$41	41	41	
Reitman	z50	$9¼	9¼	9¼	
Reitman A	600	$8¾	8⅜	8½	−½
Rembrant	200	$7¾	7⅝	7⅝	−⅛
Repub Res	1600	105	100	100	−10
Res Servic	100	330	330	330	
Revelstk	2612	$11⅛	11⅛	11⅛	−⅛
Rileys D	325	165	165	165	
Rio Alg	10954	$34	32¼	34	+2¼
Riv Yarn	200	$5	5	5	+25
Riv Yarn A	200	$5½	5½	5½	+⅜
R Little	250	295	295	295	−5
Rolland	200	$8⅝	8⅝	8⅝	−⅜
Roman	7395	$13	12½	13	+⅜
Ronald Fd	100	$19⅝	19⅝	19⅝	−⅛
Ronyx Cor	4510	130	120	120	−5
Rothman	2500	$15¼	15⅛	15¼	
Rothm 2p	200	$17⅞	17¾	17¾	
Rothmn w	900	325	320	325	−5
Roy Bk	14844	$36¾	36¼	36¾	+½
Royal Trst	2310	$27¼	27	27	−¼
Russel A	8293	$13	12⅞	13	+⅛
Russl H p	125	$52½	51¾	51¾	−4¾
Ryanr	10500	7	7	7	−½
St Fabien	z100	6	6	6	
Sandwell	400	$5⅞	5⅞	5⅞	+⅛
Sayvette	200	330	320	330	
Schneid b p	250	$12	12	12	−¼
Scintrex	1300	170	155	155	−5
Scot York	2200	335	325	335	+10
Scot Lasal	100	275	275	275	−10
Scotts	6000	$8⅝	8¼	8⅜	−⅛
Scurry Rn	2650	$21¼	21	21¼	+¼
Seaway pr	136	$5⅝	5⅝	5⅝	
Seaway w	z6	41	41	41	
Seco Cem	225	$10⅛	10⅛	10⅛	
Selkirk A	300	$15½	15½	15½	
Shaw LE A	100	$7	7	7	
Shaw Pipe	300	$8	8	8	
Shell C	16467	$20	19½	19¾	+⅛
Sherr	12945	$16	15½	15½	−¼
Shore To S	100	415	415	415	
Siebens	4865	$15⅜	15¼	15¼	−½
Sigma	100	$19	19	19	
Silmq	38500	22½	21	21	
Silverwd A	400	$12½	12	12	−½
Simco Eri	250	315	315	315	
Simpsons	7118	$8½	8¼	8¼	−⅛
Simpson S	2224	$11⅜	10⅞	11¼	+¼
Sklar M	2940	$6⅝	5¾	6⅛	−⅜
Sklar W	700	425	410	425	
Skye Res	2600	390	380	380	−10
Skyline H	620	$5	490	5	
Slater Stl	675	$10¼	10⅛	10¼	
Slat W Can	715	$9¼	9	9¼	+¼
Sogepet	900	185	185	185	
Somville p	50	$38	38	38	
Southam	1558	$30⅝	30½	30½	
Spar Aero	2700	315	305	310	+5
Spoon	12600	36	34	35	
Stafford	300	350	350	350	
St Brodcst	1950	$10⅛	10	10	−⅛
St Paving	200	$8¾	8¾	8¾	−¼
Stelco	6112	$30¼	29⅞	30¼	+⅜
Steep R	10005	195	190	195	+5
Steinbg A	600	$23	23	23	−⅛
Steintron	3550	$6⅛	6	6⅛	+⅛
Strath A	58851	250	240	250	+15
Sullivan	1000	260	260	260	
Sun Ex	10500	27	23	27	+6
Sundale O	4400	910	880	890	+10

Nominations
Canada Steamship Lines, Limited

LOUIS R. DESMARAIS

PAUL E. MARTIN

Le Conseil d'administration de Canada Steamship Lines, Limited annonce les nominations suivantes:

M. Louis R. Desmarais devient président du Conseil d'administration et chef de la direction de la compagnie. M. Desmarais était jusqu'à maintenant président de CSL et de Power Corporation of Canada.

M. Paul E. Martin est nommé président de la compagnie, chef de l'exploitation et membre du Conseil. M. Martin était jusque là vice-président, planification et expansion, de PCC et vice-président, projets spéciaux, de Consolidated-Bathurst Limited.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Superior A	200	340	340	340	
Surpass C	1300	105	100	100	−5
Systems D	4651	$16	15	16	+1⅛
Tamblyn	300	$17½	17¼	17¼	−¾
Tara	5100	$12¼	12¼	12¼	
Teck Cor A	550	370	360	365	+5
Teck Cor B	1600	330	325	325	−10
Teledyne	700	445	440	440	−5
Texaco	962	$50½	50	50	
Txsglf	40415	$28¼	27	28	+¼
Texore	27500	11	10	10	
Tex-Sol	500	30	30	30	−1
Thd CGInv	200	$14⅜	14¼	14⅜	−¼
Thom Nes	600	$13	12¾	12¾	−½
Thom N pr	45	$48	48	48	−½
Tombill	600	80	80	80	
Tone Craft	200	$6	6	6	+½
Tormex M	300	145	140	145	
Toromont	1100	250	250	250	
Tor Dm Bk	8506	$36	35⅜	35⅝	−⅛
Tor Star B	2125	$23¼	22⅝	23¼	+¼
Total P	12310	680	655	680	+30
Total P A p	900	$16⅛	16	16⅛	+⅛
Traders A	1110	$16⅞	16⅝	16⅝	
Trade 4½ p	200	$57	57	57	
Trader B p	100	$28¾	28¾	28¾	+¼
Trader 66 w	2600	550	540	550	+10
Trnsair	1050	220	220	220	+5
Trnsair w	4200	65	60	65	+3
Tr C Glass	400	$6⅝	6½	6½	−¼
Tr Can PL	1485	$34	33½	33⅞	−⅛
Tr Can A pr	100	$62⅝	62⅜	62⅜	−¾
Tr Can Pl p	50	$39	39	39	+¼
Tr Can C pr	135	$44	43¼	44	+½
Tr Can P w	600	650	650	650	
Tr Can Res	7900	144	138	144	+6
Trans Mt	1750	$16¼	16	16¼	+⅛
Travlway	z20	$6½	6½	6½	
Treco Inc	100	360	350	350	−10
Tribag	500	45	45	45	
Trimac	300	$8⅞	8⅝	8⅝	+⅛
Trizec Crp	1602	$24	24	24	+¼
Trizec w	3500	64	63	63	+3
Tru-Wall	500	475	475	475	
Turbo R	500	84	84	84	−1
Ulster P	20600	122	116	120	+4
Ultramar	300	$5⅝	5⅝	5⅝	+⅛
Unican S	1175	365	360	360	−5
Unicorp F	3700	180	170	180	
Un Carbid	1180	$18⅜	18⅛	18⅛	
Un Gas	4692	$10⅛	9⅞	9⅞	−⅛
UGas B pr	z12	$40	40	40	
Union Oil	300	$15⅝	15½	15⅝	+⅛
U Asbesto	3170	335	325	330	
U Can	43830	$21⅜	20½	21¼	+¾
Un Fn Mgt	1400	210	200	200	−15
Un Reef P	5500	11½	11	11	
U Siscoe	9800	580	535	580	+45
Van Der	900	$8	7½	7½	−¼
Van Ness	8850	105	100	105	+5
Vencap	1400	240	230	230	−10
Versatile	325	$6¼	6¼	6¼	+⅛
Versati A	2900	$6⅜	6¼	6¼	
Vestgron	650	$17⅞	17	17¼	−1
Vic G Tr	450	$29½	28½	29½	+½
Villcentre	z20	475	475	475	
Voyager P	3300	600	585	595	+15
Vulcan Ind	800	$6¼	6	6¼	+½
Wajax A	275	$11¾	11¼	11¼	−¾
Wal Redkp	500	$16	15	16	+1
Weldwod	2260	$14	a$$4¼	14¼	
Wstburne	5200	$10¼	9⅝	9⅝	−1
Wbur A p	350	$35½	35¼	35½	−2½
Wburn wt	600	650	625	650	−75
Wcoast Pt	900	$6½	6½	6½	
W Pet A p	z130	$20⅝	20½	20½	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Wcoast	10410	$21⅝	20⅞	21⅝	+1
Wcast w	14445	405	375	400	+20
Westeel	2250	$18¼	17⅜	17⅞	+⅜
W Bcas A	241	$12½	12½	12½	−¼
W Bcas B	200	c$13	13	13	−½
W Cdn Seed	2000	$5¼	5¼	5¼	−⅛
W Decalta	9550	740	725	735	+10
West Mine	6000	315	300	315	−10
W Realty	800	$6⅛	6	6	−⅛
W Realty w	1100	170	165	170	
WSuppls A	500	$16¾	16¾	16¾	−¼
West Ind	500	175	175	175	+5
Westmill	z25	480	480	480	
Weston	601	$20½	20½	20½	−½
Wstn 4½p	100	$60⅛	60	60	−⅛
Wstn 6pr	55	$79¾	79¾	79¾	+2¼
Whithorse	900	310	305	305	−10
White Pas	539	$10¼	10	10	−¼
Yk Bear	3645	485	475	485	+15
Zellers	1475	$15	14	14	−⅞
Zenmac	8000	8½	8	8	
Zulapa	5500	11	11	11	
Trust Units					
BBC R un	400	$12⅛	12	12	−½
BM-Rt un	3775	$14	13¾	13¾	−⅛
BM-RT wt	2040	295	290	290	
Hitmn u	20647	$8⅝	8½	8⅝	+⅛
Heitman w	3920	120	110	110	−5
TD Rlt un	678	$29⅞	29¾	29¾	−⅛
TD Relt w	4062	455	435	440	−20

cours des changes

Cours des changes entre banques fournis par la Banque Canadienne Nationale

PAYS	MONNAIE	COURS
Afrique du Sud	rand	1.5100
Allemagne	mark	.3920
Australie	dollar	1.4900
Autriche	schilling	.0537
Bermudes	dollar	1.0000
Belgique	franc	.0264
Brésil	cruzeiro	.1665
Bulgarie	lev	.9300
Chine	yuan	.5120
Danemark	couronne	.1730
Espagne	peseta	.01775
Etats-Unis	dollar	1.0010
France	franc	.2280
Hongrie	forint	.0955
Italie	lire	.001740
Japon	yen	.003610
Mexique	peso	.0810
Norvège	couronne	.1850
Pays-Bas	florin	.3770
Pologne	zloty	.0503
Roumanie	leu	.1668
Royaume-Uni	livre sterling	2.4100
Suède	couronne	.2350
Suisse	franc	.3190
Tchécoslovaquie	couronne	.1900
Union soviétique	rouble	1.4039
Venezuela	bolivar libre	.2350
Yougoslavie	dinar	.0585

NOMINATIONS À L'HYDRO-QUÉBEC

Gaston Turenne

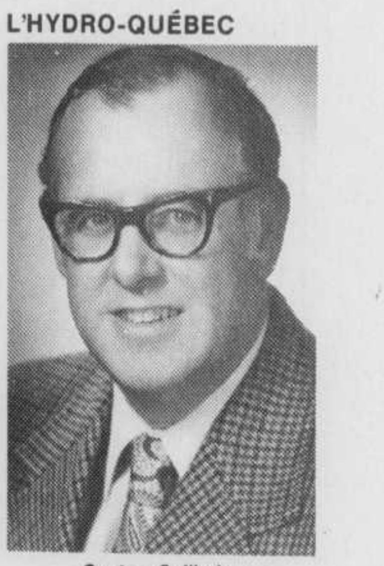

Gaston Galibois

M. Roland Giroux, président de l'Hydro-Québec, annonce la création de deux nouvelles directions et les nominations suivantes: M. Gaston Turenne est nommé directeur des Projets et M. Gaston Galibois directeur de l'Environnement. Diplômé de l'Ecole polytechnique de Montréal en 1949, M. Turenne travaille pour des entreprises de construction et de génie avant d'entrer à l'Hydro-Québec, en 1957. Il y occupe divers postes jusqu'en 1965, date à laquelle il est promu directeur adjoint des Projets d'aménagements hydro-électriques. Depuis 1970, M. Turenne était directeur adjoint des Projets de centrales, de la direction générale Génie. M. Galibois obtient son baccalauréat ès Sciences appliquées de l'Université Laval en 1950. Il entre au service de l'Hydro-Québec la même année et devient directeur de la région Richelieu en 1969, poste qu'il occupait au moment de sa nomination. M. Galibois est également président du Comité de Protection de l'environnement de l'Hydro-Québec, créé dès le printemps 1970.

place dupuis inc

place à PHASE II

- Hall d'entrée luxueux.
- Construction à l'épreuve du feu.
- Fenêtres périphériques teintées.
- Climatisation périphérique et centrale.
- 6 ascenseurs rapides.
- 18,700 pieds carrés par étage.
- Couvre-plancher au choix.
- Plafonds en tuiles acoustiques.
- Stationnement intérieur.
- Occupation mai 1974.

MÉTRO

Place Dupuis est située au-dessus de la plus importante station de métro du système de transport métropolitain, Berri-de-Montigny.

BUREAU DE LOCATION
800 est, boul. De Maisonneuve, Suite 1810
Germain C. Gagnon, Directeur Commercial
PLACE DUPUIS INC. - 284-3565

montréal

Une remontée

Tous les secteurs, celui des papeteries excepté, ont gagné du terrain hier à la Bourse de Montréal et les transactions sur ce marché n'ont pas été très élevées.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 113 contre 83 alors que 82 valeurs demeuraient inchangées.

Massey-Ferguson, dont 46,548 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a monté de 3-8 et atteint $20 5-8. Mount Jamie Mines, dont 93,250 actions ont été transigées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a monté de trois cents et atteint 28 cents.

Brascana Ltd., en hausse de 3-8 et au niveau de $18 3-8, annonce qu'il projette d'acheter ce qui reste des actions ordinaires de Great Lakes Power Corp. Ltd. au prix de $30 l'action ou de $30 l'action priv. à six p.c. convertissable.

Cominco Ltd., en baisse de 1-2 et au niveau de $36 7-8 et Anaconda annoncent la conclusion d'un accord pour l'exploration de la propriété d'Anaconda au lac Duparquet, au Québec.

CAE Industries Ltd., en baisse de 1-8 et au niveau de $9, annonce qu'il a été choisi par Air Canada pour mettre au point et fabriquer un simulateur de vol pour Douglas Aircraft corp., plus précisément pour l'aérobus DC-9-32 de cette compagnie.

Parmi les perdants, se trouvent Asbestos Corp. à $18 1-2, une baisse de 1, Distillers Corp.-Seagrams à $41 3-4, une baisse de 1-2, Interprovincial Pipe Line à $23 1-4, une baisse de 1-2, IU International à $20 3-4, une baisse de 1-2 et Canadian International Power à $13, une baisse de 1-2.

Imperial Oil monte de 7-8 et atteint $42 3-4 dans un virement de 13,712 actions.

A la Bourse Canadienne, Beaver Mining monte de six cents et atteint $1.76 dans un virement de 90,900 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	33624	$12½	11¾	11¾	−½
Alta Gas T	2096	$11⅝	11⅜	11⅜	+⅛
Alcan	32617	$36⅛	35⅜	35¾	+¼
Algoma St	6800	$20⅜	20	20⅜	+½
Almin 2p	145	$35	35	35	
Aquitaine	1800	$25⅛	25	25	+⅛
Asbestos	772	$18½	18½	18½	−1
Astral	400	175	175	175	
Bank Mtl	3857	$20	19⅝	19⅝	
Bank NS	9040	$38½	37½	37⅞	−⅜
Banq CN	8184	$19⅝	19	19	−⅜
Bq Deprg	690	$18¾	18¾	18¾	
Bq Pv Can	181	$15¾	15¾	15¾	−⅛
Bell Canad	3097	$40⅜	40	40¼	
Bell A pr	100	$44⅞	44⅞	44⅞	+¼
Bell C pr	955	$31	30¾	31	−½
BM RT u	575	$13⅞	13¾	13⅞	+⅛
Bombrder	1700	260	245	245	−20
Border C	800	320	315	315	
BP Can	1555	$14	14	14	
Brascan	961	$18⅜	18	18⅜	+⅜
Brinco	3485	$5¼	5¼	5¼	
Bruck B	800	$8	7⅞	7⅞	
CAE Ind	600	$9⅛	9	9	−⅛
Cablecast	2400	450	450	450	
Camp a	5220	$9¾	9	9¾	+¼
Can Cem L	1094	$12⅜	12¼	12¼	−¼
C C I r	65915	6	3	6	
Cdn Cable	1000	$16½	16½	16½	
C Cel	5300	$6¼	5¾	6¼	+⅛
C Im	2120	$29½	29¼	29½	+¾
CIL	250	$18⅛	18	18	−¼
C Int Pw	400	$13	13	13	−½
Cl Pow pr	100	$13¾	13¾	13¾	
C Javin	18315	$10⅜	9¾	10	−⅛
CPI pr	3795	$32	31½	32	−¾
CP Inve w	500	325	325	325	+5
Cdn Tire A	1270	$52	51⅞	51⅞	+⅝
Canron	100	$19½	19½	19½	−½
Cantol	125	$6¼	6¼	6¼	+¼
CPLtd	7425	$15⅞	15⅜	15¾	+¼
Carl Ok	1200	425	415	415	−5
Carl Ok a	30	$25½	25½	25½	−1
Carl Ok b	100	$30	30	30	−1⅛
Celanese	7025	$5⅝	5¼	5½	−¼
Cent Dyn	100	130	130	130	+5
Chrysler	7215	$19⅛	18¼	19	+¾
Cominco	4860	$36½	35¼	35⅞	−½
Con Bath	7007	$27¾	26¼	26⅝	−⅜
Con Bath w	500	255	255	255	−25
Cons Gas	235	$15¾	15¾	15¾	
Coplnd	200	160	160	160	
Corpex	1900	$5	5	5	+¼
Crain RL	100	$8¾	8¾	8¾	−½
Cr Zell A	600	$23½	23½	23½	
Distl Seag	910	$42½	41¾	41¾	−½
Dome Pete	200	$36⅝	36⅝	36⅝	−⅜
D Bridge	100	$35½	35½	35½	
Dofasco	1985	$29⅞	29⅝	29⅞	+¼
Dom Glass	300	$12¼	12¼	12¼	
D Li pr	100	$14½	14½	14½	+9
Dom Store	200	$13⅞	13⅞	13⅞	+⅛
D Textile	4650	$9	8¾	9	+⅛
Domtar	4232	$23	22⅜	22⅞	+⅛
Donohue Pr	1000	$18½	18½	18½	
Du Pont	300	$27	26½	27	+½
E Pr Air	100	480	480	480	
E Pr Air a	100	$12⅛	12⅛	12⅛	−⅜
Elec Knt	100	185	185	185	
Fairview	1100	$20½	20¼	20½	
Fal Nck	7100	$71½	71¼	71¼	
Fin Coll	250	$5¾	5⅝	5⅝	−¼
Francana	200	$11⅞	11⅞	11⅞	−⅜
Genstar L	1650	$18	18	18	−¼
GL Paper	5500	$23¾	23¾	23¾	
Gulf Can	2380	$32½	32	32⅜	+⅜
Hrd Car a	500	$6½	6½	6½	+6⅜
Home A	700	$53	52½	52½	−¼
Huds Bay	9270	$26½	26	26¼	+¼
H Bay Co	800	$19½	19⅜	19½	
HB Oil Gas	762	$44¾	44¼	44¾	+¼
Husky Oil	1200	$27¼	27⅛	27¼	+⅜
IAC	1620	$17⅞	17¾	17¾	+⅛
Imp Oil	13712	$42¾	42⅛	42¾	+⅞
Imasco Ltd	2239	$29¼	28¾	29¼	+¼
Int Nickel	11170	$34½	33⅞	34¼	+1⅜
IU Int	8160	$21¾	20¾	20¾	−½
Intpr Pipe	1675	$23¼	23	23¼	−½
Kaiser Re	200	455	455	455	+15
Labatt a	425	$24¾	24½	24½	+¼
Labatt pr c	1250	$24¾	24⅝	24¾	+⅝
Lacroix	800	$5	5	5	
Lob Co A	400	$5⅜	5⅜	5⅜	+⅛
Maclarn A	50	$31½	31½	31½	
Maclarn	50	$31	31	31	−1
MB Ltd	925	$34¾	34½	34⅝	−¼
Maislin	700	$7⅛	7⅛	7⅛	
Markboro	2450	$18¼	17¾	18¼	+¼
Mass Fer	46548	$20¾	20⅛	20⅝	+⅜
Melchers	200	$7	7	7	
Mercantl	1540	$21⅛	21	21⅛	
Mer Bk r	5045	285	280	285	+5
Micc Inv	450	$29¼	29	29¼	−2½
Molson A	2950	$23¾	23½	23½	−⅛
Molson B	200	$23½	23½	23½	+¼
Mnt Trst	500	$19	19	19	−¼
Moore	6325	$53	52½	52½	−⅛
Morse A	1425	$18¼	18	18¼	+¼
Multi Ac	525	$6½	6¼	6¼	−½
N Sea Pr	240	$15	15	15	−⅜
NB Tel	215	$13⅞	13¾	13¾	−⅛
Normick	200	$5¼	5⅛	5⅛	+5⅛
Noran a	3096	$51½	50¾	51¼	+¼
Nor Ctl G	2109	$11	10⅞	11	+⅛
Oshawa A	8525	$7¾	7¾	7¾	+⅛
Pac Pete	2300	$33⅞	33	33¾	+1¼
Pancan	300	$14¼	14¼	14¼	+⅛
Pan Ocean	1500	$17¼	16⅝	17¼	+⅝
Peopl St	2050	$10	10	10	
Pow Corp	2885	$12⅝	12⅜	12½	+⅜
Pow C 5 pr	440	$13½	13½	13½	
Pnor G	1200	400	400	400	
Price Com	12132	$16	15⅝	16	+¼
Provigo	200	$8½	8½	8½	
Qebcor	2910	$13½	13	13	−¼
QSP Ltd	1400	$17	16¾	16¾	−¼
Que Tel	300	$16½	16½	16½	−½
Rapid D	100	310	310	310	−10
Reed S a	1310	$10¼	10¼	10¼	−¾
Reitman	100	$9¾	9¾	9¾	−⅛
Res Ser	200	330	330	330	
Rio Algom	9565	$34	32⅜	34	+1
Rolland	200	$9	9	9	+¼
Rothman	400	$15¼	15¼	15¼	−½
Royal Bank	3685	$36⅝	36¼	36⅝	+⅜
Royal Trst	750	$27⅛	27	27	−¼
Shell Can	4520	$20	19⅝	20	+¼
Simpsons	1425	$8⅜	8¼	8⅜	
Southam	125	$30½	30½	30½	
Steel Can	4850	$30⅛	29⅞	30	
Sys Dem	100	$15⅜	15⅜	15⅜	+¾
Thom Nes	300	$13	13	13	
Tor Dm Bk	258	$35⅝	35⅝	35⅝	−¼
Tot Pet A	1060	665	665	665	+15
Traders A	700	$16⅝	16½	16½	−⅛
Tr C C pr	1100	$43¾	43¾	43¾	+¼
Trans Mt	375	$16⅜	16⅛	16⅜	
Treco	400	360	360	360	+10
Trizec Crp	2085	$24	24	24	+¼
Unican Sec	400	365	365	365	
Unigesco b	2000	175	170	170	
Unt Bank	1100	$5⅝	5½	5⅝	
Velcro	2100	$5½	5¼	5½	+¼
Walk a	415	$53½	53	53½	
Warn Her	200	$7½	7½	7½	−½
Wargton	300	$6¾	6½	6½	−¼
Wesfcst	5750	$21⅝	20⅝	21⅝	+1⅛
Zellers	1000	$14½	14½	14½	−¼
Old Can Inv	225	77	77	77	
OldC Inv a	270	150	150	150	
Pow 6 pr	100	$11	11	11	
Proflex	100	75	75	75	−10
Reprox	1800	310	305	310	+10
SparCap	600	60	56	60	
Val Mr A	550	220	215	220	−5
Ziebart	300	175	175	175	
Mines and Oils					
Abcourt	1000	40	40	40	−5
Abit Cop	4500	11	11	11	
Acroll Ltd	5100	65	62	64	−1
Ajax Min	4500	17	17	17	−1
Amos	1500	6	6	6	
Atl Tung	500	10	10	10	
Baker Tlc	2500	40	40	40	
Bayard	21500	27	22	27	+5
Beaver	90900	177	170	176	+6
Bluewtr	1000	300	300	300	+25
Brunswk	3300	540	540	540	−80
Cabot	2000	130	124	130	−2
Cadillac Ex	900	100	100	100	−5
Chsbar I	1500	176	175	175	
Chibex	1300	105	105	105	
Comp Min	1000	1	1	1	
Cons Bellek	1000	1	1	1	−1
C Daer	2000	25	22	25	
Con Dev	500	35	35	35	
C Tower	1000	25	25	25	−5
Cop Man	7000	12	11	12	
Cuvier	30550	315	286	299	+5
Dumont	500	34	34	34	
Dynco	4500	5½	5½	5½	
Expo Ung	500	13	13	13	+1
Flint Rk	1000	16	16	16	
Fort N	1600	490	465	490	+15
Gaspe Q	65000	116	112	116	+8
Gold Hk	11000	27	26	27	+2
Gr Coast	100	210	210	210	+10
Invictus	22000	68	58	58	−12
Jupiter	1000	67	67	67	−3
Kallio	500	50	50	50	−5
Kingswd	12000	8½	8	8	
Kontiki	4500	10	9½	10	+½
Mdonld M	2000	40½	40½	40½	+½
Maybrun	8500	15	12½	13	−2
Menorah	4833	8	6½	6½	−1
Mid Ind	3000	39	38	39	+1
Mija Mines	2500	12	11	12	+1
Min Exp	4042	12	9	12	+3
Min Res	7710	145	135	136	−9
MM Porc	1000	35	35	35	
Mt eagle	1000	19	19	19	+2
Mt Laur U	2000	65	65	65	
Mt Jamie	93250	28	24	28	+3
M Pleas	1400	24	24	24	+1
Muscoch	9000	40	40	40	
Nw Hosco	1000	45½	45½	45½	−½
N Insco	700	70	70	70	
N Ungava	1000	20	20	20	
NW Unis	6000	5½	5	5	−½
Norsemn	2000	25	25	25	−5
NQN Min	2500	42	42	42	−2
Panaca	3000	17	16	17	
Pat Silv	1000	5	5	5	+½
P Pma r	1000	3	3	3	+3
Que Expl	10500	47	42	47	
Que Uran	19500	39	36½	39	+2
Roy Agas	9500	72	70	72	+1
St Lucie	700	20	20	20	−2
Scimnx	2000	8½	8½	8½	
Sil Stack	1500	16	16	16	
Silv Sum	1000	4	4	4	
Stand Gld	1500	22	22	22	+2
Stafrd	8000	88	85	85	
Sturgeon	2000	42	40	42	
Torcan	32000	14	12	12	−½
Twent C	3000	125	124	125	
Viewpt	2000	28	28	28	+3
Viking Res	800	550	540	550	+20
W Q Mn	3000	21	20	20	
Wh Star	9800	32	30	31	−½
Wrightbr	9500	39	35	37	−1
Zinat Mines	2000	3	3	3	−½

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Aquabl	300	50	50	50	
Berncam	5528	200	180	200	−10
Capital Dyn	600	265	265	265	
Cine	1600	$6¼	5⅞	5⅞	−⅛
Com Hold	1700	155	145	155	−15
Comodor	2700	$6½	6¼	6½	−⅛
Domco	150	250	250	250	−25
Isec Canada	500	155	145	155	−5
Lemtex	3500	40	40	40	−4
Morl Lat	800	180	175	175	−5

Les indices de Montréal

	Industr.	Serv. publ.	Banques	Comb.	Papiers
Changement	+2.41	+0.77	+1.56	+1.99	−0.88
Clôture	247.46	142.60	275.21	229.68	135.96
Semaine dernière	249.24	142.84	278.13	231.26	138.71
Mois dernier	259.42	146.29	283.25	239.59	151.31
1973 haut	273.42	163.37	293.39	247.87	159.46
1973 bas	215.44	138.53	243.06	206.12	95.74

new york

Reprise technique?

Wall Street a regagné hier, veille du "thanksgiving", une partie de ses lourdes pertes des deux séances précédentes.

Dès l'ouverture, le marché a fait preuve de fortes velléités de hausses-plus 17 points pour l'indice des industrielles-qui n'ont été que de courte durée, les cours revenant rapidement à leur niveau de la veille. Par la suite, une progression régulière et modérée a été enregistrée, accompagnée de légères fluctuations et amenant l'indice à une hausse d'une dizaine de points en clôture, dans une atmosphère extrêmement active.

Cette correction d'un marché en forte baisse lundi et mardi a été encouragée le matin par des articles de presse faisant état d'une poursuite des exportations de pétrole vers les Etats-Unis en dépit de l'embargo arabe. Par ailleurs, nombres d'investisseurs se sont intéressés à des valeurs qu'ils considèrent comme sous-évaluées.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 930 contre 602 alors que 316 valeurs demeuraient inchangées.

Le virement à la Bourse de New York a été élevé. Il a atteint les 24.26 millions d'actions. Et l'indice de la Bourse de New York a monté de .60 et atteint 53.20.

A la Bourse Américaine, l'indice des valeurs a monté de .41 et atteint 96.80.

Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, Dome Mines monte de 1 1-4 et atteint $104, International Nickel, également de 1 1-4 et atteint $34 1-4, McIntyre, Alcan et Massey Ferguson enregistrent des gains fractionnaires, Seagrams, Hudson's Bay, Canadian Pacific et Genstar subissent des baisses fractionnaires et Hiram Walker à $54 reste inchangé.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	9 47	41⅞	41⅜	41⅝	+¼
Addrsso	31 249	12⅞	11⅝	12½	+⅝
Admiral	5 92	11⅜	10¾	10⅞	+¼
Alcan Al	17 552	36⅛	35⅝	35⅞	+⅜
Alleg Cp	11 44	9⅜	8¾	9¼	+⅛
Allis Ch	8 115	9⅞	9½	9¾	+¼
Alcoa	12 750	62⅝	60⅜	61¾	+1½
Ambac	5 25	9¼	8¾	9⅛	+¼
Am Hes	13 260	36¼	34⅝	35¼	+¾
Am Airl	510	11⅛	10	11⅛	+1⅜
A Brnd	7 71	34¾	34⅜	34½	−¼
Am Can	7 141	26⅞	26¼	26½	−¼
A Cyan	9 317	22	21¼	21¾	+⅝
A Home	34 725	42¾	42⅛	42¼	....

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Am Mot	4 651	8	7¾	8	+⅜
ASmlt R	5 260	20¼	19¾	20¼	+½
Am Stand	6 159	13⅜	13	13	−⅛
Am TT	9 2070	48½	46⅝	48⅛	+1¾
Ampx Cp	8 145	4¼	4	4	−⅛
Anacon	9 702	25	23⅞	24	−⅜
Armco St	6 194	20¾	19½	20½	+½
Armst Ck	12 275	27	26⅝	26⅝	−⅛
ASA Ltd	142	48	46¼	47¼	+⅝
Atl Rich	24 634	103	100	102¼	+2½
Avco Cp	3 48	8⅝	8¼	8½	+¼
Avnet Inc	4 210	8	7½	7⅞	+⅜
Avon Pd	36 341	85¼	82⅝	84¼	+⅛
Baxt La	59 282	56⅜	54⅜	55⅜	+1⅛
Beckmn	18 139	31¾	30⅞	31¾	+1
Beech A	5 140	11⅛	10⅛	11	+⅞
Bel How	7 128	26⅜	25	25⅜	+⅜
Bendix	6 107	28	27⅜	27¾	+⅝
Benfl Cp	6 332	26¼	25⅜	25¾	....
Berkey .05e	6 111	10¾	10	10	
Beth Stl	6 506	29¼	27¾	29	+1
Bick Dkr	43 163	116¾	111⅝	113¼	−2⅜
Blair Jhn	4 163	6½	5⅞	6⅛	−¼
Boeing	7 240	16⅛	15⅜	15⅞	+⅜
Boise Cas	5 558	13½	12¾	13½	+⅝
Borden	9 159	21⅜	20⅛	21⅛	+1⅛
Borg War	5 115	20⅜	19⅝	20¼	+½
Brist My	18 265	55¾	53⅜	55⅝	+1⅞
Brunswk	7 1039	16¼	15¼	15⅝	+⅜
Bulova W	7 27	13⅞	13¼	13⅜	−⅜
Burl Ind	8 431	27¼	26⅜	26⅜	−⅜
Burndy	14 59	29¾	28½	28½	−1¼
Burrghs	44 508	243⅞	238¾	238¾	−1¼
Callah M	18 10	10½	10⅜	10½	
Camp RL	29 41	56½	55¼	56⅛	+⅛
Camp Sp	13 82	31¾	30¼	31½	+1⅛
Cdn Pac	11 184	17⅝	17¼	17⅜	−⅛
Cater Tr	15 452	67	63⅜	66¾	+3½
Cenco Inc	8 142	13¼	12¼	13	+⅞
Chessi	6 70	49⅞	49½	49¾	+½
Chris Craft	11 100	3¼	2⅞	3⅛	−⅛
Chryslr	3 973	19¼	18¼	18⅞	+½
CIT Fin	9 313	40½	39¾	40¼	+⅛
Cities Sv	10 431	52⅛	48⅛	50¼	−⅞
Clark Eq	11 111	43½	42½	42⅝	−⅜
Clark Oil	4 99	17¾	17	17¾	+⅞
Clorox Co	12 372	15	14⅜	14⅞	+⅝
Coca Col	38 350	136	131¼	134	+⅝
CBS	8 170	27¼	26½	26¾	−⅜
Coml Sol	11 44	15⅛	14⅛	15	+1¼
Comsat	14 209	45½	44⅞	45¼	+½
Con Edis	9 490	20⅜	20⅛	20¼	+⅛
Cont Can	7 155	23	22⅛	23	+½
Cont Dat	9 567	37⅞	36	37¾	+1¾
Copp Rng	8 35	17¾	16¾	17½	+⅜
Copw Cp	4 41	21½	20¼	20⅝	−⅝
CPC Int	9 61	28¼	27⅝	28¼	+¾
Crane Co	4 30	17⅜	16¾	16⅞	+¼
Crw Zell	8 277	34⅜	32¾	34	+1⅛
Curtiss Wr	16 268	15⅜	14½	14⅞	−⅜
Dart Ind	6 256	18½	17¾	17⅞	−¼
Deere Co	10 514	54⅝	52⅝	54⅛	+2⅛
Denn Mf	6 65	21¾	21¼	21¼	+½
Dexter C	12 11	14⅞	14½	14½	−¼
Digital Eq	39 616	98	92⅝	95	+1½
Disney W	27 1266	48⅜	45⅛	45¾	−¾
Dome M	19 12	104	103	104	+1¼
Dow Ch	19 1431	54⅝	51¾	52⅞	−⅛
Eas Kod	30 1050	127	122⅝	124	+1½
Eaton	5 81	26⅞	26⅛	26⅞	+⅜
EG G	26 290	21	19½	20	+⅜
ElPas NG	7 327	14⅝	14	14	−⅜
Eltra Cp	6 41	28⅝	28½	28½	−⅛
ESB Inc	8 33	26⅜	25½	26¼	+¾
Esmark	6 64	22⅞	22⅛	22½	....
Essex Int	6 323	14	13⅝	14	+⅜
Ethyl Cp	5 63	29⅝	28⅝	29	+¼
ExCellO	8 51	16¼	16⅛	16⅛	....
Exxon	9 1498	91½	88⅛	88½	−½
Fairch	15 1017	63	58½	62	+2⅛
Fireston	5 528	16	15⅝	15⅞	+¼
FMC Cp	7 109	18	17¼	17¾	+⅛
Ford M	4 1170	45	43⅜	44½	+1
Frueht	6 128	22⅞	21¾	22¼	+⅜
Gen Dyn	7 54	26½	25¾	26½	+1¼
Gen Elec	19 1194	63¾	62⅛	62½	+⅛
Gn Food	10 239	25	24½	24⅞	+⅝
Gen Inst	10 500	15¼	14⅜	15	+⅞
Gen Mills	19 150	59	58	58⅛	−⅝
Gen Mot	5 2386	52¾	50⅝	52	....
Gen Port	6 74	11¾	10¾	11⅜	+¾
GTel El	9 332	26¼	25¼	25¾	+¾
Gen Tire	4 334	15⅛	14⅜	14½	−⅝
Ga Pac	12 353	36⅞	35	36¾	+2⅜
Goodrich	4 121	17¾	16½	17¼	+½
Goodyr	6 778	16⅜	15⅛	16¼	+¼
Gould Inc	7 148	24	21⅞	21⅞	−1
Gt AP	72	10¼	10	10⅛	+⅛
Gren Giant	8 7	20½	20	20½	+½
Gulf Oil	6 2957	21¾	20¼	21	−⅜
Hecla M	26 46	14¾	14¼	14¼	−⅜
Heinz H	15 671	50	48⅜	49⅛	−⅝
Hew Pck	52 432	91	87⅞	90	+4¼
High Voltg	16 24	5⅝	5¼	5⅝	+½
Homestk	13 105	43⅞	42½	43⅝	+1⅛
Honywl	17 139	90¾	87½	88¼	−1½
Househ F	7 415	19½	18	18⅝	−1⅜
Hud Bay	8 3	27	27	27	−¼
INA Cp	7 1164	33⅞	33¼	33¼	+¾
Inger Rd	17 177	80½	78¾	80½	+2
Interlk	6 28	22⅛	21½	21¾	−⅛
IBM	27 530	277¾	270	276¾	+4¾
Int FlaF	57 131	84⅝	82	84	+2½
Int Harv	6 300	26¾	26	26⅛	+⅜
Int Nickl	14 271	34⅝	33¼	34¼	+1¼
Int Pap	14 499	47½	45¼	47½	+2¼
Int TT	7 1219	30¾	30	30⅜	+⅛
Ipco Hsp	10 42	4½	4⅜	4⅜	−¼
Itek Cp	12 219	23¼	21¼	22	−¾
IU Int	9 1319	21⅝	20½	20⅝	−⅞
John Man	6 366	18⅛	17⅞	18	+⅛
Kayser R	5 63	12¾	11⅝	12⅜	+⅝
Kellogg	17 124	15¼	14¼	15	+⅛
Kennecot	8 629	35½	33⅞	35½	+1⅝
Kraftco	11 148	41⅞	40½	41⅞	+1⅛
Krsge SS	28 1729	34⅜	32	33	+½
Kroehlr	5 8	13⅞	13¼	13⅞	+⅜
Leasco	4 215	11⅛	10⅞	11	+⅛
Lib McN	9 70	5⅜	5¼	5¼	....
Litton	7 331	8	7½	8	+¾
Lockhd Air	4 161	5⅜	5	5¼	+¼
Loew Cp	5 145	21½	21	21⅛	+⅝
Mad SG	87 170	7⅛	6⅜	7	+2
Magnvx	17 283	8⅞	8⅜	8½	+⅜
Mallory	9 2	21¼	21	21	−¼
Marathn	86	11¾	11	11⅜	+¼
Marcor	7 202	21⅞	21⅛	21½	−½
Marlen	18 111	40½	39¼	40	+1¼
Marq Cem	7 9	8⅜	8⅛	8¼	....
Mars Fd	8 400	20½	19¼	19⅜	−¾
Masco Cp	30 171	50¾	49	50⅝	+1⅞
Mass Fer	7 39	20⅝	20⅛	20½	+¼
McDonld	41 3215	56¼	51	51½	−4¾
McDn D	4 152	16¾	15⅞	16¾	+¾
McGr H	7 189	7⅝	7	7⅝	+½
McIntyre	142 z220	64¼	63¼	64	+¾
McKee	15 117	35⅝	34	35	+⅜
Merck	37 629	88⅞	85⅝	86½	−⅝
MGM	13 23	13	12¾	12⅞	−⅛
Midl Ros	6 41	11⅜	11⅛	11⅛	−⅛
Minn MM	32 640	83⅝	81⅜	82½	+1¼
Mobil O	7 526	53½	52	52⅞	+1⅜
Mohas	6 116	16⅞	16⅛	16¼	−¼
Mnsant	8 684	57	55⅞	56⅜	+⅞
Motorola	19 543	54¾	52	54⅛	+2⅜
N CashR	835	35¼	33⅞	34¾	+1
Nat Distil	8 237	13⅞	13⅛	13⅝	+¼
Nat Gyp	6 159	12⅝	12¼	12⅜	−⅛
NL Ind	6 527	12¼	11⅛	12¼	+⅜
Northgt	4 19	5⅛	5	5	....
Northrop	7 23	17⅛	16⅛	17⅛	+⅞
Nor Sim	12 223	22	21⅛	21¾	+⅛
Occ Pet	10 726	9⅝	9¼	9⅝	+⅜
Out Mar	4 223	20⅞	19½	19¾	−⅛
Pac Petrl	19 139	34	32⅝	33¾	+1⅜
Pan Air	545	5½	5¼	5⅜	+⅛
Penn Cen	655	4	3¾	4	....
Pepsi Co	23 349	79½	77	77¾	....
Perk Elm	38 323	36	34¾	36	+¼
Pfizer	27 146	45¾	45⅛	45¾	+1¼
Phelp D	8 116	43½	41¾	42	+¼
Phil Mor	21 267	115½	111¾	111¾	−¼
Pitney B	197	9	8⅝	9	+⅜
Polaroid	60 827	91⅜	87⅛	89⅝	+½
Prct Gm	26 456	99½	96½	97⅛	−⅞
Pullman	13 113	83⅛	81¼	83⅛	+2¼
Ralston P	19 150	44⅝	43⅜	43½	−⅜
Raym Int	12 110	12½	11½	12⅜	+⅜
RCA	8 808	20⅜	19¾	20	+¼
Rep Stl	5 141	23⅞	22⅞	23⅞	+1⅜
Rich Mrl	16 59	29⅝	28¾	29⅝	+1⅛
Royl D	6 36	36⅛	35⅞	35⅞	−⅛
Sanders	9 79	8	7⅝	8	+⅜
SFe In	37 397	44½	40¼	44½	+4⅛
Scher Pl	40 538	79¾	77½	78¼	+¼
SCM Cp	5 153	10⅝	10⅛	10⅜	+¼
Scott Pap	8 348	14⅛	13½	13¾	+⅜
Sears R	20 648	87⅜	85⅛	86	+⅛
Sedco Inc	29 76	57	55½	56	+⅞
Shell Oil	11 366	57¾	56¾	57¾	+⅜
Singer	8 218	46¼	44½	44¾	−¾
Smith AO	4 82	12⅞	12⅜	12¾	....
Sou Pac	9 97	32¾	31⅛	32⅝	+1⅛
Sparton	5 8	5¾	5⅝	5¾	+⅛
Sperry R	15 765	47¾	46⅜	47¼	+⅞
St Brand	14 69	48⅞	48	48⅞	....
StOil Cal	7 322	62½	60⅝	61¼	....
Stvens J	5 58	25¾	25	25¾	+⅞
Stud Wor	4 33	36	34½	34½	−1
Sun Oil	10 148	52½	51⅜	51⅝	+⅝
Sunsh M	65 67	11⅝	11⅛	11⅛	−⅜
Teldyn	5 224	11¾	11	11	−⅛
Tenneco	8 320	22¼	21¾	22⅛	+½
Texaco	7 1300	29¼	28⅛	28⅝	−⅛
Texas Glf	14 467	28⅜	27	28	+¼
Tex Inst	36 391	116¾	111⅜	115¼	+2½
Textron	8 134	20⅞	20	20¾	+¼
Thiokol	5 266	12⅞	12	12⅛	+1¼
Time In	7 61	32½	31¾	32⅛	+1½
Timkn	6 30	32⅛	31⅝	31⅝	....
Tran Un	13 63	39¾	38½	38½	−⅛
Twen Ce	6 118	6¾	6⅜	6⅜	−¼
Un Carb	7 720	34⅞	33⅝	34¼	+¼
Unit Air	5 207	27⅜	26⅛	26½	+½
Unit Cp	18	8	7¾	7¾	....
US Frgt	7 136	15⅜	15	15⅛	....
US Gyps	6 156	19⅞	19⅛	19¼	....
US Steel	6 585	33⅜	32	33¼	+1⅛
Varian As	11 204	11¾	11⅛	11½	+½
Walk HA	14 1	54	54	54	
Warn Lb	22 565	40	38¾	39½	....
Weathrd	4 41	6⅝	6⅜	6⅝	+⅜
Wolwth	6 366	19⅜	18⅜	19	....
Xerox Cp	37 920	141½	135½	137½	−½
Zenith R	9 166	30½	29	29¾	+½
Zurn Ind	10 85	11¼	10½	11¼	+⅝

Bourse américaine

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Al Art	14 96	3⅝	3¼	3⅝	....
Amco Ind	21 37	5¼	4¾	5¼	+¾
Asamera	25 262	13	12¼	12⅞	+½
Brascan	4 96	18½	18	18½	+⅝
Camp Ch	7 44	6¾	6½	6⅝	+1-16
Cdn Mar	13 x2	3⅝	3⅝	3⅝	+⅛
Creole P	8 61	18⅞	17¾	18¾	−½
Cwn Cp	8 3	19	18⅞	19	−⅛
Dome P	25 23	37¼	36⅝	36⅝	−¼
Domtar	11 29	23⅝	22⅜	22⅝	−⅜
Dynalec	17 40	3¾	3½	3¾	+⅛
Filt Dyn	6 5	9⅛	8⅞	8⅞	−⅜
Ford C	5 z180	88¼	87½	88¼	+⅝
Fresnillo	7 10	17⅛	16¾	16¾	....
Giant Y	10 25	8¾	8 9-16	8 9-16	−1-16
Hartz Mt	31 35	28	27½	27⅝	+⅛
Imo Oil	28 220	43⅛	42¼	42¾	+¾
Jup Ind	6 24	7⅜	7⅜	7⅜	−⅛
Lk Shore	32 29	2¾	2½	2⅝	+⅛
Moly wt	126	10¼	9¼	10	+⅜
NCdn Oils	18 25	6 11-16	6⅜	6⅜	−1-16
Peel Eld	21 1	10	10	10	+⅛
Prat Lmb	7 12	11¾	11½	11½	−½
Preston	7 7	16¾	16½	16¾	+¾
Rio Algm	10 10	33¾	32⅜	33¾	+1
Scur Rain	107 20	21⅝	21⅛	21½	+¼
Syntex	35 723	118	111¾	116⅝	+4⅝
Technol	6 76	8	7⅛	7¾	+⅞
UN Asbes	5 46	3⅜	3⅛	3 5-16	....
Utah IdS	24 6	9¾	9¾	9¾	
Wr Harg	17	15-16	⅞	⅞	....

L'indice Dow Jones

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt	Chang.
Industrielles	856.94	869.21	839.78	854.98	+10.08
Transports	170.07	173.51	165.93	171.19	+3.59
Services publics	90.33	91.71	89.63	90.81	+0.80
Ensemble	264.44	268.63	259.36	264.69	+3.58

fonds mutuels

FONDS	OFF.	DEM.
A.G.F. Japan	11.87	13.04
A.G.F. Special	2.62	——
All Canadian Com	6.73	7.32
All Canadian Div	7.14	7.76
All Canadian Ven	3.60	3.91
All Canadian 4000	4.87	5.29
All Canadian Energy	4.25	4.62
Andreae Equity	5.44	5.94
Associate Investors	5.89	5.95
Canada Growth	5.77	6.34
Canagex	11.08	11.98
Cdn Gas Energy	15.23	16.73
Cdn Investment	5.08	5.57
Cdn Scudder	5.20	5.20
Cdn Security Growth	5.23	5.75
Cdn South African Gold	8.59	9.39
Cdn Trusteed	4.95	5.44
Capital Growth	11.96	12.24
xChase Fund	7.90	8.63
Collective Mutual	5.59	6.14
Commonwealth Intl	13.81	15.18
Commonwealth Intl Lev	3.41	3.75
Commonwealth Venture	6.36	6.99
xCompetitive Capital	4.52	4.95
Corporate Investors	6.33	6.96
Corporate Investors Stock	5.17	5.68
Dominion Compound	6.64	7.21
xDreyfus Inc.	10.41	11.41
xDreyfus Intl	10.78	11.81
Eaton Viking	6.14	6.67
Educator's Equity	7.38	7.77
Entarea Investment	6.17	6.78
Executive Fund Cda	6.43	7.05
Executive Intl Inv	1.49	——
xFidelity Trend	22.46	24.55
Fonds Collectif A	7.69	8.40
Fonds Collectif B	5.52	5.69
Fonds Collectif C	6.97	7.61
Fonds P.E.P.	3.20	3.48
GIS Compound	9.70	10.66
GIS Income	3.34	3.67
Growth Equity	7.44	8.18
Guardian Enterprise	.95	1.04
Guardian Growth	8.48	——
Harvard Growth	6.09	6.09
Industrial Equity	3.84	4.22
Industrial Growth	10.76	11.82
International Growth	5.58	6.13
Keystone Cda	6.92	7.58
Maritime Equity	3.05	3.33
Marlborough	4.75	5.19
Mutual Accumulating	6.11	6.72
Mutual Bond	10.57	11.62
Mutual Growth	3.29	3.62
Mutual Income	5.18	——
Natrusco	16.10	16.70
Natural Resources	5.00	5.49
N. W. Equity	5.29	5.81
N. W. Canadian	5.55	6.10
N. W. Growth	4.64	5.10
Pacific Dividend	5.33	——
Pacific U.S.	3.49	——
Pension Mutual	8.78	8.78
Phillips, Hager, North	12.23	12.47
Planned Resources	4.68	5.14
Principal Growth	4.64	5.09
Prudential Growth	6.62	7.23
xPutnam Growth	10.68	11.67
Regent Growth	3.86	4.24
Regent Venture	9.09	9.99
Royfund	6.78	7.12
Sav Inv Pret et Rev	6.91	7.59
Sav Inv am Pret	9.44	10.38
Scudder North America	4.70	4.70
Speculators	5.46	5.97
Taurus Fund	3.56	3.91
xTech	6.10	6.68
Templeton Growth	7.67	8.41
Timed Investment	8.21	——
United Accumulative	4.90	5.38
United Accumulative Ret	5.34	5.87
United American	1.56	1.71
United Horizon	2.04	2.24
United Security	5.11	5.62
United Venture	2.94	3.23
United Venture Ret	4.57	5.02
Universal Savings Equity	8.08	8.89
Xanadu Fund	3.46	3.46
York Fund of Canada	4.55	4.95

x Fonds américains

au comptoir

Titre	Volume	Haut	Bas
Ayrhart	3500	.36	.35
Berkeley	2600	2.25	2.00
Biko res	8000	.18	.15
Brandy brook	1000	.15	.15
Brunet las	1300	2.625	2.50
Bulora	1000	1.20	1.20
Calmet	17500	.72	.70
CDN gen sec pr	1317	.25	.25
CDN Keeley	5415	.01	.01
CPI comm	100	15.75	15.75
Canteck	1000	.40	.36
Carling cop	1000	.10	.10
Cie min ligner	8000	.95	.80
Cons DLP	500	1.15	1.15
Credo	5375	.04	.01
Crowbank mns	2500	.01	.01
Currie rose	1000	.25	.25
Eastgate min	18000	1.05	1.05
El bonanza mng	300	.04	.04
Empire min	140	.01	.01
Equicorp	175	3.75	3.75
Fundy chem	225	.48	.48
GAP auto	100	1.50	1.50
Gold barker	80	.05	.05
Graph com	400	.80	.80
Hafner lab	25	5.50	5.50
Hammond inv	200	1.60	1.60
Initiative	500	3.50	3.50
Int life	700	3.50	3.50
Int systcoms	300	.21	.20
Jolly jumper	500	.70	.70
Kukatush	2000	2.10	2.00
Lakelyn	14500	.79	.74
London life	100	107.50	107.00
London Life	50	107.00	105.00
Mandarin	2000	.36	.35
Modico	1500	1.625	1.50
More mns	100	.01	.01
Multico	6800	2.10	1.95
Nemrod	1500	.15	.15
North tel com	288	6.25	6.25
Premier gaspe	2000	.18	.18
QCTV ltd	100	5.00	5.00
Revenue prop	200	1.28	1.28
Robin red lk	2000	2.72	2.65
Rochelom	6000	.65	.60
SNS ltee	1500	1.05	.87
Shawin mng	8000	.01	.01
TS Simms pfd	50	12.50	12.50
Sloan	4000	.70	.70
Somed	1500	1.00	1.00
Sunloch	100	.05	.05
Tipuani gold	5000	5.25	5.25

L'objectif poursuivi par le CEC

Réunir les divers agents économiques

par Michel Guénard

Il a semblé à plusieurs assez paradoxal qu'au moment même où les économies occidentales font face à une pénurie de pétrole qui risque de bouleverser gravement toutes les courbes de leurs prévisions économiques, le Conseil économique du Canada titre son dixième exposé annuel: "La poursuite de l'expansion."

Si le titre ne laisse aucune équivoque sur les buts poursuivis par les économistes du Conseil, il faut dire que la page frontispice du dixième exposé ne se veut nullement une pièce d'humour noir en pleine période d'incertitude économique et de dégringolade boursière. Tout le travail de rédaction de l'exposé du CEC a été réalisé au cours du deuxième trimestre de l'année et était prêt à passer sous presse fin juillet. La crise énergétique jette donc une mauvaise lumière sur un document qui se voulait avant tout une suite logique au précédent exposé.

Si le neuvième exposé du Conseil avait établi un canevas de travail qui faisait appel à une série d'indicateurs de performance économique à moyen terme (baisse du chômage à 4.5% d'ici 1975, accroissement du PNB de 6% par année, etc.), le dixième lui ressemble comme un petit frère en ce sens qu'il reprend ces mêmes indicateurs pour la période 1973-76, donc pousse d'une année ses objectifs prévisionnels.

Il serait faux de croire que les économistes du CEC utilisent le modèle économétrique CANDIDE à seule fin de prouver au monde académique qu'ils sont parfaitement capables de faire fonctionner le modèle et de prévoir raisonnablement l'avenir de la conjoncture canadienne. Même si "l'économétrie de la cohérence" demeure une contrainte que tous doivent respecter, la démarche générale de l'effort du Conseil au cours des deux dernières années s'inscrit dans un objectif beaucoup plus vaste que l'alignement de colonnes de chiffres. Selon le président du Conseil économique du Canada, M. André Raynauld, cet effort doit déboucher sur "une concertation soutenue et efficace entre les divers agents économiques du pays."

Loin d'être une affirmation de principe qui paverait de bons voeux les multiples recommandations économiques du Conseil envers les gestionnaires financiers et industriels du pays, l'effort de concertation prendra la forme d'un triple rendez-vous avec les divers agents économiques. Dès le milieu de décembre, une Conférence économique nationale réunira quelque 150 hommes d'affaires canadiens qui examineront attentivement les propositions du Conseil et ajusteront celles-ci à la lumière de leur propre expérience et des contraintes qu'ils rencontrent dans leur secteur particulier.

C'est donc en rejoignant la "base industrielle canadienne" que le Conseil entend rendre "opérationnels" les indicateurs économiques mis de l'avant par ses deux derniers exposés. Finis les thèses académiques, les dogmes de foi et autres "parachutages intellectuels" qui n'atteignaient jamais les premiers concernés: les industriels canadiens. A cet égard, il est heureux de constater, même si nous avons un retard sérieux à ce niveau, que le monde académique rejoint, par le biais d'une démarche aussi rigoureuse que pratique, les centres de décision économique de la nation. Une "première" que l'on doit saluer à son juste mérite.

A cela vient s'ajouter une démarche aussi pressante du Conseil envers les pouvoirs publics, particulièrement le gouvernement fédéral et les provinces canadiennes. A cet égard, M. Raynauld se fait le défenseur d'un fédéralisme de concertation qui tienne compte des multiples contraintes régionales qui peuplent le décor économique du Canada.

Au plan fédéral, M. Raynauld souhaite la mise sur pied d'un "comité spécial des Communes" sur l'harmonisation des politiques économiques du gouvernement en regard des principaux indicateurs de performance contenus dans le dixième exposé annuel du Conseil. Dans la même foulée, les multiples conférences fédérales-provinciales qui meublent la scène politique canadienne devraient servir à "ajuster" ces mêmes indicateurs selon l'analyse des tendances économiques de chacune des provinces.

Ce triple cheminement qui ferme la "boucle économique" des centres de décision au pays représente, aux yeux de M. Raynauld, un "effort cohérent et réaliste" afin de permettre cette "poursuite de l'expansion" qui lui tient tant à coeur.

Cependant, et même si les chercheurs du Conseil ont mis au point de nouvelles mesures quantitatives de l'évolution économique (la différentielle inflationniste entre le Canada et ses principaux partenaires commerciaux que le Conseil estime ne pas devoir dépasser 0.5% par année), il n'en demeure pas moins que la recherche d'indicateurs sociaux reste une préoccupation constante du Conseil.

Selon M. Raynauld, la recherche fondamentale qui se fait présentement dans nos universités permettra d'ici peu d'introduire dans le modèle CANDIDE des indicateurs sociaux "quantitatifs" qui exprimeront un "certain degré de satisfactions des citoyens en regard des politiques économiques de nos gouvernements." Ces indicateurs et toutes les mesures afférentes au mode de production de notre système économique (semaine de quatre jours, travail à la chaîne, bénéfices marginaux, coût psychologique des transports, etc) convergeront vers un indicateur global qui servira de "témoin lumineux" de cette évolution.

"L'importance de cette approche ne peut être minimisée, d'expliquer M. Raynauld, car le cumul successif dans le temps de cet indicateur social pourra avoir autant de résonance politique que la hausse des prix et la croissance réelle du PNB en ont actuellement." De même, l'objectif très louable en soi de verser un pour cent de notre PNB sous forme d'aide à l'étranger (Plan Pearson) doit s'harmoniser avec nos politiques sociales et l'évolution de nos prix intérieurs, voire de la vigueur de nos exportations.

"En conclusion, de résumer M. Raynauld, le dixième exposé annuel du Conseil se veut une continuation du travail "quantitatif" largement élaboré en 1972. Ceci nous permet de sortir du piège des recommandations pieuses qui n'aboutissent à rien parce qu'elles ne parlent pas des vrais contraintes de notre économie: l'harmonisation des centres de décisions."

Cette fois, le Conseil économique du Canada travaille ferme à mettre en place ces mécanismes de concertation qui viendront appuyer, améliorer et, on l'espère, concrétiser ces balises de notre évolution économique.

M. Anthony Hampson

Polysar s'intéresse à tous les projets pétrochimiques

(Par M.G.) M. Anthony Hampson, président de la Corporation de développement du Canada, s'est montré relativement discret en regard d'une éventuelle participation de sa société dans le complexe pétrochimique de Gros-Cacouna. Répondant aux questions de son auditoire lors d'un dîner organisé dans le cadre de la troisième conférence des Institutions de placement collectif qui se terminait hier à Montréal, M. Hampson a avoué qu'il existe présentement une grande inconnue dans le monde économique: "Quels bouleversements la crise pétrolière va-t-elle avoir sur le secteur énergétique canadien et sur les échanges commerciaux entre les nations." Répondre à ces questions dans les conditions politiques actuelles relève d'un devin et non d'un homme d'affaires.

Une leçon apparaît peu importe l'issue de la crise, le Canada selon M. Hampson, devra mieux répartir ses différents complexes pétrochimiques à travers son territoire. Conscient des rendements plus qu'intéressants que le secteur des dérivés de pétrole réserve à ses actionnaires (Polysar, filiale à part entière de la CDC n'a-t-elle pas vu ses revenus grimper de 0.5 à $7.1 millions au cours des deux dernières années), M. Hampson ne lève le nez sur aucun projet qui impliquerait sa filiale.

Même si Polysar s'est engagé à fond, 51% des actions, dans le complexe pétrochimique SOAP avec ses deux partenaires Gulf Oil et Du-Pont du Canada (une mise de capital de quelque $250 miolions), le p.d.g. de la Corporation de développement du Canada souhaite vivement l'établissement de nombreux centres pétrochimiques tant en Alberta qu'au Québec.

Il semble donc que le président de la CDC soit très "réceptif" à toute offre de participation venant des gouvernements ou de l'entreprise privée dans la production de résines synthétiques. Cependant, la situation politique présente et l'incertitude économique du moment rendent difficile l'amorce de toute négociation avec un quelconque partenaire.

Une fois que la crise se sera décantée, M. Hampson ne négligera certes pas de discuter affaires avec le Québec au sujet de Gros-Cacouna. Quant à l'avenir de la CDC, le président de la société en a traité longuement devant quelque 300 gestionnaires de portefeuilles sans malheureusement dévoiler grande information nouvelle pour les nombreux journalistes présents.

Tous ont bien sûr cherché à savoir la date d'émission des deux millions d'actions que la CDC réserve aux petits investisseurs canadiens. Peine perdue puisque M. Hampson attend lui-même le "moment propice" pour lancer son prospectus: moment qui sera vraisemblablement déterminé par l'allure de l'indice Dow Jones d'ici le prochain semestre. Il y a donc de l'espoir puisque plus de 50% des investisseurs qui participaient à la réunion de deux jours croient que l'indice de Wall Street brisera le plafond de 1,000 points avant le milieu de 1974.

Des compagnies... en bref

Quebecor hausse ses revenus de 82% et ses ventes de 39%

Le revenu net du groupe Quebecor Inc. avant vérification pour l'exercice clos le 30 septembre 1973 s'élève à $2,555,077 par rapport à $1,406,554 pour l'exercice précédent. Cette hausse exceptionnelle représente un accroissement de 82 pour cent. Les ventes ont atteint $41,812,526 par rapport à $30,072,473 en 1972.

Le revenu net par action pour l'exercice s'établit à $1.18 alors qu'il était de 0.75 cents en 1972, compte tenu du plus grand nombre d'actions ordinaires en cours. En 1972, le nombre moyen d'actions ordinaires en cours était de 1,863-446, tandis qu'en 1973 ce nombre moyen passe à 2,165,007. L'état consolidé comporte un poste extraordinaire de $77,550 provenant d'une récupération d'impôts sur les pertes des exercices précédents.

Monsieur Pierre Péladeau, président de Quebecor, a déclaré: "En 1972, nous augmentions notre revenu net de 28 pour cent par rapport à 1971. Cette année, avec une augmentation de 82 pour cent, nous triplons notre rendement."

Monsieur Péladeau a ajouté: "Notre dernier trimestre, celui qui clôt l'exercice 1973, est le plus important que nous ayons jamais connu. Les ventes atteignent $11,238,397 par rapport à $7,569,-542 en 1972, ajoutant ainsi 0.34 cents au revenu net de ce dernier trimestre. Il va sans dire que nous sommes particulièrement heureux des résultats qui émanent d'une de nos récentes acquisitions, notre laboratoire de développement de films, Etco Photo Color. Cette dernière filiale a contribué, durant notre dernier exercice financier, $245,119 au revenu net.

NOMINATIONS

Banque Canadienne Nationale

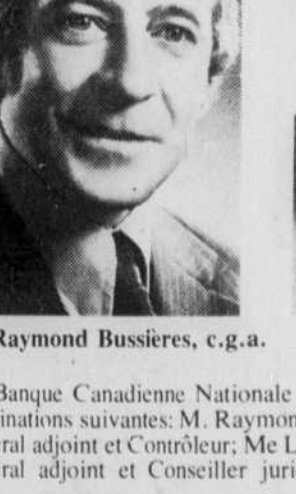
M. Raymond Bussières, c.g.a.

Me Lionel Laprade, c.r.

M. Claude Lorange

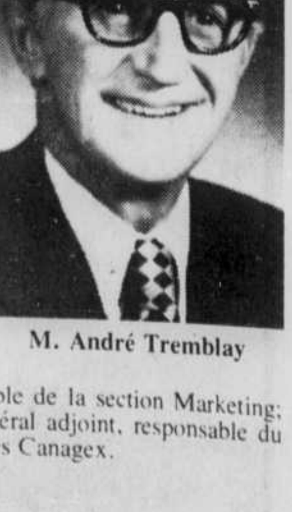
M. André Tremblay

La Banque Canadienne Nationale est heureuse d'annoncer les nominations suivantes: M. Raymond Bussières, c.g.a., directeur général adjoint et Contrôleur; Me Lionel Laprade, c.r., directeur général adjoint et Conseiller juridique; M. Claude Lorange, directeur général adjoint, responsable de la section Marketing; M. André Tremblay, directeur général adjoint, responsable du Service du Placement et des sociétés Canagex.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

À LOUER

MAGNIFIQUE MAISON, face Lac d'Argent et Mont Orford. 3 chambres à coucher, immense salon avec foyer. Bail à l'année. Tél: Eastman 514-297-2745. 24-11-73

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS, meubles sur mesures: pupitres, bibliothèques, commodes, bureaux, style moderne. Les prix les plus bas. Venez à l'atelier. Tél.: 277-1752 1-12-73

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine, 207 Beaubien est, Tél.: 276-9067 (31-12-73)

ANTIQUITES A VENDRE

PIANO ANTIQUE carré, datant de 1858. Très bon état, en bois de rose, pattes de lion. $1,000. Tél. 323-6936. 28-11-73.

VASTE MAGASIN d'antiquité, méritant visite, grand choix: tables réfectoire — armoires — buffets — etc. Canadiens ou autres. Bas prix. Ouvert 7 jours, 2 Boul. Labelle, Ste-Thérèse. Tél.: 435-4350 (7-12-73)

AUTHENTIQUES MEUBLES québécois en pin du XVIII et XIX siècles. Armoire et buffet 2-corps, porte à caisson en relief avec teinture d'origine-sang de boeuf; buffet bas; garde-manger; superbe banc-lit; commode; table de cuisine et chaises québécoises; berceuse; huche à pain; coffre; lave-main; petit secrétaire; rouet; horloge murale; lit en cuivre jaune 54"; causeuse; 2 chaises et un fauteuil d'esprit Victorien, etc. Tél.: soir: 584-2631 26-11-73

ANIMAUX À VENDRE

DANOIS, bébés, beige, masque noir, enregistrés, vaccinés, tatoués. Tél: soir 477-0300. 26-11-73

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

APPARTEMENTS À LOUER

ILE DES SOEURS: AUBAINE $165. 3½ à sous-louer pour 6 mois, piscine, sauna, libre immédiatement. Tél: 658-8681 ou 849-4961. 26-11-73

AVENUE CLANRANALD: 5827 a, 2½ pièces, semi sous-sol, bien éclairé et confortable. Tapis "over all", cuisinière, frigidaire, cuisine "bar", endroit attrayant. $100. Tél: 489-6096. 27-11-73

GREENFIELD PARK: 4½, tout payé, poêle, lave-vaisselle fournis, édifice neuf. Stationnement, piscine. $129. Tél.: 671-1293. 26-11-73

ILE DES SOEURS: sous-location, luxueux, grand 4½, 2 chambres à coucher, garage. $275. Dwelling Location, 844-3941, courtiers 23-11-73

WESTMOUNT: sous-location, 3½ pièces, près parc, $170. chauffé et taxes payées. Libre immédiatement. Dwelling Location, 844-3941, courtiers 23-11-73

COTE-DES-NEIGES: Outremont, complètement meublé, 3½ pièces, $250. Vue magnifique, libre immédiatement. Dwelling Location, 844-3941, courtiers 23-11-73

CENTRE-VILLE: sous-location, luxueux appartement, 3 chambres à coucher, plus garage $375. Libre immédiatement. Dwelling Location, 844-3941, courtiers 23-11-73

BROSSARD: 3½ à 6½, neufs, avec stationnement. $122. à $162. par mois. Chauffés. 5505 rue Platon, 671-3691 ou 678-1417. 23-11-73

AUTOS À VENDRE

PLYMOUTH Fury, Gran Coupe, 1973, toit rigide, 4,000 milles, climatisé, dégivreur arrière, radio AM-FM, haut parleur arrière, pneus d'hiver posés. Cause décès. Tél: 738-3850. 23-11-73

'71 CORVETTE
Moteur 350, toit rigide, automatique, coupé, toute équipée, bas millage, excellente condition, ... **$5,150.**

'72 COUGAR
Toit rigide, vinyl, équipée ..... **$3,195.**

'72 PEUGEOT 504
Sedan, toit ouvrant, manuelle, pneus Michelin ..... **$2,995.**

'69 PONTIAC
Parisienne, station-wagon, 6 passagers, simili-bois ..... **$1,695.**

'69 PLYMOUTH
Fury II, sedan, équipée, radio, ... **$1,295.**

'67 FORD, GALAXIE 500
Décapotable, équipée, toit neuf ..... **$975.**

Roger
AUTOMOBILE LTÉE
4269 ouest, Ste-Catherine
932-2925
"Dépositaire Peugeot"
23-11-73

AUTOS À VENDRE

TOYOTA 1971, 18,000 milles, automatique, en très bonne condition. Tél.: 259-9968 23-11-73

PEUGEOT 1970, coupé 204, voiture de dame en très bon état, peinture neuve, doit vendre cause départ. Tél.: 735-2023 ou 844-3091. 23-11-73.

MAZDA 1800, manuelle, 1971, très bon état.

DUSTER 1970, automatique, servo-freins, servo-direction, 318, très belle.

MAVERICK 1971, automatique, état neuf. Bas prix.

RENAULT 10, 1969, manuelle, très propre, AM-FM.

FIAT 850, manuelle, convertible, 1971, très propre, bas prix.

Tél: 651-3750
23-11-73

ARTISANATS

Cet automne et hiver, occupez utilement vos soirées en faisant un tapis de pure laine, à base de laine orientale. Vous serez enchantés du résultat. Pour catalogue, écrire: SPRINGIMPEX Inc. 533 Victoria, Sherbrooke, Qué. 23-11-73

AVIS

AVIS
Demande faite à la Commission des Transports du Québec.
Une demande a été faite auprès de la Commission des Transports du Québec pour l'obtention d'un permis de transport spécial et régulier par autobus, de travaillants et de résidents de la Ville de Chapais aux Produits Forestiers de Chapais, situés à environ 8 milles de Chapais. Cette demande comprend aussi le transport des travaillants aux environs du Lac La Trêve sur la route 113, à environ une quarantaine de milles de Chapais, ainsi que sur la route du lac Mistassini à environ 72 milles de Chapais, ainsi que sur tous les chemins de chantiers. Tout intéressé désirant apporter une opposition à cette demande devra le faire dans les 4 jours du premier avis de publication. Signé. Requérant. 2993A. François Jacob. 131-5e avenue, Chibougamau. Comté Abitibi-Est, P.Q.
23-11-73

ARTICLES À VENDRE

SKIDOO, TNT, 640, 1972. parfaite condition. Prix très spécial. Tél: 626-4640. 26-11-73

CHALETS DEMANDÉS

FAMILLE demande chalet retiré, du 23 décembre au 1er janvier. Tél: 653-0206. 23-11-73

COUPLE cherche chalet, 26 décembre au 5 janvier. Références. Tél: 674-0776 soir. 26-11-73

CHALETS A LOUER

CHALETS - À LA SAISON
Neufs, Novelec, spacieux, entièrement meublés, à proximité de nombreuses stations de ski, 2 foyers, 2 vivoirs, 2 salles d'eau, 3 chambres. Via autoroute, à 4 milles de la sortie 47. (tout juste passé le Mont-Plante).
Pour informations:
"DOMAINE BRÉVENT"
J. Pierre Campeau,
VAL-DAVID.
26-11-73

CHAMBRES DEMANDÉES

JEUNE ECRIVAIN, cherche chambre. Téléphoner 273-4994 Marcel. 24-11-73

CHAMBRES À LOUER

OUTREMONT: chambre spacieuse, boudoir, téléphone privé, pour monsieur. Tél: 279-8784 ou 276-1115. 27-11-73

DIVERS

INFORMATIONS SUR: Ukraine 1917 — Makhno: bandit, réactionnaire, bolchévik, imposteur? Non- Libertaire. C.P. 95, Station Place d'Armes, Montréal 126, P.Q. (26-11-73)

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

Coucous, carillons, horloges, grand-père, horloges antiques, réparations par spécialiste. 1836 Mont-Royal est. Tél. 523-7677. 1-12-73

ENTREPRENEUR PEINTRE: peinture, tapisserie, réparation plâtre et plâtre de fantaisie. Claude Carrière, 935-3778 soir ou 935-8365 jour. 28-11-73

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie, générale. Menuiserie et finitions intérieures. Redressons plancher, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. NEUF. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. (J.N.O.).

HOMMES DEMANDÉS

BOUCHERS d'expérience demandés: un pour travail à la semaine, l'autre pour fins de semaines. A Lachine. Tél. 634-9036 ou soir 637-4022. 24-11-73

AIDE À LA BIBLIOTHÈQUE
Une institution d'enseignement privé de la région de Montréal requiert les services d'un aide à la bibliothèque. Poste à temps complet disponible dès maintenant.
Faire parvenir sa demande à
Case 137
LE DEVOIR, Montréal
23-11-73

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

CLUB VACANCES VOYAGES; demande représentants à temps partiel. Ouvertures partout au Québec. Envoyer curriculum vitae à: 620 Cathcart, suite 320, Montréal 111. 26-11-73

LOGEMENTS À LOUER

$115. chauffé, 4 grandes chambres à coucher, balcon, stationnement, cour. Enfants et animaux bienvenus. Home Rentals, 849-6353, frais 24-11-73

$150, chauffé, duplex Split-level, 3 grandes chambres à coucher, cuisine équipée, 2 balcons, stationnement privé, grande cour clôturée. Famille acceptée. Home Rentals, 849-8661, frais 24-11-73

VILLE D'ANJOU: $117. taxes payées, grandes pièces, moderne, cuisine équipée, 2 balcons, près des autobus. Famille et célibataires acceptés. Home Rentals, 849-8661, frais 24-11-73

35 minutes de Montréal, grand 5½, rénové, bien ensoleillé, rue tranquille. Tél: 1-756-6748. 632 Robitaille, Joliette. 23-11-73

N.D.G. Haut-duplex, 7½ pièces, chauffé et équipé, foyer, garage, libre immédiatement. Tél: 521-4938 ou 482-6745. 24-11-73

3½: 2735 Joffre, app. 2. Tétreaultville. Libre le 1er décembre. $78. par mois. 1 mois gratuit. Tél: après 6 p.m. 353-3138. 24-11-73

MAISONS A LOUER

CARTIERVILLE, bungalow détaché, 3 chambres à coucher, 7 grandes pièces, tapis, 1½ salle de bain, sous-sol, salle de jeux, poêle-réfrigérateur. Garage, grande cour clôturée. Enfants bienvenus. Home Rentals, 849-8661, frais. 24-11-73

MONTREAL-OUEST: complètement meublé, cottage détaché, 4 chambres à coucher, grand, confortable. De janvier (pour 9 mois). $425. Idéal pour professionnel. Dwelling Location, 844-3941, courtiers 23-11-73

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette. B.A., b.péd.b.ph. l. ès lettres Tél.: 524-3852 de 5h. à 8h. p.m. (J.N.O.).

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BOUCHERVILLE: Grand bungalow en brique, 4 chambres, très bien paysagé, situation remarquable. M.L.S. Chantal Trudel, 655-7611 ou 767-9260. Immeubles Westgate, courtiers. 23-11-73

MONTREAL-NORD: Grand split-level, brique et marbre, luxueux, construction no 1, finie plâtre, chauffage central-eau chaude, très grandes pièces, intercom, aspirateur central, cave entièrement finie: salle de jeux, bar, chambre froide, etc. Garage double. Terrain clôturé. Piscine Val-Mar, arbustes, rue tranquille. Particulier. Tél.: 325-5108 après 6 p.m. (pas d'agent). 26-11-73

SOISSONS
Voisinage Université
DUPLEX DÉTACHÉ, 2 grands 5½ pièces, très éclairés, fenêtres d'aluminium. Occupation bas incluant 3 pièces spacieuses au sous-sol.
Construction de qualité, grande cuisine moderne, incluant réfrigérateur combiné congélateur. Joli jardin. Nouvel exclusif.
Belle valeur à $59, 500.
ISABELLE LAFRENIÈRE
courtier
482-1381
"Notre intuition féminine vous aidera"
23-11-73

SÉLECTION OUTREMONT
Willowdale près Université
DUPLEX, 2 x 7, salle de jeux, 2 garages.
Cottage - 12 pièces
Grand terrain boisé, près Côte Ste-Catherine.
Jean Maisonneuve
271-6855
Société NATIONALE de Fiducie
COURTIER
331-7582
24-11-73

GRAND CHIC . . .
Vous cherchez quelque chose d'unique, vous serez servi à souhaits avec cette magnifique maison de pierre, 12 pièces, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, 2 "powder-rooms". Cuisine ultra-moderne. Salle de réception. Salle de billard. Cave à vin d'une grandeur exceptionnelle. Jardin avec piscine. Jeux de badminton. Patio couvert. BBQ. Plusieurs autres avantages.
Pour vous renseigner, s.v.p. communiquer avec:
Claudette Limoges
932-2936 ou 481-5907
TRUST ROYAL
courtiers
24-11-73

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BELOEIL: près centre d'achats, bungalow, pierre-brique, magnifique, terrain boisé, grande salle familiale, bar au sous-sol. M.L.S. André Lamaire, 467-0285 ou 467-8415. Immeubles Westgate, courtiers. 23-11-73.

BOUCHERVILLE: Très beau style espagnol, 4 chambres, salle de séjour avec foyer, garage, construction récente. M.L.S. Cécile Lacroix, 655-7611 ou 655-8557. Immeubles Westgate, courtiers. 23-11-73

LONGUEUIL: Bungalow en brique. Sous-sol semi-fini. Grande cuisine. Beau terrain. Hypothèque fixe à 8½%. Mme A. Martin 679-8220 ou 674-0103. Immeubles Westgate, courtiers. 23-11-73

ST-BRUNO: Cottage semi-détaché, très propre, 3 chambres, belle grande cuisine, salle familiale au sous-sol, occupation 1er mai 1974. Terrain 5,700' avec plusieurs arbres. Beau secteur. MLS. $18,800. Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers. 23-11-73

ST-HUBERT: Magnifique bungalow brique rustique, 5 grandes pièces d'une propreté impeccable, sous-sol semi fini avec foyer naturel, chambre froide, garage, grand terrain. Plusieurs extras. A VOIR. Appelez J.P. Tanguay, 678-9415 ou 672-8760. Immeubles Westgate, courtiers. 23-11-73

ST-BRUNO: Impressionnant bungalow surélevé, bâti sur terrain 12,000 pi. car. Salon avec foyer brique, salle à manger avec portes-patio-luxueuse cuisine, 3 ou 4 chambres, salle familiale avec foyer, $41,500. Hypothèque fixe. MLS. Appelez aujourd'hui Rose St-Cyr Slough 653-2496 ou 653-6807. Immeubles Westgate, courtiers. 23-11-73

STE-ADELE: Maison de pension. Peut être convertie en petit foyer pour retraités. Air pur et grand calme. Facile à administrer par personne compétente. Robert Lamarche 435-1332. (ligne directe) Immeubles Lambert-Guimont, courtiers. 23-11-73

ANGLE HENRI-JULIEN et Crémazie, maison, 2 étages, 7 et 6 pièces, fenêtres dans chambres à coucher, salle entièrement finie au sous-sol, salle de lavage, garage avec passage donnant sur rue. Nombreuses commodités. Très propre. Tél: soir 388-2922 23-11-73

ST-BRUNO: Secteur de rêve, sur magnifique terrain paysagé, patio, nombreux arbres, spacieux bungalow surélevé, 2 foyers, 4 chambres, salle familiale au sous-sol, grand salon, salle à diner, incluant air climatisé et nombreuses commodités. Garage. On demande: $49,800. Exclusif. Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers. 23-11-73

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL: Cottage dans le Vieux Lonpueuil, comprenant: 4 chambres, salle à diner, sous-sol terminé. Garage. Prix très raisonnable. $24,000. Pour visiter, appelez Danielle Provencher, 679-8220 ou 671-2305. Immeubles Westgate, courtiers. 23-11-73

ST-BRUNO: Luxe, confort et espace réunis dans ce magnifique cottage de qualité supérieure, 10 grandes pièces, salle familiale avec foyer à l'étage, piscine intérieure, garage double. Magnifique terrain 10,000' avec arbres, rocaille, dans secteur huppé de St-Bruno. Exclusif. Prix demandé: $79,500. Téléphonez Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers. 23-11-73

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE général, réparations set de salon, sofa-lit et davenport, chaises de cuisine et spécialiste en capitonnage et meubles antiques. Estimation gratuite - Ouvrage garanti. Tél. 521-5484. 10-12-73

TABLEAUX-PEINTURES

PEINTURES à l'huile de peintres canadiens, collection privée, entre autres: Suzor Côté M.-A. Fortin, Coburn, Beament, F. Toupin-Riopel et Borduas, etc. Sur rendez-vous téléphoner 473-2093 26-11-73

TAPIS-PRÉLARTS

TAPIS: Magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes, 9'x12', 8'x10', 6'x9. Aussi tapis de passage jamais utilisés. Aubaine véritable. Tél.: 739-0162 3-12-73

TERRAINS À VENDRE

ST-BRUNO: Terrain 60' X 100', rue Perreault. Prix $3,000. Suzanne Lussier, 653-2496 ou 649-5564. Immeubles Westgate, courtiers. 23-11-73

TERRES À VENDRE

PRES EASTMAN, vue sur Mont Orford, 72 acres, façade sur lac — $25,000 comptant: 104 acres, proximité du lac — $23,500 comptant. Tél. après 6 p.m. 674-3220. 24-11-73

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

HOMMES DEMANDÉS

LIVRAISON À DOMICILE

TRAVAIL:
- Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.

CONDITIONS:
- Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.
- Être disponible immédiatement.

Faire parvenir demande en mentionnant:
Nom - adresse - téléphone - âge - marque et année du véhicule, à:
"Livraison à Domicile"
Case postale 6033,
Montréal 101, P.Q.
"Nous communiquerons avec chaque correspondant"
J.N.O.

c.e.g.e.p. de saint-laurent
Poste ouvert

AGENT DE BUREAU
Service de l'éducation permanente

Nature du travail:
Sous l'autorité du coordonnateur de l'éducation permanente, l'agent de bureau est responsable du fonctionnement régulier du secteur professionnel de l'éducation permanente.

Attributions caractéristiques:
L'agent de bureau recueille et transmet toute l'information nécessaire pour permettre une planification de l'enseignement professionnel à l'éducation permanente, l'élaboration et la mise à jour des politiques générales pour ce secteur. Pour ce faire, il doit communiquer avec les différents services du collège et différents organismes de l'extérieur

Il est responsable de l'organisation et de la réalisation matérielle des cours d'enseignement professionnel organisés par l'éducation permanente.

Il voit à ce que les règlements et les procédures soient respectés par les différents groupes impliqués.

Il voit au bon fonctionnement journalier du secteur professionnel de l'éducation permanente.

Il accomplit toute autre tâche connexe.

Qualifications requises:
Scolarité et expérience:
Avoir complété le cours secondaire V avec option appropriée ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente; posséder un minimum de 6 années d'expérience pertinente; posséder une vaste connaissance des méthodes et procédures de bureau; être en mesure de diriger des groupes: posséder un esprit d'analyse et de synthèse.

La préférence sera accordée aux candidats ayant une connaissance du milieu collégial.

Salaire: $6,646 - $9,459.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant 17h. vendredi le 30 novembre 1973 comme suit:

Service du personnel
Poste d'agent de bureau
Cegep de St-Laurent
625, boul. Ste-Croix
Montréal H4L 3X7

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉS

COLLÈGE AHUNTSIC

BIBLIOTHECHNICIEN - CLASSE II
Champs de spécialisation en audio-visuel
Qualifications:
— Posséder un diplôme d'études collégiales en bibliotechnique.

Faire parvenir curriculum vitae au plus tard le vendredi, 30 novembre 1973, à:

Collège Ahuntsic
Service du personnel,
9155, rue St-Hubert,
Montréal, H2M 1Y8
23-11-73

PROPRIÉTÉS À VENDRE

RÉSIDENCE EN MARBRE
SUMMIT CIRCLE
L'audace de la structure, ancrée à même le roc, permet le dégagement des terrasses et un point de vue exceptionnel. Construite en acier et béton armé cette remarquable résidence est caractérisée par ses lignes étagées et ses larges baies vitrées. Le vivoir de 30' de long comporte un mur vitré et cheminée en marbre. La chambre principale forme un ensemble avec le "dressing room" et salle de bains; 3 autres chambres, salle de bains familiale; magnifique salle de séjour avec cheminée en marbre, chambre supplémentaire d'invité. Air climatisé; garage pour 2 autos. $150,000. Téléphonez à Georgette Tremblay 937-6597. M.L.S.
A.E. LePAGE & WESTMOUNT REALTIES INC.
23-11-73

les MOTS CROISÉS du Devoir

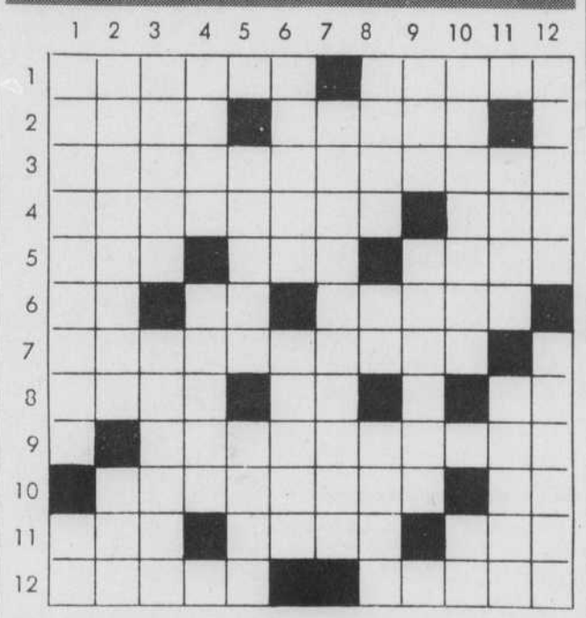

Horizontalement
1—Brouillard froid et épais, qui se glace en tombant. — Chamois des Pyrénées.
2—Mammifère ruminant de la Cordillère des Andes. — Sorte de canard.
3—Action d'empierrer.
4—Autour de la taille. — Propre.
5—Conspue. — Favorable. — Ancien manteau à capuchon.
6—Sert à lier. — Aluminium. — Remerciement pour un bienfait reçu.
7—Sobriété dans l'usage des aliments, des boissons.
8—Cavité. — Sert à lier. — Sélénium.
9—Railleras.
10—Corde sur laquelle les blanchisseuses étendent le linge. — Mesure chinoise.
11—Petite pomme rouge. — Monticule sablonneux édifié par le vent dans les déserts. — Change de poil, en parlant de certains animaux.
12—Fille du frère. — Avancer sur l'eau.

Verticalement
1—Petite flèche. — Quatre saisons.
2—Ameuter de nouveau. — Mèche de cheveux rebelle.
3—Qui méprise la religion. — Demi.
4—Depuis le poignet jusqu'à l'extrémité des doigts. — Vérifie et arrête définitivement un compte.
5—Expose pour la vente. — L'eau, en général.
6—Liquide se séparant du caillot après coagulation du sang. — Fatigué.
7—Technique qui consiste, dans les régions sèches, à amener l'eau par des procédés divers.
8—Notion que l'esprit se forme de quelque chose. — Radon. — A lui.
9—Fils aîné de Noé. — Mettre dans un lieu secret.
10—De la consistance du sable. — Magnésium.
11—Insecte des eaux stagnantes. — Donne à quelqu'un une marque extérieure de civilité.
12—Fruit du dattier. — Dernière poche de l'estomac des oiseaux.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	V	E	N	A	I	S	O	N	■	D	R	U
2	A	H	U	R	I	■	B	A	V	O	I	R
3	R	O	C	■	A	V	I	O	N	■	I	■
4	I	N	E	G	A	L	I	T	E	■	O	N
5	A	T	L	A	N	T	E	■	U	L	V	E
6	T	E	L	L	I	E	R	E	■	A	I	■
7	I	■	E	G	E	R	■	P	E	I	N	E
8	O	C	■	A	R	I	D	I	T	E	■	S
9	N	O	E	L	■	T	O	N	■	S	O	S
10	■	P	T	■	S	E	U	I	L	■	R	I
11	P	L	A	N	O	■	T	E	I	G	N	E
12	D	E	U	I	L	■	E	R	S	E	A	U

AVEC LE PETIT ROBERT . . .
PAS DE PROBLÈME

Frazier-Ali s'entendent avec le fisc

A New York, hier, les boxeurs Joe Frazier et Muhammed Ali ont réalisé un accord avec le service des impôts de l'Etat de New York au sujet des aspects financiers de leur match-revanche, le 28 janvier prochain, au Madison Square Garden. Mario Procaccino, inspecteur des finances de l'Etat newyorkais, a déclaré à Albany que l'accord rétroactif conclu avec les deux boxeurs stipulait que "seuls leurs revenus provenant de New York ou de sources newyorkaises étaient imposables". Selon le conseiller juridique du Madison Square Garden, cet accord implique que les pouvoirs publics accordent une détaxation de l'ordre de 30% des revenus globaux des boxeurs provenant aussi bien de leur première rencontre, le 8 mars 1971, que de leur seconde, prévue pour janvier prochain. La somme de $348,000 que le fisc avait exigée de chacun des boxeurs à la suite de leur "match du siècle", en attendant qu'on réanalyse les revenus dans l'Etat de Frazier depuis 1967 et d'Ali depuis 1970, a donc été réduite. Les organisateurs du match-revanche avaient fait d'une détaxation la condition sine qua non de la tenue du combat à New York. Procaccino a dit que l'accord avait été conclu afin que "New York reste la capitale mondiale de la boxe". Les New Yorkais, qui ont été privés de grands combats ces dernières années en raison de la voracité de leur fisc, commençaient à voir d'un mauvais oeil Paris leur ravir la première place. Alain Delon, organisateur du championnat du monde des poids moyens entre Carlos Monzon et Jose Napoles, était même prêt à organiser un championnat du monde des poids lourds entre George Foreman et Ali dans la capitale française. La dérogation fiscale accordée à New York entravera certes une telle entreprise.

•

LE FOOTBALL sera très en vedette à la télévision américaine, dès aujourd'hui, à l'occasion de l'Action de Grâce aux Etats-Unis. A midi et quart, on télédiffusera le match Washington-Détroit et, à 3h.30 cet après-midi, la rencontre Miami-Dallas. On pourra aussi voir des matches universitaires.

•

"LA BAIE", samedi soir au Chantecler de Sainte-Adèle, donnera une "Super-Soirée-Ski" au profit de la Patrouille canadienne de ski, qui accomplit chaque année une tâche herculéenne avec peu d'encouragement et, encore moins, d'appui financier. Des autobus Murray Hill partiront de tous les magasins de "La Baie" à 7h.45 p.m., et seront de retour vers 1h.45 a.m. Danse, personnalités, parade de mode, prix de présence, etc...

•

MICHEL BELHUMEUR, le jeune gardien qui, dans l'ombre de Bernard Parent, n'avait guère l'occasion de jouer avec les Flyers de Philadelphie de la ligue de hockey Nationale, a été cédé au club Richmond de la ligue Américaine, une filiale des Flyers, où il pourra jouer plus souvent. Par la même occasion, on a rappelé Bob Taylor, qui sera le remplaçant plus ou moins inactif de Parent.

•

JOCELYN LOVELL, 23 ans, cycliste de Toronto et Québec, a été suspendu pour une période de 6 mois par l'Association canadienne de cyclisme, ce qui l'empêchera de participer aux Jeux du Commonwealth en Nouvelle-Zélande cet hiver. Le président Guy Morin a dit que Lovell avait été suspendu pour avoir volé une boîte de biscuits (!) lors d'un voyage d'entraînement en France en juillet dernier. Il a aussi révélé que Lovell avait participé à "une bataille pas trop sérieuse" avec le cycliste Ed MacRae, de Vancouver, lors de l'excursion de 3 semaines de l'équipe canadienne en Espagne et en France. Lovell avait gagné 3 médailles lors des jeux du Commonwealth de 1970 à Edimbourg, Ecosse, dont la 1ère médaille d'or remportée par le Canada en plus de 30 ans. Par après, il gagna une autre médaille d'or aux Jeux Pan-Américains disputés en Colombie. L'instructeur du cycliste, Bruce Smith, de Toronto, a déclaré qu'on porterait la suspension en appel.

•

RAY MITCHELL, le Canadien tenant du titre, a pris, hier, la tête des championnats du monde de quilles après les 12 premiers jeux du premier tour. Les 12 derniers jeux de cette 1ère ronde seront disputés aujourd'hui, alors que 16 des 36 concurrents seront éliminés. Le tournoi a lieu à Singapour et Mitchell a 2,450 points, en tête, contre 2,445 pour Snow, des Etats-Unis, et 2,396 pour Watson, un autre Canadien.

Le Canadien l'emporte à 4 secondes de la fin

BLOOMINGTON, Minn. (Le Devoir) — Pointé du doigt pour son jeu trop individualiste et parfois même nonchalant, Pete Mahovlich a répondu à ses critiques, hier, alors qu'il a mené le Canadien de Montréal à une victoire de 4-3 contre les North Stars du Minnesota.

C'est en effet un but de Pete Mahovlich compté à quatre secondes de la fin et pendant que son frère Frank purgeait une punition, qui a valu la victoire au Tricolore.

Le filet vainqueur, qui a semé la consternation chez les partisans du Minnesota, a été marqué dans des conditions extrêmement difficiles.

Le Canadien a dû en effet repousser les attaques adverses durant la punition à Frank et peu s'en fallut pour que les North Stars ne présentent une première victoire à leur nouvel instructeur Parker MacDonald; Serge Savard devait toutefois brouiller les cartes en déclenchant une offensive irréductible. Prenant la rondelle dans son propre territoire, Savard s'est avancé en zone adverse et a obligé Maniago à exécuter un bel arrêt. Etendu, le gardien des North Stars n'eut aucune chance devant le tir de Pete qui comptait ainsi son deuxième but de la rencontre.

Beau duel

A cause des récents déboires défensifs du Canadien (20 buts en 4 rencontres), Scotty Bowman a fait appel à 3e période devant Dean Prentice et Judes Drouin, tandis que son vis-à-vis se montrait aussi impitoyable face au Canadien.

Murray Oliver a enfile le 1er but du match en faisant dévier une passe de Tony Featherstone derrière Larocque. Oliver avait réussi à se faufiler derrière les défenseurs Guy Lapointe et Jacques Laperrière qui ont semblé perdre de vue le vétéran joueur de centre.

Henri Richard, qui a de nouveau signé une belle performance, a nivelé le pointage moins d'une minute plus tard. Hier, le capitaine du Canadien a joué avec Frank Mahovlich et Cournoyer, et ce trio a été d'emblée celui qui a ennuyé le plus l'adversaire.

Echec-arrière

Dès son arrivée au Minnesota, MacDonald a en outre signalé que son équipe s'appliquerait à présenter un jeu plus serré, et que l'échec-arrière et le jeu de position auraient une place de choix dans la stratégie de l'équipe.

Le but de Frank Mahovlich, à 8:27 du 1er tiers, devait prouver que les North Stars n'avaient pas complètement assimilé les principes de base que tente de leur inculquer MacDonald. En effet, le grand "M" a bénéficié des largesses de l'arrière Dennis O'Brien pour compter le 508e but de sa carrière, soit un de plus que Jean Béliveau. O'Brien a simplement cédé le disque à Mahovlich à la ligne bleue des North Stars, et l'ailier gauche du Canadien s'est présenté seul devant Maniago qu'il a déjoué d'un lancer de revers.

Les North Stars ont toutefois repris du poil de la bête puisqu'avant que la période ne prenne fin, ils devaient marquer deux buts. D'abord, Dennis Hextall, dont une dispute salariale ne semble pas le distraire sur la patinoire, a marqué le 2e filet des siens, puis Bill Goldsworthy a déjoué Larocque à 19.43.

Enfin Pete Mahovlich, en 2e période, a de nouveau créé l'égalité en endormant trois rivaux avant de glisser le disque derrière Maniago. Une pièce de jeu tout à fait remarquable que les Montréalais auront peut-être le plaisir de voir à quelques reprises cette année. Pete, l'invitation est lancée.

1ère période

1—MINNESOTA: Oliver (2) Fastheratons, Gibbs 5:39
2—MONTREAL: Richard (5) Cournoyer 6:33
3—MONTREAL: F. Mahovlich (6) 8:27
4—MINNESOTA: Hextall (4) Goldsworthy 15:59
5—MINNESOTA: Goldsworthy (12) Hextall, Gibbs 19:43
Aucune punition.

2e période

6—MONTREAL: F. Mahovlich (5) . . . 16:50
Pun: Gainey M 3:07.

3e période

7—MONTREAL: P. Mahovlich (6) Savard, Lapointe 19:56
Punitions: O'Brien M 7:04, F. Mahovlich M mineure, inconduite 18:21.

Lancers par

Montréal	12	9	9	—30
Minnesota	17	8	6	—31

Gardiens: Larocque (Mtl); Maniago (Minn).
A—15,286.

Frank Mahovlich a ainsi marqué hier soir à Minnesota le 508e but de sa carrière dans la ligue Nationale, un de plus que Jean Béliveau, son ancien coéquipier avec le Canadien. Sa victime a été Cesare Maniago. (Téléphoto AP)

Giacomin et Ratelle s'illustrent

NEW YORK (AP) — Le gardien de but Ed Giacomin a égalé un record d'équipe quant au nombre de blanchissages (47) et Jean Ratelle a marqué 2 buts, conduisant ainsi les Rangers de New York à une victoire de 3-0 hier soir contre les Seals de la Californie.

Le 47e blanchissage de Giacomin lui a permis d'égaler le record de Davey Kerr qui a joué pour New York de 1934 à 1941. C'était le 2e blanchissage d'affilée de Giacomin et son 3e de la présente saison.

Giacomin a réussi 24 arrêts, dont deux particulièrement difficiles contre Stan Weir au 2e tiers et un autre contre Ivan Boldirev au 3e engagement.

Quant à Ratelle, il a réussi ses 8e et 9e buts de la saison en prenant le retour de lancers du défenseur Dale Rolfe.

Rangers 3, Seals 0

1ère période

1—RANGERS: Ratelle (8) Rolfe, Hadfield 1:24
Pun: McAnnely C 4:33; Neilson NY 10:09; Stirling NY 13:18; Murray C 19:46.

2e période

2—RANGERS: Gilbert (7) Sacharuk, Park 0:50
3—RANGERS: Ratelle (9) Rolfe, Vickers 5:10
Aucune punition.

3e période

Aucun but.
Pun: Tkaczuk NY 10:13; Stemkowski NY 16:59.

Lancers par:

Californie:	8	9	7	— 24
Rangers:	11	15	7	— 33

Gardiens: Meloche, Californie; Giacomin, New York.
A—17,500.

Penguins 5, Canucks 4

1ère période

1—PITTSBURGH: McDonough (7) Apps, MacDonald 2:36
2—VANCOUVER: Wright (1) Dailey 6:55
3—VANCOUVER: McSheffrey (5) Kurtenbach, Dailey 10:01
Pun.: McSheffrey V 0:50; Kearns V 3:45; Hextall P 4:57; Pronovost P 9:10; Bianchin P 15:13.

2e période

4—PITTSBURGH: Pronovost (7) Wiley 0:36
5—VANCOUVER: Schmautz (8) Guévremont, Dunn 2:03
6—PITTSBURGH: Schock (5) Bianchin 8:04
Pun.: Korab V min., mauv. cond. 4:03; Dunn V 8:11; Watson P 8:31; Lemieux V 18:29.

3e période

7—PITTSBURGH: Pronovost (8) McDonough, Burrows 7:35
8—VANCOUVER: Boudrias (5) Schmautz, Wilkins 11:46
9—PITTSBURGH: McDonough (8) MacDonald, Apps 17:39
Pun.: Boudrias V 6:16; OFlaherty V 9:52; Kurtenbach V 18:32.

Lancers par:

Vancouver	13	7	8	— 28
Pittsburgh:	12	12	12	— 36

Gardiens: Smith, Vancouver; Brown, Pittsburgh.
A—8,260.

Flames 3, Buffalo 2

1ère période

1—ATLANTA: Stewart (3) Morrison 12:06
2—ATLANTA: Richard (6) Lysiak, Bennett 15:13
3—BUFFALO: Rombough (3) Robert 17:35
4—BUFFALO: Meehan (6) 18:58
Pun: Martin B 13:19.

2e période

5—ATLANTA: Comeau (6) McCreary, Quinn 12:53
Pun: Robert B. McCreary A 8:19.

3e période

Aucun but.
Pun: Mohns A 7:30; Horton B 10:16.

Lancers par:

Buffalo:	15	5	11	— 31
Atlanta:	10	12	6	— 28

Gardiens: Dryden, Buffalo; Bouchard, Atlanta.
A—13,889.

Black Hawks 4, Blues 1

1ère période

1—ST-LOUIS: Unger (8) Harberuk 11:44
2—CHICAGO: Martin (8) Hull, Pappin 17:47
Pin.: Kelly SL 8:48; Russell C 12:51; Plante SL 13:57; Redmond C 14:34; Martin C 17:09.

2e période

3—CHICAGO: Marks (4) Mivita 12:21
Pun.: Martin C 14:03; Sather SL min., maj., Bordeleau C maj. 19:23.

3e période

4—CHICAGO: Tellon (4) Maki, Russell 4:12
5—CHICAGO: Bordeleau (3) Kriskow, Fowis 4:48
Pun: Giroux SL, Rota C maj. 4:41; Plante SL 13:00; Hull C, Sather SL min., Martin C mauv. cond. 14:21; Harbaruk SL 16:25; Durbano SL 17:03.

Lancers par:

St-Louis:	13	5	7	— 25
Chicago:	5	7	15	— 27

Gardiens: Stephenson, St-Louis; Esposito, Chicago.
A—16,025.

Hier dans l'AMH

Jets 6, Crusaders 2

1ère période

1—WINNIPEG: Beaudin (9) Bordeleau 17:53
2—WINNIPEG: Bordeleau (6) Woytowich 19:05
Pun: Asmundson W 4:09; Jarrett C 5:32; pun. d'équipe W purgee par Gratton 6:18; Krako C 12:06; Rissuto W 15:08; B. Hillman C 15:31; Krake C 18:17; Zanussi W 19:19.

2e période

3—CLEVELAND: Krake (5) Jarrett, Cournoyer 7:32
4—WINNIPEG: Bordeleau (7) Beaudin, Hull 7:51
Pun: Krake C 16:36.

3e période

5—WINNIPEG: Bordeleau (8) Asmundson 2:06
6—WINNIPEG: Huck (4) Snell, Hull 11:39
7—CLEVELAND: Cournoyer (1) CLearwater, Jarrett 15:47
8—WINNIPEG: Rousseau (4) Snell, Woytowich 18:22
Pun: L. Hillman C 2:59, Beaudin W 7:09; M. Young C min., maj., Pratt W maj. 10:20; J. Hargreaves W 13:09; Pinder C 13:31; Rousseau W 14:42; J. Hargreaves W 19:07.

Lancers par:

Cleveland	9	11	11	— 31
Winnipeg:	13	10	9	— 32

Gardiens: Whidden, Cleveland; Daley, Winnipeg.
A-4,835.

Aeros 4, Whalers 1

1ère période

1—HOUSTON: Sherritt (4) Mark Howe, Hale 2:18
2—N.-ANGLETERRE: Webster (15) Karlender, Blackburn 10:43
3—HOUSTON: Szure (1) Hall, Taylor 12:41
4—HOUSTON: G. Howe (5) Sherritt 14:33
Pun.: Hurley NA 8:02.

2e période

5—HOUSTON: Ball (9) Szure 13:11
Aucune punition.

3e période

Aucun but.
Pun.: Popiel H 0:54; Schelle H 2:19.

Lancers par:

N.-Angleterre: 7-5-6-18
Houston: 11-10-5-26
Gardiens: Smith, N.-Angleterre; McLeod, Houston.
A—5,127.

Les choix de M. Lee à B.B.

Hier soir, notre expert a désigné 3 vainqueurs. Il totalise maintenant 142 gagnants en 510 courses pour une moyenne de 27.8%.

Voici maintenant ses choix pour le programme de ce soir:

1ère course: 1-Barre Bruce (1); 2-Katy Wooster (2); 3-Rebel Sniper (8).
2ème: 1-Intrepid Dundee (2); 2-Casa Dundee (6); 3-Karo Herbert (9).
Paris doubles suggérés: 1-2, 1-6, 1-9 et 1-1.
3ème: 1—Trudy Mac (6); 2-Algerine A. (5); 3-Shreik (8).
4ème: 1-The Bold One (1); 2-Vic's Charm (2); 3-Dean Lobell (3).
Quinielas suggérées: roulette 1-2-3-8.
5ème: 1-1 Wonder (5); 2-Cast Iron Kid (2); 3-Ranganui (4).
6ème: 1-Brown Count (6); 2-Vernon Drummond (1); 3-Prince Ezra (3).
Quinielas suggérées: 6-1, 6-3, 6-8.
7ème: 1-Blistering Yankee (6); 2-Side Effects (3); 3-Henry Bunter (5).
8ème: 1-Granby Dream (3); 2-Berliner (5); 3-Night Out (6).
Quinielas suggérées: roulette 3-5-6.
9ème: 1-Matt Coats (2); 2-Night Cap (3); 3-Dunhill Hanover (5).
10ème: 1-Pine Globe (6); 2-Shadydale Phair (7); 3-Chico Boy (1).
Exactas suggérées: roulette renversée 1-6-7.

La coupe Grey, ce n'est plus ce que c'était...

TORONTO (PA) — La sécurité de l'hôtel York, lors des festivités de la coupe Grey, ne donne plus à la direction les maux de tête d'antan.

"Nous n'attendons plus de fauteurs de troubles, a déclaré John Hunts, gérant de l'hôtel qui a assisté aux célébrations parfois incontrôlables au cours des 22 dernières années.

"D'ailleurs, ces fauteurs de troubles ne sont plus acceptés au cours des dernières années".

Edmonton et Ottawa s'affronteront dans la classique canadienne dimanche après-midi à Toronto.

"Nous ne prévoyons aucun problème, a ajouté Huntz, car ce n'est plus la beuverie nationale d'antan".

Il n'en reste pas moins que l'hôtel fera disparaître ses meubles et antiquités de son hall à partir de vendredi.

De leur côté, les amateurs d'Edmonton, attendus vendredi, s'en promettent et assurent qu'il y aura de "l'action" dès leur arrivée. Ils porteront des costumes des années 1890.

Pour sa part, Huntz assure que les jours des "grands vols publics" sont révolus et qu'on se contente maintenant de vols de savons, serviettes et vieux cendriers.

"D'ailleurs, les gens les plus bruyants sont des gens d'ici, non de l'extérieur".

Afin de prévenir tout problème sérieux, l'hôtel a embauché 100 gardes de sécurité, la majorité des policiers en congé, "non seulement pour la maison, mais pour protéger les gens eux-mêmes".

Le nouvel hôtel Sheraton, comptant 1,500 chambres, se prépare aussi à l'assaut en fin de semaine, sans prévoir de problèmes insurmontables en dépit de la première expérience de la sorte.

Enfin, l'hôtel King Edward s'attend à son quota habituel de visiteurs et, comme ailleurs, s'est prévalu d'un certain nombre de gardes de sécurité afin de protéger "les clients eux-mêmes"

À Blue Bonnets

Pari double: Nevada Lady (5) et Lightning Express (2): $19.60.
1ère quiniela: Sword Hanover (1) et Reddy Camp (8): $42.60.
2e quiniela: Dougs Special (5) et Rocket Angus (8): $38.20.
3e quiniela: My Steady Son (1) et Traffic Tramp (7): $63.30.
Exacta: Noble Almahurst (6) et False Command (1): $9.40.
Mutuel: $545,712.
Assistance: 6,554.

Pete Rose est choisi

NEW YORK (PA) — Le champ gauche Pete Rose, des Reds de Cincinnati, a été choisi, hier, "le joueur le plus utile à son club" de la ligue de baseball Nationale par les membres de l'Association des journalistes de baseball d'Amérique. Rose l'a emporté par une marge de 24 points sur son plus proche concurrent, Willie Stargell, des Pirates de Pittsburgh, soit 274 contre 250.

Le champ extérieur Bobby Bonds (San Francisco), le 2e-but Joe Morgan (Cincinnati) et Mike Marshall (Montréal) ont fini 3e, 4e et 5e, le premier recueillant 174 points, le deuxième 102 et Marshall, 93. Ken Singleton, un autre joueur des Expos de Montréal, a terminé au 9e rang avec un total de 52 points.

Rose, qui a remporté le championnat des frappeurs pour la 3e fois avec sa moyenne de frappe de .338, a dit qu'il rêvait depuis toujours d'être ainsi honoré. "Il est formidable de pouvoir dire que vous êtes no 1.

London présente sa demande

LONDON, Ont. (d'après CP) — Bob Harris, un homme d'affaires de London, ainsi qu'un groupe d'associés viennent officiellement de présenter une demande d'admission dans la ligue Canadienne de football pour leur ville en 1975. Harris, dont la demande était accompagnée d'un chèque visé de $25,000, a promis que London serait dotée d'un stade de 35,000 places dont il serait lui-même l'instigateur.

"Ce n'est pas la première fois que le groupe Harris fait une demande de concession, a dit le commissaire Jake Gaudaur, de la LCF, mais pour une fois, toutes nos exigences ont été respectées."

La demande indique que London peut compter sur un marché de 1,000,000 de personnes demeurant à moins d'une heure du stade en voiture. De plus, le stade serait construit au milieu d'un complexe sportif comprenant aussi une piscine de dimensions olympiques, un amphithéâtre pour le curling et le hockey et une colline de ski.

"Une nouvelle équipe doit attirer une moyenne de 22,000 spectateurs à chacun de ses matches, a commenté Gaudaur. Il ne saurait donc être question d'accorder une concession à une ville dont la capacité du stade ne dépasse pas 20,000 places."

La ville de Halifax présenterait également sous peu une demande d'admission dans la LCF, qui est à la recherche d'une 10e équipe afin d'équilibrer son calendrier.

Les écoles de hockey devraient-elles être communautaires?

par François Lemenu

Depuis quelque temps déjà, les écoles de hockey se multiplient au Québec, si bien que les parents ont peine à choisir "l'institution" où leur enfant pourra le mieux apprendre les rudiments de notre sport national tout en se récréant sainement.

C'est dans l'espoir de jeter un peu de lumière sur la question que des étudiants de 3e année en éducation physique de l'Université de Montréal ont convié des techniciens du hockey à brosser un tableau de leur école respective, devant un auditoire d'environ 350 personnes composé de professeurs d'éducation physique, d'instructeurs et de parents.

Cette expérience, qui aurait avantage à être répétée dans toutes les régions de la province, a suscité de la part de l'auditoire des questions fort pertinentes. Les réponses ont tantôt satisfait, tantôt rassuré les nombreux bénévoles venus entendre Gaston Marcotte, Claude Chapleau, Georges Larivière, Pierre Joly, Christian Pelchat et Denis Trudeau.

Quatre thèmes ont semblé se dégager au cours de la période des questions. Les gens, vivement intéressés par l'évolution que subit l'enseignement du hockey, ont souligné de façon non équivoque l'urgent besoin de recevoir un enseignement sérieux qui leur permettra d'approcher les jeunes joueurs avec un meilleur bagage de connaissances.

"Que sert-il aux enfants d'aller dans des écoles de hockey si les instructeurs bénévoles ne sont pas en mesure de poursuivre le travail déjà amorcé dans les écoles?" a lancé un homme qui consacre ses temps libres à diriger une équipe au niveau moustique.

L'intervention fut accueillie par des applaudissements nourris de l'assistance.

Les panélistes ont répondu que la Fédération de hockey sur glace du Québec (elle groupe 140,000 joueurs et 8,000 instructeurs) travaillait en ce sens et que plusieurs stages étaient donnés à travers la province afin d'améliorer le niveau de connaissances des instructeurs.

Gaston Marcotte a par contre indiqué, non sans raison d'ailleurs, que les institutions sont aussi bonnes que le sont leurs professeurs. En ce sens, les instructeurs bénévoles ont raison d'exiger de la fédération et de ses dirigeants une meilleure diffusion de l'enseignement au niveau supérieur. Claude Chapleau, professeur d'éducation physique à l'U de M et directeur de l'école de hockey Pré-saison, à ville de Brossard, les a d'ailleurs invités à le faire.

Une démocratisation des écoles

Devant la multiplication des écoles de hockey, il convient de faire une distinction entre les écoles menées par l'entreprise privée et celles qui sont à but non lucratif. Les premières existent afin de faire de l'argent tout en donnant un enseignement qui peut être de qualité. Les deux priorités ne sont pas nécessairement incompatibles. Les secondes ont uniquement pour tâche d'enseigner aux jeunes et de les récréer.

D'emblée, l'auditoire a semblé favorable à une démocratisation des écoles de hockey afin que les jeunes de tous les milieux puissent en bénéficier.

Georges Larivière, qui s'occupe entre autres de l'école de hockey de Trois-Rivières, a formulé le voeu que les municipalités organisent des écoles de hockey pour leurs citoyens. Il souhaite que les écoles deviennent des oeuvres communautaires.

Certaines écoles privées exigent des déboursés importants ($120 par semaine), tandis que des écoles communautaires, comme à Trois-Rivières, ne demandent que $80. Celle de la Palestre Nationale n'exige que $55. Dans certains cas même, la municipalité défraie la moitié du coût pour les enfants défavorisés.

De plus, ces dernières ne font pas appel à des joueurs professionnels dans l'unique but d'attirer la clientèle.

Comme l'a indiqué Marcotte, rares sont les professionnels qui peuvent transmettre leurs connaissances avec facilité. Certains le peuvent par contre et leurs services sont retenus à chaque année.

"Il ne suffit pas de faire appel à un professionnel pour assurer un bon enseignement, a confié Marcotte. Les écoles qui ont des pros dans le but d'attirer les jeunes font fausse route. Si les jeunes n'apprennent pas à ces écoles, ils n'y retourneront plus. Seules les bonnes écoles demeureront et ce sera uniquement grâce à la compétence de leurs instructeurs.

Evolution intéressante

Marcotte, qui oeuvre dans le milieu depuis plus de 10 ans, a souligné l'évolution qu'a subie le hockey au cours des dernières années.

"Aujourd'hui, le jeune de 9 ans en sait plus au niveau de la technique que celui de 10 ans d'il y a quelques années, a-t-il dit. Cela s'explique par la qualité de l'enseignement et du fait que les jeunes passent plus de temps sur la patinoire."

Marcotte estime enfin que durant les trois prochaines années, la production littéraire, scientifique et audio-visuelle sera plus importante qu'au cours des deux dernières décennies.

En plus de souligner l'importance d'intégrer les écoles à la municipalité, Larivière a insisté à plusieurs reprises pour que les écoles soient pensées en fonction du jeune afin qu'il puisse avoir du plaisir à les fréquenter. C'est un aspect extrêmement important.

Il ne sert à rien de créer des écoles si on élimine tout aspect ludique du hockey.

"Au nom d'une technique, a déclaré Larivière, on impose aux jeunes des structures trop rigides."

Espérons que chaque école se fera un devoir de bien enseigner le hockey, mais de l'enseigner dans une atmosphère de détente. Il ne faudrait surtout pas que le hockey devienne pour ces jeunes une forme de travail. Le but de ces écoles n'est pas de préparer les jeunes à une carrière professionnelle.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	19	14	4	1	95	52	29
TORONTO	19	9	5	5	67	47	23
MONTREAL	17	10	5	2	56	44	22
RANGERS	19	8	7	4	67	54	20
BUFFALO	18	9	8	1	57	60	19
DETROIT	18	7	10	1	59	83	15
VANCOUVER	17	5	9	3	45	58	13
ISLANDERS	17	2	8	7	36	54	11
Section Ouest							
PHILADELPHIE	18	12	5	1	55	29	25
CHICAGO	18	8	4	6	54	30	22
ATLANTA	18	8	6	4	47	48	20
ST-LOUIS	17	8	6	3	50	40	19
PITTSBURGH	18	6	9	3	45	76	15
LOS ANGELES	18	5	11	2	49	64	12
MINNESOTA	18	3	9	6	50	65	12
CALIFORNIE	18	5	12	1	38	65	11

Avant-hier soir
Islanders de N.Y. 2, Toronto 4
Los Angeles 5, Détroit 5
Hier soir
Montréal 4, Minnesota 3
Rangers 3, Californie 0
Atlanta 3, Buffalo 2
Pittsburgh 5, Vancouver 4
Chicago 4, St-Louis 1
Ce soir
Pittsburgh à Toronto
Rangers de N.Y. à Buffalo
Detroit à Islanders de N.Y.
Philadelphie à Boston
Minnesota à St-Louis

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
N.-ANGLETERRE	21	12	8	1	79	68	25
QUEBEC	21	11	9	1	88	71	23
CHICAGO	17	10	6	1	64	55	21
CLEVELAND	18	9	7	2	66	68	20
TORONTO	20	6	11	3	66	74	15
JERSEY	20	6	12	2	47	80	14
Section Ouest							
EDMONTON	17	14	3	0	76	45	28
WINNIPEG	20	9	9	2	71	68	20
MINNESOTA	18	9	8	1	68	60	19
HOUSTON	16	9	6	1	64	48	19
VANCOUVER	19	6	13	0	61	86	12
LOS ANGELES	21	6	15	0	55	82	12

Avant-hier soir
Cleveland 3, Edmonton 5
Minnesota 2, Los Angeles 6
Hier soir
Houston 4, N.-Angleterre 1
Winnipeg 6, Cleveland 2

LIGUE AMERICAINE

Section Nord

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PROVIDENCE	20	13	6	1	98	57	27
NEW HAVEN	19	11	5	3	76	59	25
N.-ECOSSE	20	10	7	3	57	47	23
BOSTON	19	8	9	2	51	65	18
ROCHESTER	16	6	7	3	53	62	15
SPRINGFIELD	17	4	9	4	50	62	12
Section Sud							
CINCINNATI	16	11	2	3	80	40	25
HERSHEY	19	8	6	5	63	49	21
BALTIMORE	15	7	7	1	53	54	15
JACKSONVILLE	18	6	11	1	52	77	13
RICHMOND	16	4	9	3	41	69	11
VIRGINIE	16	3	13	0	37	69	6

Hier soir
Providence 2, Hershey 2
New Haven 3, Jacksonville 0
Baltimore 7, Richmond 6
Rochester à Cincinnati, remise à cause du mauvais état de la glace

Football

LIGUE CANADIENNE

Dimanche à Toronto, 13h
Edmonton vs Ottawa
(match pour la coupe Grey)

LIGUE NATIONALE

Cet après-midi
Washington à Détroit, 12h15
Miami à Dallas, 15h30
Dimanche
Buffalo à Baltimore, 14h
Chicago à Minnesota, 14h
Los Angeles à N.-Orléans, 14h
N.-Angleterre à Houston, 14h
Kansas City à Denver, 15h
Atlanta à Jets de N.Y., 16h
San Diego à Oakland, 16h
Lundi soir prochain
Green Bay à San Francisco, 21h

Champion poids plume.

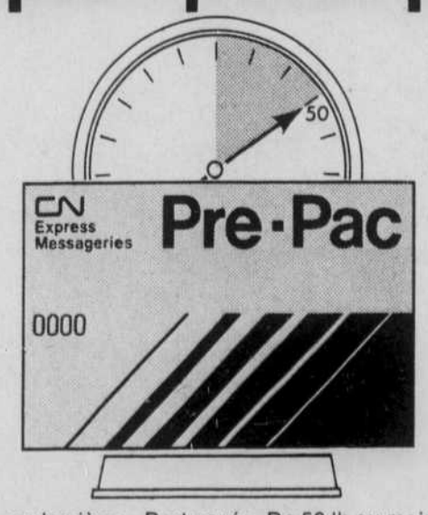

Envoi d'une seule pièce • Port payé • De 50 lb ou moins • Emballé.
Si vos expéditions répondent à ces conditions, vous pouvez sans doute les confier à Pre-Pac. Pre-Pac vous épargne temps et argent . . . Des économies allant jusqu'à 50 p. cent ou plus, selon le nombre d'envois par ramassage.
Communiquez avec votre représentant des Messageries CN.

Messageries CN

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Edouard, LaSalle
690 365-0023

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉES
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie
Comptables Agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél.: 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115	861-5741
Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6	681-7231
320 est, rue St-Germain, Rimouski	724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke	563-8663
324, rue Des Forges, Trois-Rivières	378-4541
235, Chemin Montréal, Ottawa	745-1515

La troisième voie: Roch LaSalle est disponible

par André Bellemare

OTTAWA (PC) — Le vacuum laissé au Québec lors des élections du 29 octobre dernier par la polarisation du vote entre indépendantistes et fédéralistes pourrait être comblé par une Union nationale revigorée, réorganisée et à forte tendance nationaliste.

C'est du moins ce que croit le député indépendant de Joliette aux Communes, M. Roch LaSalle, qui est disposé à abandonner la politique fédérale pour participer activement à la reconstruction d'un troisième parti au Québec, qui procurerait aux électeurs une option mitoyenne entre le parti libéral et le Parti québécois au prochain scrutin.

D'après lui, le parti créditiste ne fait pas assez sérieux, tandis que le Parti conservateur n'aurait aucune chance de rallier les nationalistes non indépendantistes à cause de son caractère "un peu trop anglais".

Il reste donc l'Union nationale qui, après deux bonnes années de travail, de reconstruction et de recrutement, pourrait élire un chef et se préparer dans les deux autres années à mener une lutte farouche aux libéraux, estime M. LaSalle.

Il a confié, dans un entretien, qu'il serait prêt à commencer ce travail dans un avenir proche si les hautres instances du parti de M. Loubier sont d'accord avec lui.

"Vous savez, le temps presse pour l'UN de se regrouper et d'amorcer un travail de réorganisation au niveau des comtés, sinon elle sera doublée par un autre groupe", a dit M. LaSalle qui offre ses services comme organisateur.

Elu la première fois aux Communes sous la bannière du parti conservateur en 1968, il a quitté celui-ci en mai 1971 en affirmant qu'il n'y avait pas de place pour un Canadien de langue française chez les tories.

Il a été réélu comme indépendant aux élections du 30 octobre 1972 dans Joliette, avec une majorité de 5,000 voix.

Il est plus que probable que M. LaSalle en est à son dernier mandat au Parlement fédéral et le climat politique qui règne au Québec depuis le 29 octobre aura été pour lui, semble-t-il, le bon prétexte pour se lancer finalement dans le feu de l'action politique au Québec.

Le député de 44 ans précise tout de suite qu'il n'aspire aucunement à prendre la direction de cette troisième force politique.

Ardent nationaliste qui croit encore en la possibilité pour le Québec de s'épanouir au sein de la Confédération, M. LaSalle estime qu'il est impérieux de mettre sur pied, via l'Union nationale, le troisième parti comme alternative aux Québécois non satisfaits du régime Bourassa mais pas disposés à suivre l'option indépendantiste du PQ.

Reconnu comme un travailleur acharné et un organisateur-né, le député de Joliette croit qu'il a "fait son temps" à Ottawa où, dit-il, les députés du Québec ne font qu'un travail de représentation de leurs électeurs auprès du gouvernement.

A Québec, précise-t-il, il y aurait beaucoup plus de travail concret à accomplir pour l'avancement de notre société québécoise.

Eventuellement, il sera candidat à l'élection générale mais il désire d'abord s'occuper d'organisation, parcourir la province et rencontrer les gens "disponibles" comme avait fait l'équipe de Daniel Johnson avant le scrutin de 1966.

Même si l'UN n'a pu faire élire un seul de ses candidats le 29 octobre et en dépit du fait qu'elle ait amassé moins de cinq pour cent du vote populaire, M. LaSalle refuse de croire néanmoins à sa disparition définitive.

Il est toujours d'avis que ce parti, jadis puissant, a plus que jamais un rôle important à jouer sur l'échiquier politique du Québec.

"Qu'on réorganise le parti, qu'on recrute des hommes compétents, qu'on insuffle une nouvelle vigueur au parti et qu'on réunisse 1,500 personnes à un congrès de leadership, je vous garantis que l'UN redeviendra le parti populaire que les Québécois ont déjà connu", assure M. LaSalle.

Il affirme que plusieurs partisans de l'UN ont voté à contrecoeur pour les libéraux, le 29 octobre dernier, et ces mêmes gens ont la larme à l'oeil quand on leur rappelle les beaux jours du Parti, surtout quand il était dirigé par Daniel Johnson.

Roch LaSalle

M. LaSalle pense que l'idéologie d'une nouvelle UN devrait se rapprocher du slogan de M. Johnson: "Egalité ou indépendance".

Ce n'est pas compliqué: que l'UN, une fois au pouvoir, entreprenne des négociations intenses avec le gouvernement fédéral et, si l'impasse persiste toujours, elle pourrait alors songer à une autre solution: pas nécessairement l'indépendance, mais l'indépendance si nécessaire, explique le député de Joliette.

M. LaSalle se propose d'ailleurs de rencontrer dans les jours qui suivent les dirigeants de l'UN pour discuter de l'orientation de ce parti et des services qu'il pourrait lui rendre.

Ottawa étudie quelque 3,000 demandes d'immigration venues de citoyens chinois

OTTAWA (Le Devoir) — Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, a annoncé hier la mise en place des mécanismes administratifs requis pour assurer l'exécution de l'accord sino-canadien concernant l'immigration au Canada des citoyens chinois apparentés à des résidants canadiens, qui a été négocié lors de la visite en Chine du premier ministre Trudeau, au début d'octobre.

Les premières demandes sont actuellement à l'étude. Après consultations entre l'ambassade canadienne à Pékin, les autorités chinoises et deux agents d'immigration du Canada, qui sont allés en Chine spécialement pour lancer le nouveau programme.

"Il faudra, en premier lieu, a déclaré M. Andras, étudier quelque 3,000 demandes d'immigration, concernant quelque 6,000 parents, soumises depuis que des relations diplomatiques ont été établies entre le Canada et la république populaire de Chine.

"La priorité sera accordée aux demandes déposées à notre bureau de Hong Kong. Nous sommes certains que la collaboration des autorités chinoises nous permettra de compléter rapidement et efficacement l'étude de ces dossiers, tout en rendant possible l'heureuse réunion de plusieurs familles."

Toutefois, il est très difficile d'établir le temps qu'on devra consacrer à l'étude de ces demandes en raison des facteurs suivants: le lieu de résidence des immigrants en Chine, leur adresse exacte, la distance à parcourir entre l'endroit de l'entrevue et celui de l'examen médical, ainsi que le temps requis par le service postal pour acheminer le courrier à l'ambassade du Canada à Pékin.

M. Andras a expliqué que tout citoyen canadien ou tout individu déjà admis au Canada comme résident permanent peut parrainer ou désigner des parents de la République populaire de Chine, au même titre que le parrain ou le proposant de parents résidant dans quelque autre partie du monde. Des détails concernant ce genre de demande peuvent être obtenus à tout centre d'immigration du Canada.

A l'heure actuelle le Canada compte plus de 50,000 Chinois. C'est un des plus anciens groupes ethniques de notre pays. Selon certaines études, les premiers Chinois sont arrivés au Canada il y a 115 ans pour travailler dans les mines de l'Ouest canadien. Plusieurs autres ont contribué au développement de cette partie du Canada en travaillant à la construction du tronçon occidental du Canadien Pacifique. La majorité de ces travailleurs sont demeurés en Colombie-Britannique une fois le travail terminé, cependant que d'autres se sont installés dans les Prairies et dans l'Est du Canada.

L'immigration chinoise au Canada, qui avait ralenti au début du siècle, a de nouveau augmenté entre 1962 et 1967, période où des changements ont été apportés à notre politique d'immigration. Plus de la moitié de nos immigrants venus de Chine ont été admis au Canada au cours des dix dernières années.

Les Chinois possèdent un héritage culturel inestimable, caractérisé par l'entraide mutuelle, notamment lorsqu'un membre de la communauté est malade ou en chômage. Les associations chinoises au Canada s'occupent activement de promouvoir la compréhension entre les Chinois et les autres groupes ethniques au pays.

ottawa

L'espionnage électronique

OTTAWA (PC) — Le député conservateur de Saint-Hyacinthe, M. Claude Wagner, s'est porté à la défense des trois avocats de Montréal victimes de l'espionnage électronique dans leurs bureaux.

Il a confié aux journalistes qu'en aucun cas, sous aucun prétexte et en vertu d'aucune loi le secret professionnel qui lie les avocats et leurs clients ne doit être violé.

M. Wagner était appelé à commenter la découverte, mardi, de petits transmetteurs clandestins installés derrière les tuiles du plafond du bureau des avocats Maurice Hébert, Sidney Leithman et Rolland Blais.

Pour sa part, le Solliciteur général, M. Warren Allmand, a été peu loquace sur cet incident, se bornant à dénoncer la violation du secret professionnel de ces avocats.

M. Wagner a dit qu'il est d'autant plus malheureux que cet événement arrive au moment où un comité parlementaire étudie présentement des amendements à la loi du Code pénal relative aux secrets officiels.

L'affaire Morgentaler

Le député de Champlain aux Communes, le créditiste René Matte, aimerait bien que le ministère canadien de la Justice appuie les avocats de la Couronne, qui ont décidé de porter en appel la décision du tribunal d'acquitter le Dr Morgentaler, au Québec, d'une accusation de pratique illégale d'avortement.

La Chambre a refusé, hier, de donner son consentement unanime à une motion en ce sens soumise par le député.

D'après M. Matte, l'acquittement du Dr Morgentaler va à l'encontre du Code pénal et consacre implicitement la pratique de l'avortement sur demande, même si les Communes ont déjà adopté un projet de loi qui autorise l'avortement seulement dans des cas de thérapie ou d'urgente nécessité.

Le médecin de Montréal a été acquitté d'une telle accusation la semaine dernière et la Couronne a interjeté appel immédiatement.

Indice industriel de l'emploi

Selon Statistique Canada, l'indice synthétique industriel de l'emploi au Canada pour septembre 1973 serait en hausse de 2.8 pour cent par rapport au mois précédent.

L'indice synthétique industriel représente tous les secteurs du travail, à l'exception de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, de l'enseignement et des services connexes, des services médicaux et sociaux, des organisations culturelles, des ménages privés, de l'administration publique et de la défense.

Les statistiques employées relèvent des déclarations d'employeurs ayant 20 employés ou plus.

Le principal facteur responsable de cette hausse de l'emploi serait le règlement survenu dans le conflit du rail.

L'ensemble des secteurs de travail ont progressé, à l'exception cependant des forêts, du bâtiment et des travaux publics et des mines.

Après désaisonnalisation, les gains hebdomadaires moyens en septembre se sont élevés de 0.7 pour cent au niveau de l'indice synthétique du Canada. Les gains dans les transports, les communications et les services publics ont par contre légèrement fléchi.

Concernant les ouvriers rémunérés à l'heure, les gains ont monté dans les industries manufacturières, mais baissé dans les mines, le bâtiment et les travaux publics.

ÉTUDIANTS! ENSEIGNANTS!

LE DEVOIR — une source de documentation indispensable

ABONNEMENT SCOLAIRE

DURÉE	CANADA	ÉTATS-UNIS
7 MOIS	$22.00	$24.00
8 MOIS	$24.00	$27.50
9 MOIS	$27.00	$31.00
10 MOIS	$30.00	$34.50

MODE DE PAIEMENT — chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR

S.V.P. Remplir ce coupon et nous le faire parvenir à: LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal 101, (Québec).

Ci-inclus, $ ..... pour un abonnement scolaire de ..... mois à compter du .....

NOM .....

ADRESSE .....

.....